Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17551 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE -- SAMEDI 30 JUIN 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

DIX NOUVELLES POUR L'ÉTÉ

■ « Ephéméride », un texte inédit de Patrick Modiano pour « Le Monde »

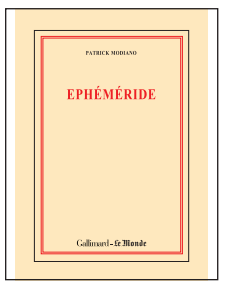

Milosevic répond de ses crimes

● L'ancien président yougoslave a été remis au Tribunal pénal international de La Haye ● Il est accusé de « crimes de guerre » et de « crimes contre l'humanité » ● Pendant dix ans, il a conduit la guerre et semé la terreur dans les Balkans ● Son procès commencera dans quelques mois

LES DIRIGEANTS occidentaux se félicitaient, vendredi 29 juin, de la remise, la veille, de l'ancien président yougoslave, Slobodan Milosevic, au Tribunal pénal international de La Haye. Le président George W. Bush *« applaudit »* ; Jacques Chirac parle d'*« une contribution majeure à l'affirmation du droit et de la justice dans le monde »* ; Tony Blair, le premier ministre britannique, salue *« une très bonne chose »*. Le président du TPI, le Français Claude Jorda, et son procureur général, la Suissesse Carla Del Ponte, y voient le début d'une nouvelle ère pour la justice internationale. A Moscou, si le Kremlin reste muet, la presse et nombre de parlementaires dénoncent une manipulation occidentale.

Agé de cinquante-neuf ans, battu aux élections de septembre dernier après avoir exercé le pouvoir durant treize années, M. Milosevic est arrivé, menottes aux poignets, dans la nuit de jeudi à vendredi, à la prison du TPI, selon la télévision néerlandaise. Quelques heures plus tôt, le gouvernement de Serbie, dirigé par Zoran Djinjic, avait fait sortir l'ancien président de la prison de Belgrade, où il était incarcéré depuis avril. Il a été embarqué dans un avion de l'OTAN en partance pour La Haye, d'où un hélicoptère l'a conduit ensuite dans sa prison néerlandaise. Il devrait être rapidement présenté au TPI, qui l'a déjà inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité perpétrés au Kosovo. M. Djinjic a passé outre à un avis de la Cour constitutionnelle serbe. Il n'a informé qu'après coup le président yougoslave, Vojislav Kostunica, opposé au transfert de M. Milosevic. Le premier ministre serbe a agi sous la pression des Etats-Unis. Ceux-ci menaçaient de boycotter une réunion de la conférence des pays donateurs pour la Yougoslavie, et donc de priver Belgrade d'une aide financière substantielle, si M. Milosevic n'était pas livré. Cette conférence s'est réunie vendredi à Bruxelles.

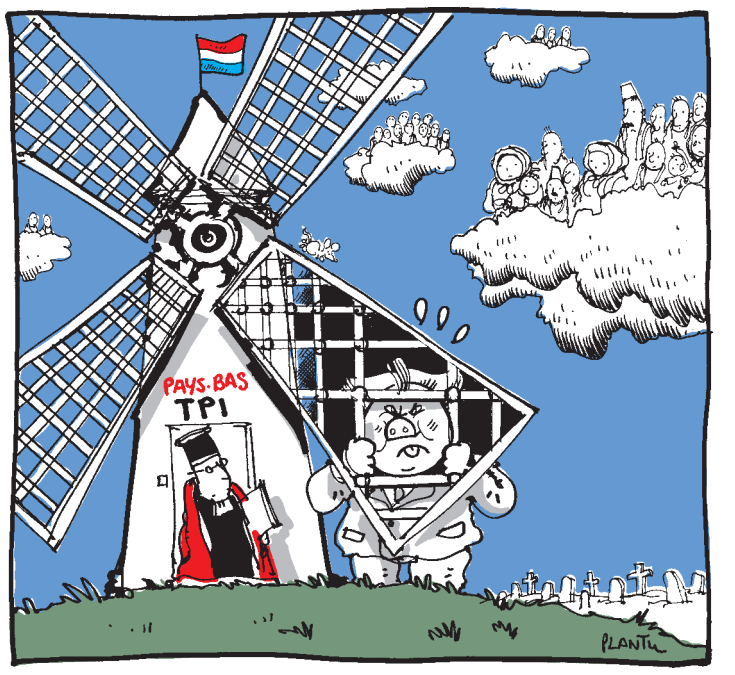

● De Belgrade à La Haye, récit p. 2
● Une victoire pour le TPI p. 3
● La chute d'un grand criminel p. 4
● Ceux que la justice recherche p. 4
● Les réactions dans le monde p. 5
● Notre éditorial p. 14

► www.lemonde.fr/milosevic

■ RÉVÉLATIONS

La vérité sur l'assassinat de Ben Barka

RUE DES ARCHIVES

QUI A TUÉ Mehdi Ben Barka ? Où est le corps de l'ancien opposant marocain enlevé le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp, à Paris ? Depuis trente-six ans, ces questions étaient restées sans réponse claire. Le roi Hassan II avait pu prétendre que cette *« disparition »* était *« une affaire franco-française »* pour nier sa responsabilité dans ce qui fut l'un des grands scandales de la République gaullienne. *Le Monde,* avec l'hebdomadaire marocain *Le Journal,* a reconstitué, au terme de plusieurs mois d'enquête, la véritable histoire de cet assassinat politique organisé de bout en bout par le régime marocain. Nous avons recueilli la confession d'un personnage-clé, Ahmed Boukhari, ancien agent des services secrets du Royaume, qui était de permanence pendant ce week-end noir de la Toussaint 1965. Son témoignage est aussi précis que terrible. Mehdi Ben Barka fut torturé à mort dans une villa de Fontenay-le-Vicomte par le général Oufkir, alors ministre de l'intérieur de Hassan II, et par son « adjoint », le commandant Dlimi. Le corps de l'opposant fut ensuite acheminé vers Orly, transporté au Maroc et dissous dans une cuve remplie d'acide. C'était un crime parfait, un crime sans cadavre. Un crime d'Etat. *Le Monde* raconte aujourd'hui l'enlèvement et la mort de Ben Barka. Demain, nous expliquerons comment les services secrets ont fait disparaître toute trace du cadavre.

Les confessions d'Ahmed Boukhari ouvrent la voie à une action judiciaire visant à entendre les témoins cités par l'ancien agent. Pour la première fois, un juge d'instruction français, Jean-Baptiste Parlos, a pu se rendre au Maroc début juin, afin d'enquêter sur cette sinistre affaire.

Lire pages 12 et 13

► www.lemonde.fr/benbarka

Chômage en hausse

LE CHÔMAGE a augmenté en mai, selon les statistiques publiées par le ministère de l'emploi, vendredi 29 juin. Le nombre de demandeurs d'emplois s'est accru de 5 500 (+ 0,3 %) à 2 069 000. Le taux de chômage est resté inchangé à 8,7 %. La dégradation de la conjoncture explique cette hausse. L'Insee, dans sa note de conjoncture publiée également vendredi, ne table plus que sur une croissance de 2,3 % cette année et sur *« une pente d'à peine 2 % au second semestre »*. Ce ralentissement plus fort qu'attendu explique que la baisse du chômage sera très lente d'ici à la fin de l'année.

Lire page 7

► www.lemonde.fr/ecomonde

Mais où sont passées les copies du bac du lycée Charles-de-Gaulle de Londres ?

ICI, LONDRES. Message du lycée Charles-de-Gaulle : *« Les copies d'histoire-géographie du bac ont disparu. »* Chaque année, le lycée français de Londres adresse, dans des pochettes de tissu scellées de plomb, les copies de ses aspirants bacheliers au rectorat de Lille. C'est ce dernier qui est chargé d'en organiser la correction. Tout a toujours bien fonctionné. Mais, cette fois, l'un des paquets a disparu.

La procédure est pourtant bien rodée. A l'issue de chaque épreuve, le lycée remplit une pochette, fournie par l'éducation nationale, à remettre en mains propres aux responsables des examens de son administration lilloise. Le lycée passe pour ce faire une convention avec un convoyeur, *« privé et rapide »,* précise-t-on au rectorat. Le convoyeur choisit librement le mode de transport des copies, ainsi acheminées au fur et à mesure que les élèves composent leurs différentes épreuves. Il peut arriver que le convoyeur sous-traite l'envoi. Les cent cinquante-cinq copies d'histoire-géo du lycée Charles-de-Gaulle ont pu emprunter les airs, la mer ou le chemin de fer.

Est-ce sous la Manche que l'irréparable s'est produit ? L'enquête le dira : *« Les recherches se déroulent à tous les niveaux*, précise le rectorat. *L'équipe d'avocats du lycée de Londres a rencontré la société d'acheminement pour vérifier que toutes les procédures de recherche sont faites de la façon la plus active possible. Mais aussi pour négocier d'éventuels dommages qui ne manqueront pas d'être réclamés. »*

Certains parents, à l'image de ce père qui a alerté *Le Monde* mais souhaite garder l'anonymat, ne voient pas dans cette affaire un mauvais coup du sort. *« Le lycée a connu beaucoup de grèves de la part des enseignants cette année. Et, par exemple, déjà, des bacs blancs n'avaient pas pu être notés. »*

Après deux jours d'attente, et compte tenu de l'urgence – il convient de rendre les épreuves corrigées dans les délais fixés nationalement, avant le 6 juillet –, l'éducation nationale a décidé de reconvoquer les cent cinquante-cinq candidats concernés. Lundi 2 juillet, ils plancheront sur un sujet de remplacement. *« Notre préoccupation,* poursuivent les services du recteur de Lille, *est de garantir que les conditions matérielles soient réunies pour que l'épreuve soit organisée dans de bonnes conditions. »*

Quatre centres d'examen seront cette fois ouverts aux malheureux candidats : Londres, Lille, mais aussi Dublin, et Aberdeen, en Ecosse. Car les élèves de Charles-de-Gaulle se sont tous égayés dans la nature sitôt leurs épreuves achevées. Etaient-ils si sûrs de décrocher leur bac ? Ils sont simplement partis rejoindre leurs familles, dispersées de par le monde, jusqu'au fin fond des Etats-Unis. *« La question, désormais, est de savoir si ceux qui sont le plus loin auront le temps de revenir pour lundi. »*

Ce type d'incident est rarissime. Il y a dix ans, se souvient-on à Lille, une pochette était arrivée vide. Une autre fois, les copies, probablement victimes d'une intempérie, étaient illisibles. Et si le sac « histoire-géo » du bac 2001 finissait par parvenir là où on continue de l'attendre, sans perdre espoir ? Gardera-t-on la première ou la deuxième note ? *« Il faudra aviser : les jurys du bac, souverains, prendront la décision »*, répond l'administration.

Nathalie Guibert

A. BERNARD/SYGMA

INDUSTRIE

Le sucre en fusion

Le numéro un mondial de l'industrie du sucre, l'allemand Südzucker, a annoncé, vendredi 29 juin, qu'il venait d'acquérir la société française Saint-Louis Sucre. Une autre grande entreprise hexagonale, Béghin-Say, qui sera introduite en Bourse le 2 juillet, suscite elle aussi de nombreuses convoitises. Un mouvement de concentration semble donc engagé. p. 17

Le statut du fœtus

GUY CANIVET

LA COUR DE CASSATION, présidée par Guy Canivet, a rendu, vendredi 29 juin, un arrêt de principe sur le statut du fœtus. Saisie du cas d'un enfant mort-né à la suite d'un accident de la route, la haute juridiction considère que l'enfant à naître n'est pas une personne.

Lire page 9

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 630 - 7,50 F

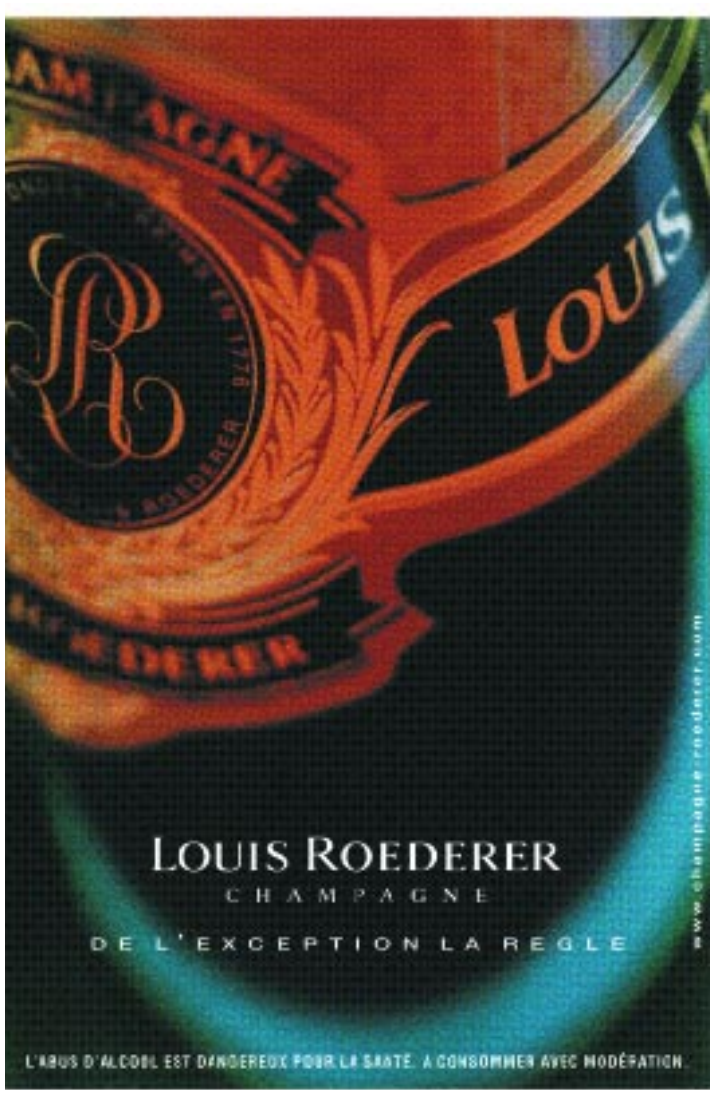

Fonds secrets : une opportune diversion

LA COHABITATION a beau s'être tendue sous la pression des « affaires », les principaux partis politiques ont su promptement reconstituer une forme d'unanimité qui mérite l'attention. En moins de quarante-huit heures, dirigeants et porte-parole du RPR, du PS, de l'UDF, du PCF et de Démocratie libérale (DL) ont contribué, à coups de déclarations d'intention et de pétitions de principe, à faire de la question des fonds spéciaux du gouvernement – plus communément appelés *« fonds secrets »* – un vaste débat d'actualité, qui a opportunément servi de diversion à la nouvelle mise en cause du président de la République.

Il n'a échappé à personne, en effet, que la controverse sur ce sujet, qui constitue pourtant l'un des plus vieux serpents de mer de la vie politique française, a subitement resurgi alors que Jacques Chirac et son entourage direct venaient d'être publiquement mis en cause pour avoir acquitté, entre 1992 et 1995, de nombreuses factures de voyages en argent liquide.

D'évidence, l'invocation par l'Elysée de *« primes perçues par Jacques Chirac en sa qualité de ministre et de premier ministre »* pour justifier la provenance d'une partie des sommes visées par l'enquête – dont le total se monte à 2,4 millions de francs – était pourtant non avenue. Votés chaque année au budget de l'Etat par les parlementaires, les fonds spéciaux sont répartis entre les services secrets et le gouvernement sous l'égide de Matignon, et alloués aux différents ministères, par le chef du cabinet du premier ministre, sous la forme d'enveloppes de billets de 500 francs. Le dernier passage de M. Chirac à la tête du gouvernement remontant à 1986-1988, il paraît difficilement imaginable que les fonds régulièrement apportés par ses chauffeurs à l'agence de voyages qui organisait ses séjours à l'étranger aient pu provenir, plusieurs années après, de la cagnotte républicaine. Quant à l'allusion à ses fonctions ministérielles passées, elle ne peut que relever du lapsus : M. Chirac n'a plus été ministre depuis... 1974 – terme de la présidence de Georges Pompidou – et ne saurait avoir conservé par-devers lui des liasses de billets pendant un quart de siècle.

Hervé Gattegno

Lire la suite page 12 et nos informations page 32

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

E. FEFERBERG/AFP

DÉPARTS EN VACANCES

Les embarras de la SNCF

Les départs en vacances s'annoncent compliqués à gérer pour la SNCF. L'entreprise, qui attend 3 millions de départs ce week-end, doit faire face aux difficultés liées au « rodage » du TGV Méditerranée et à de très nombreuses réservations. Et la crise d'AOM pèse sur le trafic aérien vers Nice. p. 11

International 2
France 7
Société 9
Régions 11
Horizons 12
Carnet 16
Entreprises 17
Communication 19
Tableau de bord 20
Aujourd'hui 23
Météorologie-Jeux 26
Culture 27
Guide culturel 29
Kiosque 30
Abonnements 30
Radio-Télévision 31

BALKANS **Slobodan Milosevic comparaîtra devant le Tribunal pénal international (TPI) à La Haye (Pays-Bas) pour une audience préliminaire *« entre lundi et mardi »,* a indiqué le procureur du tribunal, Carla Del Ponte. L'ancien président yougoslave a été transféré par les autorités de Belgrade, jeudi 28 juin, dans la prison du TPIY. ● POUR LA PREMIÈRE FOIS, un ancien chef d'Etat comparaît devant un tribunal de l'ONU. ● LA CHUTE de Milosevic n'aura duré qu'un an, après dix ans d'un règne placé sous le signe du nationalisme le plus virulent. ● LE DEMANTÈLEMENT sanglant de la Yougoslavie n'est pas achevé et les démons nationalistes libérés par Milosevic ne sont pas encore maîtrisés. ● LA DÉCISION du gouvernement de Belgrade est saluée dans les capitales occidentales comme une victoire de la justice sur la barbarie. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Slobodan Milosevic devant la justice internationale

L'ancien chef d'Etat yougoslave a été transféré dans la prison du Tribunal pénal international de La Haye, où il sera interrogé dans les prochains jours. La décision du gouvernement de Belgrade, contestée par le président Vojislav Kostunica, a été accueillie avec soulagement par les capitales occidentales

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Sur la place de la République, au cœur de Belgrade, l'horloge publique clignote : *« 28 juin 2001 »*. Puis les minutes défilent. Incrédules, des Belgradois scrutent la date qui s'affiche. Le symbole est décidément trop fort pour que quiconque puisse croire que Slobodan Milosevic ait été livré par hasard à la justice internationale un 28 juin. Le premier ministre serbe Zoran Djindjic, artisan de l'arrestation printanière puis de ce transfèrement estival de Slobodan Milosevic devant les juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), savoure sa victoire. Il s'adresse à la nation sur l'écran de télévision. Son regard est martial et pétillant. Le chef du gouvernement sait qu'il a pris, ce jeudi 28 juin, une décision qui va être condamnée par le président yougoslave, Vojislav Kostunica, et peut-être par la population de Serbie. Il songe à ce 28 juin 1989 où, à Kosovo Polje, le jour du six centième anniversaire de la bataille mythique contre les Ottomans, Slobodan Milosevic envoûta les Serbes et les mena à la guerre.

« Il y a douze ans, Slobodan Milosevic a appelé les Serbes à réaliser les idéaux d'une Serbie céleste. Douze années de guerre et de misère ont suivi, déclare Zoran Djindjic, solennel. *Le gouvernement de Serbie s'engage désormais à réaliser les idéaux d'une Serbie terrestre, pour l'avenir de nos enfants. »* Sur la place de la République, comme plus tôt devant la prison de Belgrade, les partisans de Slobodan Milosevic hurlent *« Serbie ! Serbie ! »*. Pour eux, la cause est entendue. *« Djindjic fasciste ! »* Leur icône n'est plus le malheureux prisonnier de la prison de Belgrade, accusé de détournements de fonds : il est l'héroïque martyr de la nation serbe, livré à l'Occident par un pouvoir servile. Les vétérans tchetniks des guerres des années 1990 brandissent des drapeaux du mouvement du commandant Seselj. Ils sont salués par des cris d'enthousiasme. Les manifestants, principalement des vieillards, crient leur espoir en voyant apparaître ces valeureux soldats de la « Grande Serbie » et des causes perdues : *« La Serbie vaincra ! »*

Les discours sont brefs. Ivica Dacic, au nom du Parti socialiste de Serbie de Slobodan Milosevic, clame que *« c'est le jour le plus honteux pour le peuple serbe depuis la bataille du Kosovo »* de 1389. Aleksandar Vucic, au nom du Parti radical serbe de Vojislav Seselj, dénonce *« les traîtres serbes qui livrent des Serbes au Tribunal de La Haye »*. *« Tuons Djindjic ! »* répondent en chœur les manifestants. *« La nuit tombe de nouveau sur la Serbie »* gémit une dame. Ce jeudi s'annonçait crucial. Plus prosaïquement, la Cour constitutionnelle yougoslave devait se prononcer sur le décret instituant des relations entre Belgrade et le Tribunal pénal international. Et la première conférence des donateurs occidentaux depuis la chute de Milosevic devait se tenir le lendemain à Bruxelles *(lire ci-dessous)*, avec un enjeu d'une aide économique de 1,3 milliard de dollars.

CRISE POLITIQUE

Sans surprise, les juges, nommés à l'époque de Slobodan Milosevic, se prononcèrent contre la loi permettant d'extrader des Serbes à La Haye. Les institutions de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) se trouvèrent donc une énième fois paralysées, le président Vojislav Kostunica n'ayant, en huit mois de pouvoir fédéral, ni réformé la Constitution, ni nommé de juges, ni par ailleurs nommé de nouvel état-major militaire, ce qui constitue ses seuls pouvoirs réels. La résistance de la Cour constitutionnelle a incité Zoran Djindjic et la coalition au pouvoir (DOS, Opposition démocratique de Serbie) à précipiter le mouvement. A l'heure où le premier ministre annonçait qu'il ne respecterait pas la décision des *« mêmes juges qui avaient tenté d'annuler le résultat de l'élection l'an dernier »*, le prisonnier Milosevic avait déjà discrètement quitté le pénitencier de Belgrade et voyageait vers la base de l'OTAN de Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, où un avion se tenait prêt à le conduire jusqu'à La Haye.

La réaction de M. Kostunica, qui a appris la nouvelle sur un site Internet, selon l'agence Tanjug, ne s'est pas fait attendre. Estimant l'extradition *« illégale »* et *« anticonstitutionnelle »*, le président a dénoncé *« un coup porté à l'Etat de droit en même temps qu'un coup porté à l'Etat fédéral »*. En lutte permanente contre le TPIY et contre le pragmatisme pro-occidental de Zoran Djindjic, M. Kostunica ne s'est cette fois pas contenté d'un constat d'échec. Il a évoqué *« une menace sérieuse contre l'Etat. »* Quelle menace ? Les analystes belgradois estiment que l'affrontement entre le président et le premier ministre a atteint un point de non-retour. Le premier, très populaire, rêverait de provoquer des élections permettant d'écarter le second. Le principal problème de M. Kostunica est que la DOS soutient M. Djindjic, et que lui-même ne peut compter que sur son petit Parti démocratique de Serbie (DSS).

« Oui, la crise politique existe, confiait jeudi matin Zoran Zivkovic, le ministre fédéral de l'intérieur. *La présidence de la DOS s'est réunie hier soir, et ni le président Kostunica ni aucun responsable du DSS n'a trouvé le temps d'y venir. En revanche, ils ont passé sept heures à discuter avec les chefs du parti de Milosevic. » « Le président tente de provoquer une fracture au sein de la DOS,* poursuivait-il. Avec l'extradition de Milosevic, *il va d'abord accuser Djindjic d'avoir violé la Constitution puis il va appeler à de nouvelles élections. »* Le soir, l'amorce du scénario semblait se confirmer. Par ses actes et ses discours, en quarante-huit heures, Vojislav Kostunica a davantage incarné la ligne politique du parti de Slobodan Milosevic que celle du mouvement qui l'a porté au pouvoir. Le divorce est réel.

« TRAHISON »

En attendant d'en savoir plus sur les intentions présidentielles, Belgrade a vécu une journée presque ordinaire. Les mille manifestants paraissaient bien isolés face aux badauds indifférents. *« Les vieux fous ! Milosevic, ce n'est pas le prince Lazare résistant à l'envahisseur ! Milosevic, c'est la honte de la Serbie ! »*, estimait Bojan, un activiste d'Otpor (Résistance) – l'association étudiante qui a lutté contre le dictateur à la fin de son règne. Le jeune homme déambulait avec des amis lorsqu'il a entendu l'écho de la place de la République. Il est arrivé et a vu les partisans de Slobodan Milosevic. *« Merde !* s'est-il exclamé. *Je pensais que ce serait les nôtres en train de faire la fête ! »*

Personne en Serbie ne célèbre le départ de Slobodan Milosevic pour La Haye. Même ceux qui étaient favorables à son extradition doutent que le Tribunal pénal international puisse offrir un procès juste et équitable. La propagande nationaliste répète que c'est un tribunal politique, antiserbe. *« Djindjic a violé la loi de Serbie pour extrader Milosevic. Nous n'allons quand même pas nous réjouir que nos dirigeants violent la loi ! »*, s'indigne un homme. Il avait voté contre Milosevic l'an dernier, et le regrette. *« J'ai voté contre Milosevic pour mettre fin à la dictature, pas pour donner carte blanche à Djindjic,* dit-il. *En livrant Milosevic à la justice internationale, il trahit son pays, il instaure une nouvelle dictature, il bafoue notre dignité ! »*

Les manifestants qui se sont réunis devant la prison sont épuisés. Aucun d'entre eux n'a vu Milosevic quitter le bâtiment. Lorsque la radio a annoncé la nouvelle, il était trop tard pour s'opposer à la *« trahison »*. Une fois un drapeau d'Otpor brûlé et deux ou trois journalistes *« fascistes »* un peu boxés, il ne reste plus qu'à se saouler entre *« patriotes serbes »*, à partager des flots de paroles amères. Place de la République, les gaillards tchetniks rompent les rangs. Manifester avec les vieux nostalgiques de l'ère Milosevic, c'est sympathique ; rejoindre les filles aux terrasses, c'est mieux. Aucun regard n'a plus cette flamme qui brillait tant le 28 juin 1989, cette ivresse de la conquête. L'horloge clignote toujours. Plus personne ne la regarde.

Rémy Ourdan

Le 28 juin, une date mythique

Le 28 juin est le jour le plus important de l'histoire serbe, symbole de la résistance et de la renaissance : en 1389, le prince serbe Lazare, qui commandait les armées chrétiennes, y perdit une bataille décisive face aux Ottomans à Kosovo Polje (le Champ des merles). La Serbie vécut alors cinq siècles sous le joug ottoman. La légende, entretenue par l'Eglise orthodoxe et les poètes épiques, prétend que le sacrifice du prince montant au ciel ouvrit la porte à une renaissance future du *« peuple céleste »* ; le 28 juin 1914, un nationaliste bosno-serbe, Gavrilo Princip, assassina à Sarajevo l'archiduc autrichien François-Ferdinand, marquant le déclenchement de la première guerre mondiale ; en 1989, pour le six centième anniversaire de la bataille contre les Ottomans, Slobodan Milosevic descendit du ciel en hélicoptère et prononça à Kosovo Polje un discours qui marqua le renouveau du nationalisme serbe.

Enfin, le 28 juin 2001, Slobodan Milosevic monta vers le ciel en hélicoptère pour rejoindre une cellule du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. – *(Corresp.)*

Dix ans de règne

● **Novembre 1990 :** Slobodan Milosevic est élu président de la Serbie.
● **Juin 1991** : la Croatie et la Slovénie proclament leur indépendance. Les combats éclatent en Croatie entre Croates et Serbes.
● **Novembre 1995** : M. Milosevic négocie avec les présidents bosniaque et croate les accords de Dayton.
● **Juillet 1997** : M. Milosevic abandonne la présidence serbe après deux mandats, il accède à la présidence de la Yougoslavie.
● **Mars 1999** : début des bombardements de l'OTAN en Yougoslavie.
● **2000 : en juillet**, M. Milosevic annonce des élections présidentielle, parlementaires et municipales pour le 24 septembre; **en octobre**, il reconnaît sa défaite. Vojislav Kostunica est investi à la présidence de la RFY.
● **Avril 2001** : un communiqué officiel annonce l'arrestation de Milosevic pour corruption.
– *(Reuters.)*

L'étrange entente cordiale des détenus serbes, croates et bosniaques à la prison du TPIY

LA HAYE
de notre correspondant

Une cellule de 15 m², avec un lit, une table, une armoire, son coin douche et toilettes, éclairée par une unique fenêtre. L'équipement ? Une télévision, qui diffuse notamment trois chaînes de Serbie, de Bosnie, et de Croatie ; une radio qui capte les programmes de la BBC World Service en serbo-croate ; une machine à café : voici ce qui attend Slobodan Milosevic, lorsqu'il arrivera au centre de détention du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à Scheveningen, entre La Haye et la côte néerlandaise. *« La cellule de l'ancien président sera identique à celle des trente-huit accusés en détention qui attendent leur procès ou un jugement en appel »,* précise Jim Landale, porte-parole du TPIY.

Après s'être plié au « processus d'admission », Slobodan Milosevic pourra demander sa liberté provisoire, au titre de l'article 65 du règlement du Tribunal, ou la modification de ses conditions de détention, selon l'article 64. A ce jour, deux détenus ont bénéficié d'un régime spécial : Biljana Plavsic, ancienne présidente de la République serbe de Bosnie, seule femme dans un milieu d'homme, dispose d'une double cellule. Avant elle, le général Blaskic, condamné à quarante-cinq ans d'emprisonnement, avait habité une villa surveillée. Souffrant de la solitude et de conditions plus strictes qu'au centre de Scheveningen, l'officier croate a décidé au bout d'un an de rejoindre les autres accusés.

CHANSONS, BASKET ET GASTRONOMIE

Car tout le monde, des détenus eux-mêmes à leurs avocats en passant par les rares membres du Tribunal qui s'expriment à ce sujet, s'accorde à dire que l'atmosphère au centre est particulièrement cordiale. Ces Serbes, Croates et Bosniaques qui se sont déchirés, ces anciens partisans de la purification ethnique accusés des pires massacres commis en Europe depuis la seconde guerre mondiale, font de la gymnastique ou jouent au basket ensemble dans le gymnase de la prison, quand ils ne se défient pas aux cartes ou aux échecs. Le général Krstic, accusé de génocide pour le massacre de plus de 7 000 Musulmans à Srebrenica, et contre qui vient d'être requis une peine de prison à perpétuité, serait le champion de ping-pong, malgré sa jambe perdue dans l'explosion d'une mine. Dario Kordic, qui fait appel d'une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement, est un cordon bleu. Il peut d'ailleurs exprimer ses talents en cantinant : on trouve aussi une cuisine et des produits des Balkans au centre de détention. Les détenus reçoivent 5 florins (2,27 euros) par jour. Ceux qui veulent améliorer l'ordinaire peuvent *« faire de menus travaux, comme la lessive »,* ajoute Jim Landale. Tarif : 5 florins. Chacun reçoit mensuellement une carte de téléphone d'une valeur de 75 florins. Les conversations sont écoutées par les surveillants, sauf celles avec les avocats. Il y a même des « chambres conjugales », réservées aux visites des épouses. Les détenus jouent de la musique. Ils ont composé une chanson qui vante les mérites de la cohabitation et qui dit en substance : *« Pourquoi avons-nous passé toutes ces années à nous massacrer. »*

Mais la vie n'est pas toujours aussi rose à Scheveningen. Certains accusés, qui peuvent patienter des mois ou des années avant d'être fixés sur leur sort, deviennent dépressifs. En 1998, Slavko Dokmanovic, ancien maire serbe, de Vukovar, qui attendait le verdict de son procès pour le meurtre de deux cents Croates, personnel et patients de l'hôpital de la ville, s'est pendu dans sa cellule. Depuis, le personnel redouble de vigilance et les détenus peuvent réclamer l'aide d'un psychologue ou d'un psychiatre.

Alain Franco

La principale hypothèque à l'octroi de l'aide internationale est levée

Un enjeu économique de 3,5 milliards de dollars

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis la chute de Slobodan Milosevic et l'accession au pouvoir de Vojislav Kostunica, les bailleurs de fonds internationaux se sont réunis vendredi 29 juin, à Bruxelles, pour discuter de l'aide économique à la Yougoslavie. Après des années de guerre, d'isolement et de sanctions économiques, Belgrade estime avoir besoin de 3,5 milliards de dollars (près de 26,6 milliards de francs) au cours des prochaines années pour la reconstruction économique du pays.

Une étude de la Banque mondiale a évalué les besoins urgents du pays à 1,25 milliard de dollars pour l'année à venir et 3,9 milliards pour les trois ou quatre prochaines années. En livrant Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international, la Yougoslavie a levé la principale hypothèque à l'octroi de cette aide.

Selon le ministre serbe des relations économiques avec l'étranger, Goran Pitic, la Yougoslavie va présenter à Bruxelles *« une liste de trente-six projets considérés par Belgrade comme prioritaires »*, avec pour objectif d'obtenir, dans les prochains mois, *« au moins 1 milliard de dollars »*. Les projets touchent à tous les secteurs : énergie, transports, mines, infrastructures routières et aéroportuaires. Des sommes qui pourraient également être allouées à des programmes sociaux destinés à assister les plus démunis ou les victimes des réformes, notamment de la vague de privatisations en passe d'être votée.

Les principaux indicateurs du pays sont alarmants. Le produit national brut a chuté de 24 à 12 milliards de dollars en une décennie. Les réserves en or de la Banque centrale yougoslave ne s'élevaient plus qu'à 600 millions de dollars il y a un mois.

La dette extérieure de la Yougoslavie est d'environ 12 milliards de dollars. Belgrade négocie actuellement un rééchelonnement d'une partie de ses créances avec le Club de Paris et le Club de Londres.

Goran Pitic a mis récemment l'accent sur l'urgence d'une mobilisation internationale en faveur de son pays. Selon lui, si la dégradation du pouvoir d'achat des familles se poursuit, le retour de l'ancien régime politique n'est pas exclu. 2 millions de personnes, sur un total de 8 millions d'habitants hors Kosovo, vivent au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60 euros par mois).

Selon un récent sondage, plus de 20 % des personnes interrogées sont *« financièrement à bout »*, alors que 34 % d'entre elles sont prêtes à patienter *« encore un an ou deux »*, considérant que les nouveaux dirigeants ont besoin d'un minimum de temps pour réaliser les changements promis. – *(AFP, Reuters)*

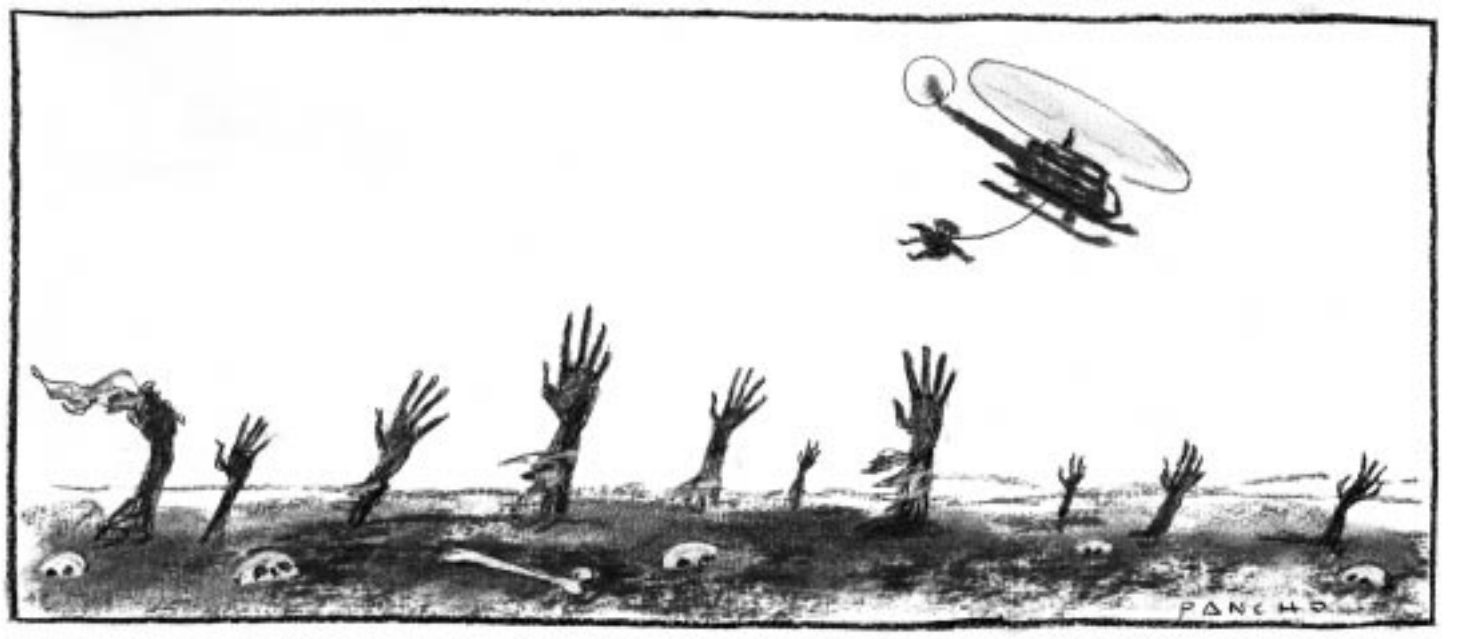

Une date historique et une avancée majeure pour le premier tribunal de l'ONU

UN CONCERT de déclarations enthousiastes a salué jeudi 28 juin l'arrivée de Milosevic à La Haye comme un moment *« historique »*. Il va être suivi sans nul doute des commentaires incrédules de ceux pour qui il n'est rien de nouveau sous le soleil, en tout cas pas la justice universelle. Ils dénonceront le rôle des Américains dans l'affaire et l'impunité dont jouissent tranquillement tant d'autres tyrans dans le monde.

Cet argument du « deux poids, deux mesures », que l'on a entendu pendant toute la durée des guerres dans l'ex-Yougoslavie, est toutefois bien faible. Si l'événement est important - c'est la première fois qu'un ancien chef d'Etat comparaît devant un tribunal de l'ONU - c'est précisément parce qu'il devrait constituer un précédent. C'est une sorte de baptême pour une justice internationale nouvellement née, qui fait ses premiers pas dans l'ex-Yougoslavie, et dont il serait vain d'attendre à ce stade qu'elle s'impose partout sans trébucher, en toute indépendance des pouvoirs politiques.

Ne boudons pas notre plaisir : pour que le tribunal international d'Arusha sur le Rwanda (TPIR) sorte un jour de ses errements, n'était-il pas souhaitable que celui de La Haye parvienne à ses fins ? Et pour les victimes oubliées de tant de contrées plus exotiques que l'ex-Yougoslavie, n'est-il pas préférable que justice soit rendue aux victimes croates, bosniaques et kosovares ? Si Milosevic et les autres principaux responsables des crimes commis dans les Balkans avaient définitivement échappé au TPI, c'en était fait pour longtemps du mouvement contre l'impunité qu'a déclenché la création de ce tribunal et qui, en quelques années, a déjà marqué bien des points.

> La façon caricaturale dont le premier ministre serbe a obtempéré aux desiderata des Etats-Unis va à coup sûr renforcer M. Kostunica dans sa détestation du TPI

Tout avait pourtant assez mal commencé. Lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU décida, en février 1993, de créer le TPI, personne ou presque n'y croyait. Les opinions publiques occidentales le prirent pour ce qu'il était: une diversion qui leur était destinée, pour tenter de calmer leur indignation devant l'incapacité des grandes puissances à faire cesser les exactions contre les populations civiles de Bosnie, dont les media leur apportaient chaque jour les témoignages. Les auteurs de la résolution, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité (Chine et Russie comprises), n'y croyaient manifestement pas non plus si l'on en juge par ce qui suivit.

Ni la Chine, qui ne cesse de dénoncer toute atteinte à la souveraineté des Etats, ni la Russie qui, il y a deux jours encore, souhaitait la disparition du TPI et conseillait publiquement à Belgrade de le boycotter, n'avaient visiblement à l'époque imaginé que cette instance, dotée sur le papier d'un pouvoir d'ingérence maximum, devienne jamais réalité. La France et les Etats-Unis s'étaient disputé la paternité du projet mais firent preuve pendant longtemps de la même mauvaise volonté pour coopérer avec le TPI, lui fournir des documents et des témoignages. Le Tribunal ne cessa de réclamer l'arrestation des inculpés par les forces de l'OTAN en Bosnie, dont celle de Karadzic *(lire page 4)* que les Américains jusqu'à ce jour n'ont toujours pas voulu tenter.

Quant à Milosevic, il était considéré par les Occidentaux comme l'interlocuteur obligé pour imposer un accord de paix en Bosnie, qui fut conclu à Dayton en novembre 1995. Jusqu'à ce que l'OTAN lui déclare la guerre au Kosovo, au printemps 1999, personne ne pouvait même imaginer qu'un acte d'accusation serait jamais émis contre lui par le TPI. Les Occidentaux allaient ensuite offrir au Tribunal, à propos du Kosovo, la collaboration qu'ils lui avaient si longtemps refusée à propos de la Bosnie.

Ceux qui doutent de l'indépendance du TPI n'ont donc pas tort : ce tribunal dépend des puissances occidentales pour son financement, pour la documentation de ses enquêtes, pour l'arrestation directe des inculpés en Bosnie et pour les pressions qui doivent être exercées sur la Croatie et la Serbie, afin qu'elles livrent leurs inculpés.

La façon caricaturale dont le premier ministre serbe Zoran Djindjic a obtempéré à deux reprises aux desiderata des Etats-Unis va à coup sûr renforcer M. Kostunica dans sa détestation de ce Tribunal, qu'il tient pour le simple jouet des Américains. La politique menée par Washington à propos de Milosevic illustre parfaitement la duplicité des Etats-Unis envers la justice internationale : quand ils ont le sentiment qu'elle peut les servir, ils la promeuvent ; quand ils craignent qu'elle ne leur échappe ou les menace, ils la sabotent, comme ils tentent de le faire actuellement avec la future Cour pénale internationale. A ces considérations, M. Kostunica ajoute le fait, pour lui redhibitoire, que le procureur du TPI a refusé d'ouvrir une enquête sur certains des bombardements de l'OTAN en Serbie, qu'il n'a peut-être pas tort de tenir pour des violations des conventions de Genève, autrement dit des crimes de guerre.

Mais peut-on honnêtement s'en tenir à ces constats ? C'est par trop ignorer l'histoire interne du TPI : la révolte des juges contre des procureurs trop sensibles aux pouvoirs politiques, leur progressive affirmation, même si sur la question des bombardements de l'OTAN ils n'ont pas eu gain de cause. Le TPI, par ailleurs, n'est pas ethniquement sélectif dans sa politique de poursuites : des enquêtes sur les crimes dont des Serbes ont été victimes en Croatie ont abouti à des inculpations ; celles qui concernent les Serbes du Kosovo avanceraient plus vite si le TPI pouvait compter sur une quelconque coopération de la Serbie.

Réduire le TPI à une marionnette des Américains, c'est par trop méconnaître ce que ce tribunal a dores et déjà réalisé. D'abord la condamnation de quelques grands orchestrateurs de l'ignominie, moins connus que Milosevic, comme avant-hier celle de Krstic à la perpétuité. Ensuite, la documentation des crimes commis, pas seulement par des Serbes. Qui, quelle pseudo-mission parlementaire, quel rapport de l'ONU, pourrait par exemple rassembler sur ce qui s'est passé à Srebrenica en juillet 1995 ce que le TPI a publiquement produit comme témoignages, comme éléments d'enquête, comme images filmées sur le vif pendant l'accomplissement du crime, et comme documents des services de renseignements occidentaux ? Qui pourrait recueillir par exemple les aveux d'un Drazen Erdemovic, jeune repenti racontant longuement en tremblant comment il en était venu un jour à abattre soixante-dix hommes qui avaient les mains liées dans le dos, pendant qu'une extravatrice, à côté, leur creusait une fosse dans un champ ?

> L'ancien « maître de Belgrade » est le premier ex-chef d'Etat à comparaître devant la justice internationale

Le TPI, plus que « le tribunal des Américains », est devenu avant tout le tribunal des victimes : celui de femmes et d'hommes brisés qui, malgré la rudesse des procédures d'interrogatoire en vigueur à La Haye, malgré la précarité des protections qu'on leur offre, et en dehors de toute perspective de *« réparations »*, ont la force de venir témoigner de ce qu'ils ont subi.

Réduire le TPI à une marionnette, c'est enfin méconnaître ce qu'il a engendré, contre toute prévision de ceux qui l'avaient mis sur pieds : un mouvement sans frontières contre l'impunité - un mouvement d'opinion, d'ONG, n'en déplaise à certains - qui allait rapidement acquérir la vigueur suffisante pour obliger les gouvernements à transformer l'essai et à jeter les bases d'une future Cour pénale internationale (CPI) qui ne sera plus limitée à tel ou tel conflit, à telle ou telle partie du monde (Le traité sur la CPI a été voté par cent-vingt Etats en juillet 1996 ; il pourrait dans quelques mois réunir les soixante ratifications nécessaires à la constitution de la Cour). Un mouvement contre l'impunité qui a déjà produit aussi quelques heureuses surprises, dont la plus spectaculaire fut l'arrestation de Pinochet à Londres, en octobre 1998, et les évolutions qu'elle entraîna au Chili.

Il ne faut pas rêver : la real-politik, les rapports de forces, ne céderont pas demain devant l'avènement de la Cour pénale internationale. La première puissance mondiale, alliée en l'occurrence avec les pires « Etats-voyous » de la terre, la récuse ; une bonne partie des autres ne l'accepte que dans l'hypocrisie. Les tentatives de manipulation, les sabotages, les mauvais coups n'auront de cesse contre elle. Mais la graine est semée. Le procès de Milosevic sera pour la CPI une référence majeure : le précédent qui prouve que la contrainte peut s'exercer, au nom de la communauté internationale, contre les plus hauts responsables de crimes qui, par leur gravité, la concernent tout entière et pulvérisent toute notion de « souveraineté nationale ».

On aurait préféré, évidemment, que Milosevic fût envoyé au TPI de plein gré par une Serbie démocratique, consciente des crimes qui furent perpétrés en son nom. Ce n'est pas le cas. Si cela l'était, la Serbie serait en état de le juger elle-même. Aujourd'hui elle ne l'est pas ; la découverte des charniers de Belgrade n'y suffit pas, il lui reste beaucoup à apprendre du procès de Milosevic à La Haye.

Claire Tréan

Le procès ne commencera pas avant plusieurs mois, et pourrait durer plus d'un an

LA HAYE
de notre envoyé spécial

Il était une heure et quart, vendredi matin, lorsqu'un hélicoptère s'est posé à la prison de Scheveningen, avec à son bord Slobodan Milosevic, le premier ancien chef d'Etat incarcéré pour crimes de guerre.

Cette livraison représente une victoire pour le procureur du Tribunal de La Haye (TPIY), Carla Del Ponte, et son équipe. *« Il s'agit d'un tournant pour la justice pénale internationale. C'est la première fois qu'un ancien chef d'Etat est confronté à une forme de justice qui n'est ni celle de son pays, ni celle d'un pays vainqueur, mais qui est la justice voulue par les Nations unies*, a déclaré au *Monde* Claude Jorda, président du TPIY. *Nous ne devons pas faire de triomphalisme ni d'autosatisfaction compte tenu de la gravité des faits reprochés à l'accusé. Le transfert et l'arrestation d'un accusé, si important soit-il, ne doivent pas nous faire oublier qu'il est un accusé comme les autres. Il y en a vingt-six autres en fuite. »*

A son arrivée au centre de détention, Slobodan Milosevic, 59 ans, a reçu le même accueil que ses trente-huit codétenus. Il a fait l'objet d'une visite médicale, puis un officier lui a lu ses droits et s'est assuré que le détenu a pris connaissance des charges retenues contre lui. Avant de gagner sa cellule, l'ex-président a appelé son épouse à Belgrade.

Le parcours judiciaire qui l'attend est long. *« Dans les jours prochains »*, selon Jim Landale, porte-parole du TPIY, l'accusé se présentera pour la première fois devant ses juges. L'audience se déroule selon un rite immuable : lecture est faite de l'acte d'accusation. L'inculpé doit alors dire s'il plaide coupable ou non coupable. S'il le désire, il peut ajouter une déclaration. Conformément à l'article 62 bis du règlement de procédure et de preuves, un plaidoyer de culpabilité débouche sur une simple « audience consacrée au prononcé de la sentence ». Dans le cas contraire, débute alors la phase dite « de mise en état » : communication à la défense des éléments à charge, échange de documents, etc., avant le début du procès. *« Si tout se passe bien, cette étape ne peut pas durer moins de quatre mois et demi. Mais il faut plutôt tabler sur une période d'au moins six mois »*, précise le juge Jorda. Vient enfin l'heure du procès proprement dit : vue la complexité du cas Milosevic, les audiences devraient s'étaler sur plusieurs mois, voire plus d'un an.

NOUVELLE INCULPATION

A ce jour, l'ancien président est accusé de crimes contre l'humanité pour avoir *« planifié, provoqué, ordonné, engagé, aidé et encouragé une campagne de terreur et de violence contre les civils albanais du Kosovo »*. Mais Carla Del Ponte prépare une nouvelle inculpation, cette fois concernant le rôle de Milosevic dans la « purification ethnique » en Bosnie et en Croatie, ainsi qu'une requalification en génocide des crimes reprochés à l'accusé. Selon un proche du Procureur, le dossier serait quasiment *« bouclé »*.

Reconnu coupable, M. Milosevic risquerait la prison à perpétuité. Le TPIY dispose d'un accord d'application des peines avec sept pays, dont la France. L'ancien président pourrait donc, en théorie, finir ses jours dans une prison de l'Hexagone.

Alain Franco

Extraits de l'acte d'accusation

Voici des extraits de l'acte d'accusation en vertu duquel Slobodan Milosevic est aujourd'hui détenu à La Haye :

● **Des opérations planifiées**. *« De janvier 1999 à la date du présent acte d'accusation, Slobodan MILOSEVIC, Milan MILUTINOVIC, Nikola SAINOVIC, Dragoljub OJDANIC et Vlajko STOJILJKOVIC ont planifié, incité à commettre, ordonné, commis ou de toute autre manière aidé et encouragé une campagne de terreur et de violence dirigée contre les civils albanais du Kosovo. Les forces de la RFY et de la Serbie, agissant de concert, se sont lancées dans des opérations minutieusement planifiées et coordonnées. Dans l'ensemble du Kosovo, elles ont, systématiquement et par la force, expulsé de la province et déplacé à l'intérieur de celle-ci des centaines de milliers d'Albanais du Kosovo. »* Elles ont *« assassiné des centaines de civils albanais du Kosovo »*.

● **Massacres.** L'acte d'accusation mentionne plusieurs exemples de massacres présumés, comme celui-ci : *« Le 26 mars 1999 ou vers cette date, la police serbe a repéré les villageois dans la forêt. La police a donné l'ordre aux femmes et aux enfants de partir pour l'Albanie. Ensuite la police a fouillé les hommes et les garçons et les a obligés à marcher jusqu'à une maison inhabitée. Une fois les hommes et les garçons regroupés à l'intérieur de la maison, la police serbe a ouvert le feu. Après plusieurs minutes de fusillade, la police a recouvert les hommes et les garçons de paille et y a mis le feu. Quelque 105 hommes et garçons d'origine albanaise ont ainsi trouvé la mort »*.

● **Les chefs d'accusation**. L'acte d'accusation accuse Milosevic ainsi que les autres dirigeants des faits suivants : *Expulsion* (crime contre l'humanité) ; assassinat (crime contre l'humanité) ; meurtre (violation des lois et coutumes de la guerre) ; persécutions pour des raisons politiques, raciales et religieuses (crime contre l'humanité).

Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Contrat Volkswagen. Zéro souci.

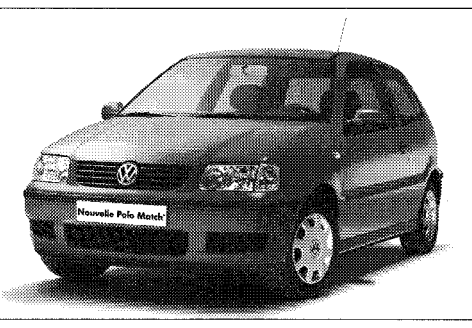

Contrat Volkswagen 1 660 F* /mois 253,07 €/mois

• Des soucis… quels soucis ? Le nouveau Contrat Volkswagen comprend le financement, l'entretien et l'assurance. Profitez de votre Polo Match© sans contraintes, sans surprises. Le Contrat Volkswagen s'occupe du reste.

Polo Match©

Match - H.F.P 2001

3615 Volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 825 20 25 25 (0,98 franc la minute). Consommations 99/100 CE (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 8,5 - 8,8 / 4,9 - 5,0 / 6,2 - 6,4 / CO_2 (g/km) : 149 - 154.

*Contrat Abrégio Location. Location avec option d'achat pendant 36 mois, avec assurance Garantie Capital Auto incluse. Exemple pour une Polo Macht© 1.4 essence, 3 portes, au prix de 73 335,99 F TTC (11 180 euros TTC) tarif au 02/05/2001 - Apport de 22 074,13 F (3 365, 18 euros) dont un dépôt de garantie de 11 000, 40 F (1 677 euros) et un premier loyer majoré de 11 073,73 F (1 688,18 euros), suivi de 36 loyers de 1 224,71 F (186,71 euros) assurance Garantie Capital Auto incluse. Option d'achat en fin de contrat : 31 534,48 F (4 807,40 euros) ou reprise du véhicule en fin de contrat suivant engagement sous conditions de votre concessionnaire VOLKSWAGEN. Coût total en cas d'acquisition 86 697,77 F (13 216,99. euros). Loyer complété par une cotisation mensuelle de 166 F TTC (25,31 euros), correspondant à l'option "Entretien-Réparations" incluant les opérations d'entretien prévues par le plan d'entretien du constructeur, le remplacement des pièces d'usure (hors pneumatiques), pour un kilométrage annuel parcouru de 15 000 km, pour le modèle défini ci-dessus. Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30 septembre 2001, chez tous les concessionnaires participant à l'opération, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts – RC SOISSONS B 642 032 148. "Cette offre inclut une proposition d'assurance "tous risques" Assurance Contrat Volkswagen (incluant la garantie du conducteur et l'assistance) d'un coût mensuel de 267,50 F (40,78 euros) pour un paiement par prélèvement fractionné sur 12 mois de la prime annuelle, pour un assuré habitant Paris, bénéficiant de 50% de bonus, n'ayant pas eu d'accident ces 2 dernières années et utilisant son véhicule en promenade et trajet travail. La franchise correspondant à ce tarif est de 1 400 F (213,43 euros) sous réserve d'acceptation du dossier par ALTIMA. Tarifs garantis pendant 36 mois sauf modification concernant l'assistance, le bonus/malus et les taxes légales. La présentation des garanties du contrat Assurance Contrat Volkswagen est effectuée par ALTIMA COURTAGE: société anonyme de courtage en assurance et réassurance au capital de 35 000 000 F – siège social : 11 boulevard Louis Tardy 79000 Niort - RCS NIORT B413 990 102 – garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances. Les garanties sont souscrites auprès d'ALTIMA ASSURANCES société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 30 489 800 Euros libéré pour moitié. Siège social : 11 boulevard Louis Tardy 79000 Niort - RCS Niort 431 942 838 – Entreprise régie par le code des assurances."

Le règne dura treize ans, la chute moins d'un an

Slobodan Milosevic s'est lui-même mis en position de défaite en voulant affronter l'OTAN et défier la communauté internationale. Le stratège de la « Grande Serbie » a perdu l'élection présidentielle, la majorité au Parlement, et sa liberté

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Le règne dura treize ans, et la chute moins d'un an. L'été dernier, Slobodan Milosevic annonçait qu'une élection présidentielle aurait lieu le 24 septembre 2000. Le dictateur n'imaginait pas qu'il déclenchait un processus qui allait le conduire devant une cour de justice internationale l'accusant de *« crimes contre l'humanité »*.

Depuis un an, la Serbie a vogué de surprise en surprise. Il y eut d'abord, lors de l'automne électoral, l'unification presque totale de l'opposition derrière un candidat méconnu, Vojislav Kostunica ; l'extraordinaire influence de l'organisation Otpor (Résistance) bien au-delà de ses bastions estudiantins et urbains ; la mobilisation d'une population qui sentait qu'elle pouvait changer le destin du pays. Puis il y eut, entre le 24 septembre et le 5 octobre, le succès de la campagne de désobéissance civile ; les grèves des ouvriers, notamment des fameux mineurs de Kolubara ; le choix de la puissante Eglise orthodoxe de soutenir l'opposition ; l'impression diffuse que la peur changeait de camp. Puis il y eut le 5 octobre, ce sentiment populaire que tout devenait possible ; les sourires des policiers ; l'assaut du Parlement et de la télévision d'Etat ; l'ivresse de la rue plus forte que le pouvoir ; l'annonce par l'armée qu'elle resterait dans les casernes ; la fuite du président.

Ce soir-là, les Serbes ont estimé qu'ils avaient vaincu leur maître par une *« révolution »*, et n'accordèrent que peu d'attention aux informations révélant que celle-ci fut patiemment organisée par Zoran Djindjic, avec le soutien d'agents de la police et de l'armée, et de puissances étrangères, notamment des Etats-Unis. Le héros, c'était Vojislav Kostunica, le président élu, le démocrate légaliste et modeste, le sauveur. La Serbie n'était pourtant pas au bout de ses surprises. Trois dates entérinèrent la chute de Slobodan Milosevic. La première, le 23 décembre, fut une formalité politique : l'Opposition démocratique de Serbie (DOS) remporta les élections législatives. L'événement fut cependant primordial, dans le sens où, face à la confusion qui règne au niveau fédéral serbo-monténégrin, il permit au pays d'avoir un gouvernement républicain en ordre de marche. C'est ce gouvernement, dirigé par le premier ministre Zoran Djindjic, qui tient les véritables rênes du pays.

Puis il y eut le 1er avril. Ce jour-là, la police gouvernementale arrêta Slobodan Milosevic contre l'avis du président Kostunica et de l'armée. L'assaut de commandos masqués contre sa résidence de Dedinje, s'il échoua, marqua la fin d'une époque d'impunité : aucun seigneur, qu'il soit au pouvoir ou au placard, n'était plus à l'abri. L'arrestation de M. Milosevic fut d'ailleurs suivie d'une nouvelle fuite à l'étranger, comme au lendemain du 5 octobre, d'hommes encore intouchables la veille. Et, enfin, il y a ce 28 juin 2001. Douze ans jour pour jour après la manifestation de Kosovo Polje, qui symbolisa l'engagement derrière Slobodan Milosevic d'une nation serbe ivre de promesses et de désirs de conquête, l'ex-président est livré, toujours contre l'avis du président Kostunica, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Sans présager de jugements à venir, le suspect Milosevic étant présumé innocent, les crimes des guerres de la décennie sont si documentés que l'ex-dictateur peut se douter qu'il n'est pas prêt de voir s'ouvrir la porte de la prison. Il risque une peine de détention à vie.

Douze ans jour pour jour après le pèlerinage de Kosovo Polje, où il avait enflammé des millions de Serbes, son départ n'a guère attiré plus d'un millier de personnes

Slobodan Milosevic ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Sa chute avait en fait débuté avec la décision d'affronter l'OTAN. En refusant le compromis de Rambouillet sur le Kosovo au printemps 1999, le président s'est coupé de centaines d'officiers de l'armée et de la police, certains que l'entêtement mènerait à une humiliante capitulation. Ces mêmes officiers ont ensuite soit travaillé avec la DOS, soit refusé de défendre le régime le 5 octobre. Et la population, qui n'avait jamais subi directement de guerre au cours de la décennie, s'est rendue compte que la politique du président attirait désormais les bombes. L'autre décision fatale fut donc celle de réformer la Constitution et de convoquer des élections l'année suivante. Ni l'opposition ni l'Occident n'ont tendu de piège à Slobodan Milosevic, nul ne l'a forcé à déclencher la guerre au Kosovo ni à organiser un scrutin présidentiel. Le fameux stratège, la terreur de la diplomatie occidentale, s'est lui-même acculé à la défaite.

Par ailleurs, concernant plus spécifiquement le TPIY, c'est parce que le pouvoir serbe refusait la paix en Bosnie-Herzégovine que les pays occidentaux ont créé ce tribunal, destiné à l'époque à masquer leur impuissance, et c'est à Dayton que Slobodan Milosevic entérina un plan de paix qui confirma définitivement l'existence de cette cour spéciale pour les crimes de guerre perpétrés dans les Balkans. Ce jour-là, ne pouvant imposer l'amnistie rêvée par les agresseurs de la Bosnie, M. Milosevic prit une première option sur le voyage auquel il a été convié ce 28 juin, un aller simple Belgrade-La Haye.

Slobodan Milosevic est l'homme de toutes les défaites. En combattant pour la « Grande Serbie », il a offert aux Serbes l'Etat territorialement le plus réduit de leur histoire. En manipulant la Constitution et les lois pour rester éternellement au pouvoir, il a signé sa chute de la présidence du pays. En faisant de la Serbie et de son *« peuple céleste »* le fer de lance de la résistance à un prétendu *« nouvel ordre mondial »*, il a accédé à cette position de premier ex-chef d'Etat à être jugé par un tribunal international.

Et, pour enfoncer le clou, douze ans après ce 28 juin 1989 où il a enflammé des millions de Serbes en pèlerinage à Kosovo Polje ou arrimés à leurs postes de télévision, son départ pour La Haye n'a guère attiré plus d'un millier de personnes, désorientées et finalement peu résolues à déclarer la guerre au monde entier, en ce 28 juin 2001, sur la place centrale de Belgrade.

R. O.

Un apparatchik à la carrière mouvementée

SLOBODAN MILOSEVIC est devenu le 12 décembre 1990 le premier président élu de la Serbie. Rien ne semblait prédestiner cet apparatchik, fils d'un père théologien orthodoxe d'origine monténégrine et d'une mère communiste, à défier une partie du monde. Né a Pozarevac (Serbie) le 20 août 1941, ce juriste de formation a gravi tous les échelons de la nomenklatura pour accéder en 1986 à la tête du Parti communiste de Serbie. Il a été le premier dirigeant de l'après-Tito à jouer ouvertement la carte du nationalisme. Dès 1992, il avait été inclus sur la liste des éventuels criminels de guerre à juger, dressée par le secrétaire d'Etat américain de l'époque, Lawrence Eagleburger.

Tacticien habile, M. Milosevic a rompu avec Radovan Karadzic, son allié serbe de Bosnie, que la communauté internationale a écarté de la scène politique en juillet 1996 en raison de son inculpation pour crimes contre l'humanité et génocide. Le président serbe a su se faire considérer, notamment par Washington, comme l'homme qui détenait la clef de la paix. Son objectif primordial ayant été la levée des sanctions internationales décrétées en mai 1992 contre la Serbie et le Monténégro, il est allé représenter les Serbes de Bosnie aux pourparlers de Dayton, en novembre 1995.

En 1996, son pouvoir a été ébranlé par 87 jours de manifestations de l'opposition. Il avait alors perdu l'appui de ses plus fidèles zélateurs : l'Eglise orthodoxe, l'Association des écrivains de Serbie, les dirigeants du Monténégro et ceux de l'entité serbe de Bosnie. Milosevic troquera en juillet 1997 son poste de président de la Serbie contre celui de président de la RFY, en dépit d'une forte opposition des jeunes réformateurs monténégrins. Il renforcera son pouvoir au début de 1998 en formant une coalition avec les ultranationalistes de l'ancien chef paramilitaire Vojislav Seselj. Il en résultera un durcissement du régime, sous couvert de *« la défense de l'intégrité du pays »*.

Deux ans plus tard, il perd l'élection présidentielle et reconnaît sa défaite. – *(AFP.)*

Cinq des responsables recherchés par le Tribunal de La Haye

RADOVAN KARADZIC
L'ancien chef politique des Serbes de Bosnie

■ L'ancien président bosno-serbe a été inculpé en juillet 1995 de génocide – l'accusation la plus grave portée par le TPIY – ainsi que de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Psychiatre, se targuant d'aimer la poésie, ce chantre de la Grande Serbie devenu chef politique des Serbes de Bosnie a dirigé pendant trois ans et demi le siège meurtrier de Sarajevo à partir de son fief de Pale, juché sur les hauteurs dominant la capitale bosniaque. Aujourd'hui en cavale, Radovan Karadzic se trouverait quelque part dans l'entité serbe de Bosnie. Ecarté de la vie publique par les accords de paix de Dayton, cet ultranationaliste a été l'un des fondateurs du Parti démocratique serbe (SDS), et collaboré étroitement avec Momcilo Krajisnic, le président du Parlement des Serbes de Bosnie. Cantonné dans l'ombre, Radovan Karadzic aurait continué d'influencer, ces dernières années, les autorités de la République serbe, affaiblissant les institutions bosniaques.

AFP

RATKO MLADIC
Le maître d'œuvre de la « purification ethnique » en Bosnie

■ Chef de l'armée des Serbes de Bosnie pendant la guerre (1992-95), Ratko Mladic est inculpé de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Originaire d'Herzégovine, fils d'un partisan de Tito, ce militaire de carrière est nommé général de l'armée yougoslave en 1992. Il prend alors la tête des forces serbes de Bosnie et, persuadé que *« les frontières se tracent dans le sang »*, il devient le maître d'œuvre de la « purification ethnique », notamment contre les localités musulmanes de Gorazde et Bihac (1994), puis Srebrenica (1995), où il commanda personnellement l'exécution de tous les hommes de l'enclave.
Il est aussi accusé d'avoir supervisé des bombardements systématiques de populations civiles, ainsi que des viols. Objet d'un mandat d'arrêt international, il est aujourd'hui en fuite. Il a été aperçu à Belgrade alors que Slobodan Milosevic était encore au pouvoir, c'est-à-dire avant octobre 2000.

AFP

MILAN MILUTINOVIC
Le président de la République de Serbie depuis 1997

■ Milan Milutinovic a été inculpé en 1999 au même moment que Slobodan Milosevic pour « crimes contre l'humanité » liés aux massacres et aux expulsions massives durant le conflit du Kosovo. Toujours en fonction, M. Milutinovic jouit, en vertu de la Constitution, d'une immunité que le Parlement de Serbie pourrait lever. Son renvoi entraînerait des élections présidentielles anticipées, alors que son mandat court jusqu'en 2002. M. Milutinovic avait succédé à la tête de la Serbie à Slobodan Milosevic au moment où celui-ci avait jeté son dévolu sur le poste de chef de l'Etat fédéral, ne pouvant renouveler autrement son pouvoir. En février 1999, il s'était rendu à Rambouillet pour diriger la délégation serbe lors des négociations organisées par les Occidentaux afin de tenter de résoudre la crise du Kosovo. Depuis le renversement de Slobodan Milosevic, l'attitude de Milan Milutinovic a été de se cantonner dans le silence tout en restant à ses fonctions.

AFP

DRAGOLJUB OJDANIC
Chef de l'armée yougoslave pendant la guerre du Kosovo

■ Inculpé en 1999 lors des événements du Kosovo, Dragoljub Ojdanic a occupé la fonction de chef de l'armée de terre, avant de devenir ministre de la défense de la Yougoslavie. Son arrivée en 1998 au poste de chef d'état-major, en remplacement du général Momcilo Perisic, était le signe d'une nouvelle purge menée par Slobodan Milosevic au sein de la hiérarchie militaire. Dragoljub Ojdanic était un fidèle du parti YUL de l'épouse de M. Milosevic, Mira Markovic. Il a été déchu de ses fonctions en décembre 2000 par le nouveau président yougoslave, Vojislav Kostunica. Avec Slobodan Milosevic, Milan Milutinovic, Nikola Sainovic (vice-premier ministre serbe) et Vlajko Stojiljkovic (ancien ministre serbe de l'intérieur), il est accusé par le TPIY d'avoir *« planifié, provoqué, ordonné, engagé et d'autre manière aidé et encouragé une campagne de terreur dirigée contre les civils albanais vivant au Kosovo »*.

AFP

MIROSLAV RADIC
Un des responsables du massacre de l'hôpital de Vukovar

■ Avec Veselin Slijvancanin et Milan Mrksic, Miroslav Radic est l'un des trois officiers de l'armée yougoslave accusés d'avoir organisé le massacre de l'hôpital de Vukovar, en Croatie, en novembre 1991. Après la défaite des combattants croates qui résistaient au siège depuis des semaines, les forces serbes se sont livrées à de multiples exactions. Elles ont notamment évacué de l'hôpital de Vukovar 260 personnes – tous les patients non serbes et le personnel médical – qui ont été conduites dans la campagne voisine d'Ovcara, abattues et ensevelies dans une fosse commune. Les fouilles du charnier d'Ovcara par les équipes du TPI allaient apporter, en 1996, les preuves irréfutables du massacre. Slavko Dokmanovic, le maire de Vukovar, qui avait orchestré ce qui fut la première grande vague de nettoyage ethnique dans l'ex-Yougoslavie, arrêté en 1996, s'est suicidé dans sa cellule de Scheveningen l'année suivante.

Les pressions américaines ont contrasté avec la prudence des Européens et de la France

SI SLOBODAN MILOSEVIC se trouve aujourd'hui à La Haye, ce n'est pas au ministère français des affaires étrangères qu'il le doit. Depuis le changement de régime à Belgrade, en septembre 2000, le quai d'Orsay s'est soigneusement gardé d'exercer la moindre pression sur les nouvelles autorités yougoslaves pour obtenir d'elles le transfert de l'ancien président au TPI.

ANALYSE

Paris avait misé sur Vojislav Kostunica beaucoup plus que sur Zoran Djindjic

Au lendemain du renversement de Milosevic, cette attitude – partagée par l'Europe et, à l'époque, par les Etats-Unis – était sagesse : il convenait de laisser le nouveau régime s'installer, conquérir les moyens de l'exercice réel du pouvoir et, dans l'ignorance où l'on était encore de la force que conservaient les partisans de Milosevic, mieux valait s'abstenir de toute exigence intempestive risquant de faire dérailler le processus démocratique en Serbie. Mais le quai d'Orsay en est resté là, jusqu'à ces derniers jours encore.

L'Europe dans son ensemble s'est dissociée de la politique menée depuis par les Etats-Unis : celle du donnant, donnant, qui liait l'aide économique américaine à la Yougoslavie à des avancées concrètes en direction des requêtes du TPI, avec ultimatums à l'appui. Le premier de ces ultimatums américains a abouti fin mars à l'arrestation de Milosevic à Belgrade. Même après cet épisode qui démontra le peu de soutien dont l'homme jouissait encore dans la population serbe, l'Union européenne est restée sur cette ligne qui consistait à « faire confiance » aux autorités yougoslaves et à leur accorder un « délai » indéterminé. Ceci au grand dam de Carla del Ponte : le procureur du TPI rappelait notamment que l'Europe avait eu moins de délicatesse envers la Croatie et qu'elle n'avait pas hésité à faire de la coopération avec le TPI une condition de son aide économique à Zagreb.

PRÉFÉRENCE POLITIQUE

Au moins certains dirigeants européens, dont Jacques Chirac, prirent-ils soin à chaque étape (lors du renversement de l'ancien président, lors de son arrestation notamment) de rappeler les principes, à savoir que le destin de Milosevic était d'aller répondre de ses crimes devant le TPI. Le ministère français des affaires étrangères ne l'a jamais fait. Ses porte-parole ont eu consigne d'éluder, chaque fois qu'elle leur était posée, la question du transfert de Milosevic à La Haye.

Dans toutes les réunions des ministres des affaires étrangères des Quinze (les « conseils affaires générales »), la France a systématiquement veillé à ce que soit évitée dans les communiqués toute idée de conditionnalité de l'aide, toute précision quant au « délai » accordé à Belgrade, toute référence explicite à cette éventualité et seulement évoquée la « coopération avec le TPI ».

La déclaration du porte-parole du quai d'Orsay le 24 juin, sur l'adoption par Belgrade du décret autorisant les extraditions vers La Haye est un exemple de cette langue de bois pratiquée depuis des mois : *« L'adoption par le gouvernement yougoslave du décret sur ses relations avec le Tribunal pénal international constitue un développement positif pour concrétiser et renforcer la coopération de la RFY avec le TPIY, conformément aux engagements de Belgrade. »*

La France avait misé sur Vojislav Kostunica beaucoup plus que sur le chef du gouvernement serbe, Zoran Djindjic. *« Je sais qu'on dit ici que je suis l'homme des Américains »*, nous déclarait récemment ce dernier, dont le pragmatisme bourru vient d'avoir raison de l'hostilité du président yougoslave envers le TPI. Mais au-delà de cette préférence politique, a joué aussi le fait que le ministre français des affaires étrangères partage en grande partie, personnellement, cette hostilité de M. Kostunica envers la justice internationale.

« POUR LA RÉCONCILIATION »

M. Védrine se garde d'exposer publiquement son peu de sympathie envers le TPI (dont il est comme tout le monde supposé approuver la mission), mais elle est sous-jacente dans nombre des propos qu'il a tenus ses derniers mois sur le thème de la morale en politique étrangère. Il y a peu de temps encore, alors que Milosevic était déjà dans une geôle à Belgrade, un membre de l'entourage du ministre essayait de faire droit aux arguments de Vojislav Kostunica et se demandait si la Commission vérité qu'il proposait (c'est-à-dire serbo-serbe) ne serait pas préférable, *« pour la réconciliation »*, à l'exercice d'une justice internationale. Pour la réconciliation de qui avec qui ? *« Des Serbes avec eux mêmes »*, répondit-il, semblant avoir oublié que les victimes de Milosevic n'étaient pour la plupart pas serbes et que c'est elles qui réclament justice.

Le ministère français des affaires étrangères a dû depuis affiner son argumentaire. L'important, disait récemment un autre membre de l'entourage du ministre, est que la décision de transférer Milosevic au TPI *« vienne des Serbes eux-mêmes, qu'ils se rendent compte de ce qu'ils ont fait »*. C'eut été préférable, effectivement ; mais on ne peut pas dire que la diplomatie française les y ait beaucoup aidés.

Claire Tréan

Une décision saluée comme une victoire de la justice

Seules la Russie et la Chine ont exprimé des réserves sur la remise de Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international, qualifiée d'« enlèvement » par son frère

BENJAMIN FERENCZ, procureur en chef américain au Tribunal de Nuremberg qui a jugé les généraux nazis après la seconde guerre mondiale, s'est félicité du transfèrement de Slobodan Milosevic à La Haye, indiquant que *« cela montre que bientôt les chefs d'Etats ne pourront plus se sentir à l'abri s'ils sont responsables de crimes contre l'humanité ou d'atrocités »*. Retraité, aujourd'hui âgé de 81 ans, à New Rochelle aux Etats-Unis, cet avocat engagé dans l'armée américaine a obtenu la condamnation de vingt-deux SS accusés d'avoir tué plus d'un million de personnes au cours du plus grand procès pour meurtre de l'histoire.

Pour la preque totalité des chefs d'Etat et de gouvernements, il s'agit d'un événement qualifié de *« moment historique »*, selon l'expression du président du TPIY, le Français Claude Jorda. George W. Bush a *« applaudi »* la nouvelle, estimant que c'était *« un message sans équivoque à toutes les personnes ayant plongé les Balkans dans la tragédie et les brutalités qu'elles auront à répondre de leurs crimes »*. Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell s'est, quant à lui, déclaré *« satisfait »* et a salué le *« rôle considérable »* joué par *« les pressions américaines »* pour y parvenir.

M. SCHRÖDER : « GRAND SUCCÈS »

Pour le chancelier allemand Gerhard Schröder, *« c'est un grand succès »*. *« Avec cette mesure certainement pas facile, la Yougoslavie se conforme à ses obligations légales de coopération avec le tribunal. »*, a-t-il ajouté. Quant au premier ministre britannique, Tony Blair, il a qualifié la décision de Belgrade de *« très bonne chose »* précisant que *« les changements en cours en Yougoslavie nous montrent combien il est important de faire en sorte que tous ceux qui font actuellement l'objet d'une inculpation soient traduits en justice »*. De son côté, le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a tenu à féliciter *« les autorités yougoslaves pour la façon dont elles ont géré l'affaire »* alors que le haut-représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, Javier Solana, a estimé que *« la justice n'a pas de frontières »*.

L'administrateur de l'ONU au Kosovo, Hans Haekkerup, a fait remarquer que *« depuis plus de dix ans, les actes horribles de M. Milosevic et de ses collaborateurs ont semé une souffrance immense dans la région. Les nouvelles autorités à Belgrade doivent être félicitées pour cette décision extrêmement importante »*, a-t-il dit, estimant que *« la population du Kosovo et d'autres pays dans les Balkans ont besoin que justice soit faite pour commencer à se réconcilier »*. George Robertson, secrétaire général de l'OTAN a lui aussi salué *« la décision sage et courageuse »* du gouvernement yougoslave tandis que le haut-représentant de la communauté internationale en Bosnie, Wolfgang Petritsch, a exprimé l'espoir que l'ancien leader politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et l'ancien chef militaire Ratko Mladic suivent l'ancien président yougoslave à La Haye.

Pour Amnesty International, *« la loi internationale a rattrapé Slobodan Milosevic. C'est un moment clé dans la lutte pour le rétablissement des droits de l'homme et de la justice en ex-Yougoslavie »*. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a indiqué : *« C'est un jour comme peu de gens en auraient imaginé, mais un jour que beaucoup espéraient. C'est un jour dont on se souviendra, non pour l'esprit de vengeance mais pour celui de justice »*.

L'ARMÉE YOUGOSLAVE MUETTE

Dans l'ex-Yougoslavie, le ministre des affaires étrangères de Bosnie, Zlatko Lagumdzija, a estimé qu'il s'agissait d'*« un pas décisif dans la destruction du projet de bâtir des Etats ethniquement purs »* alors que le président croate, Stipe Mesic, a souligné que Slobodan Milosevic était *« le principal coupable de toutes les guerres qui ont éprouvé la région »*. En Serbie, le Parti socialiste (SPS) de Slobodan Milosevic a estimé que la décision du gouvernement constituait une *« violation de la Constitution »*. L'armée yougoslave n'a , de son côté, pas estimé *« utile »* de commenter la nouvelle. *« Cette décision et sa mise en œuvre sont l'affaire du gouvernement de la République (de Serbie) et l'armée yougoslave, en accord avec la Constitution de la République fédérale de Yougoslavie, n'a rien à voir avec elle »*, a indiqué un militaire précisant que *« toutes les unités de l'armée yougoslave poursuivent leurs activités comme à l'ordinaire »*.

L'ancien diplomate Borislav Milosevic, frère de Slobodan s'est insurgé contre cette décision *« inconstitutionnelle et illégale. C'est en fait un enlèvement »*, a-t-il déclaré, ajoutant que ce transfèrement *« humilie la dignité du peuple yougoslave et témoigne de la perte de notre souveraineté »*.

Le président du Conseil de la Fédération russe, Egor Stroïev, et l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski, ont dénoncé le transfèrement qui *« porte indirectement un coup à la Russie, que certains groupes cherchent à provoquer et à entraîner dans un conflit sanglant »*. Le président de la chambre haute a estimé qu'il s'agissait *« du début de la fin pour la Yougoslavie »*. *« Quelle sorte de gouvernement peut accepter de livrer un président ou un ministre ? Qui pourra encore respecter un tel gouvernement, »*, a affirmé M. Stroïev.

La presse chinoise a annoncé tardivement l'événement, vendredi, en insistant sur le fait que Slobodan Milosevic *« a été vendu pour 1,3 milliards de dollars »*, une idée en accord avec le soutien longtemps exprimé par la Chine à l'ex-président yougoslave, en particulier durant la guerre du Kosovo.– *(AFP, Reuters.)*

M. Chirac : « Un progrès de la conscience universelle »

***« Pendant plus de dix ans, il a semé la haine et la guerre dans les Balkans. Il a aussi fait le malheur de son peuple »*, a déclaré Jacques Chirac à propos de Slobodan Milosevic, estimant que *« sa remise au Tribunal pénal international est une œuvre de justice »*. Le chef de l'Etat rend hommage *« aux autorités de Belgrade et au peuple yougoslave qui avaient imposé la démocratie de manière pacifique et digne et sont allés au bout de leur démarche. Milosevic devra rendre compte de ses actes »* devant un tribunal *« pleinement indépendant.* (...) *C'est un grand progrès de la conscience universelle »*, a-t-il ajouté, précisant que *« cette décision crée un exemple. Chacun saura désormais que l'on ne peut bafouer impunément les valeurs essentielles de la dignité humaine »*.**

Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, a, pour sa part, indiqué : *« La France n'a cessé d'agir pour convaincre les autorités yougoslaves de coopérer dans ce sens. C'est une démonstration spectaculaire de la volonté de Belgrade de faire siennes les valeurs communes de démocratie et de justice qui fondent nos sociétés européennes. »*

Le démantèlement sanglant de la Yougoslavie n'est pas achevé

DIX ANS, presque jour pour jour, après le déclenchement des dernières guerres balkaniques du XXe siècle, qui en avait déjà connu quelques-unes, Slobodan Milosevic a été livré au Tribunal pénal international (TPIY) de La Haye. Ce pourrait être le point final d'une tragédie dans laquelle l'ancien dictateur de Belgrade porte la plus grande part de responsabilité. Et pourtant le démantèlement de la Yougoslavie n'est, dix ans après, pas complètement terminé et le sang continue de couler. Après la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, c'est au tour de la Macédoine d'être le théâtre d'affrontements entre communautés slave et albanaise, comme si la dissolution de la fédération yougoslave multiethnique ne devait pas avoir de fin.

ANALYSE

Slobodan Milosevic a libéré des démons nationalistes qui ne sont pas encore maîtrisés

A vrai dire, le conflit en Macédoine est une sorte de retour aux sources. Dans toutes les guerres balkaniques du XIXe et du XXe siècle, ce petit pays, habité par une mosaïque de peuples, a été au centre ou à l'origine des conflits. Les Etats voisins, plus puissants, se disputaient ce territoire en invoquant qui le peuplement, qui le nom ou l'histoire.

ÉTONNANTE INDULGENCE

En 1991-1992, la Macédoine était l'objet de toutes les inquiétudes parce que la disparition de la Yougoslavie pouvait aiguiser les appétits de la Bulgarie, de la Serbie ou de la Grèce et se transformer en guerre régionale. Plusieurs facteurs ont permis d'éviter le drame.

Pour M. Milosevic, la Macédoine n'était pas une priorité, bien qu'une petite communauté serbe y habite ; les Bulgares, sous la conduite de leur premier président élu démocratiquement, Jelou Jelev, eurent la sagesse de renoncer à des revendications centenaires pour gagner leur billet d'entrée dans l'Europe ; indignés que Skopje ose « usurper » le nom de Macédoine, les Grecs firent cependant passer leur appartenance à la Communauté européenne avant leurs sentiments nationalistes, résistant même aux propositions de Slobodan Milosevic de partager en trois la petite République. La sagesse du premier président macédonien postcommuniste, Kiro Gligorov, fit le reste, comme la présence jusqu'en 1999, d'une petite force de l'ONU, censée surveiller la frontière avec la Serbie, mais dont l'effet pacificateur s'étendait aussi à l'intérieur du pays.

Deux ans après la défaite serbe au Kosovo, la Macédoine est redevenue le point chaud des Balkans. Certains observateurs ou diplomates, toujours tentés par une étonnante indulgence envers Slobodan Milosevic, y verront la preuve que l'ancien homme fort de Belgrade n'était pas le *deus ex machina* des guerres balkaniques, l'ordonnateur d'un conflit qui n'en finit pas, qui a fait plus de 200 000 morts et remis, pour la première fois en Europe depuis la deuxième guerre mondiale, des cohortes de réfugiés sur les routes de l'exil.

Ce serait oublier que M. Milosevic et les siens ont délibérément utilisé le nationalisme pour perpétuer leur pouvoir après la chute du communisme. Ils ont eu certes des complices avérés ou honteux, à Zagreb ou en Bosnie, mais ils ont remis au goût du jour le vieux rêve serbe de domination sur tous les Slaves du Sud qu'ils accusaient Tito d'avoir abandonné au profit d'un équilibre instable entre les divers peuples de la Yougoslavie.

COROLLAIRE FATAL

Faute de pouvoir le réaliser, Slobodan Milosevic choisit un autre fantasme : réunir, y compris par les armes, tous les Serbes dans un même Etat, ce qui supposait le démantèlement de toutes les républiques fédérées de l'ancienne Yougoslavie (à l'exception de la Slovénie mais en particulier de la Bosnie-Herzégovine) et ce qui avait pour corollaire fatal que tous les autres peuples de la région pouvaient nourrir l'ambition d'être réunis dans leur propre Etat. La « question serbe », qui eut si longtemps la sympathie de la France officielle, ne pouvait être soulevée sans susciter derrière elle la « question croate » ou la « question albanaise ».

C'est cette dernière qui est implicitement posée aujourd'hui en Macédoine. Au prix de centaines de milliers de victimes, après des années d'atermoiements, la communauté internationale, menée par les Américains et les Européens, avec l'accord réticent de la Russie, a contenu le nationalisme croate et défait le nationalisme serbe. Ce n'était pourtant pas suffisant pour enrayer toutes les conséquences de la dissolution yougoslave.

L'éclatement n'est pas achevé. Le Monténégro n'a pas renoncé à briser son association avec la Serbie au sein de la Fédération yougoslave réduite à sa plus simple expression, même si le président monténégrin Milo Djukanovic, sous la pression des Occidentaux et sous l'effet d'élections moins brillantes que prévu, ne semble plus très pressé d'organiser un référendum sur l'indépendance.

Surtout, le statut du Kosovo reste indécis. Aussi longtemps que durera le protectorat de l'ONU, la fiction d'une appartenance à la Serbie de la province à majorité albanaise pourra être maintenue. Mais à terme, l'indépendance n'est-elle pas inévitable, si les Occidentaux veulent être fidèles à un des principes démocratiques pour lesquels ils disent s'être battus dans les Balkans, à savoir le respect de la volonté des peuples ?

Même « l'autonomie substantielle » promise aux Kosovars par la communauté internationale attise l'envie des Albanais de l'ex-Yougoslavie, qu'ils vivent dans la Serbie du Sud, dans la vallée de Presevo, ou en Macédoine. Tous réclament le respect de leurs droits qu'ils estiment, parfois à juste titre, bafoués par les majorités slaves, mais tous rêvent d'abord de se retrouver dans un « grand Kosovo », pas seulement pour des raisons de fierté nationale, mais parce que le découpage de la Yougoslavie titiste en plusieurs républiques a élevé entre eux des frontières inexistantes auparavant. En dehors des périodes de répression serbe les plus aiguës, Pristina était le centre de la vie intellectuelle albanaise en Yougoslavie et la guerre l'a rendue difficilement accessible.

C'est aussi l'enjeu des affrontements qui continuent en Macédoine. La perspective d'une « dévaluation des frontières » avec l'entrée de tous ces pays dans l'Union européenne est beaucoup trop lointaine pour satisfaire les aspirations albanaises. M. Milosevic a ouvert la boîte de Pandore du nationalisme que personne n'est, dix ans après, parvenu à refermer.

Daniel Vernet

A partir de 1991 : l'éclatement de l'ex-Yougoslavie

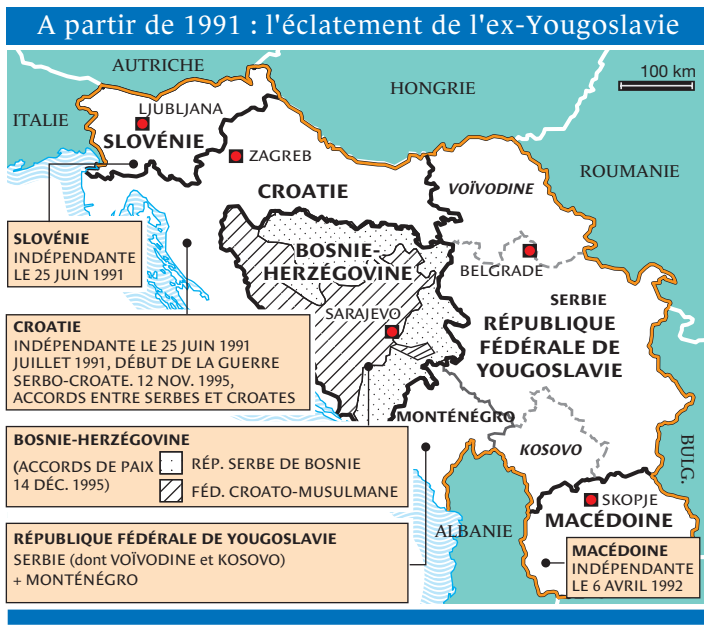

Reporters sans frontières occupe l'Office du tourisme tunisien à Paris

PARIS. Une vingtaine de militants de Reporters sans frontières (RSF) occupaient toujours, vendredi matin 29 juin, les bureaux de l'Office du tourisme de Tunisie en France, dans lesquels ils avaient pénétré jeudi matin pour réclamer la libération de l'opposante Sihem Ben Sedrine. La directrice du magazine en ligne *Kalima* et porte-parole du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT, non reconnu), a été arrêtée mardi à Tunis, à la suite d'une interview accordée à la chaîne arabe Al Mouataquilla, basée à Londres. *« Si on nous met dehors, nous mènerons d'autres actions aussi longtemps que Sihme Ben Sedrine ne sera pas libérée, »* a prévenu Robert Ménard, secrétaire général de RSF. Les autorités tunisiennes dénoncent l'*« agression caractérisée »* lancée par RSF et se disent *« vivement surprises »* du communiqué du Parti socialiste français condamnant, mercredi, *« avec la plus grande fermeté »*, l'arrestation de Mme Ben Sedrine.

Plainte pour « crimes contre l'humanité » contre des dirigeants ivoiriens

BRUXELLES. La justice belge a été saisie, jeudi 28 juin, d'une plainte collective visant l'actuel président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, son prédécesseur au pouvoir, le général Robert Gueï, et d'autres dignitaires ivoiriens pour « crimes contre l'humanité ». Entreprise par 150 plaignants, « *victimes ou ayants droit de victimes de tortures, de viols, assassinats commis par les forces de l'ordre ivoiriennes* », cette démarche bénéficie du soutien d'une ONG belge, Prévention Génocides, qui estime qu'une « *machine à tuer se met en place* » en Côte d'Ivoire, où la rivalité politique entre dirigeants du Sud et l'opposant Alassane Ouattara, originaire du Nord, a provoqué une forte polarisation ethnique. – *(AFP.)*

Les sept réfugiés nord-coréens ont quitté la Chine pour Singapour

PÉKIN. Les sept Nord-Coréens réfugiés depuis mardi 26 juin dans les locaux du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Pékin ont quitté la Chine, vendredi 29 juin, pour Singapour. *« Ils ont quitté la Chine ce matin pour un pays tiers »*, a déclaré à la presse Colin Mitchell, représentant du HCR à Pékin. M. Mitchell n'a pas voulu dire de quel pays il s'agissait. Selon un porte-parole de Singapore Airlines à Pékin, les sept membres de la famille Jung ont pris un avion à destination de Singapour en début de matinée avec des billets achetés par le HCR.

Les réfugiés, âgés de 15 à 69 ans, demandaient l'asile politique en Corée du Sud, qui a d'avance accepté de les accueillir. Mais Pékin souhaitait qu'ils transitent par un pays tiers afin de ménager la susceptibilité de son allié nord-coréen. La famille Jung pourrait rester quelques jours à Singapour avant de gagner Séoul. Officiellement, leur départ s'est fait *« pour raisons humanitaires »* en raison de *« problèmes de santé de la famille »*.– *(AFP.)*

La guérilla colombienne libère 242 soldats et policiers

BOGOTA. Deux cent quarante-deux soldats et policiers ont été libérés, jeudi 28 juin, par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le principal mouvement de guérilla, mais l'importance de cette mesure a été occultée en Colombie par le choc provoqué par le retrait de la Copa America de football. Dans ce pays déstabilisé par les groupes armés d'extrême droite et d'extrême gauche, la décision prise par la Confédération sud-américaine de football (CSF), jeudi à l'aube à Buenos Aires, de retirer à la Colombie, pour des raisons de sécurité, l'organisation de ce championnat local des nations, prévu du 11 au 29 juillet, a provoqué un véritable choc.

L'annonce a relégué au second plan la libération de militaires et policiers, certains d'entre eux détenus depuis plus de trois ans. D'ici dimanche, 60 autres prisonniers devraient être relâchés par la guérilla, dans le cadre d'une décision « *unilatérale* » prise par les rebelles après l'accord du 2 juin signé avec le pouvoir sur un échange de prisonniers.– *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CUBA : le président Fidel Castro a estimé**, dans un entretien diffusé par la chaîne de télévision américaine NBC, jeudi 28 juin, que le malaise dont il avait été victime samedi 23 juin, n'était nullement sérieux et assuré que son frère, Raul, était en mesure de lui succéder.– *(Reuters.)*

■ **JORDANIE : Amman a autorisé le retour de Ibrahim Ghosheh,** porte-parole du mouvement radical palestinien Hamas, banni du pays, après que celui-ci eut accepté, par écrit, de cesser toute *« activité de nature politique, médiatique ou organisationnelle au sein du Hamas »*, a annoncé, jeudi 28 juin le ministre de l'information, Saleh Kallab.

■ **IRAN : le Conseil des gardiens a rejeté une loi** sur les crimes politiques visant à garantir la liberté d'expression et les droits des opposants, adoptée par les députés réformateurs en mai, a rapporté la presse jeudi 28 juin. La plus haute instance judiciaire du pays a jugé cette loi *« anticonstitutionnelle »* et *« contraire à la religion. »* – *(Reuters.)*

■ **MAROC : un séisme d'une magnitude de 5,2 sur l'échelle de Richter** a frappé jeudi 28 juin Rabat et Casablanca, a rapporté l'agence officielle MAP. Cette secousse n'a pas immédiatement fait état de victimes ou de dégâts.– *(Reuters.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : les ministres des transports des Quinze** ont examiné, jeudi 28 juin, trois propositions de loi relatives à la sécurité maritime, prévoyant notamment d'équiper en « boîtes noires » (enregistreurs), à partir de 2007 ou 2008, tous les navires de marchandises construits avant le 1er juillet 2002.– *(Corresp.)*

Libertés religieuses : la Chine et la France épinglées

ROME. L'organisation catholique Aide à l'Eglise en détresse (AED) a rendu public, jeudi 28 juin, son rapport 2001 sur les pays dont la liberté religieuse est limitée par des législations restrictives et des pressions sociales. La Chine arrive largement en tête de ce classement, suivie par l'Indonésie, le Soudan, le Nigeria et le Turkménistan. La France occupe de manière surprenante la sixième place. L'organisation AED justifie ce mauvais classement par la nouvelle loi française sur les sectes. Cuba figure aussi dans la liste rouge, ainsi que la Corée du Nord, la Birmanie, le Laos, le Vietnam et le Turkménistan.

Selon l'organisation catholique AED, on assiste à une « *aggravation de la situation de la liberté religieuse dans le monde* », à cause des conflits religieux en Afrique, mais aussi du fait que « *dans les pays de l'Europe de l'Est, en dépit de l'écroulement des régimes communistes, la mentalité n'a pas changé, ni la logique bureaucratique des Etats* » .– *(AFP.)*

Colin Powell négocie un calendrier d'application du rapport Mitchell au Proche-Orient

Une semaine de « calme absolu » devrait être observée au préalable entre Israël et les Palestiniens

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, devait avoir, vendredi 29 juin, de nouveaux entretiens avec les dirigeants israéliens et palestiniens, après une première série d'entretiens jeudi. D'ores et déjà, M. Powell et le premier ministre israélien, Ariel Sharon, ont annoncé s'être mis d'accord sur un calendrier d'application du rapport Mitchell, qui commencerait par une période d'une semaine de *« calme absolu »*.

JÉRUSALEM
correspondance

Au terme d'une journée au cours de laquelle il a rencontré le président palestinien, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ariel Sharon, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, est parvenu, jeudi 28 juin à l'objectif qu'il avait annoncé : fixer un calendrier d'application des conclusions du rapport de la commission Mitchell visant à ramener le calme. Le lancement reste cependant à la discrétion des *« deux parties »*, a souligné M. Powell, laissant entendre que cette responsabilité incomberait en fait au premier ministre israélien, Ariel Sharon.

Ce dernier a déclaré, lors d'une conférence de presse commune avec M. Powell, qu'après sept jours de *« calme absolu »* et ininterrompu commencera la période dite *« d'accalmie »*, deuxième étape du rapport Mitchell fixée à six semaines, à l'issue de laquelle il sera possible de passer à la troisième phase de *« la mise en œuvre de mesures de confiance »* pour une durée indéterminée, avant de reprendre les négociations.

M. Sharon a donc transigé sur la période test, acceptant de la réduire à sept jours, alors qu'il en exigeait dix au début de la semaine devant le président américain, George Bush, lors de leur rencontre à Washington. En revanche, il n'a pas accepté de décréter le démarrage immédiat de ces sept jours tests. Cette hypothèse, qui, d'après certains diplomates européens, n'était pas totalement exclue, s'est évanouie après l'assassinat d'une jeune femme israélienne sur une route de Cisjordanie.

NOUVEL ACCROC

Ekaterina Weintraub, vingt-sept ans, rentrait chez elle, dans la colonie de Ganim, non loin de Djénine, après une visite chez le médecin avec son fils malade. Elle avait suivi les consignes données par l'armée aux habitants des colonies : voyager en convoi de deux voitures. Une voiture palestinienne arrêtée sur le bas-côté a tiré sur les deux véhicules, tuant Ekaterina et blessant la deuxième conductrice. L'enfant est indemne.

Le Conseil des implantations de Judée-Samarie et Gaza a aussitôt appelé M. Sharon à mettre fin au cessez-le-feu, estimant que cette victime était un *« nouveau sacrifice de la sanglante politique de retenue »* qu'il applique. Difficile dans ces conditions pour M. Sharon de se contenter d'un cessez-le-feu partiel comme le suggérait George Bush.

Ce nouvel accroc au cessez-le-feu entré en vigueur le 13 juin – sept Israéliens et neuf Palestiniens ont été tués depuis – est intervenu alors que, quelques heures plus tôt, M. Arafat s'était engagé à faire respecter la trêve. *« Nous ferons de notre mieux à partir de maintenant (...) pour honorer tous nos engagements »*, a-t-il promis lors d'une conférence de presse conjointe avec M. Powell. *« Je suis sûr que notre peuple se conformera à ce que je vous promets maintenant »*, a-t-il ajouté.

A cette occasion, M. Powell a semblé faire un pas en direction des Palestiniens, qui réclament l'envoi d'observateurs internationaux sur le terrain. *« Je pense que si nous arrivons aux mesures destinées à renforcer la confiance* [prévues par le rapport Mitchell], *il faudra des contrôleurs et des observateurs pour voir ce qui se passe sur le terrain »*, a affirmé le secrétaire d'Etat américain.

Cette remarque, clarifiée par le secrétaire d'Etat lors de sa conférence de presse avec M. Sharon, fait en réalité référence à un comité de surveillance accepté par les deux parties, qui en choisiraient les membres. Tout en s'interrogeant sur leur utilité, le premier ministre israélien ne s'est pas opposé à la présence d'observateurs américains, mais a clairement rappelé qu'Israël était contre l'envoi d'observateurs des Nations unies, ou européens, compte tenu de leur approche *« déséquilibrée »*, selon lui, du conflit.

Catherine Dupeyron

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Italie : M. Berlusconi présente son plan des « cent jours » pour relancer l'économie

Les bénéfices réinvestis pourront être défiscalisés

ROME
de notre correspondante

Exposant, jeudi 28 juin, le plan de travail pour les cent premiers jours de son gouvernement, Silvio Berlusconi a annoncé une cure économique pour une relance rapide de la croissance, telle que le président du conseil italien l'avait dessinée dans son programme électoral avant d'arriver au pouvoir avec une confortable majorité. Les mesures *« impopulaires »* de réduction des dépenses sociales sont reportées à plus tard.

La loi Tremonti, du nom du nouveau ministre de l'économie et des finances, autorise *« pour améliorer la compétitivité »*, la défiscalisation des bénéfices réinvestis, non seulement pour les entreprises – surtout les PME – mais aussi pour les commerçants et les artisans. Giulio Tremonti a ainsi étendu à cette dernière catégorie sa loi de 1994, alors qu'il était ministre des finances dans le premier gouvernement Berlusconi.

Afin de *« débureaucratiser le pachyderme de l'administration »*, le gouvernement annonce la suppression, d'ici la fin de l'année, d'un demi-millier de lois. Pour ramener dans la légalité le « travail au noir », très important dans la péninsule, une sorte d'*« amnistie »* assortie de facilités fiscales et d'aides est proposée aux entrepreneurs concernés et à leurs salariés.

L'impôt sur les successions et sur les donations, déjà fortement réduit par l'ancien gouvernement de centre-gauche, va être supprimé. Un blocage des prix des produits pharmaceutiques est instauré jusqu'en 2002, en vue de remédier à l'une des principales causes du déficit public, le développement des dépenses de santé. La subvention-remise de cinquante lires (0,17 franc) sur le prix du carburant est maintenue. Enfin, la législation sur les contrats de travail à durée déterminée va être libéralisée pour améliorer la flexibilité dans la lutte contre le chômage.

Antonio D'Amato, président de la Confindustria, le Medef italien, se réjouit de ce que *« le gouvernement entende mettre un peu de turbo dans l'économie du pays »*. Ce dirigeant avait su devancer les désirs de M. Berlusconi en proposant, avant même les législatives du 13 mai, un plan analogue de combat pour le développement qui s'attaquait de fait à des modes de concertation jusque-là utilisés avec les partenaires sociaux, en introduisant par exemple un accord séparé avec chacun d'entre eux.

L'OPPOSITION DE LA CGIL

Le plan gouvernemental des « cents jours » a suscité des réactions identiques des syndicats, informés mercredi soir de son contenu au cours d'une rencontre avec M. Berlusconi : prudence sans refus – en particulier sur ces fameux contrats à terme – de la part de la CISL (catholique) et de l'UIL (laïque), mais opposition ferme de la CGIL, la principale confédération de gauche, qui regroupe cinq millions d'adhérents.

Pour le dirigeant de cette dernière, Sergio Cofferati, *« ces mesures avantagent seulement les entreprises »*, et il n'est pas question d'accepter un accord séparé sur les contrats à durée déterminée. La crainte d'un automne chaud pèse plus sur le gouvernement que les menaces d'une opposition parlementaire qui rêve d'une unité perdue et dont la principale formation, les Démocrates de gauche, a prévu son congrès du 16 au 18 novembre à Rome.

Danielle Rouard

► www.lemonde.fr/italie2001

Les homosexuels autrichiens se mobilisent contre une loi discriminatoire

Alors que Vienne accueille l'Europride, la pression s'accentue sur les conservateurs pour abolir le « paragraphe 209 »

VIENNE
de notre correspondante

Avec ses cheveux verts et un T-shirt noir barré de son adresse Internet [http.//gayscout.org], Jogy Wolfmeyer n'a pas choisi de raser les murs. Dans la petite ville autrichienne de Dornbirn, proche de la Suisse, tout le monde connaît ce technicien de trente-deux ans comme un militant homosexuel : la liste qu'il a présentée l'an dernier aux élections municipales a recueilli 1,7 % des voix, dans une région profondément catholique.

Il y a six mois, il a été condamné par le tribunal de grande instance de Feldkirch, dans le Vorarlberg, en vertu d'une loi rétrograde, ultime survivance, à l'intérieur de l'Union européenne, d'une conception patriarcale de la sexualité : le paragraphe 209 du code pénal prévoit en effet une peine de six mois à cinq ans de prison pour les hommes adultes qui ont eu des rapports sexuels consentants avec un garçon âgé de quatorze à dix-huit ans.

Cette disposition discriminatoire – qui épargne les lesbiennes, dont les caresses, selon le législateur, seraient parfois difficiles à distinguer des *« soins d'hygiène »* – a été adoptée en 1971, quand l'âge du consentement sexuel a été abaissé à quatorze ans. Le régime socialiste du chancelier Bruno Kreisky avait cru devoir concéder aux franges les plus rétrogrades du catholicisme cette inégalité de traitement des homosexuels masculins. Aujourd'hui, aucun juriste autrichien ne défend plus un tel anachronisme et les magistrats eux-mêmes, forcés d'appliquer la loi, sont majoritairement favorables à son abolition.

Un signal décisif a été donné dans ce sens par la cour d'appel d'Innsbruck, au Tyrol, qui a refusé, il y a quelques semaines, de confirmer la condamnation de Jogy Wolfmeyer et saisi la Cour constitutionnelle en soulignant le caractère désuet du paragraphe 209.

« C'est une étape très importante, et nous avons bon espoir que les juges de la Cour constitutionnelle trancheront en notre faveur », affirme l'avocat Helmut Graupner, fondateur de la Plate-forme contre le paragraphe 209 ainsi que du Comité Lambda, qui se bat pour la reconnaissance des unions homosexuelles – sur le modèle scandinave – et l'adoption d'une loi antidiscriminatoire. *« A l'heure actuelle, si quelqu'un écrit que "tous les pédés sont des violeurs d'enfants", aucune loi en Autriche ne permet de porter plainte contre lui »*, rappelle Jogy Wolfmeyer.

Si les tribunaux expriment de plus en plus souvent leurs réticences (en prononçant, par exemple à Vienne, une simple amende et non la peine de prison prévue par le texte), le paragraphe 209 reste en vigueur : six hommes sont actuellement détenus en Autriche pour un « délit » que la plupart des Parlements des anciens pays du bloc communiste, à l'exception de la Serbie et de l'Albanie, ont rayé de leur code pénal.

LANTERNE ROUGE

Cette « criminalisation » de l'homosexualité masculine, qui rappelle le sinistre souvenir de l'époque nazie, expliquerait le taux élevé de suicides parmi les adolescents homosexuels. Paradoxe : alors que la monarchie des Habsbourg avait été la première à abolir la peine de mort pour sodomie, en 1787, l'Autriche est désormais la lanterne rouge de l'Union, et a été plusieurs fois critiquée à cet égard par le Parlement européen ou la Commission européenne des droits de l'homme.

Or l'opinion publique est mûre : en 1996, au moment d'un débat parlementaire réclamé par les Verts avec l'appui des socialistes, 75 % des Autrichiens souhaitaient que l'âge du consentement sexuel soit le même pour tous. Même le quotidien *Kronen Zeitung*, l'un des meilleurs remparts de la loi et de l'ordre, s'étonne du *« grotesque »* de la situation actuelle.

Le blocage ne vient pas tant de la hiérarchie de l'Eglise, qui plaide officiellement la tolérance, ni de la droite populiste, éloignée de la tradition chrétienne (et que les rumeurs sur l'homosexualité de Jörg Haider incitent sans doute à l'indulgence) : *« La vice-chancelière Susanne Riess-Passer* [chef du Parti libéral – FPÖ, extrême droite] *figure depuis quatre ans parmi les personnalités qui patronnent le Comité Lambda »*, relève Helmut Graupner.

Pour des raisons tactiques, le FPÖ s'est toujours rangé au Parlement aux côtés des chrétiens conservateurs du Parti du peuple (ÖVP), opposés à l'abrogation du paragraphe 209. Mais une poignée de jeunes conservateurs, qui ont enfin osé dévoiler leur homosexualité dans le parti, s'efforcent depuis quelques semaines de vaincre la résistance du chancelier Schüssel.

La pression s'accentue au moment où la municipalité socialiste de Vienne accueille, depuis début juin, des manifestations liées à l'Europride, le festival des gays et des lesbiennes créé à Londres en 1992. Avant même la parade « arc-en-ciel » du samedi 30 juin, où l'on attend 200 000 personnes, des concerts, des colloques et un festival de films abordent un thème longtemps tabou en Autriche. Ce qui ne plaît pas à tout le monde : la veille de son inauguration, une exposition consacrée à la persécution des homosexuels par les nazis, sur la Place des héros a été endommagée par des *« inconnus »*.

Joëlle Stolz

Le Parlement belge donne son feu vert à une grande réforme de l'Etat

BRUXELLES
de notre bureau européen

Le chef du gouvernement belge, Guy Verhofstadt, va pouvoir prendre, tête haute, la présidence de l'Union européenne, dimanche 1er juillet : le Parlement vient de donner son feu vert à l'une de ces impressionnantes réformes qui transfèrent une grande partie du pouvoir de l'Etat central aux régions, dans le dessein de pacifier les relations entre Flamands du Nord et francophones du Sud.

Dans la soirée du 28 juin, les chambres ont adopté deux textes de loi qui satisfont les deux communautés : ils assurent, pour une bonne quinzaine d'années, l'avenir financier de l'enseignement et de la culture francophones ; à la demande des Flamands, ils concèdent aux régions une plus grande autonomie dans la gestion de l'impôt sur le revenu, mais aussi de certaines compétences assurées aujourd'hui par l'Etat fédéral (*Le Monde* du 11 mai).

LA VOLKSUNIE DIVISÉE

Ces textes avaient été négociés, fin avril, par les représentants des groupes parlementaires de la majorité, mais aussi de la Volksunie (nationalistes flamands), le gouvernement ayant besoin d'une large assise pour réunir ensuite au Parlement une majorité spéciale des deux tiers des voix. Or la Volksunie s'est déchirée sur cet accord dit « de la Saint-Polycarpe », la moitié de ses représentants trouvant qu'il ne va pas assez loin dans la régionalisation des compétences. Le parti, ébranlé en outre par la démission de l'un des siens, ministre de l'intérieur dans le gouvernement flamand, surpris à un congrès nazi, devrait acter sa scission au mois de septembre.

Non seulement le gouvernement n'a pu faire le plein des voix de la Volksunie, mais en plus il a suscité le mécontentement de l'un de ses alliés, le Front démocratique des francophones, opposé au renforcement de la représentation flamande dans la région de Bruxelles. Il a donc dû se résoudre à chercher un soutien du côté de l'opposition des sociaux-chrétiens francophones. Il n'a obtenu son abstention bienveillante que moyennant le renflouement de l'école libre.

Début juin, les partis francophones se sont entendus pour mettre en œuvre le pacte scolaire – voté en 1959 – dont les termes n'ont jamais été respectés. Les commentateurs n'ont pas manqué de relever que les sociaux-chrétiens ont engrangé plus de succès en deux ans d'opposition qu'en quarante ans de gouvernement de coalition.

Quelques heures avant le vote, la présidente du Parti social-chrétien, Joëlle Milquet, a encore fait monter les enchères en demandant au gouvernement de signer la Convention européenne sur la protection des minorités du Conseil de l'Europe. Les Flamands s'y sont toujours opposés, de peur que les francophones n'utilisent cette arme pour défendre leurs droits dans les communes placées sous tutelle néerlandophone.

Le gouvernement a accepté cette concession, tout en expliquant que signer n'est pas ratifier, la Convention ne pouvant entrer en vigueur qu'après un vote favorable des entités fédérées belges. Flamands et francophones devront donc maintenant s'entendre sur la notion de minorité.

Rafaële Rivais

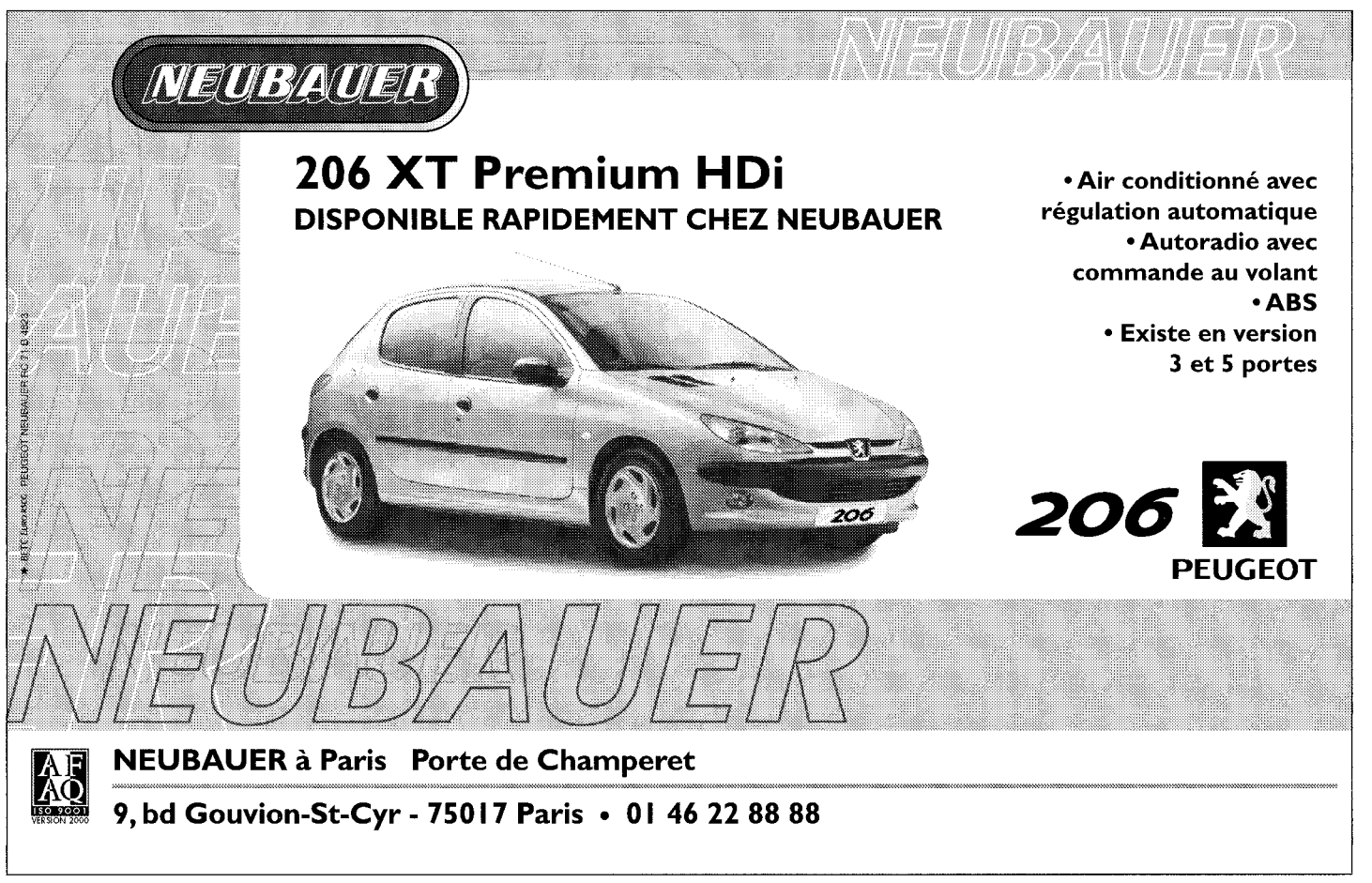

Cadres confirmés, Votre projet :
CREER VOTRE ENTREPRISE
Financements, subventions, accompagnement.
Téléphonez : I.C.E.A.
03.23.23.35.09
23, rue F. Roosevelt, 02000 Laon
mail : ada@imaginet.fr

EMPLOI **Pour la première fois depuis juillet 2000, le nombre de chômeurs a augmenté. Au mois de mai 2001, 5 500 demandeurs d'emploi supplémentaires (0,3 %) se sont inscrits à l'ANPE, selon les statistiques mensuelles publiées, vendredi 29 juin, par le ministère de l'emploi. ● LES LICENCIEMENTS économiques sont également en hausse (4,7 %) alors que ces données n'intègrent pas encore les restructurations annoncées dans plusieurs grands groupes. ● LES ENTREPRISES, qui commencent à réduire leurs coûts, recourent de moins en moins aux intérimaires. A l'exception notable du secteur automobile. ● L'INSEE, dans sa note de conjoncture publiée vendredi, prévoit que le taux de chômage ne devrait plus diminuer au second semestre 2001. La croissance serait de 2,3 % cette année, nourrie presque exclusivement par la consommation des ménages.**

Le ralentissement économique compromet la baisse du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 5 500 (0,3 %) en mai, selon les statistiques du ministère de l'emploi. Les licenciements économiques enregistrent également une hausse. Les entreprises utilisent de moins en moins d'intérimaires. En 2001, la croissance devrait être de 2,3 %, selon l'Insee

VOILÀ une évolution dont le gouvernement se serait bien passé. Pour la première fois, depuis près d'un an, le chômage s'est remis à croître en mai selon les données publiées vendredi 29 juin, par le ministère de l'emploi et de la solidarité. La hausse est certes légère : le nombre de demandeurs d'emplois a en effet progressé de 0,3 % (5 500 inscriptions supplémentaires). En tout, le nombre de chômeurs atteint 2 068 600 en données corrigées des variations saisonnières, ce qui ne modifie toutefois pas le taux de chômage calculé par le Bureau international du travail (BIT) qui s'établit à 8,7 %. Difficile cependant de plaider pour une anomalie statistique : l'autre baromètre officiel, celui qui inclut les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, indique une progression identique, 0,3 %, par rapport au mois d'avril. En incluant cette catégorie, le nombre global de demandeurs d'emploi s'élève à 2 527 000. Avec la croissance, c'est donc l'indicateur du chômage qui donne des signes de faiblesse. Ce dernier commence à subir le contre-coup du ralentissement de l'activité.

Alors que le solde des entrées et des sorties à l'ANPE était, mois après mois, devenu positif, il est cette fois négatif : 342 000 personnes se sont inscrites en mai, en hausse de 1,8 % par rapport à avril, quand seulement 322 300 en sont sorties. Surtout, le public qui avait jusqu'ici le plus bénéficié de la baisse du chômage, à savoir les hommes de moins de vingt-cinq ans, voit sa situation se dégrader, avec une augmentation de 3,6 % des demandeurs d'emploi dans cette catégorie. Pour le ministère de l'emploi, cela reflète avant tout une plus grande mobilité et des allers-retours plus rapides sur le marché de l'emploi. Plus grave peut-être encore : même si le niveau des licenciements économiques reste inférieur à ce qu'il a été pendant de nombreuses années, il progresse en données corrigées de variations saisonnières de 4,7 % sur un mois. Il s'agit là de la deuxième alerte après celle du mois de février.

Ce chiffre est d'autant plus sensible qu'il n'intègre pas encore les plans sociaux annoncés depuis le mois de mars dans des grands groupes (Danone, Marks & Spencer, Philips, Bata, Cap Gemini, etc.). Et certains redoutent une recrudescence des annonces de restructuration cet été. Déjà, la téléphonie mobile emprunte cette voie. Cette dégradation sur le marché de l'emploi est loin d'être neutre sur le plan politique pour Lionel Jospin qui a fondé son bilan sur la baisse du chômage. Le gouvernement risque, dès lors, de se trouver en position délicate avec une détérioration de l'ensemble des indicateurs en pleine campagne présidentielle.

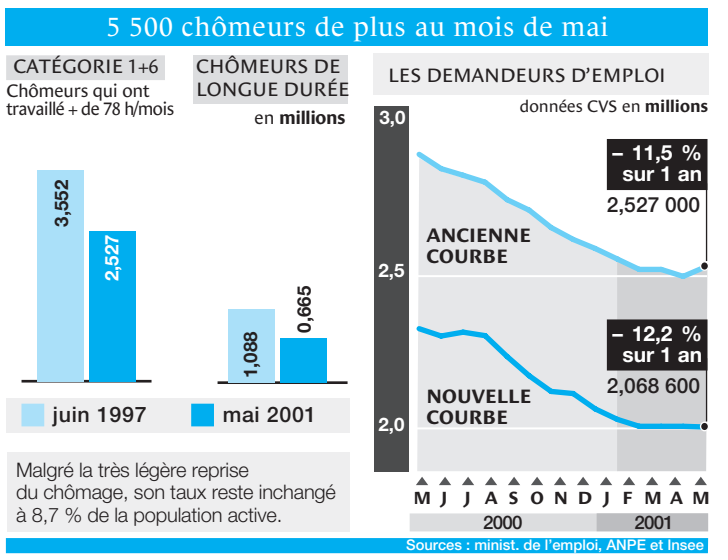

Pour la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, il s'agit là de *« turbulences à court terme »* qu'elle explique par différents facteurs : *« un certain ralentissement dans la baisse du chômage était prévisible »*, assure Mme Guigou dans un communiqué, *« parce que le passage aux 35 heures est concentré en 2000 pour les grandes entreprises »* et ne s'appliquera qu'en 2002 pour les petites entreprises. Par ailleurs, *« le contexte économique a évolué, les Etats-Unis, le Japon et maintenant l'Allemagne* (...) *ont donné des signes de faiblesse. Les prix ont également progressé plus que prévu »*. S'efforçant de relativiser la mauvaise nouvelle, elle fait valoir que la France *« continue à se situer en tête »* des pays européens en matière de baisse du chômage sur un an. Matignon, qui cherche également à minimiser les inquiétudes, évoque aussi un ensemble de facteurs, dont... les pluies abondantes du printemps qui auraient pesé sur la consommation.

Il n'y a pas de raison de paniquer, fait-on valoir au gouvernement : depuis quatre ans, à sept reprises, notamment en juillet 2000 ou en août 1999, le thermomètre du chômage a enregistré des petites poussées de fièvre identiques. Il reste que ces « accidents » de parcours s'inscrivaient dans un contexte de croissance plus soutenue. Après l'année 2000, qualifiée d'*« année du siècle »* par Mme Guigou, le décrochage risque d'apparaître d'autant plus rude. A Matignon, on se console néanmoins avec la baisse continue du chômage de longue durée et des plus de cinquante ans. La révision des statistiques du chômage (en fonction des variations saisonnières) indique qu'en avril, par exemple, la baisse du nombre de chômeurs n'a pas été de 4 000 mais de 21 000.

L'enquête annuelle de l'Insee, réalisée en mars 2001 auprès de 75 000 ménages, dresse un panorama très flatteur de l'année écoulée. Il y a, actuellement, 26 millions de personnes sur le marché du travail. Ce sont, indique l'Insee, *« les sans-diplôme ou les titulaires du seul CEP qui ont bénéficié du plus fort recul du chômage »* en un an, même si leur exposition au risque du sous-emploi reste le plus élevé. Cette embellie a permis de réduire le taux de chômage des ouvriers, qui reste encore élevé (11 %), alors que celui des cadres et des professions dites *« intellectuelles supérieures »* n'est plus que *« frictionnel »* (3,1 %). Cela dit, le contexte économique est en train d'évoluer et, pour le gouvernement, tout l'enjeu est d'éviter que des indices moins favorables ne pèsent sur le moral des ménages et n'entraînent un climat de morosité.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Le PARE entre en vigueur le 1er juillet

Le PARE, plan d'aide au retour à l'emploi, et le PAP, projet d'action personnalisé qui l'accompagne, entreront en vigueur le 1er juillet. Prévu par la nouvelle convention d'assurance-chômage, qui réforme l'indemnisation en supprimant la dégressivité des allocations, et adopté par le Parlement, ce nouveau dispositif s'applique pour tous les nouveaux chômeurs à partir de cette date. Le mois suivant son inscription, le chômeur qui a opté pour le pare se verra proposer un premier entretien au cours duquel il lui sera proposé un accompagnement personnalisé. Au bout de six mois, ce PAP devra être réactualisé. Ceux qui ne signeront pas de PAP, continueront à percevoir leurs allocations sans dégressivité.

Les demandeurs d'emploi inscrits avant le 1er juillet ont la possibilité d'opter pour le pare jusqu'au 31 juillet en théorie. Sans réponse de leur part, ils resteront sous l'ancien régime d'indemnisation.

Les entreprises ont de moins en moins recours à l'intérim

INDICATEUR avancé de conjoncture, l'intérim est incontestablement entré dans une phase de ralentissement. Pour le troisième mois consécutif, le nombre d'intérimaires est en baisse et aucune amélioration n'est annoncée pour le mois de juin. Pas de quoi s'alarmer, affirment pourtant les professionnels du travail temporaire. *« Après des taux de croissance à deux chiffres, on revient simplement à des rythmes moins soutenus »*, analyse Martine Vallet, directrice marketing chez Adecco. Car si l'on prend en compte l'évolution depuis le début de l'année, l'intérim continue à progresser : + 6 % sur cinq mois, mais on reste loin des + 21 % enregistrés sur la même période en 2000. *« Clairement on est entré dans une phase de palier. On ne peut nier le ralentissement »*, reconnaît Pierre Fonlupt, vice-président du Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT). L'avenir devenant incertain, les entreprises commencent à rogner sur leurs dépenses, l'intérim étant l'un des premiers leviers sur lesquels elles agissent. Le syndicat CGT de l'intérim a recensé une sensible augmentation du nombre de fins de mission. Plus de 3 000 à 4 000 emplois temporaires ont été supprimés dans la téléphonie mobile depuis le début de l'année. Face à la saturation du marché des portables, Philips et Alcatel, quelques semaines avant l'annonce de leurs plans sociaux, avaient anticipé en renvoyant dans leur foyer une large part de leur main-d'œuvre intérimaire. Même chose dans l'entreprise électronique Solectron à Bordeaux où 1 500 missions ont été supprimées.

Dans l'automobile, la situation est plus contrastée. PSA-Peugeot-Citroën continue à embaucher des intérimaires sur ses sites de Sochaux et Mulhouse du fait du lancement de la 307. Le groupe en compte aujourd'hui 19 000, soit 2 000 de plus qu'en début d'année. La tendance devrait rester positive avec la décision du groupe de ne pas fermer cet été son usine de Mulhouse.

PROGRESSION DANS L'AUTOMOBILE

En revanche, Renault connaît un tassement de son nombre d'intérimaires. 700 postes ont été supprimés à Douai (Nord) et 400 à Maubeuge. Cette usine, qui fournit notamment des petits utilitaires au marché turc, subit le contrecoup de l'effondrement de 50 % des immatriculations dans ce pays. Même chose à l'usine Ford, près de Bordeaux, qui est affectée par le ralentissement du marché automobile américain. La production des boîtes de vitesses a chuté de près d'un quart. *« Nous n'avons plus d'intérimaire sur le site »*, confirme Dominique Billaud, directeur des ressources humaines, alors que Ford emploie en moyenne 7 à 8 % de travailleurs temporaires.

Malgré tout, l'intérim dans l'automobile continue à progresser à un rythme fort : + 28 % sur un an. Plus inquiétant, le secteur de la construction, qui représente 15 % des emplois intérimaires, la tendance est à la baisse : – 0,3 % sur un an. Pour autant, les experts se refusent à céder à l'alarmisme. *« On est en train de vivre une période inédite,* explique Bernard Ernst, directeur des études statistiques de l'Unedic, *jamais on n'avait vu une baisse concomitante de l'intérim avec une hausse de l'emploi salarié. »* Celui-ci a encore progressé de 1 % au premier trimestre 2001, note l'Unedic. La fin d'une mission d'intérim ne signifie pas forcément la porte pour le salarié, elle peut aussi être synonyme de conversion en emploi stable, fait remarquer M. Ernst.

Reste un indice inquiétant : les inscriptions à l'ANPE à la suite d'une mission d'intérim ont bondi de 40 % en un an. *« La mise en place des 35 heures a largement dopé l'intérim en 2000. Pour trouver de nouvelles organisations, les entreprises ont joué la carte de la flexibilité. Certaines ont trouvé leur rythme, ce qui peut expliquer pour une part un tassement du secteur »*, explique Mme Vallet, qui reste optimiste : *« De gros marchés au moment du passage à l'euro vont bientôt démarrer, l'intérim dans la banque et la monétique devraient en profiter. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'avant l'application de la loi de modernisation sociale, qui tend à durcir le régime de licenciement, les entreprises fassent davantage appel à de l'intérim. »*

Stéphane Lauer

Selon l'Insee, le rythme de croissance serait « sur une pente d'à peine 2 % »

LA BAISSE du chômage, c'est bientôt fini. Lionel Jospin, qui peut, depuis son arrivée à Matignon, se vanter d'avoir accompagné des créations record d'emplois, va devoir affronter une situation nouvelle dans les mois à venir. A moins d'un an des élections législatives et présidentielle, cette perspective n'est pas une bonne nouvelle. Mais elle est tout à fait crédible, d'après la note de conjoncture que l'Insee a publiée vendredi 29 juin. Et qui a incité Laurent Fabius à réviser officiellement à la baisse ses prévisions de croissance, les ramenant de 2,7 % à moins de 2,5 % (*Le Monde* du 28 juin).

Avec une croissance en fort ralentissement – les experts de l'institut tablent sur une progression du produit intérieur brut (PIB) de 2,3 % en 2001, contre 3,3 % en 2000 – et un moindre effet à attendre de la mise en place des 35 heures, le taux de chômage va continuer à baisser mais à un rythme moindre : il devrait finir l'année à 8,5 %, contre 9 % fin 2000, et 12,3 % en juin 1997. Mais ce recul serait essentiellement imputable au premier semestre. D'après l'Insee, quelque 175 000 emplois seraient créés dans le secteur privé sur cette période. La deuxième partie de l'année, avec 75 000 créations de postes, à peine plus que l'accroissement de la population active, serait sans effet sur le taux de chômage.

La création, en 2001, de 50 000 emplois dans le secteur non marchand, au premier rang desquels les emplois-jeunes, ne devrait pas permettre d'infléchir cette évolution. D'autant que, comme le note l'Insee, la politique de l'emploi est bien moins dynamique que ce qu'elle a pu être, avec *« une nette diminution de l'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs »* ou encore *« une baisse du nombre de préretraites ASFNE et de bénéficiaires de l'Arpe »*. La mise en œuvre du Pare, qui prévoit la suppression du dispositif des conventions de conversion à partir du 1er juillet 2001, contribuera à ce mouvement.

DÉSINFLATION

« La baisse du chômage serait très lente au second semestre de 2001 », résume l'institut de la statistique, pour qui *« la décélération de l'activité ferait alors sentir ses pleins effets sur l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels. »* Il faut dire qu'en un peu plus d'un an, le rythme de croissance a été divisé par deux. Alors qu'il était supérieur à 4 % à la fin 1999, il serait aujourd'hui *« sur une pente d'à peine 2 % »*, estime l'Insee. Et cela ne devrait pas s'arranger avant la fin de l'année : la progression du PIB, qui a été de 0,5 % au premier trimestre, devrait encore ralentir à 0,4 % au deuxième comme au troisième trimestre, avant de remonter à 0,5 % sur les trois derniers mois de l'année.

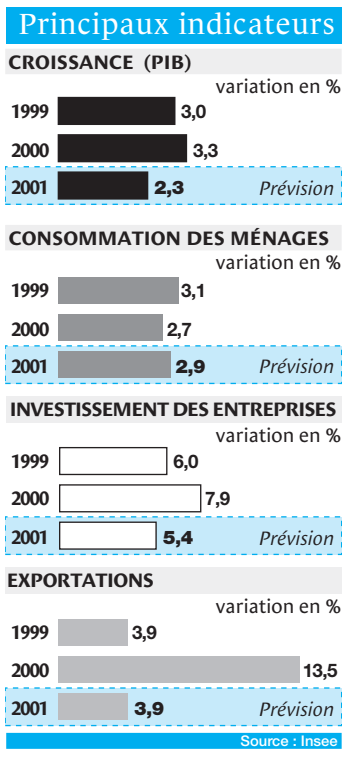

Les perspectives sur l'emploi sont d'autant plus inquiétantes que l'activité économique française doit l'essentiel de sa progression à la consommation des ménages, elle-même très dépendante de leur confiance, et donc de l'évolution du chômage... *« Le maintien d'un niveau de confiance des ménages relativement élevé est important dans un contexte où leur demande constitue le moteur essentiel de l'activité »*, note l'Insee. L'inflation, qui s'est accélérée en avril et en mai, ne devrait, en revanche, pas représenter un danger pour la consommation. L'Insee prévoit, en effet, qu'elle se dégonfle – notamment sous l'effet de la baisse des prix du pétrole – pour atteindre 1,8 % à la fin de l'année, alors qu'elle s'établissait à 2,3 % fin mai. Qui plus est, le faible niveau de la croissance devrait se traduire, lui aussi, par de la désinflation, qui viendrait donc soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Et permettrait à la Banque centrale européenne de baisser ses taux pour soutenir l'activité.

Car, hormis la consommation des ménages, les autres moteurs de l'activité économique tournent à très faible régime : les exportations, qui encaissent de plein fouet les effets du ralentissement mondial ; l'investissement, qui s'inscrit depuis le début de l'année sur un rythme annuel d'à peine 2 % contre près de 12 % au second semestre 2000. Cette situation ne devrait que légèrement s'améliorer d'ici la fin de l'année, avec l'approche du passage à l'euro et le maintien d'une forte consommation. *« Dans ces conditions, l'investissement croîtrait sur un rythme annuel d'environ 3 % au second semestre »*, précise l'Insee.

Virginie Malingre

Le chef de l'Etat souhaite que les conseillers régionaux soient élus au scrutin uninominal

Le président de la République s'est dit favorable au suffrage universel pour les structures intercommunales

En déplacement à Colmar, Jacques Chirac a développé sa conception d'une *« société aux pouvoirs mieux répartis »*. Le président de la République évoque la possibilité d'une nouvelle distribution des pouvoirs locaux afin d'éviter que l'Etat ne confisque toutes les décisions. Il s'est clairement prononcé pour *« l'élection directe »* des conseillers délégués dans les structures intercommunales et pour l'instauration du *« référendum local »*.

« LA FRANCE *que vous représentez...* » Une nouvelle fois, Jacques Chirac a mis à profit, jeudi 28 juin, une rencontre avec des élus locaux, en l'occurrence ceux du Grand pays de Colmar – présidé par le député (RPR) du Haut-Rhin, Gilbert Meyer – pour exalter cette France *« pleine d'allant »*, *« éprise de civisme, désintéressée, exigeante »*, par opposition à *« celle des théories, des combinaisons partisanes et des idéologies »*. La province contre le microcosme, c'est un registre sur lequel, de longue date, le président de la République, ancien maire de Paris et ancien député de Corrèze, sait jouer à merveille.

Devant quelque deux cents invités, le chef de l'Etat a développé sa conception d'*« une société aux pouvoirs mieux répartis »*. Avec l'écologie, dont les Verts ne doivent plus avoir le monopole, la décentralisation, repensée, approfondie, sera l'un des thèmes privilégiés des campagnes présidentielle et législatives de 2002. Evoquant la perspective d'une nouvelle distribution des pouvoirs, dans laquelle l'Etat ne doit ni confisquer toutes les décisions, ni absorber toutes les énergies, le président de la République a assimilé la commune à *« une école de citoyenneté »* et qualifié le couple communes-communauté de communes ou d'agglomération de *« couple de l'avenir »*. *« L'intercommunalité est en marche,* a notamment affirmé M. Chirac, *une intercommunalité qui doit être respectueuse de l'identité communale (...) Il reste à lui donner l'assise démocratique dont elle a besoin. Seul le suffrage universel est en mesure de le faire »*. Le président de la République s'est ainsi clairement prononcé pour *« l'élection directe »* des conseillers délégués dans les structures intercommunales et pour l'instauration du *« référendum local »*. Le 13 juin, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la démocratie de proximité, le porte-parole du groupe RPR, François Fillon, devenu le « monsieur décentralisation » du mouvement gaulliste, s'était prononcé dans le même sens.

Pour le chef de l'Etat, le cycle de décentralisation, ouvert par la gauche en 1982, est en train de s'achever, et au-delà des *« vieilles catégories juridiques »* que sont les termes de décentralisation et de déconcentration, *« il s'agit de faire le choix de la confiance »*.

A Colmar, le président de la République a avancé une autre proposition : *« La territorialisation de l'élection des conseillers régionaux »*. *« La composition du conseil régional devra être modifiée. Comme pour le département, avec le canton, il faudra trouver le bon échelon pour permettre l'élection de chaque conseiller régional au scrutin uninominal, afin que les Français puissent clairement identifier leurs élus »*, a indiqué M. Chirac. *« La région,* a-t-il ajouté, *créée en 1972, est la plus jeune de nos institutions locales. Elle a besoin d'être confortée. »* M. Chirac n'a pas précisé ce que deviendrait, dans une telle perspective, le rôle du conseil général. Actuellement, les conseillers régionaux sont élus pour six ans, à la proportionnelle, dans un cadre départemental. Le gouvernement de Lionel Jospin a fait voter, en 1999, une nouvelle loi électorale, applicable à compter des procahines élections régionales, en 2004, qui introduit, sur le modèle du mode de scrutin des élections municipales, une prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, et cela, désormais, dans le cadre d'une circonscription régionale.

« UN RÉFLEXE DÉPASSÉ »

« L'Etat doit apprendre à faire confiance aux acteurs de la démocratie locale et aux forces vives de la société », a encore affirmé le président de la République, pour lequel *« vouloir transformer la société par voie d'autorité est un réflexe dépassé »*. Pour autant, *« l'Etat ne doit pas être affaibli »*. *« Un Etat faible serait un Etat injuste, car il laisserait libre cours à la loi du plus fort. L'Etat doit faire respecter son autorité. Bien souvent, il ne le fait pas assez, en particulier, face à l'insécurité et à la violence qui sont à l'œuvre dans notre société »*, a déclaré M. Chirac.

Sans faire explicitement référence à la Corse, le chef de l'Etat a réaffirmé que *« dans la grande tradition de notre République, la loi est, doit rester et restera la même pour tous, sous la seule réserve des particularités que le législateur a ou aura lui-même établies ou reconnues »*.

Jacques Isnard et Jean-Louis Saux

M. Poncelet dénonce la loi « scélérate » sur la parité

Interrogé, jeudi 28 juin, sur France 3, à propos des élections sénatoriales du 23 septembre, Christian Poncelet (RPR) s'est inquiété des modifications introduites dans ce scrutin. Le président du Sénat a qualifié de *« scélérate »* la loi *« alliant la proportionnelle et la parité »*. Il s'agit, en fait, de la loi du 10 juillet 2000 étendant la représentation proportionnelle aux départements comptant plus de 2 sièges sénatoriaux, au lieu de 4 auparavant, et de la loi du 6 juin 2000 visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux, qui entraîne la présentation de listes composées alternativement de candidats de chaque sexe. M. Poncelet a également émis des doutes sur l'objectif de faire entrer davantage de femmes au Sénat.

Le porte-parole du PS, Vincent Peillon, s'est étonné *« qu'un président d'assemblée parlementaire qualifie une loi votée par le Parlement de scélérate »*, ajoutant que M. Poncelet marquait son appartenance *« au camp heureusement défait des conservateurs et des phallocrates »*.

Les pétroliers soupçonnés d'entente illicite dans les stations d'autoroute

Les prix de l'alimentation sont aussi sous surveillance

D'ICI quelques jours, le conseil de la concurrence devrait remettre au ministre de l'économie et des finances un rapport sur les pratiques des groupes pétroliers en matière de prix, notamment dans les stations autoroutières. Si le contenu de cette enquête n'a pas encore été révélé, nombreux sont ceux qui s'attendent à ce qu'il épingle les opérateurs concernés pour entente illicite. Si cela devait effectivement être le cas, le conseil de la concurrence aurait alors les moyens de soumettre à amendes les groupes pétroliers accusés, qui pourraient décider de se retourner vers la cour d'appel.

L'affaire commence au printemps 2000. Laurent Fabius convoque à deux reprises les patrons des groupes pétroliers pour leur demander de répercuter à la pompe la baisse des prix du pétrole. A l'époque, l'intervention du ministre suscite de nombreuses moqueries. D'autant que les cours du baril repartent à la hausse. Mais le ministre ne se laisse pas démonter. Il déclenche des enquêtes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) auprès des groupes pétroliers. Sans réussir à prouver alors qu'il y a effectivement entente entre eux sur le mode de fixation des tarifs, même si les présomptions sont lourdes.

Qu'importe. M. Fabius saisit, à l'été, le conseil de la concurrence afin de *« vérifier que le mode de fixation des prix est bien compatible avec le jeu de la libre concurrence »*, explique alors Bercy. Il met en œuvre les instructions de Bruxelles qui, à la suite de la fusion entre Total et Elf, a demandé au nouveau groupe de céder certaines de ses stations autoroutières. En novembre 2000, dix-sept d'entre elles passent sous la coupe de Carrefour. *« Il y a aujourd'hui un écart de 35 centimes par litre de carburant entre les prix de Carrefour et ceux que pratiquent les autres opérateurs sur autoroute »*, dit-on à Bercy.

Les conclusions du conseil de la concurrence permettront sans doute d'expliquer pourquoi le jeu de la concurrence ne semble pas fonctionner parfaitement. Depuis un an, cette autorité de régulation a entendu un à un tous les distributeurs de carburant opérant sur autoroute. *« Nous avons été l'objet d'une véritable enquête de police, avec la volonté de rentrer dans les moindres détails de notre fonctionnement, comme jamais auparavant »*, raconte l'un d'entre eux au *Figaro*, dans son édition du vendredi 29 juin.

IMPLANTATIONS FACILITÉES

M. Fabius envisage aujourd'hui d'engager la même démarche dans la grande distribution. Il lui semble, en effet, que les prix qu'elle pratique en matière de produits alimentaires ne sont pas totalement fixés par le jeu de la concurrence. La DGCCRF et la direction de la prévision viennent de lui remettre leurs conclusions sur le sujet. Et il y a fort à parier que des enquêtes de la direction de la concurrence dans les grandes surfaces soient diligentées. Les autorisations d'implantation pourraient, par ailleurs, être assouplies, afin d'accroître la concurrence. *« Chaque fois qu'une rente indue s'est accumulée, une intensification de la concurrence bénéfique au consommateur doit venir la résorber »*, déclarait récemment M. Fabius, avant de citer les exemples des pétroliers et de la grande distribution.

Virginie Malingre

M. Chirac réclame au gouvernement un « bon budget » pour les armées

COLMAR
de notre envoyé spécial

A Colmar (Haut-Rhin), où il a passé la journée du jeudi 28 juin, Jacques Chirac a fait d'une pierre deux coups. Lors de sa visite au 152e régiment d'infanterie, surnommé *« les Diables rouges »* après les combats sur la ligne des Vosges durant la première guerre mondiale, il s'est félicité de la réforme des armées qu'il avait engagée en 1996 ; la professionnalisation *« arrive à son terme »* et *« les résultats sont là »*, s'est-il réjoui, avant de donner cette réforme en *« exemple à méditer »* à toutes les administrations de l'État.

Mais le chef constitutionnel des armées n'a pas laissé passer l'occasion de réclamer au gouvernement de Lionel Jospin *« un bon budget 2002 pour la défense »* et *« des perspectives et des moyens »* attribués aux armées à l'occasion de la future loi de programmation militaire 2003-2008 encore en chantier. Ce projet de loi, qui devrait être soumis au conseil des ministres du 31 juillet pour être présenté au Parlement fin janvier 2002, déterminera les dépenses d'équipement des armées, soit 80,7 milliards d'euros (de l'ordre de 529,4 milliards de francs) à étaler sur six ans. Le montant de cet investissement, que le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie continue de contester, sera soumis, la semaine prochaine à un arbitrage définitif entre le chef de l'Etat et le premier ministre.

« UNE FATIGUE LÉGITIME »

« Je n'ignore pas, a indiqué M. Chirac aux soldats qui le recevaient, *que nos armées connaissent, depuis quelques mois, un sentiment de lassitude et que le moral, dans certaines unités, est moins bon qu'il ne devrait l'être. Les raisons m'en sont connues. C'est d'abord une fatigue légitime après cinq ans de réorganisation et la multiplication des interventions en France et à l'étranger. C'est aussi la diminution sensible de la disponibilité des équipements majeurs constatée dans les trois armées. C'est enfin le sentiment d'une dégradation de la condition militaire et d'un décalage croissant avec la société civile. Nos militaires et nos gendarmes aspirent à davantage de reconnaissance. »*

Pour toutes ces raisons, le président de la République a demandé que *« le budget 2002 de la défense comporte des mesures significatives d'amélioration de la condition militaire »*. A l'occasion de sa vingt et unième visite dans les armées en six ans, il a affirmé que *« ces mesures catégorielles ne doivent naturellement pas être prises au détriment du budget d'équipement »*, comme c'est le cas aujourd'hui. Sinon, *« la crédibilité même de la programmation militaire en serait affectée »*.

A cet égard, le chef de l'Etat a fixé trois priorités : garantir la continuation de la professionnalisation grâce à *« des moyens suffisants »* ; préserver l'entraînement des forces et *« leur niveau de maintenance »* ; enfin, *« marquer la continuité du renouvellement des matériels »* aves des crédits d'équipement en hausse.

Devant les cadres du régiment, mais aussi dans le bâtiment rénové de l'ancienne douane, où il était attendu par Gilbert Meyer, maire de Colmar et député RPR du Haut-Rhin, le chef de l'Etat s'est félicité d'avoir, la veille, *« en accord avec le gouvernement »*, suspendu, dès maintenant et par anticipation, les incorporations pour le service militaire.

J. I.

M. Glavany clôt le congrès de la Confédération paysanne

JEAN GLAVANY s'est défendu d'avoir choisi son camp, jeudi 28 juin, en concluant le 13e congrès de la Confédération paysanne, à Castres (Tarn), après avoir ignoré les congrès de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs. Le ministre de l'agriculture a répondu à l'invitation de la Confédération parce que, a-t-il expliqué, les *« règles de courtoisie »* y sont *« respectées »*. Il a annoncé une aide aux petites exploitations réclamée par le syndicat, mais ne s'est pas prononcé sur l'abattage sélectif des troupeaux touchés par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Au porte-parole José Bové, qui lui demandait s'il était prêt à soutenir une transformation rapide et radicale de la politique agricole commune, M. Glavany a répondu qu'il se tiendrait au calendrier fixé. Selon M. Bové, le ministre *« manque de courage politique »* et reste *« enfermé dans la logique de l'OMC »*. Les militants ont promis au ministre d'être présents lors des prochaines conférences internationales et de jouer un rôle actif dans les campagnes électorales de 2002.

Christine Boutin annonce sa volonté d'être candidate à l'élection présidentielle

ELLE DISAIT à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* (daté 22-au 28 juin) qu'elle ne ferait savoir qu'en septembre si elle serait candidate à l'élection présidentielle de 2002. Finalement, c'est jeudi 28 juin, au " 20 heures " de TF1, que Christine Boutin a annoncé sa candidature. Lisant un texte préparé à l'avance, la députée (apparentée UDF) des Yvelines a justifié son départ dans la course à l'Élysée par la *" situation de confusion importante "* dans laquelle, selon elle, la France se trouve. *" Plusieurs des repères fondateurs de la paix sociale ont été abandonnés "*, a déclaré Mme Boutin, citant entre autres *" la valeur de la responsabilité personnelle, la dignité de toute vie humaine, le sens des réalités en matière économique et sociale "*.

En fait, depuis quelque temps, la députée catholique, âgée de cinquante-sept ans, donnait suffisamment d'indications - approbation de son mari et de ses enfants, encouragement de son entourage - pour dissiper tout doute sur sa candidature. Les contraintes de la loi sur le financement des campagnes ont probablement précipité l'annonce officielle. Mme Boutin doit encore réunir les cinq cents signatures d'élus nécessaires, mais la députée, qui dispose, depuis la lutte contre le pacte civil de solidarité (pacs), d'une liste de plus de quinze mille maires sensibles à ce combat, devrait franchir facilement l'obstacle.

Depuis le début de juin, sur l'Internet, un nouveau portail catholique, *christicity. com*, invite ses visiteurs à répondre à la question-: *" Christine Boutin candidate à la présidentielle-: pour ou contre ? "*. Il y a ceux qui refusent de mêler spirituel et temporel et estiment que la mission des chrétiens *" est de toucher les âmes, pas les structures de la société "*, et ceux qui ne veulent pas *" qu'on nous fasse croire qu'il y a un vote chrétien "*. *" Je suis catholique et je ne voterai pas pour Boutin, les deux n'ont rien à voir "*, écrit une internaute. Moins catégoriques, d'autres s'interrogent sur le calendrier. *" Le message des chrétiens a besoin d'élus pour structurer sa présence dans le champ politique, mais ce serait une erreur de gaspiller trop tôt leur autorité dans une bataille d'ambitieux "*, explique un internaute. Un autre s'interroge-: *" Christine Boutin, candidate de qui ? Des pro-vie, des cathos du 16e ou de Chirac pour prendre des voix à Bayrou ? "* Et certains de s'inquiéter de la personnalisation de leur combat-: *" Si elle fait un "flop", ce qui a de fortes chances de se produire, non seulement elle ruine son propre avenir politique, mais elle risque d'entraîner dans sa chute les idées pour lesquelles elle se bat. "*

" MARGARET ET THÉRÉSA "

Ces derniers jours, les messages en faveur de la candidature se sont faits plus nombreux. L'un d'entre eux énumère des arguments-: *" Utiliser la campagne comme une tribune pour défendre ses idées ; savoir combien* [Mme Boutin] *pèse pour de vrai ; négocier avec le président de la République un portefeuille quelconque et, en tout cas, la prise en compte de ses idées et de son combat au sein de la droite. " " Pourquoi rater une occasion de faire entendre à tous un message fort, lucide et intelligent ? Très médiatisée, Christine Boutin sera écoutée même par ses détracteurs. Elle aura gagné l'avant-premier tour "*, lance un internaute. Et un autre de peindre la députée comme *" un mélange de Margaret Thatcher et de Mère Thérésa, avec un zeste de Rania de Jordanie et de Fabiola de Belgique "*...

Députée des Yvelines depuis 1986, alors proche de Raymond Barre, Mme Boutin a été la porte-parole du groupe UDF contre le pacs, à l'Assemblée nationale, en 1999. Adversaire de l'avortement, elle vient de publier, aux éditions du Sarment, *L'Embryon citoyen*, livre dans lequel elle explique son combat " pro-vie ". Elle avait été très active, aussi, au sein de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons, suscitée par le témoignage de l'ancien médecin-chef de la Santé à Paris, Véronique Vasseur, et s'était déclarée favorable à la libération de Patrick Henry, condamné pour le meurtre d'un enfant en 1977.

Dans *Valeurs actuelles,* elle stigmatisait l'initiative du député socialiste Arnaud Montebourg visant Jacques Chirac et reprochait à Lionel Jospin de prêter la main à une démarche qui *" affaiblit la fonction présidentielle "*.

Christiane Chombeau

Robert Honde (PRG) signe la proposition d'Arnaud Montebourg

LE DÉPUTÉ radical de gauche Robert Honde (Alpes-de-Haute-Provence) a signé, mercredi 27 juin, la proposition de résolution d'Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) visant à renvoyer Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice. *« L'affaire des "billets d'avion" de l'Élysée m'a décidé à franchir le pas »*, a déclaré au *Monde* M. Honde, élu en juin 1997. Après le retrait de Philippe Nauche (PS, Corrèze), mercredi (*Le Monde* du 29 juin), l'initiative de M. Montebourg compte désormais trente et un signataires sur les cinquante-huit nécessaires.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : les députés ont interrompu pendant cinq minutes leur séance de travail**, jeudi 28 juin, pour exprimer leur soutien à Maxime Gremetz (PCF, Somme), devenu inéligible après le rejet de son pourvoi en cassation, le 27 juin. M. Gremetz avait été condamné, en appel, à deux ans d'inégibilité et trois ans de prison avec sursis pour avoir bousculé des gendarmes lors d'une cérémonie officielle en 1998. *« C'est une décision qui n'est ni à l'honneur de la justice, ni à l'honneur de la République »*, a déclaré Alfred Recours (PS, Eure), auteur de la demande de suspension, avant de s'inquiéter de *« la judiciarisation de la vie politique »* et de *« l'inféodation du législatif au judiciaire »*.

■ **FONDS SPÉCIAUX : Me Christophe Bigot, avocat de Sophie Coignard et d'Alexandre Wickham,** poursuivis pour diffamation, pour avoir écrit, dans leur livre *L'Omerta française,* que Jack Lang gardait pour lui les fonds spéciaux de ses ministères, a cité, jeudi 29 juin, *« l'exemple de l'Élysée »* devant la Cour d'appel de Paris. La Cour rendra son arrêt le 20 septembre.

■ **VIEILLESSE : cent sénateurs de droite (RPR-UDF-DL) ont saisi le Conseil constitutionnel,** jeudi 28 juin, à propos de la loi sur l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en faveur des personnes âgées, définitivement adoptée par le Parlement, mardi 26 juin. Les sénateurs estiment que *« le dispositif est contraire au principe de la libre administration des collectivités locales »*.

■ **RÉFORME DE L'ÉTAT : le Parlement a définitivement adopté** le projet de loi réformant la procédure budgétaire, jeudi 28 juin.

JUSTICE **Dans un arrêt de principe rendu vendredi 29 juin, la Cour de cassation a refusé le statut de personne au fœtus. Elle estime qu'on ne peut condamner pour *« atteinte involontaire à la vie de l'enfant à naître »* un automobiliste qui avait provoqué la mort d'un fœtus lors d'un accident de voiture. ● DANS SON ARRÊT, la Cour rappelle qu'en vertu du principe de la légalité des délits et des peines, qui impose une *« interprétation stricte de la loi pénale »*, l'homicide involontaire ne peut être *« étendu au cas de l'enfant à naître, dont le régime juridique relève de textes particuliers sur l'embryon ou le fœtus »*. ● À L'ÉTRANGER, la protection pénale du fœtus varie d'un pays à l'autre en fonction de la jurisprudence et des lois. ● MIREILLE DELMAS-MARTY, professeur de droit pénal, estime que la question du statut du fœtus doit désormais être tranchée par le Parlement.**

La Cour de cassation refuse au fœtus le statut de personne

Dans un arrêt de principe, la haute juridiction a considéré qu'on ne pouvait condamner pour homicide involontaire un automobiliste qui avait provoqué la mort d'un fœtus lors d'un accident de voiture. Cette infraction ne peut, selon elle, « être étendue au cas de l'enfant à naître »

L'ASSEMBLÉE plénière de la Cour de cassation a rendu, vendredi 29 juin, une décision importante qui clarifie sa jurisprudence en matière de bioéthique. Appelée à se prononcer sur une affaire d'accident de la route, à l'issue duquel une jeune femme enceinte avait perdu son fœtus de six mois, la Cour a estimé que l'enfant à naître ne pouvait être considéré comme la victime d'un homicide involontaire. La Cour, présidée par son premier président, Guy Canivet, a rejeté le pourvoi de la mère de l'enfant et confirmé la décision de la cour d'appel de Metz, qui avait considéré que le fœtus n'est pas une *« personne »* et ne peut être protégé par le droit pénal. La Cour de cassation a en effet fait une interprétation stricte de la loi, en considérant que la législation française ne reconnaissait pas au fœtus, en l'état, le bénéfice de la protection de la loi pénale.

Le soir du 29 juillet 1995, Sylvie Grosmangin, enceinte de six mois, et son compagnon avaient été percutés par la voiture d'une automobiliste ivre. Quelques jours après, la jeune femme accouchait d'un enfant mort-né. L'autopsie reconnaissait que la mort de l'enfant était due directement aux lésions subies par sa mère lors de l'accident. En première instance, le tribunal correctionnel de Metz avait reconnu le chauffard coupable de blessures involontaires sur la mère et son conjoint et d'homicide involontaire sur la personne du fœtus. La décision avait été infirmée, le 3 octobre 1998, par la cour d'appel de Metz, qui avait estimé que *« l'enfant mort-né n'est pas protégé pénalement au titre des infractions contre les personnes »*. *« En effet, pour qu'il y ait "personne", il faut qu'il y ait un être vivant, c'est-à-dire venu au monde et non encore décédé »*, avaient affirmé les magistrats de Metz. Ils estimaient ainsi qu'*« il ne peut y avoir homicide qu'à l'égard d'un enfant dont le cœur battait à la naissance et qui a respiré »*.

« LA QUALITÉ D'ÊTRE HUMAIN »

Cette décision ayant été frappée de pourvoi, la Cour de cassation était appelée à clarifier sa jurisprudence. Lors de l'audience, vendredi 22 juin, l'avocat général Jerry Sainte-Rose avait requis la cassation de l'arrêt de Metz, en estimant que *« sauf à perdre le sens des mots, l'embryon ou le fœtus sont des êtres humains »* et doivent donc être considérés comme victime d'une infraction pénale. Pour l'avocat général, confirmer l'arrêt de la cour d'appel de Metz, c'était *« s'engager dans la voie d'une dépénalisation qui serait lourde de conséquences et incompréhensible du grand public »*. *« Ce serait dénier à l'enfant à naître la qualité d'être humain et créer un vide juridique »*, avait-il soutenu (*Le Monde* des 24 et 25 juin).

La Cour de cassation n'a pas suivi ses arguments. Dans leur arrêt, les hauts magistrats considèrent en effet que *« le principe de la légalité des délits et des peines, qui impose une interprétation stricte de la loi pénale, s'oppose à ce que l'incrimination prévue par l'article 221-6 du code pénal, réprimant l'homicide involontaire d'autrui, soit étendue au cas de l'enfant à naître dont le régime juridique relève de textes particuliers sur l'embryon ou le fœtus »*. En d'autres termes, la Cour de cassation estime que la législation française ne permet pas, en l'état, de reconnaître au fœtus le statut de personne. Les magistrats, soumis au principe de l'*« interprétation stricte de la loi pénale »*, considèrent donc qu'il n'est pas de leur ressort d'étendre l'incrimination de l'homicide involontaire à l'enfant à naître, si le législateur, auparavant, n'a pas explicitement introduit ce cas dans la loi.

Pour prendre leur décision, les hauts magistrats avaient à leur disposition, outre les conclusions de l'avocat général, le rapport du conseiller Pierre Sargos, que la Cour a rendu public, vendredi 29 juin. Le magistrat, relevant en préliminaire l'aspect tragique de la mort accidentelle d'un fœtus des suites des blessures de sa mère – *« quoi de plus naturel que de vouloir réprimer un tel acte ? »* –, explique qu'*« au-delà de la compassion, l'application de l'incrimination d'homicide involontaire à un enfant à naître soulève des difficultés reconnues par tous, même par ceux qui en sont partisans »*. Cette affaire, estime le rapporteur, *« impose une approche avant tout juridique, même si elle doit être éclairée par la valeur majeure qu'est le principe du respect de la dignité de la personne humaine »*.

Balayant l'ensemble de la jurisprudence, contradictoire, sur ce point, le rapporteur relève que le législateur, lors des travaux préparatoires aux lois bioéthiques, en novembre 1992, s'est refusé à donner à l'embryon le statut de personne. Pierre Sargos notait ainsi que la Cour de cassation devait *« s'interroger sur sa légitimité à trancher, au regard de l'incrimination d'homicide involontaire, des questions aussi graves que le point de départ de la vie juridiquement protégeable. Quant au problème de la "personne" de l'être humain en formation, le refus du Parlement de voter un amendement en ce sens, la fera aussi s'interroger sur sa légitimité à se prononcer en sens contraire »*.

« L'atteinte à la vie est toujours et nécessairement atteinte à la vie d'une personne, ce qui renvoie aux débats sur la définition juridique de la personne qui implique qu'elle soit née viable et au fait que le législateur a délibérément refuser d'assimiler l'être humain à une personne dès sa conception » note le conseiller. Et de poursuivre : *« aucun des éléments des travaux préparatoires du code pénal de 1810, comme de celui de 1992, ne permettent de penser qu'il ait été envisagé d'appliquer l'incrimination générale d'homicide involontaire à l'atteinte involontaire à la période embryonnaire ou fœtale de la vie humaine en formation, c'est-à-dire à l'enfant à naître. Or, le législateur sait parfaitement le préciser lorsqu'il estime qu'une incrimination doit concerner l'enfant à naître »*.

Relevant le refus du Parlement de trancher cette question, le rapporteur rappelait à la Cour le principe de l'interprétation stricte de la loi pénale qui empêche les magistrats de s'ériger en législateur à la place du législateur, sauf à encourir le reproche de « gouvernement des juges ». Il concluait son propos en notant que le droit pénal ne plaçait pas, dans cette affaire, l'alternative *« entre l'impunité pure et simple et la sanction »*. *« En effet, l'atteinte au fœtus passe nécessairement pas une atteinte à l'intégrité de la personne de la mère, dont la grossesse se trouve interrompue »*. Or, cette atteinte est pénalement sanctionnable, au travers notamment, de l'incrimination de blessures involontaires.

Cécile Prieur

La protection pénale de l'enfant à naître varie d'un pays à l'autre

À L'ÉTRANGER comme en France, aucun texte ne définit la nature du fœtus. La protection pénale de l'enfant à naître varie ainsi en fonction des mentalités, des traditions, mais aussi de la législation et de la jurisprudence de chaque pays. Il y a ainsi de par le monde une multitude de positions quant au statut possible de l'embryon et du fœtus. Schématiquement, la doctrine distingue le courant anglo-saxon en provenance des Etats-Unis, qui refuse au fœtus le bénéfice de la loi pénale, de la position de certains pays européens, qui considèrent qu'ils doivent protéger l'embryon humain dès sa conception.

La Cour suprême des Etats-Unis, dans l'affaire Roe contre Wade, jugée en 1973, a fait de l'avortement une des libertés protégées par la Constitution, au titre du respect de la vie privée des citoyens. La Cour suprême a considéré que les fœtus ne sont pas des personnes au regard de la loi, qu'ils ne sont pas des citoyens américains et qu'ils ne peuvent donc bénéficier des droits garantis par le 14e amendement, qui dispose que toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la protection des lois. La Cour suprême a considéré que les fœtus viables peuvent être protégés par la législation des Etats, sans pour autant leur reconnaître la nature juridique d'une personne.

Dans la même tradition, la Grande-Bretagne est régie par la règle de la common law du né vivant (*« born alive rule »*), qui exclut du champ d'application de la loi pénale l'enfant à naître. Pour les Britanniques, l'homicide ne peut ainsi être constitué que si un enfant meurt après sa naissance.

LÉGISLATIONS FLOUES

Les autres législations étrangères sont plus floues. L'Allemagne, la Norvège et la Suisse considèrent qu'ils doivent protéger l'embryon humain dès sa conception. Mais, malgré ces positions de principe, la Cour constitutionnelle allemande a confirmé, le 29 juillet 1988, une décision de non-lieu envers un médecin qui avait involontairement causé la mort d'un fœtus par un diagnostic erroné.

Les textes internationaux ne font pas de références directes au statut du fœtus. La Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine, adoptée en novembre 1996, a ainsi renvoyé à ses Etats signataires le soin de réglementer la recherche sur les embryons in vitro et la protection adéquate de l'embryon, tout en interdisant la constitution d'embryons aux fins de recherches. Lors du vote de ce texte, en novembre 1996, l'Allemagne et la Pologne s'étaient abstenues, du fait de la non-interdiction de la recherche sur l'embryon in vitro.

Prenant acte de la difficulté à établir une position européenne commune, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée à l'unanimité à la Conférence générale de l'Unesco le 11 novembre 1997, ne comporte aucune disposition sur le sujet. Elle consacre cependant au génome humain, dès son article premier, le sens symbolique de *« patrimoine de l'humanité »*. Ce texte n'a pas été signé par les Etats-Unis, qui considèrent, comme le Canada et l'Australie, que l'embryon n'est pas une personne autonome de ses géniteurs et qu'il peut être potentiellement utile pour la recherche médicale.

C. Pr.

★ « Concevoir l'embryon, à travers les pratiques, les lois et les frontières », Jacques Montagut, (Masson, 2000).

Mireille Delmas-Marty, professeur de doit à l'université Paris-I

« Cette décision est un appel à légiférer sur le statut de l'embryon »

« Comment comprendre que l'embryon et le fœtus humains ne disposent pas, en France, de statut ?

– C'est bien, en l'espèce, tout le problème. C'est dans le droit civil que l'on attendrait un tel statut. Or la loi française ne donne ni statut, ni définition. Il en va de même de la Convention européenne sur la biomédecine de 1996, alors même qu'une majorité de pays européens dispose aujourd'hui d'une définition de l'embryon puis du fœtus. En France, ni le Conseil constitutionnel ni le Conseil d'Etat n'ont comblé cette lacune.

– La loi de 1975 sur la dépénalisation de l'avortement a-t-elle, selon vous, compliqué cette question ?

– Cette loi aurait pu donner au Conseil constitutionnel l'occasion d'aller un petit peu plus loin puisque le problème était alors très ouvertement posé. Or la décision du Conseil constitutionnel de janvier 1975 a constitué une sorte de tour de passe-passe. La loi dit, dans son article premier, qu'il y a un principe de respect de tout être humain dès le commencement de la vie et le Conseil constitutionnel dit simplement qu'aucune des dérogations prévues par cette loi n'est, en l'état, contraire à l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, sans préciser lesquels. Il dit aussi que cette loi ne méconnaît pas le préambule de la Constitution de 1946 selon lequel la nation garantit à l'enfant la protection de la santé. Il n'indique ainsi, ni s'il existe un droit à la vie protégé constitutionnellement ni, dans l'affirmative, à partir de quand s'applique ce droit. Il ne dit pas non plus quel est le critère auquel doit satisfaire une restriction législative à ce droit. Il élude en fait tous les problèmes. Quant aux lois de bioéthique de 1994, elles ne traitent pas, elles non plus, de cette question.

– En va-t-il de même, selon vous, pour le Conseil d'Etat ?

– Le Conseil d'Etat a eu à statuer en décembre 1990 après un recours pour excès de pouvoir contre la mise sur le marché d'une pilule abortive. Il dit simplement que les dispositions de la loi sur l'avortement, prises dans leur ensemble, ne sont pas incompatibles avec l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et le droit à la vie. Le Conseil d'Etat reconnaît l'applicabilité de cette convention tout en ayant l'air d'admettre que des limitations implicites s'imposent, mais sans dire lesquelles et sans dire sur quelles bases. Il y a ainsi, en France, un embarras évident des plus hautes instances sur cette question. On observe d'autre part en Europe que la jurisprudence de la Commission et de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'article 2 de la convention sont aussi d'une très grande prudence.

– Cet embarras, cette prudence, ne traduisent-ils pas l'impossibilité de concilier la dépénalisation de la pratique de l'avortement avec le fait de conférer un statut à l'embryon ou au fœtus ?

– Il y a ici des questions de cohérence d'ensemble. Quand vous évoquez la question de la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, il s'agit de la cohérence du droit pénal entre comportement volontaire et involontaire. Le statut de l'embryon renvoie aussi à la cohérence d'ensemble du droit civil. Et plus largement, nous sommes confrontés à une cohérence à l'échelon européen étant entendu que l'on ne peut faire abstraction de l'internationalisation des pratiques alors même que le droit comparé montre de très grandes diversités. Tous les cas de figure existent entre la Constitution irlandaise, qui protège la vie humaine dès la conception, jusqu'à Cour constitutionnelle autrichienne, qui dit clairement que la vie n'est protégée qu'à partir de la naissance. Quant au problème précis de l'homicide par imprudence, le droit comparé nous ouvre quelques pistes.

> « Il y a , en France, un embarras évident des plus hautes instances sur cette question »

– Lesquelles ?

– En Grande-Bretagne, il semble assez clair qu'on ne puisse pas poursuivre pour homicide involontaire ou pour meurtre le fait de provoquer la mort du fœtus avant la naissance. En Allemagne, au nom du principe très strict de la légalité des délits et des peines, la Cour constitutionnelle fédérale n'admet pas, semble-t-il, la notion d'homicide par imprudence du fœtus. En Italie, un *« délit spécifique d'imprudence »* a été créé pour celui qui, par imprudence, provoque une interruption de grossesse.

» La formule est intéressante mais c'est aussi une nouvelle manière de ne pas trancher la question de fond une question qui, à mes yeux, relève clairement du Parlement ; et ce d'autant que nous sommes ici en droit pénal. A la différence du juge civil, qui est tenu de statuer sous peine de déni de justice, le juge pénal doit appliquer le principe d'interprétation stricte et refuser de combler les lacunes ou les imprécisions de la loi. A la différence de son arrêt de 1999, la Cour de cassation ne se limite pas à invoquer l'interprétation stricte mais précise que le régime juridique de l'enfant à naître *« relève de textes particuliers sur l'embryon ou le fœtus. »* A l'heure où le Parlement va être saisi du projet de révision des lois de bioéthique, c'est un appel à légiférer sur le statut de l'embryon. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

BOSS
HUGO BOSS

SOLDES

Boutiques BOSS Sport
352, rue Saint-Honoré PARIS 1er
3, rue du Casino DEAUVILLE
Centre commercial Belle Epine THIAIS
12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8ème
Atrium du Palais des Congrès Place Porte Maillot PARIS 17ème
Chez Madélios 23, boulevard de la Madeleine PARIS 1er
Place Jean Macé DIJON

Les juges vont enquêter sur des faits de « corruption » liés au financement de la campagne de M. Pasqua

Il est soupçonné d'avoir accordé des autorisations à un casino contre des dons à son mouvement

Dans l'enquête sur le financement de la campagne de Charles Pasqua pour les élections européennes de 1999, le procureur de la République de Paris doit délivrer dans les prochains jours un réquisitoire supplétif autorisant les juges à enquêter sur des faits de « corruption ». Les soupçons portent sur la contrepartie éventuelle des autorisations accordées en 1994 à un gérant de casino par M. Pasqua, alors ministre de l'intérieur.

LE PROCUREUR de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, s'apprête à délivrer un réquisitoire supplétif pour « *corruption* » aux juges Philippe Courroye, Isabelle Prévost-Desprez et Michèle Vaubaillon, qui enquêtent sur le financement de la campagne électorale de la liste conduite par Charles Pasqua lors des élections européennes de 1999. La semaine dernière, les trois magistrats avaient adressé une ordonnance de soit-communiqué au parquet afin d'être autorisés à enquêter sur des faits de « *corruption* » qu'ils pensent avoir mis au jour. Mercredi 27 juin, dans un rapport adressé au procureur général de Paris, Jean-Louis Nadal, le parquet l'a informé de son intention d'autoriser les juges à étendre leur saisine à cette incrimination. Le parquet général a indiqué au *Monde*, vendredi 29 juin, qu'il y était également favorable.

Le soupçon de corruption se fonde sur les autorisations accordées aux dirigeants d'un casino par M. Pasqua lors de son second passage au ministère de l'intérieur (1993-1995). La contrepartie de ces autorisations pourrait s'être traduite par le financement des activités politiques de M. Pasqua. Si les soupçons devaient se matérialiser, les juges d'instruction devraient se dessaisir au profit de la Cour de justice de la République, seule habilitée à enquêter sur les actes d'un ministre en exercice.

Les interrogations des enquêteurs portent sur la revente du casino d'Annemasse (Haute-Savoie). Le 20 avril 1994, le gérant de l'établissement, Robert Feliciaggi, un proche de Charles Pasqua, avait obtenu l'aval du ministère de l'intérieur pour exploiter des jeux (black-jack, roulettes française et anglaise) – autorisation qui avait toujours été refusée au précédent propriétaire (*Le Monde* du 16 mars). Des documents saisis au cours de l'enquête semblent indiquer que, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. Pasqua avait donné son feu vert contre l'avis, exprimé à plusieurs reprises, de la commission supérieure des jeux du ministère de l'intérieur. Cette autorisation obtenue, M. Feliciaggi avait revendu l'établissement en mars 1995 pour 100 millions de francs au groupe Aaron. La somme fut réglée en trois fois : 34 millions en avril 1995, 17 millions le 3 novembre 1997 et 47,7 millions le 9 octobre 1998, sur un compte détenu par M. Feliciaggi au Crédit foncier de Monaco (CFM).

Les enquêteurs semblent postuler qu'une partie de ces sommes a servi à financer la campagne de la liste conduite par Charles Pasqua lors des élections européennes de juin 1999. Le 13 octobre 1998, quatre jours après le virement au bénéfice de M. Feliciaggi, la fille de son associé et ami Michel Tomi – également proche de M. Pasqua –, Marthe Mondoloni, ouvrait un compte au CFM. Le 21 octobre, il était crédité de 17,5 millions de francs, virés par M. Feliciaggi. Cette somme était aussitôt placée sous forme de dépôts à terme, puis convertie en sicav.

DEUX VIREMENTS

En mars, puis en juin 1999, Mme Mondoloni, présidente du PMU gabonais, revendait ces obligations pour effectuer deux virements (5 millions puis 2,5 millions de francs) au profit de l'association de financement de la liste Pasqua, sur laquelle elle figurait en 55e position. Dans un entretien accordé au *Monde* (nos éditions du 24 mars), M. Feliciaggi avait affirmé que les 17,5 millions versés à Mme Mondoloni ne provenaient pas de la revente du casino d'Annemasse mais « *d'une transaction entre Michel Tomi et* [lui] ». M. Tomi avait précisé au *Monde* que cette somme correspondait « *au produit de la vente de* [ses] *parts du PMU congolais à Robert Feliciaggi* ».

Ces mouvements de fonds suspects, par ailleurs au centre d'une enquête pour « *blanchiment* » ouverte par la justice monégasque, avaient déjà valu à Charles Pasqua d'être mis en examen, le 28 mai, pour « *financement illégal de campagne électoral par acceptation de dons non conformes au code électoral* » (*Le Monde* du 30 mai).

Sollicité vendredi matin, Charles Pasqua n'a pu être joint. Il avait déclaré au *Monde*, le 16 mars, qu'il ignorait « *l'origine des fonds* » versés par Mme Mondoloni à son mouvement. « *De plus*, avait-il ajouté, *si ces sommes proviennent de Robert Feliciaggi, rien ne prouve qu'elles soient issues de la vente du casino d'Annemasse* ». M. Pasqua avait également contesté avoir fait une faveur à Robert Feliciaggi dans l'affaire du casino d'Annemasse. Il avait assuré avoir refusé, en 1995, un mois avant son départ du ministère de l'intérieur, une autorisation au groupe Feliciaggi « *qui souhaitait reprendre un casino à Nice* ».

Fabrice Lhomme

► www.lemonde.fr/pasqua-affaires

Le brevet appelé à devenir un élément de pilotage central du collège

« ***LE BREVET*** *n'est plus un diplôme national et a perdu de son sens.* » Le deuxième avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCEE) sur « *l'appréciation et la certification des acquis en fin de collège* » porte un jugement critique sur les épreuves organisées en troisième, qui avaient lieu jeudi 28 et vendredi 29 juin dans toute la France. L'instance indépendante, créée par Jack Lang en janvier, fonde sa conclusion sur le rapport établi pour l'occasion par Michel Salines, inspecteur d'académie honoraire, qui décrit les dérives d'un « *examen maison* ». Paradoxalement, relève M. Salines, « *tous les interlocuteurs en souhaitent le maintien, comme si perdurait dans l'inconscient collectif le prestige du brevet élémentaire de nos grands-parents* ».

Le HCEE veut donc redonner « *valeur et dignité* » au brevet, qui coïncide souvent – parce que l'élève a redoublé – avec la fin de la scolarité obligatoire à seize ans. Il prône un « *examen unique* », dont les modalités continueraient d'être doubles – contrôle continu et épreuves terminales –, à « *la condition expresse* » qu'elles soient standardisées pour sortir des « *contingences locales* ». « *Pour homogénéiser le contrôle continu, il suffit que les circulaires soient appliquées*, insiste Claude Thélot, conseiller-maître à la Cour des comptes et président du HCEE. *Mais cela, déjà, je le reconnais, ce n'est pas facile.* »

Plus largement, le HCEE estime que le brevet doit devenir un « *élément de pilotage central du collège* ». Il doit faire l'objet d'une conception et d'un suivi à l'échelon national, ce qui permettrait une « *collecte des résultats* » amenée à être rendue publique. Compatible, selon M. Thélot, avec le maintien de la carte scolaire (le lieu de résidence détermine le collège), cette transparence serait même un « *facteur d'égalisation sociale* ». « *Aujourd'hui, l'absence d'informations laisse le champ libre à la rumeur* », sur laquelle se fondent nombre de parents de collégiens pour préférer un établissement privé.

En outre, « *cela aiderait le collège à s'auto-évaluer* », poursuit M. Thélot, pour qui « *un système éducatif se pilote par l'aval* » : « *Un brevet restauré tirerait la qualité vers le haut et contribuerait à remodeler tout le collège.* »

« ACQUISITION DES SAVOIRS CITOYENS DE BASE »

Dans cet esprit, le HCEE précise que ce diplôme restauré doit vérifier « *l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être citoyens de base* », citant notamment « *les langues vivantes et les compétences à communiquer* » (le contrôle terminal ne comporte pour l'instant que trois épreuves en mathématiques, français et histoire-géographie). Et propose que « *certaines compétences, qui ne sont pas dans le socle de base* » (tels le sport, la musique, l'informatique...), puissent donner lieu – même si l'élève échoue au diplôme – à des « *certifications différenciées* », propres à « *favoriser ultérieurement l'orientation et l'insertion professionnelles* ».

A côté de ce volet sur la certification, « *qui appelle surtout une mobilisation des énergies* », Claude Thélot prône la mise en place d'une vaste politique d'évaluation en fin de troisième, « *qui réclame, elle, des moyens importants* ». Le Haut Conseil souligne, sur la base d'une étude commandée à Pierre Vrignaud, de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, que la France bénéficie pourtant en la matière d'un « *matériau plus important que dans la plupart des autres pays* », puisque des évaluations de ce type sont menées tous les quatre ou cinq ans depuis 1984. Mais ces mesures, peu fiables et mal ciblées, ne permettent pas « *d'apprécier l'évolution dans le temps du niveau des élèves* ».

Le HCEE souhaite donc que ces enquêtes soient plus détachées des strictes questions de programmes, qui changent souvent et anéantissent les possibilités de comparaison. « *Définissons les compétences nécessaires à la vie dans une société développée,* propose Claude Thélot, qui ne souhaite pas que le débat se cantonne à la simple transmission des savoirs scolaires. *Qu'est-ce qui sera nécessaire à un jeune dans vingt ans ? De là pourra être déterminé ce qu'il doit avoir acquis aujourd'hui.* »

Marie-Laure Phélippeau

★ Les avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école sont disponibles sur le site http ://cisad.adc.education.fr/hcee

► www.lemonde.fr/education

Les sénateurs dénoncent « l'absence de volonté politique » dans la lutte contre le cancer

APRÈS une sévère mise en cause en septembre 2000 de la Cour des comptes, la politique de prévention et de traitement du cancer en France subit les critiques des sénateurs. La mission d'information sur la politique de lutte contre le cancer a en effet rendu publiques, jeudi 28 juin, des observations particulièrement sévères à l'égard du dispositif national. Le président de la mission, Claude Huriet (UDF), et son rapporteur, Lucien Neuwirth (RPR), y dénoncent « *l'absence d'une volonté politique* » de faire de la lutte contre le cancer « *une priorité nationale de santé publique* ».

Deuxième cause de mortalité en France, première cause de mortalité prématurée, c'est-à-dire survenant avant soixante-cinq ans, le cancer ne fait pas l'objet de l'attention qu'il mériterait de la part des pouvoirs publics, souligne le rapport. Préalable à l'organisation du combat, la connaissance de la maladie est insuffisante. Il n'existe pas de registre national où seraient rassemblés tous les cas de cancers, bien que la France « *présente un taux de cancers particulièrement élevé, de 10 % à 25 % supérieur chez l'homme aux taux des autres pays européens* », avec de très importantes disparités de mortalité par cancer entre les régions.

Le premier élément du constat de la mission sénatoriale est « *la demande unanimement exprimée par l'ensemble des acteurs de la lutte contre le cancer de la définition d'une véritable priorité nationale de santé publique en ce domaine, conduite et animée par l'Etat et, plus particulièrement, par le ministère de la santé* », seul capable de donner le cap. Selon les sénateurs, personne, à l'heure actuelle, ne semble « *pouvoir (ou vouloir)* » assumer ce rôle d'impulsion et de coordination. Les rapporteurs recommandent de « *donner au ministère de la Santé les moyens d'assumer ses responsabilités* » – ce qui suppose de le dégager de la tutelle du ministère de l'emploi et de la solidarité – et de lui fournir, en outre, les moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs dans le cadre d'une démarche de partenariat, associant l'ensemble des acteurs concernés – notamment l'assurance maladie, les centres de lutte contre le cancer, les collectivités territoriales et les associations nationales (Ligue contre le cancer et ARC – Association de recherche contre le cancer). Il faudra alors surmonter le « *cloisonnement* » actuel des financements par l'ensemble de ces organismes et renforcer durablement les moyens budgétaires du ministère de la santé, « *compte tenu de ses missions toujours plus nombreuses* ».

ÉVITER « 42 000 MORTS PAR AN »

Les priorités identifiées par la mission sénatoriale vont d'abord à la prévention et au dépistage, qui permettraient d'éviter « *42 000 morts par an* », selon l'estimation d'un des experts. En effet, les principaux facteurs de risque incriminés dans la survenue des cancers sont d'abord le tabac, qui serait à l'origine de 22 % des cancers, puis l'alcool, comptant pour 12 %. L'alimentation pourrait en expliquer 35 % du fait de la consommation élevée de graisses, de la faible consommation de fibres ou de vitamines et de la contamination de l'alimentation par des substances cancérogènes. De vastes campagnes de communication seraient donc à développer, insiste le rapport. En outre, il conviendrait d'augmenter de façon significative les ressources allouées à la veille épidémiologique, le manque de moyens limitant aujourd'hui l'activité des registres existants de cancers. Le recueil épidémiologique des données permet pourtant de mettre au jour l'incidence de nouveaux cancers et fournit des informations sur les besoins en termes d'offre de soins.

Le second volet des priorités qui, selon la mission sénatoriale, devraient incomber aux pouvoirs publics concerne l'organisation de la recherche. Son financement a jusqu'à présent été assuré essentiellement par les associations, ARC et Ligue contre le cancer, et par l'industrie pharmaceutique. Le retard semble « *particulièrement préoccupant* » en ce qui concerne la recherche dite de transfert, c'est-à-dire « *la génération de nouvelles méthodes diagnostiques ou thérapeutiques à partir des données acquises par la recherche fondamentale* ». La mission conseille que l'Etat soit plus impliqué dans le financement de la recherche et préconise la création d'un « Institut national de la recherche contre le cancer » pour concrétiser son engagement en termes financiers et combler les larges déficits de cette recherche de première importance pour la santé publique.

Elisabeth Bursaux

Acquittement requis pour Patrick Dils

L'AVOCAT GÉNÉRAL a réclamé, vendredi 29 juin, l'acquittement de Patrick Dils, rejugé depuis 10 jours par la Cour d'assises des mineurs de la Marne pour les meurtres de deux enfants, en 1986, à Montigny-lès-Metz (Moselle). La démonstration du représentant du ministère public, Jean-Dominique Sarcelet, repose essentiellement sur « *l'impossibilité horaire pour Patrick Dils d'avoir commis ce crime* », ont rapporté Mes Jean-Marc Florand et Bertrand Becker, les deux avocats de Patrick Dils, à l'occasion d'une suspension d'audience, le procès se déroulant à huis-clos. Condamné en 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité, Patrick Dils, incarcéré depuis quatorze ans, avait vu sa condamnation annulée par la Cour de révision qui s'appuyait notamment sur la présence, le jour même, sur les lieux du crime, du tueur en série Francis Heaulme. Le verdict devait être rendu vendredi dans la soirée, après les plaidoiries des avocats de Patrick Dils.

Catastrophe du Drac : double relaxe prononcée en deuxième appel

LA COUR D'APPEL DE LYON a relaxé, jeudi 28 juin, l'institutrice rescapée et la directrice d'une école de Grenoble jugées pour « *homicides et blessures involontaires* » après la mort, le 4 décembre 1995, de six écoliers et d'une accompagnatrice, emportés par la montée brutale des eaux du Drac (Isère), consécutive à l'ouverture des vannes d'un barrage EDF (*Le Monde* du 12 mai). La catastrophe était examinée pour la quatrième fois par les juges. Le 12 juin 1998, la cour d'appel de Grenoble avait condamné trois responsables locaux d'EDF à un an de prison avec sursis, l'institutrice, Véronique Rostaing, à deux ans avec sursis et 30 000 francs d'amende et la directrice, Mauricette Casteau, à dix-huit mois avec sursis et 10 000 francs d'amende. Le 12 décembre 2000, la Cour de cassation avait annulé l'arrêt, en vertu de la nouvelle loi du 10 juillet 2000 sur les délits non intentionnels.

Corruption à l'Arsenal de Toulon : 34 personnes condamnées

LE TRIBUNAL correctionnel de Toulon a condamné 34 des 39 personnels civils de l'armement et fournisseurs de la Direction des constructions navales qui avaient comparu, du 19 mars au 11 avril, pour répondre d'un vaste trafic d'influence et de corruption à l'Arsenal de Toulon de 1993 à 1997. Les peines prononcées s'échelonnent de 10 000 francs d'amende à deux ans d'emprisonnement dont dix-huit mois avec sursis, condamnation infligée à Henri Leleu, officier de l'armement. Le tribunal s'est déclaré incompétent à l'égard d'un autre officier Philippe Marty, ancien chef du bureau Achats-Rechanges Appareils, présenté par l'accusation comme le principal protagoniste de cette affaire. Sa qualité de militaire en exercice aurait dû conduire à la saisine du parquet militaire de Marseille, constatent les juges. L'Etat, qui avait réclamé 140 millions de francs de dommages et intérêt, voit ses demandes rejetées car mal formulées.

A Lyon, un élève de onze ans est retrouvé pendu dans son école

LES RESPONSABLES de la brigade de protection des mineurs de la sureté départementale du Rhône n'ont pas trouvé d'explication au geste d'un élève, âgé de onze ans, d'une classe de CM1 à l'école primaire Robert-Doisneau, dans le 1er arrondissement de Lyon. L'enfant a été retrouvé par deux de ses camarades, mardi 26 juin, pendu au rouleau de l'essuie-main des toilettes de son établissement. Si l'autopsie a révélé un étouffement sans violence extérieure, les enquêteurs ne sont pas à même d'affirmer qu'il s'agit d'une acte purement volontaire. L'hypothèse du « jeu du foulard » semble toutefois écartée par les policiers. Selon ses condisciples, l'élève, dont les parents s'étaient séparés et qui était suivi par une psychologue, avait à plusieurs reprises parlé de la mort et de sa volonté de mourir. – (*Corresp.*)

La plainte d'un homosexuel candidat à l'adoption devant le Conseil de l'Europe

LE CONSEIL DE L'EUROPE a jugé recevable la plainte de Philippe Fretté contre l'Etat français, dans une décision du 12 juin : ce professeur parisien de 47 ans reproche à la France de lui avoir refusé l'agrément préalable à l'adoption du seul fait de son homosexualité (*Le Monde* du 3 mai 2001). Invoquant son « *choix de vie* », le Conseil de Paris lui avait, en mai 1993, refusé cet agrément tout en le reconnaissant « *pourvu de qualités humaines et éducatives certaines* ». Le tribunal administratif de Paris, le 25 janvier 1995, avait annulé cette décision, estimant que le « *choix de vie* » ne pouvait justifier un refus d'agrément que s'il s'accompagnait d'un comportement préjudiciable à l'éducation de l'enfant. Mais dans un arrêt du 9 octobre 1996, le Conseil d'Etat avait finalement annulé ce dernier jugement, et confirmé le refus d'agrément. L'affaire sera jugée sur le fond le 16 octobre.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : une assemblée générale extraordinaire de l'UNEF** a été convoquée jeudi 28 et vendredi 29 juin à la Sorbonne, à Paris, par onze responsables locaux opposés à la présidente du syndicat, Karine Delpas, qui vient de conduire avec son homologue de l'UNEF-ID, Yassir Fichtali, la réunification des deux UNEF (*Le Monde* du 20 juin). Les représentants des universités d'Evry, Lille, Montpellier, Paris-I, Paris-IV, Paris-XI, Paris-XII et Rouen, refusent la réunification, synonyme selon eux d'une mainmise de la gauche socialiste – tendance politique majoritaire à l'UNEF-ID – sur le syndicalisme étudiant. Ils ont assigné en justice la direction de l'UNEF : le conseil national de l'UNEF du 23 mai, prélude à la réunification, aurait admis, au mépris des statuts, le vote de militants sympathisants de la Ligue communiste révolutionnaire adhérents de l'UNEF-ID.

■ **JUSTICE : François Bernardini, maire (PS dissident) d'Istres (Bouches-du-Rhône),** a été condamné en appel à dix-huit mois de prison avec sursis, 400 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour abus de confiance, mercredi 27 juin. Cette condamnation aggrave le jugement prononcé en première instance contre l'ancien président du conseil général.

■ **Une enquête préliminaire concernant la Mutuelle retraite de la fonction publique (MRFP)** a été ouverte, début juin, par le parquet de Paris, à la suite d'une dénonciation anonyme faisant état de malversations. Cette mutuelle est déjà visée, depuis mars 2000, par une information judicaire ouverte après la plainte d'un de ses adhérents concernant d'éventuels abus de confiance (*Le Monde* du 29 mai).

■ **Les auteurs présumés du braquage de Marmande** (Lot-et-Garonne), au cours duquel un policier a été blessé, mercredi 27 juin, ont été interpellés jeudi 28 juin à Bergerac (Dordogne). La fusillade avait opposé les trois malfaiteurs aux forces de l'ordre, au cours d'une tentative de hold-up dans une grande surface.

Départs en vacances sous tension vers le sud-est de la France

Les difficultés qui accompagnent l'entrée en service du TGV Méditerranée compliquent la tâche de la SNCF pour la première grande ruée estivale. Elus et syndicats reprochent à l'entreprise de mépriser les transports express régionaux. Dans le ciel, la crise d'AOM-Air Liberté entretient les incertitudes

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les oreilles de la SNCF devaient siffler, vendredi 29 juin : réuni en séance plénière, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), autorité organisatrice des transports express régionaux (TER), devait entendre les doléances des élus, porteurs d'un fort mécontentement des usagers quotidiens. Michel Vauzelle (PS), président de l'assemblée régionale, a donné le ton dès le début de semaine, dans un communiqué *« demandant à la SNCF de prendre ses responsabilités »*.

A propos des débuts difficiles du TGV Méditerranée, depuis sa mise en service le 10 juin, il affirme que *« personne ne peut comprendre ni accepter que les "ajustements" se fassent au détriment des TER »*. M. Vauzelle refuse qu'il y ait *« d'une part les "clients" du TGV noble et de l'autre les usagers méprisés du TER »*. Il est allé rencontrer mercredi matin à Paris le président de la SNCF, Louis Gallois, pour lui dire sa colère. Celui-ci lui a expliqué, avant de le confirmer dans un communiqué, qu'il n'y avait pas de rapport entre les difficultés provoquées par la mise en route du nouveau TGV et le TER *(lire ci-dessous)*. M. Gallois a ajouté que *« la région PACA bénéficie depuis* [le 10 juin] *de 400 TER par jour, soit 70 de plus, dont 42 concernent Marseille-Saint-Charles »*.

LA LENTEUR DES TER

Les difficultés, qu'il reconnaît cependant dans les déplacements régionaux, seraient dues *« au rodage sur plusieurs semaines du* [nouveau] *poste d'aiguillage de Marseille,* [aux] *tensions sur les moyens matériels et humains avec le développement de l'offre, ainsi* [qu'à] *la fragilité d'exploitation des lignes existantes »*.

En réalité, quoi qu'en dise le président de la SNCF, il y a bien quelques liens entre les ratés qui touchent actuellement les différents réseaux, TGV, TER, fret et grandes lignes. Comme le souligne, par exemple, un élu régional du Var, Henri Couillot (DL), qui a adressé une lettre ouverte à M. Vauzelle, *« la disparition des trains grandes lignes au profit des liaisons TER entraîne une augmentation considérable des temps de déplacement entre les grandes villes de notre région »*. Selon ses calculs, on est par exemple passé de 40 minutes à 1 heure entre Toulon et Marseille.

La CGT estime, de son côté, que la SNCF ne remplit pas le nouveau plan de transport lancé avec l'arrivée du TGV, en accord avec le conseil régional. Elle estime qu'*« au moins 10 à 15 TER sont (...) supprimés »* chaque jour, soit *« 200 à 300* [en juin 2001], *à comparer avec les 92* [suppressions] *de 2000, qui étaient considérées par la direction comme une situation catastrophique »*. Et elle soutient qu'il y a bien un lien entre les différents trafics. Son secrétaire régional, Henri Bascunana, rappelle *« que le trafic a lieu sur les mêmes voies à l'arrivée »* et que les défaillances du nouveau poste d'aiguillage de Marseille influent sur les retards et difficultés de tous les convois. Sans oublier que les difficultés de communication entre ce poste contesté et les agents en contact avec le public sont au cœur des difficultés que la SNCF rencontre avec ses usagers-clients.

Le dirigeant syndical explique aussi que toutes les catégories de cheminots sont touchées par les TGV et les TER : les 900 agents de conduite, qui sont pourtant 70 de plus, les 700 contrôleurs, les ouvriers des ateliers et enfin les agents de la distribution en gare. Le 18 juin d'ailleurs, ceux de la gare Saint-Charles, où se concentrent tous les problèmes, ont exercé leur *« droit de retrait »*, c'est-à-dire le droit de refuser de travailler quand les conditions de travail deviennent dangereuses, face à l'exaspération de passagers à qui ils ne pouvaient expliquer ni les temps de retard prévus, ni l'annulation impromptue de trains régionaux et encore moins les causes de la pagaille.

RENCONTRES SYNDICATS-USAGERS

Le Comité d'hygiène et de sécurité, réuni dans l'urgence, a alors permis que leur soient accordés des moyens supplémentaires – ce que les syndicats, qui les réclamaient depuis longtemps en prévision de l'accroissement des trafics, ne se sont pas gênés pour souligner.

Ces dysfonctionnements, qui se produisent dans une période de forte augmentation du nombre des voyageurs et du tonnage de marchandises, soulignent d'abord les retards considérables pris en matière ferroviaire en Provence. Tout en contestant les chiffres de M. Gallois, les syndicalistes reconnaissent que l'offre de TER a nettement augmenté entre 2000 et 2001. Sans relevé précis, M. Bascunana estime à *« 385 probablement »* le nombre de TER circulant quotidiennement. C'est moins que les 400 prévus et dus par la SNCF à la région, c'est au moins 50 de plus que l'année dernière.

Toutes ces tensions annoncent *« des situations conflictuelles dans tous les services »* pendant la période estivale, pour reprendre les termes de la CGT. En attendant le rendez-vous officiellement demandé à M. Gallois, les syndicats régionaux ont l'intention de rencontrer les usagers et les élus de la Région afin d'augmenter et de coordonner la pression sur l'entreprise nationale.

Mais ils n'excluent pas que des mouvements de colère venus de la base provoquent des arrêts de travail dans la période brûlante qui s'ouvre. Par exemple chez les contrôleurs exposés sans moyens à un public agacé.

Michel Samson

La SNCF reconnaît être « en période de rodage »

***« APRÈS** l'extinction des lampions, les paillettes, on doit faire nos preuves »*, reconnaît Guillaume Pépy, directeur général délégué clientèles de la SNCF, *« car on a aujourd'hui un énorme projecteur braqué sur nous »*. De fait, à l'heure des premiers grands départs en vacances, le TGV Méditerranée cristallise, autour de son lancement et de ses premières semaines d'exploitation, les multiples incidents et problèmes que rencontre actuellement la SNCF sur l'ensemble de son réseau.

« Il faut comprendre que nous sommes en période de rodage », a plaidé, jeudi 28 juin, M. Pépy. *« On ne prépare pas un projet comme le TGV Méditerranée avec des simulations : nous avons basculé le système le 10 juin et on ne peut pas revenir en arrière »*, continue-t-il. Mais tout ce qui arrive n'est pas du fait de la SNCF : *« Nous ne pouvons rien contre une manifestation qui a bloqué la gare du Creusot pendant deux heures et décalé plus de 40 TGV avec des retards allant jusqu'à trois heures et quinze minutes. Nous n'y pouvons pas plus lorsque le câble de signalisation a été incendié à plusieurs endroits au tunnel de Marseille ou parce qu'il y a eu trois suicides, un incendie de forêt ou une fuite de matière dangereuse. »*

En revanche, les défauts de jeunesse existent : le poste d'aiguillage informatique (PAI) de Marseille pose encore problème, la voie doit également trouver sa place – le tassement qui avait provoqué l'arrêt de l'aiguillage n'était que de 6 centimètres. Aux défauts de jeunesse s'ajoute le fait que les 34 rames Duplex commandées par la SNCF à Alstom ne seront livrées qu'entre 2002 et 2003.

Les 34 rames Duplex commandées à Alstom ne seront livrées qu'entre 2002 et 2003

En outre, les clients se plaignent du manque d'achèvement des gares : problèmes de sonorisation, de panneaux d'information. Il faut affiner les systèmes de sécurité, encore trop sensibles et qui se déclenchent intempestivement. Tous ces éléments font que la régularité promise par la SNCF n'est aujourd'hui pas au rendez-vous. Au cours de la première semaine, la régularité a été de 77 %, puis de 81 % la deuxième semaine, *« ce qui laisse penser que le taux de 90 % de régularité voulu par l'entreprise est accessible »*, se félicite M. Pépy. Cet engagement a un coût : la SNCF rembourse 30 % du billet au-delà de trente minutes de retard, ce qui lui revient par an à 70 millions de francs, soit une rame de TGV ! *« Cette année, nous aurons vraisemblablement dépassé ce montant »*, déplore M. Pépy. Mais il s'empresse d'ajouter que cet engagement de régularité *« est le socle de la confiance retrouvée entre la SNCF et ses clients »*.

Pour certains incidents, M. Pépy plaide donc coupable, mais il réfute en bloc toutes les affirmations selon lesquelles, les problèmes du TGV Atlantique sont liés au TGV Méditerranée : les rames du TGV Atlantique ne peuvent pas être utilisées sur le réseau Méditerranée. De même, insiste M. Pépy, le TGV Méditerranée n'a pas dégradé le TER en région PACA : son arrivée a entraîné celle de 70 TER supplémentaires par jour, dont 42 de plus pour Marseille. La SNCF reconnaît, en outre, que cette période est éprouvante pour les clients, mais aussi pour les personnels, confrontés à une clientèle furieuse sur la destination Sud-Est. D'autres cheminots, sont d'ailleurs venus renforcer les équipes de Marseille.

Ce renfort ne sera pas inutile : à la fin de la semaine, la SNCF table sur trois millions de départs, soit une augmentation du trafic de 25 % par rapport à un week-end normal. Environ 800 000 voyageurs supplémentaires sont attendus au départ des seules gares de Paris et 2 600 TGV vont circuler pendant ces trois jours, dont 1 050 au départ de la capitale. Sur ce chiffre, 540 TGV partiront de la gare de Lyon et 480 de Paris-Montparnasse.

M. Pépy a précisé que la SNCF avait enregistré 1,8 million de réservations jusqu'au 28 août pour le TGV Méditerranée, aux deux tiers dans le sens Ile-de-France-Méditerranée. Il a promis une plus grande coordination de l'information, une meilleure transparence dans les résultats, et souligné la diffusion de dépliants explicatifs auprès du public.

François Bostnavaron

Les enfants de Lens pourront partir

Samedi 23 juin, Guy Delcourt, maire (PS) de Lens (Pas-de-Calais), s'en prenait à la SNCF : alors que celle-ci a reçu dès mars, comme chaque année depuis vingt ans, les réservations des mairies pour les départs des enfants en colonies de vacances, elle *« a attendu la mi-juin pour évoquer un manque de rames, justifié par le succès du TGV Méditerranée »*. Dans un premier temps, la SNCF a répliqué qu'elle avait déjà indiqué publiquement ne pas être en mesure, cette année, de transporter tous ses clients, *« à la fois groupes et individuels »*. Quelques jours plus tard, l'entreprise changeait de discours : M. Delcourt a indiqué, mardi 26, avoir reçu l'assurance que les enfants de la région pourront bien partir en colonie à bord de TGV. Une première rame spéciale doit relier Lille à la Savoie le 2 juillet.

La crise d'AOM-Air Liberté affecte encore peu l'aéroport de Nice

NICE
de notre correspondant

L'aéroport de Nice ne connaît pas la crise. Congrès, Festival de Cannes ou Grand Prix de Monaco : la troisième plate-forme aéroportuaire de France, avec 9,4 millions de passagers par an, a l'habitude des ruées et des stars. Le premier grand rendez-vous de la saison estivale semble n'être qu'une formalité. *« Aucune disposition particulière »* ce week-end, répond-on, presque étonné, à la direction de l'aéroport. Avec 204 vols prévus au départ ou à l'arrivée, soit environ 25 000 passagers par jour, la fréquentation devrait se situer dans la moyenne. La routine, au regard des 230 vols programmés le 27 mai, lors du Grand Prix de formule 1.

Les incertitudes sur les liaisons avec Paris assurées par AOM et Air Liberté pèsent, malgré tout. Avec 24 rotations par jour, les deux compagnies, qui se partageaient les vols à part égale avec Air France, avaient mis le paquet sur la destination. *« Nous sommes tributaires d'AOM et Air Liberté et le TGV n'a rien changé à la desserte de la Côte d'Azur »*, observe Patrick Vece, spécialiste des statistiques à l'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur : les rames du TGV mettent toujours 2 h 30 pour rejoindre Marseille.

La baisse de l'offre est donc une épée de Damoclès pour les professionnels du tourisme. M. Vece dit avoir déjà constaté une légère baisse de la fréquentation, directement imputable, selon lui, aux perturbations engendrées par la situation d'AOM-Air Liberté. Les deux compagnies devraient assurer l'ensemble de leurs vols jusqu'au 10 juillet. Mais après ? Air France, consciente de la situation, dispose d'une marge de manœuvre étroite. *« Nous n'avons aucune lecture de ce qu'est et sera la baisse de l'offre de la concurrence »*, explique la direction de la communication de la compagnie à Paris. En gros, le transporteur ne peut déshabiller Paul pour habiller Pierre. *« Le seul paramètre sur lequel nous pouvons agir, c'est le type d'appareil »*, précise le porte-parole de la compagnie.

TRENTE-HUIT COMPAGNIES

Sans modifier la composition des équipages, elle peut ainsi rationaliser son offre en jouant sur les Airbus A-319, A-320 ou A-321, ce qui permet d'accroître de 30 à 64 le nombre de sièges disponibles par avion. Entre vendredi 29 juin à 17 heures et lundi 2 juillet à 12 heures, la compagnie nationale prévoit 1 000 places supplémentaires, entre Paris et Nice, par rapport à son rythme de croisière sur un week-end de fin septembre, dont 600 pour la seule soirée de vendredi.

A l'aéroport de Nice, la direction relativise l'impact de la crise, en mettant en avant les trente-huit compagnies présentes sur la plate-forme. *« La clientèle internationale est en hausse. Alors, même si l'on enregistre une petite baisse sur les vols nationaux, cela permet d'amortir les difficultés occasionnées par les travaux en cours au Terminal-2 réservé aux vols intérieurs »*, philosophe le service de presse. Il est vrai que ces travaux compliquent considérablement l'itinéraire des passagers des vols nationaux dans l'aéroport.

Les professionnels du tourisme s'apprêtent à *« faire »* néanmoins une bonne saison. Le taux de remplissage prévu pour juin 2001, entre 75 % et 80 % – en léger retrait par rapport au cru exceptionnel de juin 2000 (81 %) –, est de bon augure. *« En dépit d'un léger repli enregistré depuis avril, la tendance est bonne et nous sommes très confiants pour la saison estivale »*, confie M. Vece. Pour lui aussi, la seule hypothèque reste *« l'aérien »*, bien que la pénurie de l'offre, réelle, même si elle se constate au jour le jour et n'est pas encore chiffrée, affecte davantage la clientèle d'affaires que les touristes. Le week-end des 23 et 24 juin, des écrivains ont été privés de Salon du livre à Nice faute d'avoir trouvé une place sur l'une ou l'autre compagnie.

Bruno Aubry

DÉPÊCHE

■ **AUTOROUTES : l'été s'accompagne de plusieurs extensions du réseau** de l'Ouest et du Sud-Ouest. Le dernier tronçon de l'A83, entre Niort (Deux-Sèvres) et Oulmes (Vendée) est ouvert depuis le 21 juin. Il achève la liaison du réseau des pays de Loire et de la Bretagne avec l'A10. Plus au sud, toujours sur l'A10, entre Virsac (Gironde) et Bordeaux, 13 kilomètres d'autoroute ont été mis à 3x3 voies et le pont sur la Dordogne a été doublé. D'autres mises en service devraient être effectuées au cours de l'été : 22 kilomètres de l'A20 entre Souillac et Cahors (Lot), 73 de l'A89 (Libourne-Mussidan, sur l'axe Bordeaux-Clermont-Ferrand) et 6 de la 2x2 voies Bordeaux-Arcachon. – *(Corresp. rég.)*

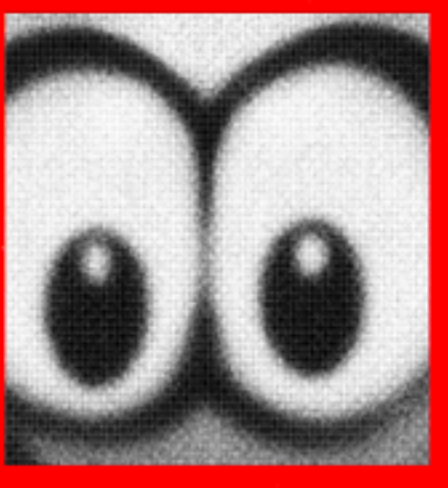

The Economist. Regardez de plus près.

La vérité sur l'assassinat en France de Mehdi Ben Barka

Le 29 octobre 1965, peu après 12 h 30, le chef de file des opposants à Hassan II, Mehdi Ben Barka, est interpellé devant la brasserie Lipp par deux policiers français employés par les sercices secrets marocains. Plus jamais on ne reverra Ben Barka vivant. Et pour cause : il sera torturé à mort quelques heures plus tard dans une villa de Fontenay-le-Vicomte, assassiné par le général Oufkir et son adjoint, le commandant Dlimi. En collaboration avec l'hebdomadaire marocain *Le Journal*, *Le Monde* publie sur deux jours des révélations inédites sur l'affaire Ben Barka, fondées sur le témoignage d'un personnage-clé, l'ancien agent secret Ahmed Boukhari. La vérité sur un crime d'Etat perpétré par le Maroc avec la complicité de la France

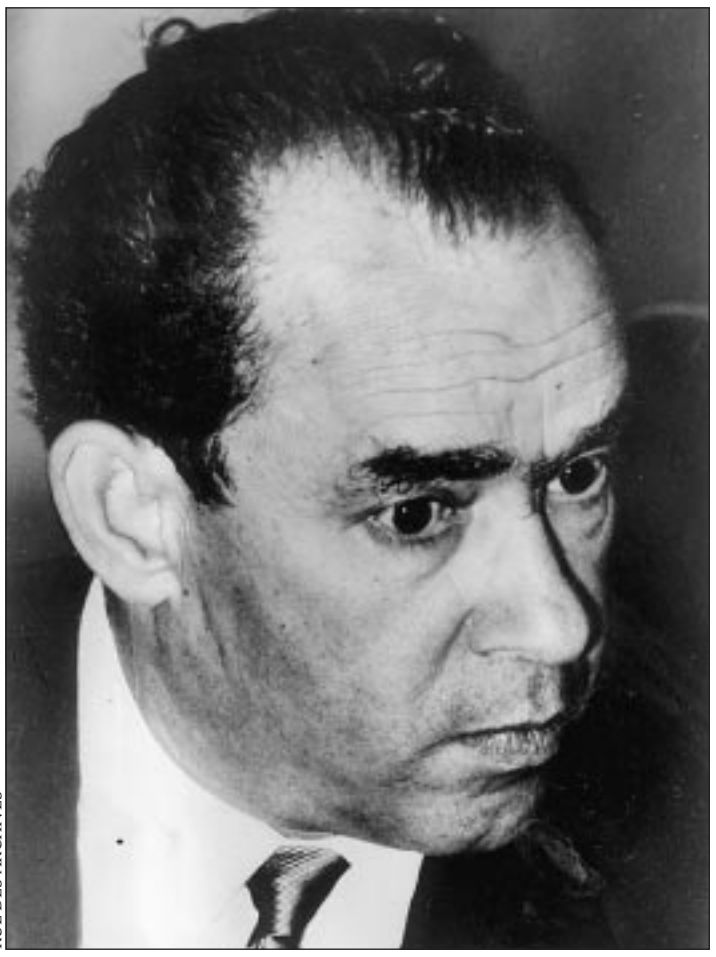

RUE DES ARCHIVES

IL n'y a pas de grand crime d'Etat pour le standardiste d'un service secret. Le vendredi 29 octobre 1965, au siège des services spéciaux marocains, 5 *bis*, rue Moulay Idriss à Rabat, Ahmed Boukhari entame la longue veille du week-end. Assis dans le bureau de son chef, où aboutit la ligne réservée à une opération très spéciale dont le nom de code est « Bouya Bachir », il tient, de son impeccable écriture en lettres majuscules, le *« registre permanencier »* de ce qui entrera dans l'histoire comme « l'affaire Ben Barka ». Ce jour-là, au cœur de Paris, le leader charismatique de la gauche marocaine, Mehdi Ben Barka, est victime d'un rapt suivi de disparition. Son corps ne sera jamais retrouvé. Son destin, même si l'on finit par le présumer, restera inconnu. Or, dans le cahier à petits carreaux, sur les pages soigneusement numérotées et paraphées par Ahmed Boukhari, le mystère se résume à cinq coups de fil. Ils tranchent entre la vie et la mort. Le premier appel est enregistré peu après 11 h 30. A Paris, en raison du décalage horaire, il est alors midi trente. Devant la brasserie Lipp, boulevard Saint-Germain, Mehdi Ben Barka vient d'être interpellé par deux policiers français, Roger Voitot et Louis Souchon. Ces deux « ripoux » de la brigade mondaine sont employés par les services secrets marocains pour s'emparer de l'irréductible opposant au roi Hassan II. Exilé depuis 1963, deux fois condamné à mort au royaume, la *« dynamo »* de la gauche marocaine est devenu – selon la belle formule de Jean Lacouture – un *« commis voyageur en révolution »* : il se partage entre toutes les capitales progressistes du tiers-monde, d'Alger au Caire en passant par La Havane. Mais en montant de son plein gré dans la 403 de la préfecture de police, coincé à l'arrière entre Voitot et un repris de justice, Julien Le Ny, l'un des quatre truands également embauchés pour l'enlèvement, Mehdi Ben Barka s'embarque pour son dernier voyage.

« Mission accomplie. Le colis est prêt pour l'expédition. Envoyez l'avion. Prière accuser réception du message. » Voilà en notation sténographique ce que le chef du département contre-subversion, Mohamed Achaachi, dicte à son subordonné à Rabat, *« pour transmission immédiate »* au général Oufkir et au commandant Dlimi. Le premier est le bras armé du roi, son ministre de l'intérieur, directeur de la sûreté nationale et chef des services spéciaux, le « cabinet 1 ». Le second est l'adjoint du général Oufkir. Pour les chefs du « cab 1 », comme pour toute leur équipe, le bref message de Paris consacre la plus ambitieuse opération jamais montée, un véritable exploit : sept mois de filature de Mehdi Ben Barka à travers le monde, la mise sous surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre de ses résidences au Caire, à Alger et à Genève, l'écoute de ses lignes téléphoniques, l'interception de son courrier. Une trentaine d'agents ont été mobilisés en permanence, beaucoup d'autres envoyés en mission spéciale. Le budget, illimité, a englouti des millions. La décision a été prise par Hassan II, lors d'une réunion au palais des chefs de la sécurité du royaume, le 25 mars 1965, troisième et dernier jour des émeutes de Casablanca dont la répression sanglante avait fait des centaines de victimes.

Le roi seul, sans doute, a une vue d'ensemble. Certes, Oufkir et Dlimi sont les maîtres d'une opération gigogne impliquant, outre des truands et des « ripoux » français, un fils de famille dévoyé, un journaliste tiers-mondiste et le metteur en scène d'un documentaire sur la fin du colonialisme, intitulé *Basta !*, qui sert depuis des mois de moyen d'approche de Ben Barka, pressenti comme conseiller de ce faux projet militant. Mais ni l'un ni l'autre ne suit dans les détails l'exécution au niveau du « cab 1 ». Là, dans les soutes des services secrets, Mohamed Achaachi, qui a également accès au roi, règne sans partage. Ainsi, quand Ben Barka arrive à Paris le 29 octobre à 8 h 50 en provenance de Genève, deux agents marocains – Mohamed Halim et Hassan Benyoussef – sont à bord du même vol Swissair. Trois autres l'attendent à Orly : Mohamed Bettich, Abdelkader Derfoufi et un homme qui se fait appeler « Chtouki ». Ce dernier, énigmatique cheville ouvrière de l'enlèvement, s'appelle de son vrai nom Miloud Tounzi et travaille au département opérations techniques du « cab 1 ».

Devant la brasserie Lipp, ces hommes de l'ombre sont présents. Deux d'entre eux photographient, un troisième filme la scène... Tous interviennent pour rattraper le premier accroc : Mehdi Ben Barka n'est pas seul, mais en compagnie d'un étudiant marocain à Paris, Thami Azzemouri. Ayant été écarté par les deux policiers français, celui-ci est un témoin gênant de l'interpellation, qui pourrait alerter les médias. Aussi, faute de mieux, les agents marocains l'insultent copieusement, le menacent de mort. L'intimidation met en fuite Thami Azzemouri, qui se cachera pendant plus de quarante-huit heures et ne livrera sa déposition à la police que dimanche soir 31 novembre, parlant alors vaguement d'un *« groupe d'hommes »* lui ayant intimé l'ordre de se *« tenir tranquille »*. Le sursis ainsi gagné aurait largement suffi aux ravisseurs, si le plan du « cab 1 » – l'expédition au Maroc, à bord d'un avion militaire, de Ben Barka préalablement drogué – avait été respecté. Mais d'autres imprévus vont surgir. L'opposant marocain arrive vers 13 h 30 à Fontenay-le-Vicomte, au sud de Paris. Il s'y installe dans la maison de Georges Boucheseiche, le chef des truands qui, après avoir usé de sa brutalité pour la Gestapo française, rue Lauriston, a donné après la Libération des coups de main au SdecE (Service de documentation extérieure et de contre-espion-nage), le service secret français. Devenu quinquagénaire, « Bonnebouche » travaille pour sa retraite dorée au Maroc, un pays qu'il connaît bien, où il a acquis des maisons closes et où l'attend sa femme, Marie-Louise. Dans le salon de Fontenay-le-Vicomte, Ben Barka découvre quatre agents du « cab 1 » : Mohamed Achaachi, Abdelhak, le frère aîné de celui-ci, Abdelkader Saka et Mohamed Mesnaoui. Il ne se méfie pas d'eux, puisqu'on lui a annoncé la venue d'un *« émissaire du roi »*, avec lequel il devrait préciser les conditions de son retour au pays, à la tête du gouvernement, retour que Hassan II avait appelé de ses vœux, en mars, mais qui n'avait pas connu de suite favorable. Dans l'attente, pendant des heures, les Marocains discutent politique. L'enregistrement de ce dernier cours magistral du maître à penser de la gauche marocaine sera, par la suite, maintes fois réécouté au *« cab 1 »*...

A Rabat, le standardiste de l'opération eut du mal à joindre le général Oufkir. Celui-ci finit par passer, dans l'après-midi, au siège du « cab 1 » où il ramasse une forte somme d'argent en devises avant de partir, vers 18 heures, heure locale, pour l'aéroport. Y a-t-il pris l'avion militaire mis à la disposition de l'opération « Bouya Bachir » par le colonel Lyoussi, du 2e bureau de l'armée, et prêt à partir depuis trois jours ? S'est-il rendu d'abord à Fès, où séjourne alors le roi, pour *« voir le patron »*, comme il l'aurait dit au téléphone à Antoine Lopez, l'agent français multicartes à Orly, à qui le général annonce son arrivée à Paris pour la nuit, à 2 h 30 ? Ahmed Boukhari l'ignore. Il s'en tient aux certitudes de son *« registre permanencier »* et aux témoignages de ses amis du service à Paris qui, pendant les trente-six années qui se sont écoulées depuis, ont sassé et ressassé en sa présence toujours les mêmes souvenirs. Notamment celui du regard accusateur fixé sur eux par Mehdi Ben Barka, menotté et suspendu, mais muet malgré la torture.

Ahmed Boukhari enregistre le second appel de son chef à Paris vers 21 heures, heure de Rabat. Mohamed Achaachi demande que l'on fasse venir au siège du « cab 1 » l'infirmier du service, Ahmed Ajdaïn, dit « H'Mida », un jeune homme de vingt-quatre ans. Celui-ci a une faute professionnelle à se faire pardonner : il aurait dû être à Paris mais, n'ayant pas été en état de service après une nuit de libations, il a été remplacé au pied levé par un autre infirmier, Boubker Hassouni, plus âgé mais sans grande formation. Prévenu chez lui, « H'Mida » arrive à la permanence. Vers minuit, Mohamed Achaachi rappelle pour transmettre l'ordre à l'infirmier de se rendre à l'aéroport de Rabat-Salé, d'y attendre le retour de l'avion militaire qui doit ramener le « colis » dans la nuit. Connaissant son protégé, originaire d'Oujda comme lui, Achaachi insiste pour qu'il n'oublie pas la trousse avec ses *« instruments de travail »*. Peu après, il appelle à nouveau pour s'assurer que ses consignes ont bien été exécutées. Mais une heure plus tard, appelant encore une fois, il demande à ce que l'on fasse revenir « H'Mida » de l'aéroport : le vol de l'avion militaire a été annulé, reporté de vingt-quatre heures. Entre-temps, Mehdi Ben Barka est mort.

COMME les coups de fil en crescendo le laissent supposer, la situation a dérapé au sud de Paris. Dans la villa de Fontenay, l'arrivée du commandant Dlimi en début de soirée a totalement changé la donne. Mehdi Ben Barka connaît bien cet ancien officier de la « coloniale », reversé de l'armée française dans les Forces armées royales (FAR), avant de faire carrière au sein de la sûreté nationale. Le 18 novembre 1962, date anniversaire de l'indépendance du Maroc, trois hommes de Dlimi au « cab 1 » – Guerrouani Bennacer, Maati Rayhane et, au volant, Ouz-zine Mohand – avaient tenté d'assassiner l'opposant, dans un attentat maquillé en accident de la circulation. Ben Barka n'avait réchappé que de justesse, avec des cervicales fêlées. Début 1963, Dlimi en personne avait effectué une perquisition nocturne illégale à son domicile, en l'humiliant. Depuis, rien n'a apparemment changé. A peine entré dans le salon, Dlimi insulte le chef de file de l'opposition marocaine, manque de l'étrangler quand celui-ci se met à crier, pris au piège. A la demande du commandant, Ben Barka est ligoté sur une chaise. Pour le *« calmer »*, Boubker Hassouni lui fait une injection. La dose administrée est trop forte. Ben Barka perd conscience.

> C'est la plus ambitieuse opération jamais montée, un véritable exploit : sept mois de filature de Mehdi Ben Barka à travers le monde, la mise sous surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre de ses résidences au Caire, à Alger et à Genève, l'écoute de ses lignes téléphoniques, l'interception de son courrier

Pendant trois heures, le temps qu'il revienne à lui, une altercation divise les agents marocains en deux clans. Mohamed Achaachi et ses plus proches collaborateurs, Saka et Mesnaoui, désapprouvent la violence et veulent *« mener à bien »* l'opération. Initialement, elle devait être un remake du rapt du colonel Argoud, l'un des derniers chefs fugitifs de l'OAS. Le 25 février 1963, celui-ci avait été interpellé à Munich par des vrais-faux policiers allemands, puis kidnappé par des truands, dont Georges Boucheseiche, qui l'avaient *« déposé »*, endormi et ficelé, dans les jardins de l'archevêché de Paris, dans l'île de la Cité, où la police française l'avait récupéré. Comme *L'Express* l'avait peu après révélé, l'enlèvement avait été commandité par le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, à condition que *« l'ordre international demeure bien sauvegardé »*. Ce fut le cas. Or, dans le scénario démarqué par les services marocains, le commandant Dlimi et ses hommes – Miloud Tounzi, l'infirmier Hassouni et Abdelhak Achaachi, le chef du département administratif et financier au « cab 1 » – jouent avec le feu. On aurait pu penser que la venue du général Oufkir, homologue marocain et ami de Roger Frey (qu'il avait logé chez lui, rue des Princesses à Rabat, pendant des vacances d'été en 1964), éviterait le scandale sur le sol français. Mais c'est le contraire qui se produit.

Mohamed Oufkir arrive à Fontenay aux alentours de minuit. Est-il *« ivre ou à peine désaoulé »*, comme le prétendront par la suite Saka et Mesnaoui ? Depuis que sa femme l'a quitté pour un autre, cela lui arrive souvent. Le fait est que le général ne met pas un terme aux excès de son adjoint, énervé par le silence obstiné de Ben Barka qu'il a soumis à un interrogatoire aussi vague que violent. Or l'irruption d'Oufkir relance l'agitation de l'opposant, qui croit sa fin venue. Après une seconde injection au dosage incertain, Dlimi le fait suspendre à une corde, les mains menottées dans le dos. Le commandant reprend ses questions, pendant que le général boit de grandes quantités de café noir.

D.R.

Mehdi Ben Barka (en haut). L'égnigmatique « Chtouki », de son vrai nom Miloud Tounzi, qui doit son pseudonyme au hameau Tnin Chtouka, d'où était originaire son père (ci-contre).

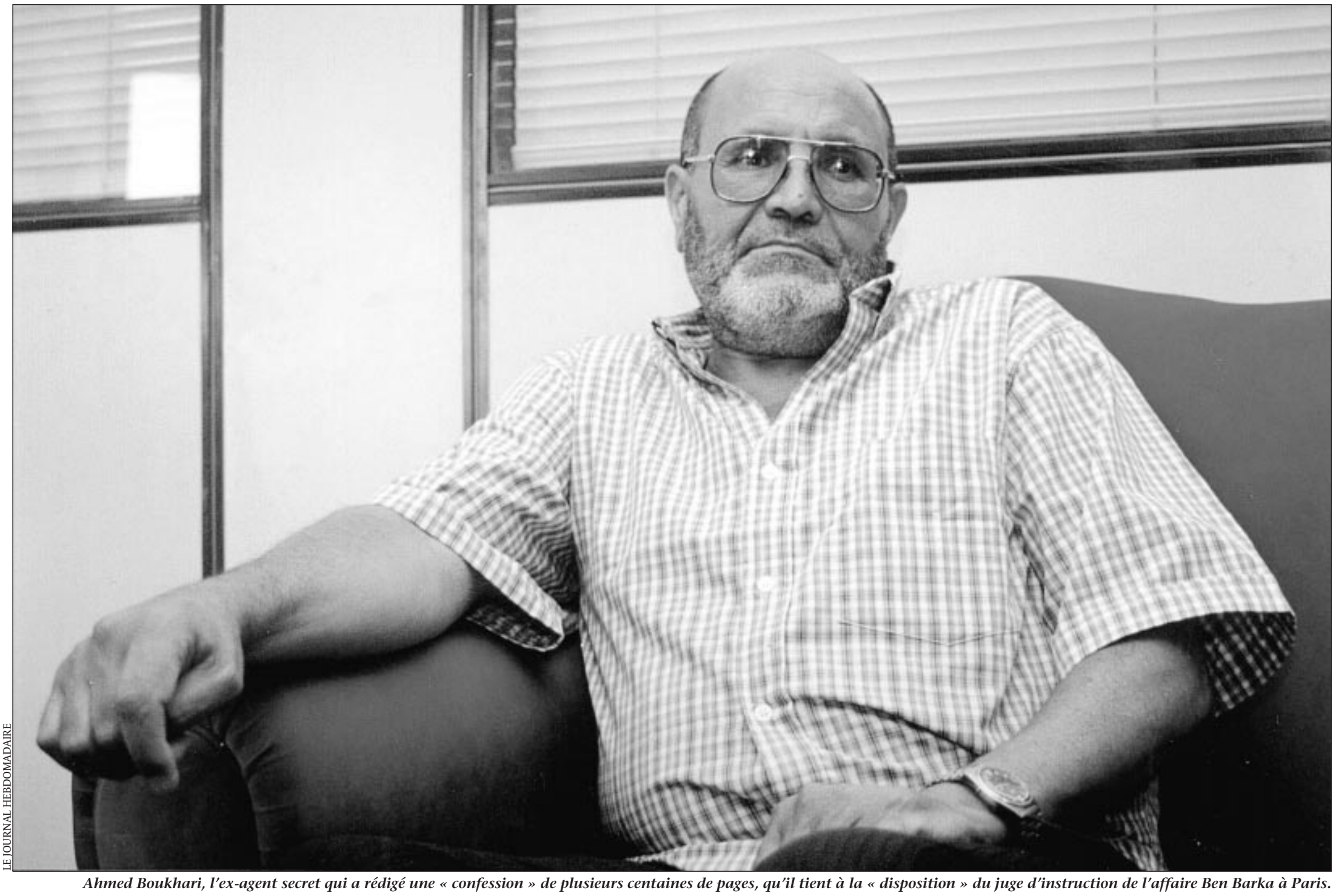

LE JOURNAL HEBDOMADAIRE

Ahmed Boukhari, l'ex-agent secret qui a rédigé une « confession » de plusieurs centaines de pages, qu'il tient à la « disposition » du juge d'instruction de l'affaire Ben Barka à Paris.

Mehdi Ben Barka, le visage ruisselant de sueur, respire de plus en plus difficilement.Oufkir s'approche de lui, un stylet à la main, lui frôle le visage, entaille de petits traits son buste dans l'encolure de la chemise ouverte. Mais l'opposant ne réagit pas, ne répond pas aux questions que Dlimi continue de lui poser. Il fixe son regard sur les agents du « cab 1 » qui se tiennent à l'autre bout de la pièce : Saka, Mesnaoui et leur chef, Mohamed Achaachi.

Le calvaire dure une heure. Ahmed Dlimi finit par appliquer un chiffon imbibé d'eau sale sur la bouche et le nez de l'opposant, qui réagit à peine, ne secouant que faiblement la tête et les pieds. Ses yeux se révulsent. C'est alors que Mohamed Achaachi intervient, s'élance vers Dlimi, le bouscule, le somme d'arrêter. Il ordonne à ses hommes de décrocher le corps affalé, de lui enlever les menottes. Mais Mehdi Ben Barka est mort. Pendant près d'une demi-heure, l'infirmier Hassouni tente de le réanimer. En vain. Le général Oufkir peine à se rendre à l'évidence, à mesurer la gravité de la situation, alors que son adjoint ne montre aucun remords, réfléchit déjà à la meilleure façon de se débarrasser du cadavre.

Seul parmi tous à porter des gants a-t-il agi avec préméditation ? Ses subordonnés du « cab 1 » se poseront souvent la question. Mais, dans l'immédiat, la panique est grande. Au plus profond de la nuit du vendredi 29 octobre au samedi 30, le ministre marocain de l'intérieur, son adjoint à la Sûreté nationale et, au total, une douzaine d'agents secrets du royaume ont sur les bras, en France, un mort qui ne pardonnera pas : l'homme qui a *« mis en équation »* le pouvoir de Hassan II, selon la formule du roi dont Mehdi Ben Barka avait naguère été le professeur de mathématiques au collège royal, était non seulement la figure de proue de la gauche marocaine mais, aussi, secrétaire général de la Conférence tricontinentale, le regroupement du tiers-monde militant.

Il faut gagner du temps, mettre à l'abri les plus hauts responsables. Oufkir et Dlimi repartent de France aussi clandestinement qu'ils y sont arrivés, sans doute grâce à des complicités censées se limiter à un *« coup de main »* pour que des *« amis marocains »* puissent ramener au bercail un *« dangereux gauchiste »*. Mais le commandant et le général vont revenir au plus vite, cette fois officiellement. Ce n'est pas sans risque, mais il faut donner des instructions qui ne peuvent pas être transmises par téléphone, organiser la disparition du cadavre et coordonner le repli en bon ordre du dispositif secret du « cab 1 », sans oublier l'exfiltration des truands et, en particulier, de Georges Boucheseiche, hôte et témoin du crime. Le samedi 30 octobre, à 14 h 30, le commandant Dlimi débarque à Orly sur un vol régulier en provenance d'Alger, où il avait été en mission depuis le mercredi précédent en vue d'un sommet afro-asiatique auquel Hassan II devait participer le lundi 1er novembre. A 17 h 30, trois heures plus tard, le général Oufkir arrive du Maroc, également sur un avion de ligne. A l'aéroport, il est attendu par « Chtouki » et le « commissaire-étudiant » Ghali El Mahi. Pendant leur séjour, qui durera moins de vingt-quatre heures, Oufkir et Dlimi ne vont avoir de contact visible qu'avec leurs collaborateurs dont l'identité est connue des services secrets français, et avec un agent d'Air France, Antoine Lopez, *« l'interface »* du Sdece et du « cab 1 » à Orly.

> Mehdi Ben Barka, le visage ruisselant de sueur, respire de plus en plus difficilement. Oufkir s'approche de lui, un stylet à la main, lui frôle le visage, entaille de petits traits son buste dans l'encolure de la chemise ouverte. Le calvaire dure une heure

A son insu, le chef du service « passages » à Orly, un vieil ami du Maroc et du général Oufkir, joue un rôle-clé. De l'aéroport, le ministre marocain de l'intérieur, à qui son ambassade a réservé une chambre à l'Hôtel Royal-Alma, se fait conduire directement à Fontenay par Antoine Lopez qui, l'ayant déposé, repart aussitôt pour emmener sa famille dans le Loiret, pour le long week-end de la Toussaint. Oufkir et Dlimi dînent au Simplon, rue du Faubourg-Montmartre, bien en vue. Revenu du Loiret vers 22 h 30, Lopez passe les chercher et les emmène à Ormoy, dans sa villa – vide en l'absence de sa famille – au sud de Paris. Les Marocains lui auraient alors *« conseillé »* d'aller se coucher, dira-t-il plus tard au tribunal. De la fenêtre de sa chambre, au premier étage, Lopez affirme avoir vu arriver, vers 2 heures du matin, une 404 noire avec des plaques diplomatiques. A son bord se seraient trouvés *« deux autres Marocains »*.

Le dimanche 31 octobre, dès 5 heures du matin, l'infatigable Lopez sert à nouveau de chauffeur à Oufkir et Dlimi, qu'il conduit à Orly après un détour par les étangs et bosquets près de Courcouronnes, où les officiers marocains auraient inspecté de possibles caches pour un cadavre, si l'on en croit la *Confession d'un espion*, publiée par Lopez en mars 2000. La justice française ordonnera alors quelques coups de pioche dans le bois de la Garenne – sans résultat.

Le 31 octobre 1965, Oufkir prend le vol de 8 heures pour Genève, alors que Dlimi embarque à 9 h 35 pour Casablanca. Tous deux vont revenir une troisième fois en France, le commandant dès le lendemain, 1er novembre, le général le mardi 2 novembre, après quarante-huit heures passées en Suisse avec son ex-femme et deux de leurs enfants, en internat à Gstaad. A sa descente d'avion, en fin d'après-midi, le ministre marocain de l'intérieur est attendu par une grappe de journalistes. La nouvelle de la *« disparition »* de Ben Barka a été rendue publique, samedi, dans le flash de 19 heures, par Europe n° 1.

Mais Mohamed Oufkir ne déclare rien à la presse, sinon qu'il est lui-même le *« premier surpris »*. En compagnie d'Ahmed Dlimi, il se rend le mercredi 3 novembre, comme il était prévu de longue date, à une réception au ministère de l'intérieur, place Beauveau, en l'honneur des gouverneurs de province marocains qui ont achevé un stage de trois mois en France. Le général y croise Roger Frey. Le lendemain matin, un diplomate du Quai d'Orsay intervient pour faire libérer deux places sur le vol Air France de 9 h 55. Le général et le commandant rentrent au Maroc. Le crime d'Etat dans lequel ils sont impliqués est manifeste. Mais c'est un crime parfait, sans cadavre. Pour savoir où est passé le corps de Mehdi Ben Barka, il faudra attendre trente-six ans. La dépouille mortelle de Ben Barka fut rapatriée à Rabat puis dissoute dans une cuve remplie d'acide. Ce que révèlera le second volet de notre enquête.

Stephen Smith
et, pour « Le Journal »,
Aboubakr Jamaï et Ali Amar

Ahmed Boukhari, le greffier de « l'affaire »

IL est venu aux services spéciaux par le foot... Né en 1939 à Safi, sur la côte atlantique, Ahmed Boukhari réalise à dix-huit ans le rêve de tout adolescent au lendemain de l'indépendance du Maroc : il entre, à l'âge minimum requis, dans la fonction publique. Grâce au patron des renseignements généraux à Safi, le commissaire Cleder, un ami de son père, lequel fait tourner une entreprise familiale de construction mécanique, le jeune Ahmed est recruté par la Sûreté nationale et affecté à un commissariat d'arrondissement à Marrakech.

Il y serait sans doute resté si un chef de la police politique d'alors, Houssin Sghir, n'avait pas été un mordu du ballon rond. Ayant repéré l'excellent milieu de terrain au poste de latéral gauche, il le fait venir à Casablanca, en avril 1957, et l'intègre au secrétariat de son commissariat, celui du 7e arrondissement, un haut lieu des services spéciaux. Il ne se trompe pas sur le talent footballistique d'Ahmed Boukhari : deux ans plus tard, à vingt ans, le jeune policier est sélectionné en équipe nationale et joue contre le Brésil et le Ghana.

Ahmed Boukhari était-il fait pour devenir agent secret ? Dans un premier temps, le succès lui sourit. Il monte en grade dans la Sûreté nationale et, l'été 1960, quand le colonel Mohamed Oufkir en devient le patron, il figure parmi les cinq policiers – sur quatre-vingts candidats – qui sont repris au sein du « cabinet 1 », l'avatar réformé des services secrets. Le fait est d'autant plus notable que la sélection a été opérée par trois agents de la CIA qui, à la place des coopérants français remerciés, vont entièrement réorganiser la police politique du royaume.

Homme de dossiers, Ahmed Boukhari travaille avec l'un d'eux au quotidien : le colonel Martin, sans doute un pseudonyme pour cet agent à la physionomie de Philippe Noiret, qui vit avec femme et enfants dans une villa du Souissi, à Rabat. Tous les matins, Boukhari l'aide à éplucher les archives, à classer les anciens rapports et de nouveaux documents. Il y apprend beaucoup mais, déjà, on remarque que le passionné de foot n'est pas, comme agent secret, un féru du « terrain ». Il devient l'ombre portée de Mohamed Achaachi, le chef de la « contre-subversion », l'un des six départements du « cab 1 ». Formé comme tireur d'élite, il est son garde du corps, son scribe, sa mémoire fidèle. Il s'occupe aussi, comme adjoint, de l'infiltration du principal parti de gauche, l'Union nationale des forces populaires (UNFP), la formation créée en 1959 par Mehdi Ben Barka.

En 1965, au moment de « l'affaire », il tient le standard de l'opération pendant le week-end fatidique de la Toussaint. Et, après le retour des agents impliqués dans l'opération sur le sol français, il apprend « tout » de ses amis, Abdelkader Saka et Mohamed Mesnaoui. Le monde du renseignement est petit et hermétique : on s'y fréquente en famille, on arrange des mariages entre enfants, on construit côte à côte des maisons de plage à Temara, près de Rabat. Combien de fois, depuis trente-six ans, les « anciens » se sont-ils retrouvés pour revivre les heures inoubliables à Fontenay-le-Vicomte ? Leur dernière veillée autour de Mohamed Achaachi, rongé par le remords de *« ne pas être intervenu plus tôt »*, remonte au mois de juin...

S'estimant oublié dans les promotions, ayant perdu *« le goût du métier »* après la dissolution du « cab 1 » et la création de l'actuelle direction de la sûreté du territoire (DST), Ahmed Boukhari a quitté les services spéciaux en 1977, après vingt ans de vie secrète. Même ses enfants – une fille anesthésiste, un fils journaliste – ne connaissaient pas ses vraies fonctions, savaient seulement qu'il était policier. *« Au « "cab 1", on était comme des robots »*, explique aujourd'hui l'ex-agent.

A la tête de l'entreprise familiale de construction mécanique, il a eu des démêlés avec la justice. Il a été condamné, deux fois, pour des affaires de chèques sans provision. Les affaires marchent mal. En 1999, il prend sa retraite. Déjà auparavant, plusieurs fois, il avait pensé à *« tout balancer »*. Notamment pendant deux séjours en France, en 1971 et en 1983. Mais il avait eu peur des représailles, de l'exil, de la rupture avec le milieu qui, à ce jour, reste le sien : celui des *« gens qui savent »*, dont les maisons sont gardées, qui s'épient et s'épanchent entre eux.

« J'ai décidé de parler pour que les Marocains – à commencer par la famille Ben Barka – sachent ce qui s'est réellement passé, pour la manifestation de la vérité », explique l'ancien des services. Il ajoute qu'il se tient *« à la disposition »* du juge d'instruction français, qui continue d'enquêter sur la *« disparition »* de Mehdi Ben Barka. Première judiciaire entre la France et le Maroc, le juge Jean-Baptiste Parlos vient de se rendre au royaume, du 6 au 8 juin 2001.

L'automne dernier, Ahmed Boukhari a contacté *Le Journal*, hebdomadaire marocain, et *Le Monde*. Après une première rencontre, le 25 septembre à Casablanca, il a *« nourri »* l'investigation de centaines de pages de notes détaillées, sur l'affaire Ben Barka, sur des assassinats politiques et des *« disparitions »* au Maroc, sur le recrutement de *« sources »* au sein de tous les partis politiques et syndicats...

En neuf mois d'enquête, ces informations ont été vérifiées dans les limites qu'imposait le respect de la sécurité de l'informateur. A moins de mettre sa vie en péril, il était impossible de recouper auprès de leurs auteurs les propos tenus par des collègues du « cab 1 » qu'Ahmed Boukhari rapporte dans son témoignage assumé à visage découvert. D'ailleurs, il est peu probable que la démarche eût abouti : en février 2000, quand *Le Journal* avait retrouvé l'infirmier Boubker Hassouni, celui-ci a *« disparu »* en vingt-quatre heures, son numéro de téléphone ayant non seulement changé mais son nom ayant été rayé des listes d'abonnement, comme s'il n'avait jamais existé.

S. Sm., A. J. et A. A.

PROCHAIN ARTICLE :
La vérité sur la « disparition » au Maroc de Mehdi Ben Barka

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le prévenu Milosevic

ON peut émettre des réserves. Slobodan Milosevic n'a pas été transféré jeudi soir 28 juin à La Haye par la seule force du droit et de la morale. L'argent a compté. C'est bien parce que les Etats-Unis menaçaient de lui suspendre l'aide économique dont il a un besoin urgent que le premier ministre serbe, Zoran Djindjic, s'est résolu à livrer M. Milosevic au Tribunal pénal international (TPI). Et tant pis s'il a fallu, pour ce faire, bousculer certaines règles de droit interne serbe.

Mais en rester là serait sous-estimer l'importance de l'événement. Il est d'une exemplarité historique. Il est constitutif d'un précédent qui, en Europe au moins, sonnera douloureusement aux oreilles de quelques-uns (on pense à Vladimir Poutine et à la guerre qu'il poursuit en Tchétchénie), et donnera à réfléchir à d'autres dans certaines chancelleries (où l'on a toujours voulu contenir l'arrivée du judiciaire sur la scène internationale). M. Milosevic va être le premier ex-chef d'Etat jugé par un tribunal international créé par les Nations unies. L'événement est à la mesure des crimes commis par le prévenu.

Formellement, l'ancien président yougoslave a été inculpé par le TPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés au Kosovo. Un deuxième acte d'accusation est en préparation concernant les mêmes crimes commis en Bosnie. Les formulations juridiques ne doivent pas masquer l'œuvre de mort imputable à cet homme. Slobodan Milosevic, le petit bureaucrate sans charisme, laborieusement monté en grade dans l'appareil communiste yougoslave, est responsable de certaines des pires horreurs que l'Europe a connues depuis la fin de la guerre. Il incarne le versant le plus noir de l'effondrement du communisme, quand, pour remplacer une idéologie en faillite, on en brandit une autre, le nationalisme, qui s'avérera aussi dramatique que la première.

Il passera de l'un – le communisme – à l'autre – le nationalisme – avec un cynisme total et un unique objet : se maintenir au pouvoir, lui et son clan. Milosevic ou le national-gangstérisme. Les autres paieront – le prix fort. Dans le démembrement de l'ex-Yougoslavie amorcé il y a une dizaine d'années, le réveil du nationalisme serbe sème la guerre et la terreur. Croatie, Bosnie, Kosovo : situations différentes, mais mêmes méthodes qui, de l'épuration ethnique aux massacres, vont faire plus de deux cent mille morts, des millions de réfugiés, d'incommensurables destructions.

L'homme de Belgrade a martyrisé ses voisins. Mais il est aussi l'homme du malheur serbe. De guerre en guerre, celui qui promettait aux Serbes la prépondérance dans l'ex-Yougoslavie aura ramené leur territoire à la portion la plus petite de leur histoire, tout en ruinant leur économie.

On peut émettre des réserves, bien sûr, sur son passage de Belgrade à La Haye. Elles ne comptent pas face à l'importance historique de voir Slobodan Milosevic jugé pour ses crimes.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ;
Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ;
Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'enjeu gréco-turc

LA NOMINATION de l'amiral Carney comme commandant en chef de la zone sud-Europe n'a pas réglé définitivement la double question d'un commandement suprême en Méditerranée et de l'inclusion de la Grèce et de la Turquie dans le pacte atlantique. Le commandement que reçoit l'amiral américain ne s'exerce que dans une zone limitée. La lutte acharnée, qui se poursuit depuis plusieurs mois dans les coulisses entre les Anglais et les Américains pour déterminer qui aura les responsabilités essentielles, et donc le premier rôle en Méditerranée, continue ; elle se fait même d'autant plus âpre qu'il faudra bien la résoudre dans un proche avenir.

Il convient de rappeler que si la question du commandement méditerranéen et celle du statut défensif de la Grèce et de la Turquie sont différentes elles restent étroitement liées. La raison profonde de l'opposition de l'Angleterre à l'entrée de la Grèce et de la Turquie dans l'organisation atlantique est en effet que cette solution donnerait aux Américains des responsabilités si considérables en Méditerranée que les Etats-Unis seraient fondés à revendiquer le premier rôle dans cette partie du monde.

L'Angleterre s'insurge contre cette éventualité avec d'autant plus de passion qu'un amiral américain, l'amiral Fechteler, a déjà été appelé au commandement suprême de l'Atlantique. Cette nomination a tellement secoué en son temps les Anglais qu'elle n'a pas encore été confirmée et qu'elle ne saurait l'être, à leurs yeux, sans une compensation éclatante en Méditerranée.

Jean Schwœbel
(30 juin 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

En Israël, la voix discordante de Yossi Beilin

QUESTION : *« Le problème le plus difficile avec les Palestiniens est celui des réfugiés. Serez-vous en mesure de convaincre les Palestiniens de renoncer au droit au retour ? »* Réponse : *« Il est impossible de demander aux Palestiniens de renoncer au droit au retour.* [Lors des négociations de Taba] *nous étions parvenu à une solution qui incluait nos deux récits de l'histoire, la nôtre* [l'israélienne], *et la leur. Si nous leur demandons de renoncer à leur droit au retour, il n'y aura pas d'accord final. »* Voilà, c'est dit, et, pour la première fois, par un homme politique israélien de premier plan. Ainsi s'exprime Yossi Beilin, négociateur des accords d'Oslo, ministre de la justice du gouvernement travailliste d'Ehoud Barak et membre de la délégation israélienne aux pourparlers avortés de Taba, en janvier 2001.

Aujourd'hui adversaire de la participation travailliste au gouvernement d'Union nationale que dirige Ariel Sharon, M. Beilin, dans une longue interview accordée au quotidien *Haaretz* (le 15 juin), se montre, malgré la situation de blocage politique, relativement optimiste sur les chances d'un accord israélo-palestinien. Et il décline les grandes lignes de ce qu'Israël devra accepter pour y parvenir.

« La base des frontières [de l'Etat palestinien] *sera celle de 1967, avec des modifications de quelques centaines de kilomètres carrés de part et d'autre »*, de sorte que la Palestine obtiendra l'équivalent de *« presque 100 % »* des territoires aujourd'hui sous occupation israélienne. L'esplanade des Mosquées sera sous souveraineté palestinienne. *« Certes, l'entrée d'Arafat dans la mosquée Al-Aqsa fera des vagues. Mais enfin, les Palestiniens n'ont pas besoin d'y entrer, ils y sont déjà. Et pour une querelle sur le mont du Temple, nous devrions renoncer à obtenir la reconnaissance internationale de Jérusalem comme capitale d'Israël et un accord de paix avec nos voisins ? C'est inconcevable »*. Les colonies ? Hormis trois blocs d'implantations juives que les Palestiniens acceptent de voir annexés à Israël, *« il n'y a pas d'alternative au démembrement »* de *« toutes les colonies de la bande de Gaza et d'une centaine en Cisjordanie »* (sur 150 environ).

« DROIT AU RETOUR »

Enfin et surtout : si Israël souhaite un accord de paix avec ses voisins, il ne peut imposer aux Palestiniens de renoncer au droit au retour, comme l'ont obstinément fait ses négociateurs à Camp David, en juillet 2000. Ayant admis ce fait, Israël doit ensuite parvenir avec l'OLP à un aménagement pour régler, dans la pratique, la question des réfugiés. Il faut donc un compromis dans lequel Israël admet, sur le fond, l'injustice faite aux Palestiniens. En contrepartie, le nombre des réfugiés revenant en Israël ne dépasserait pas *« au plus 100 000 »*, indique Yossi Beilin. Ce nombre *« sera de toute façon beaucoup plus petit que les 220 000 Palestiniens de Jérusalem-Est qui cesseront de vivre en territoire israélien. Car jamais je n'accepterai de signer un accord définitif qui mette en péril la balance démographique* [entre Juifs et Arabes] *interne à l'Etat souverain d'Israël »*.

On dira : que représente Yossi Beilin, sur une scène politique israélienne désemparée et dominée par une rageuse exaspération face à l'Intifada et à l'incapacité d'y mettre un terme ? Sa voix, avec celle de quelques rares intellectuels comme Zeev Sternhell, semble extraordinairement isolée dans une société israélienne qui, paradoxalement, se vit comme une victime agressée. Mais il y aurait aussi une autre lecture de l'interview de Yossi Beilin (menée par le même journaliste qui avait, il y a deux mois, réalisé la première interview de fond avec Ariel Sharon après son accession au pouvoir).

Les propos que tient M. Beilin sonnent comme un contrepoint à la vision sharonesque de l'Histoire (*Le Monde* du 24 avril). *« Sharon dit qu'Israël vivra par le glaive encore cent ans,* explique-t-il. *Le problème n'est pas qu'il nous propose uniquement de vivre par le glaive. Le problème est que nous ne disposons pas de cent ans. Nous ne disposons même pas de dix ans. »* Pour des raisons démographiques, indique-t-il, dans dix ans, il y aura plus d'Arabes que de Juifs sur le territoire de la Palestine mandataire. Il faudra bien la partager d'ici là.

Parce que *« si le monde n'a pas admis au XXe siècle l'idée qu'une minorité domine une majorité en Afrique du Sud, il n'acceptera pas plus au XXIe siècle »* le sort réservé aujourd'hui aux Palestiniens. Du point de vue démographique – qui l'obsède absolument – *« un Etat palestinien est la bouée de sauvetage de l'Etat juif »*, conclut Yossi Beilin.

Longtemps, les édiles politiques israéliens ont expliqué que *« le peuple palestinien n'existe pas »* ; l'OLP n'était qu'une *« organisation terroriste »*, Hitler s'étant réincarné en Arafat. Seules, alors, de rares voix israéliennes s'opposaient à cette vision. Puis il y eut Oslo, l'inéluctable reconnaissance mutuelle Israël-OLP. Longtemps, ensuite, Israël a refusé tout compromis sur Jérusalem, sa *« capitale éternelle et indivisible »*. Puis il y a eu Camp David et Taba, l'acceptation par Israël d'un compromis politique à Jérusalem.

Dans l'océan actuel de passions, de peurs, de haines et de fureurs intercommunautaires, le refus du « droit au retour des réfugiés » constitue désormais la nouvelle barrière infranchissable pour Israël. *« Admettre le principe du droit au retour équivaut à nous suicider »*, y entend-on de tous bords. Yossi Beilin est le premier homme politique israélien de premier plan à délivrer à ses concitoyens le message suivant : quand le temps des négociations sera revenu, et ce temps-là viendra inéluctablement un jour ou l'autre, nous, Israéliens, devrons trouver une formule de compromis admettant le droit au retour des Palestiniens dans son principe. Parce qu'il est vain d'imaginer pouvoir contraindre un peuple à occulter sa propre mémoire.

Sylvain Cypel

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Entrée des artistes *par Jacek Wozniak*

John Lee Hooker

Fonds secrets : une opportune diversion

Suite de la première page

Ces détails chronologiques semblent n'avoir guère pesé face à l'urgence proclamée d'une réforme des fonds spéciaux. Si le premier secrétaire du PS, François Hollande, a seul douté à voix haute de la défense du président, dérogeant ainsi légèrement avec la réserve préconisée par Lionel Jospin sur les enquêtes visant le chef de l'Etat, la secrétaire d'Etat chargée du budget, Florence Parly, a, sans tarder, accepté le principe d'une *« réflexion »* sur le contrôle des enveloppes gouvernementales. Cette ouverture est d'abord tactique : elle permet à la majorité de se tenir à distance des ennuis judiciaires de M. Chirac, puisqu'il est désormais acquis que la préoccupation du premier ministre est d'éviter le piège des *« affaires »*.

Vu de Matignon, attaquer le président sur ses voyages comporterait, de fait, le risque de pousser davantage de députés dans les bras d'Arnaud Montebourg, qui préconise toujours la saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice et enregistre semaine après semaine les soupçons accumulés sur M. Chirac comme autant de raisons de persévérer. Or c'est précisément cela que l'entourage de M. Jospin s'active à empêcher, alternant pressions sur les signataires – potentiels et déclarés – de la proposition de M. Montebourg et tentatives de contre-feux.

A l'instar du projet de révision du statut pénal du président de la République, adopté sans conviction par les députés le 19 juin et qui doit être soumis au Sénat à la rentrée, le débat subitement provoqué sur les fonds spéciaux relève de la seconde catégorie. Mais si les magistrats parisiens saisis de l'enquête sur les vols présidentiels devaient à leur tour, après les juges Desmure et Halphen, se déclarer *« incompétents »* pour poursuivre leurs investigations sur M. Chirac, M. Montebourg marquerait sans doute un point supplémentaire.

« PASSEURS » PROFESSIONNELS

Moins politiques, d'autres motivations transparaissent néanmoins derrière la dénonciation unanime des fonds occultes de la République. Dans le flou bien français qui entoure la circulation d'argent liquide dans les partis et chez leurs dirigeants, les fameux « fonds secrets » ont souvent servi d'explication – pour ne pas dire d'alibi – à des pratiques plus contestables encore. Ainsi, en 1995, la découverte par le juge Halphen de plusieurs millions de francs d'argent liquide dans le coffre de l'ex-Parti républicain (devenu DL) avait suscité l'invocation immédiate d'une origine gouvernementale et du *« secret-défense »* dont elle est assortie. Un an auparavant, le juge Renaud Van Ruymbeke s'était interrogé sur *« l'origine particulièrement suspecte de valises de billets »* contenant plusieurs dizaines de millions, qui avaient permis l'approvisionnement régulier des comptes du même parti, et dénonçait une *« pratique qui permet tous les abus »* (*Le Monde* du 29 mars 1994).

Plus récemment, l'explication par Robert Hue, devant le tribunal, d'une partie du financement du PCF par la vente du muguet a provoqué autant de sourires que de gêne. Le témoignage enregistré de Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR et financier occulte de ce parti, a, quant à lui, conforté le soupçon de filières d'approvisionnement en argent liquide des grands partis politiques français – en même temps que celui de partage des *« commissions »* entre eux. Dans sa confession filmée, il était déjà question d'une valise de billets remise, à Matignon, en 1986, à un premier ministre nommé Jacques Chirac...

Aisément relatée – certes en termes généraux et sous couvert de l'anonymat – par d'importants chefs d'entreprise et avocats d'affaires, cette embarrassante réalité continue d'être tue par les politiques. Pour l'heure, le discours officiel consiste à déplorer les carences anciennes et à justifier les infractions commises – fût-ce la corruption sur les marchés publics – par les zones d'ombre des lois successives organisant le financement des partis et son contrôle. Si les dispositions existantes ont effectivement permis une meilleure surveillance des dépenses électorales, des circuits de collecte occultes passant par l'étranger continuent de permettre la circulation de fonds échappant aux regards. Les enquêtes sur l'affaire Elf et les ventes d'armes vers l'Angola ont, par ailleurs, démontré à la fois l'aisance avec laquelle des *« passeurs »* professionnels apportent à Paris des liasses de billets et l'existence de ballets d'enveloppes remises de la main à la main à des personnalités parfois insoupçonnées.

De ces trésors cachés, dirigeants de partis, élus et candidats peuvent user à discrétion, sans que la frontière entre l'argent politique et les dépenses privées soit forcément tracée. Car l'effet paradoxal de la normalisation du financement des partis est qu'il a créé plus d'obstacles à l'utilisation politique de tels fonds qu'à leur usage personnel. Parce qu'elle laisse deviner un pan de ces pratiques malsaines, l'affaire des avions de M. Chirac embarrasse davantage qu'un énième débat sur les *« fonds spéciaux »*, qui ne devrait pas suffire à introduire plus de transparence dans la vie publique.

Hervé Gattegno

RECTIFICATIFS

ROBERT BADINTER

Dans les premiers exemplaires du *Monde* du 29 juin, nous avons, en page 2, qualifié par erreur Robert Badinter de président du Conseil constitutionnel. Il a quitté cette fonction en 1995.

PIERRE NORA

L'historien et éditeur Pierre Nora n'est pas ancien élève de l'Ecole normale supérieure, contrairement à ce que nous indiquions dans l'article consacré à son élection à l'Académie française (*Le Monde* du 9 juin).

Associations : libérer la générosité des Français

par Alain Madelin

NOUS voici bientôt à l'heure des choix essentiels qui vont dessiner une nouvelle France. Un Etat moins envahissant ramené à l'exercice de ses fonctions essentielles, des individus plus libres et plus responsables, une société civile vivante, voilà le chemin suivi partout autour de nous, celui que doit aussi suivre la France.

Retracer la frontière entre la société civile et l'Etat, c'est un choix de société, celui de citoyens plus libres, plus solidaires, civiquement plus responsables et plus engagés. Pour cela, il nous faut, cent ans après la loi de 1901, rendre son autonomie au monde associatif, lui ouvrir de nouveaux espaces et libérer la générosité des Français.

Si nous aimons aujourd'hui célébrer nos associations, il n'en reste pas moins que la France est un pays plus enclin à faire confiance à l'Etat qu'aux personnes, aux partenaires sociaux et aux associations. Cette méfiance vient de loin. Si la liberté d'association est aujourd'hui élevée au rang des droits de l'homme, elle a été oubliée par les Déclarants d'août 1789. Il y avait dans cet oubli beaucoup de Jean-Jacques Rousseau qui voulait *« qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'Etat »*. Il y avait aussi beaucoup d'hostilité aux corporations d'Ancien Régime qui avaient paralysé la société française.

« Là où vous voyez en France l'Etat, et en Angleterre un grand seigneur, comptez que vous apercevrez, aux Etats-Unis, une association », observera Tocqueville après la Révolution et l'Empire. Et il fallut, tout au long du XIXe siècle, le combat courageux des républicains libéraux pour reconnaître le droit de coalition, la liberté syndicale en 1884 et la liberté d'association en 1901.

Mais si la loi de 1901 a été une avancée décisive pour les libertés, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, l'Etat exerce encore en France nombre d'activités qui dans d'autres pays sont exercées par des associations et des fondations. Trop d'associations sont condamnées à vivre d'aides publiques car elles ne peuvent vivre de dons des particuliers. Trop d'associations détournent la loi de 1901 pour servir de prête-noms à de vraies entreprises ou à de vrais démembrements de l'administration qui voit dans le secteur associatif le moyen de contourner les rigueurs de la comptabilité publique.

Ouvrir de nouveaux espaces aux associations et aux fondations, c'est savoir remettre en cause le monopole de l'intérêt public exercé par l'Etat sur toute une série d'activités. C'est savoir passer le relais aux associations et aux fondations pour des tâches d'intérêt général ou des activités non marchandes.

Les exemples étrangers nous montrent que les associations et les fondations sont parfaitement aptes à prendre en charge des hôpitaux, des universités, des opéras, des orchestres... Elles sont d'utiles contre-pouvoirs dans une société de liberté, des foyers bouillonnants de création et d'initiatives. Elles sont aussi, dans leur aspect caritatif, les mieux à même de prendre le relais d'un Etat-providence aujourd'hui fourbu afin d'assurer une solidarité de proximité souvent plus généreuse et plus chaleureuse qu'une anonyme et bureaucratique solidarité nationale.

Pour ouvrir un nouvel espace aux associations, je propose d'inscrire le principe de subsidiarité dans la Constitution française. Déjà intégré dans les Traités de l'Union européenne et de nombreuses constitutions, ce principe de confiance dans la société civile signifie que :

– rien ne doit être fait, enfin, à l'échelon de l'Europe qui peut être fait à celui de la France ;

– rien ne doit être fait par l'Etat centralisé qui peut l'être au niveau des collectivités locales ;

– rien ne doit être fait par une collectivité publique qui peut l'être par les personnes elles-mêmes, les familles, les entreprises ou les associations.

Pour ouvrir un nouvel espace aux associations, je propose d'inscrire le principe de subsidiarité dans la Constitution française

Rendre son autonomie au monde associatif et libérer la générosité des Français, c'est élargir très fortement la défiscalisation des dons aux associations et aux fondations. En France, les dons aux associations sont déductibles à hauteur de 50 % dans la limite de 1,75 % du revenu imposable pour les associations déclarées et de 6 % pour les associations reconnues d'utilité publique (60 % pour les versements du type « Restaurants du cœur » dans une limite de versement de 2 000 francs).

De plus, la reconnaissance de l'*« utilité publique »* d'une association ou d'une fondation exige une procédure administrative longue et compliquée. Résultat : il y a 60 fois moins de fondations et d'associations reconnues d'utilité publique qu'en Grande-Bretagne et 130 fois moins qu'aux Etats-Unis ! Et les dons aux associations sont à la mesure de ce décalage.

Aussi je propose qu'à l'occasion des cent ans de la loi de 1901, au-delà des quelques mesures nécessaires à favoriser la sécurité fiscale et la transparence, nous offrions aux donations en faveur des associations et des fondations la clause de la fiscalité la plus favorisée en Europe. Ce qui reviendrait à élargir considérablement la reconnaissance d'utilité publique, à appliquer la déduction d'impôt la plus favorable, c'est-à-dire 60 %, dans une limite d'au moins 12 % du revenu imposable (elle va jusqu'à 10 % en Allemagne et en Autriche, elle est de 15 % au Danemark et au Portugal, elle est illimitée en Grande-Bretagne dans le cadre d'un contrat pluriannuel).

Et si l'on croit, comme moi-même, que les associations et les fondations ont, dans les années qui viennent, un rôle essentiel à jouer dans le développement d'un tiers-secteur non marchand, pour prendre le relais d'un nécessaire désengagement de l'Etat, je propose qu'en plus chaque citoyen puisse déduire de son impôt la somme de 100 euros. Au circuit long de l'Etat, qui prélève l'impôt pour le réaffecter après déperdition aux associations choisies par les administrations publiques (et pas toujours bien choisies), préférons le circuit court des *« 100 euros citoyens »* librement affectés par les Français à l'association de leur cœur. Voilà qui nous permettrait d'utiliser à plein le fantastique potentiel de générosité, d'initiatives de solidarité et de progrès qui est celui des Français.

***Alain Madelin** est président de Démocratie libérale.*

Les perversions d'une loi sacrée

par Odon Vallet

UN centenaire peut en cacher un autre et une loi laïque masquer un texte clérical. Célébrer la loi de 1901 sur les associations, c'est aussi commémorer le Concordat de 1801 entre Bonaparte et Pie VII et c'est enfin rappeler les liens subtils entre associations et congrégations. Les problèmes actuels du mouvement associatif sont inséparables de ce contexte historique.

La loi du 1er juillet 1901 *« relative au contrat d'association »* utilise le langage du droit civil pour contrer le droit canonique. Elle s'insère dans un vaste programme réglementaire et législatif allant de l'expulsion des congrégations non autorisées (1880) à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). Quand Bonaparte recherchait l'appui des ordres religieux pour maintenir l'ordre social, la IIIe République voulut dissoudre les groupements catholiques pour promouvoir les associations républicaines. Il s'agissait de s'opposer à ce que Paul Bert, ministre de l'instruction publique, appelait cette *« vaste association politique et syndicale qui s'appelle l'Eglise romaine »*.

Aujourd'hui encore, les qualités et les défauts du réseau associatif français sont indissociables de l'arrière-plan anticlérical de la loi de 1901 qui voulait laïciser l'esprit solidaire des groupements religieux. Aucun pays au monde ne compte autant d'associations (1,5 million) que la France et aucun pays chrétien ne créa autant de congrégations (près de 3 000) que la patrie du curé d'Ars et de Thérèse de Lisieux : on dénombrait, à la fin du XIXe siècle, 31 branches de dominicains et 60 communautés différentes se réclamaient de saint Joseph. La moitié de ce million et demi d'associations n'a d'ailleurs plus qu'une existence purement formelle comme la moitié de ces 3 000 congrégations n'existent plus que sur le papier.

Ce *« désordre des ordres »* servit de modèle à la loi de 1901, faite pour de petites associations, au fonctionnement souple et aux statuts minimaux. Comme les 37 000 paroisses de l'Ancien Régime avaient engendré les 37 000 communes de la Révolution, les *« ordichons »* (selon la formule méprisante des grandes congrégations) furent copiés par de multiples œuvres laïques, la philanthropie républicaine rivalisant avec la charité chrétienne, les amicales laïques se substituant aux patronages catholiques et les bureaux de bienfaisance aux ouvroirs paroissiaux.

Jamais le législateur de 1901 n'avait envisagé des associations aussi puissantes économiquement et aussi faibles démocratiquement. La IIIe République voulait opposer la liberté de vote au vœu d'obéissance (des religieux) et avait conçu des associations basées sur un fonctionnement simple et une expression directe, impraticables dans des fédérations de plusieurs millions de membres.

De même, hostile à la fois aux internationales ouvrières et aux congrégations mondiales, elle donnait aux associations un cadre presque exclusivement français. Or les organisations humanitaires ont succédé aux ordres missionnaires : les *French Doctors* sont les fils spirituels des religieux français qui, au XIXe siècle, dirigeaient la moitié des missions catholiques du monde entier, presque toutes pourvues de dispensaires. Mais cette générosité s'est développée sans que son contrôle au-delà des frontières ait été sérieusement garanti. Aux approches de Noël (autre référence chrétienne), les boîtes aux lettres se remplissent de dépliants en faveur d'enfants des rues, de victimes des mines ou de rescapés des génocides. Les chiffres y sont parfois trompeurs et les bilans truqués : les frais de fonctionnement de ces associations atteignent jusqu'au double de ce qu'elles affirment et le coût d'entretien d'un enfant jusqu'au quadruple.

La Cour des comptes et le Conseil d'Etat ont souvent dénoncé le trop grand nombre et le manque de rigueur financière d'associations rivales, quêtant avec autant de persuasion et aussi peu de transparence que les missionnaires barbus d'autrefois. La loi de 1901, qui leur permet de prendre bien des libertés avec une saine gestion, ne sera pas durcie de sitôt : la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 compte la liberté d'association au nombre des *« principes fondamentaux reconnus par les lois de la République »*. Le Conseil a ainsi figé le droit profane en sacralisant une loi laïque.

Puisqu'une actualisation de la loi de 1901 se révèle politiquement et juridiquement presque impossible, il faut compter sur d'autres progrès législatifs, réglementaires ou contractuels. La loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques a ainsi introduit dans le code du commerce un article 612-5 obligeant les associations et fondations à déclarer les conventions passées entre celles-ci et l'un de leurs administrateurs ou mandataires sociaux, par exemple, pour traiter avec une agence de communication ou conclure un bail immobilier. Une telle disposition vise à prévenir des scandales comme celui de l'Association pour la recherche contre le cancer en dépistant les contrats exorbitants et les rémunérations indues et en empêchant la formation d'*« associations lucratives sans but »*.

Le secteur associatif remplit des missions de service public, mais risque de vider de sa substance l'Etat, qui devrait se réformer plutôt que se démembrer

Mais il reste beaucoup à faire pour assurer une meilleure efficacité économique des associations et dénoncer la perversion juridique d'un recours excessif à ces organismes privés. Tout ce qui relevait au XIXe siècle du catholicisme (ou du protestantisme) social a été progressivement transféré à des associations laïques qui participent à des services publics sans subir les rigidités de la comptabilité publique ou du statut des fonctionnaires. Qu'il s'agisse de recherche médicale via des associations hospitalières, de protection de la jeunesse dans l'éducation spécialisée ou d'activités culturelles dans des associations paramunicipales, le secteur associatif remplit des missions de service public mais risque de vider de sa substance l'Etat qui devrait se réformer plutôt que se démembrer.

On peut tout à la fois célébrer la loi de 1901 et dénoncer ses abus. Puisque le législateur n'avait pas envisagé une telle extension du champ d'application de son texte, les citoyens ont à veiller au bon usage des subventions, donations et legs aux associations. Pour que celles-ci soient bien des personnes morales et non pas immorales, elles doivent, selon la formule de saint Luc (16,11) *« se montrer dignes de confiance avec l'Argent trompeur »*. Telle est la leçon évangélique de la morale laïque.

***Odon Vallet** enseigne aux universités Paris-I et Paris-VII.*

En Tunisie, le martyre de Mohamed Msedi

LE pilote tunisien Mohamed Msedi vit depuis huit ans une histoire cauchemardesque et cependant banale dans un pays où Amnesty International chiffre à un millier environ le nombre de prisonniers politiques ou de conscience.

Commandant de bord à la compagnie Tunis Air, Mohamed Msedi totalise, en 1993, 9 600 heures de vol. Il a alors quarante-deux ans et vient d'effectuer un stage professionnel à Denver (Etats-Unis). Par une chaude nuit d'été, sa vie soudain bascule : le 29 juillet 1993, à 0 h 30, des policiers font irruption dans son domicile en présence de sa femme et de ses trois fils terrorisés. Ils l'appréhendent sous le motif d'une prétendue appartenance à un mouvement subversif, Ennahda, qui viserait à s'emparer du pouvoir par la force – ce que le prisonnier ne cessera de nier.

Né à Sfax, la deuxième ville du pays, le jeune Mohamed a grandi en même temps que la Tunisie indépendante du président Bourguiba. Il a bénéficié d'une politique volontariste plaçant l'éducation généralisée en tête des priorités. Dans la famille Msedi, on fait des études. Lui, choisit la profession de pilote et continue de pratiquer sa religion.

Survient l'arrestation du 29 juillet 1993. Le pilote va purement et simplement disparaître pendant trente-trois jours, abandonné à la discrétion de ses tortionnaires. De ces oubliettes, qui sont la terreur de tous les Tunisiens, il sortira le corps brisé pour s'entendre condamner à vingt-sept ans de prison, le 4 septembre 1993, par des juges peu regardants. Le jugement est en effet prononcé en vertu d'un procès-verbal d'arrestation falsifié : selon l'artifice classique, les policiers ont daté du 1er septembre 1993 le jour de l'arrestation, au lieu du 29 juillet, et cela pour mettre en conformité avec la loi la durée de la garde à vue de M. Msedi (à l'époque cette durée légale était de quatre jours, renouvelable quatre jours puis encore de deux jours, soit dix au total).

Huit ans ont passé. Laissé sans soins, transféré sans cesse d'une prison à l'autre, Mohamed Msedi souffre d'une double arthrose cervicale qui le laisse pratiquement infirme. Des complicatlons rénales et cardiaques mettent ses jours en danger.

Un ancien codétenu exilé en France se souvient : *« Je l'ai rencontré en prison fin 1997 à la cellule* (...) *du pavillon E (ou isolement). Il a ensuite été transféré à Mornag en guise de punition. Là-bas, sa cellule était sur écoutes et une conversation avec un codétenu lui a valu une nouvelle séance de tortures à la Direction de la sûreté de l'Etat. Ensuite, il a réintégré notre cellule. Il gisait à même le sol, ne pouvant plus se lever. Il a demandé des soins pendant des mois, notamment pour sa colonne vertébrale, en vain. »*

Désespéré, le pilote a écrit une lettre au président de la République. Un *« appel de détresse »*, dont il a pu récemment faire parvenir une copie à Paris : « (...) *les mots à eux seuls ne sauraient exprimer la douleur que j'éprouve, je n'arrive pratiquement plus à me déplacer* (...). *Je n'aspire qu'à être soigné... »*.

D'une prison à l'autre, depuis des semaines, les grèves de la faim se succèdent en Tunisie. M. Msedi y participe, il a enfin reçu la visite d'un médecin. Les prisonniers réclament leur libération. En France, des associations de défense des droits de l'homme ont lancé le 27 juin une campagne pour demander l'amnistie générale des prisonniers car le cas de Mohamed Msedi est très emblématique du sort cruel de toutes les victimes de la répression. Il existe entre la Tunisie et l'Europe un accord d'association qui ne concerne pas seulement la coopération économique. L'autre volet essentiel concerne le respect des droits de l'homme. Il est temps que le gouvernement tunisien s'en souvienne et honore pleinement ses engagements.

***François Gèze** est directeur des éditions La Découverte ; **Kamel Jendoubi** est président du Comité pour la défense des libertés et des droits de l'homme en Tunisie ; **Me Ahmed Maalej** est avocat ; **Mahmoud Msedi** est enseignant ; **Micheline Paunet** est journaliste ; **Gilles Perrault** est écrivain ; **Léon Schwarzenberg** est cancérologue.*

Chaque lundi avec
Le Monde
DATÉ MARDI
retrouvez
LE MONDE ECONOMIE

DISPARITIONS

Maurice Estève

Le dernier représentant de l'Ecole de Paris d'après-guerre

LE PEINTRE Maurice Estève est mort mercredi 27 juin à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Né le 2 mai 1904, à Culan (Cher), fils d'un bottier et d'une modéliste, il était, depuis la disparition de Jean Bazaine (*Le Monde du 7 mars*), le dernier représentant de cette peinture française forgée dans l'entre-deux guerres, qui fit les beaux jours de l'Ecole de Paris à la Libération. Estève commence à peindre très jeune, vers 1915, après une visite au Louvre qui, selon son biographe Robert Maillard (auteur avec Monique Prudhomm-Estève du catalogue raisonné de l'œuvre peint, publié aux éditions Ides et Calandes en 1995), fut comme *« un rite de passage, une initiation »*. Sa vocation fut cependant contrariée par son père qui préféra lui faire subir la formation plus sûre d'apprenti typographe, puis de dessinateur de mobilier. Autodidacte en peinture, hormis quelques séjours dans les académies libres de Montparnasse, Estève eut une brève tentation surréaliste en 1928, avant que l'influence de Fernand Léger ne l'oriente vers une tendance exploitant les découvertes du cubisme associées au pouvoir constructif de la couleur : *« La couleur pure est une matière première formidable, aussi indispensable à la vie que l'eau et le feu »*, disait Léger, phrase qu'Estève reprendra fréquemment à son compte.

« SOURCES D'ÉMERVEILLEMENT »

En 1937, il participe à la réalisation du pavillon de l'Exposition universelle dédié à l'aviation et au chemin de fer, dont la conception a été confiée à Robert Delaunay. Malgré cette commande, sa vie reste difficile, et il envisage un temps d'abandonner la peinture pour le cinéma, dont la mise en scène le passionne. Durant plusieurs années, il continue cependant d'explorer les ressources du cubisme à travers des natures mortes, des intérieurs ou des paysages, avec de fréquents retours à l'exemple de Cézanne, sa référence constante. En 1956, l'historien d'art et sociologue Pierre Francastel lui consacre une monographie (éditions Flammarion) où l'étude de son travail s'insère entre une analyse de *« la peinture française après le cubisme »* et *« le problème de la couleur au XXe siècle »*. On ne peut pas mieux résumer le dilemme. Estève s'en tire en plongeant dans un aquarium. La toile du même nom qu'il peint en 1944 assemble, dit Robert Maillard, *« en une seule vision différente angles de vue, multiplie les transparences, les décrochements, noue et dénoue librement les perspectives en y associant les jeux de l'eau et de la lumière »*... Bref, Estève touche à l'abstraction, comme Claude Monet avant lui avec les *« Nymphéas »*, par la représentation de l'eau. Il vaudrait mieux dire qu'il l'effleure : la série des *« Métiers »* qui s'échelonne de 1947 à 1950, conserve des références au réel très stylisées toutefois. Elles s'estompent l'année suivante, avant de disparaître progressivement. Progressivement, car Estève est capable de travailler une toile plusieurs années de suite, parfois durant une décennie. Robert Maillard a montré les parentés stylistiques entre des tableaux peints à trente ans de distance. C'est paradoxalement ce qui fait d'Estève un peintre reconnaissable entre tous, mais qui n'intéresse guère que ses confrères et les quelques rares amateurs capables d'aimer une œuvre pour ce qu'elle est. Pas de grandes ruptures, une merveilleuse et suprême indifférence aux diktats de la mode, une fraîcheur sans cesse renouvelée devant la toile blanche, qu'il s'agit de féconder, avec toute la douceur, la tendresse et le respect requis : *« C'est dans ce qui sort de la main,* disait-il, *que je trouve les plus grandes sources d'émerveillement. »*

Sa situation matérielle s'améliore grâce à un contrat avec la galerie Louis Carré qui fait sa première exposition personnelle en 1948. Dès lors, les expositions se succèdent dans des musées scandinaves d'abord puis en Suisse et en Allemagne ensuite. Rare exemple de fidélité commerciale, sa dernière exposition personnelle a été organisée par la galerie Louis Carré en novembre 2000 à la Fiac, plus d'un demi-siècle après le début d'une collaboration fructueuse. Mais l'argent indifférait Estève qui préférait laisser ses travaux accessibles au plus grand nombre. C'est ainsi qu'il a fait don en 1985 de plus de cent vingt œuvres au musée de Bourges qui les conserve encore actuellement.

Harry Bellet

Marcel Puech

Un grand donateur

LE COLLECTIONNEUR Marcel Puech s'est donné la mort au début du mois de juin. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Sans ce généreux donateur, le Musée Calvet d'Avignon ne serait pas aussi riche. Comme pour marquer la fin du XXe siècle, Marcel Puech a multiplié les donations au musée de la Cité des papes au cours des deux dernières décennies. La première, en 1986, a fait rentrer dans les collections de l'établissement plus de 600 œuvres, tableaux, sculptures, meubles, tapisseries et un ensemble exceptionnel d'orfèvrerie. Dix ans plus tard, Marcel Puech renouvelle son geste, offrant cette fois plus de mille dessins, du XVe au XIXe siècle, et permettant ainsi à l'institution avignonnaise de posséder l'un des grands cabinets français de dessins. Un choix de ces œuvres fut présenté à Paris en 1998.

Cette année-là, Marcel Puech propose à la fondation du Musée Calvet sa demeure, l'hôtel Forbin de la Barben, au cœur de la vieille ville (sous réserve d'usufruit), et l'année suivante, les 3 000 ouvrages de sa bibliothèque. Puis en décembre 1999, vingt-cinq peintures, dont un portrait de Louis XIV par Mignard, une série de toiles italiennes du XVIIIe siècle et une importante tapisserie du XVIIe siècle. Enfin, au cours de l'été 2000, il offre trois importantes toiles italiennes du XVIIe siècle dont une monumentale *Mort d'Agrippine*, du Vénitien Pietro Negri.

Ce fils d'agriculteur aveyronnais, autodidacte, est né en 1918. Il s'est lancé dans le commerce de l'art, à Sète, au milieu de la deuxième guerre mondiale. Après la Libération, Marcel Puech s'installe à Montpellier, puis à Avignon. Dès les années 1950, il est un des premiers antiquaires du sud de la France, poussant des pointes jusqu'en Espagne et en Italie d'où il ramène notamment quantité de pièces religieuses. Son goût le porte, en effet, vers des choix austères. Ce solitaire, qui vivait de plus en plus retiré, n'avait assorti ses dons d'aucune condition, sinon leur publication en catalogue. Ce qui avait été fait. Il avait eu le bonheur de voir une partie de ses pièces installées dans les nouvelles salles du Musée Calvet. Mais il se désespérait, comme beaucoup, de la lenteur infinie des travaux de rénovation entrepris il y a près de dix ans et toujours inachevés.

Emmanuel de Roux

■ **JACK LEMMON,** acteur américain, est mort, mercredi 27 juin, des suites d'un cancer, à l'âge de soixante-seize ans *(lire p. 28).*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 25-mardi 26 juin sont publiés :

● **Magistrature :** la loi organique relative au statut des magistrats et au Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que la décision du Conseil constitutionnel la concernant.

Au *Journal officiel* du jeudi 28 juin sont publiés :

● **Commerce et industrie :** un décret portant création de la chambre régionale du commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France.

● **Accords internationaux :** un décret portant publication de la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières, faite à Nairobi le 9 juin 1977.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Françoise,
Etoile,

cinq, sept, dix, quarante...
tant de jours lumineux, aujourd'hui et demain.

Philippe et Alexandre.

– 30 juin 1983 - 30 juin 2001.

Matthieu,

dix-huit ans demain,

Que, des rives du Nil aux quais de Seine, tes grands yeux noirs se sont ouverts sur *Le Monde.*

Nous t'aimons.

Papa, Petite Maman chérie, Blacky.

« Sans musique
la vie serait une erreur. »
Nietzsche.

Papou,

pour tes soixante ans
(c'est « gocou »),
nous t'offrons *Le Monde,*
enfin... un petit bout.

Bon anniversaire.

Ta petite famille.

Messages

Georges,

J'ai parfois rêvé d'être Le Monde...

Pour continuer encore longtemps notre chemin ensemble.

Irène.

Décès

– Mme Gisèle Benoit,
son épouse,
Le docteur Alain Benoit,
Inès, son épouse,
Eric et Laelia,
ses enfants,
Mme Anne Heldwein,
Hans, son époux,
Lisa et Matthias,
leurs enfants,
Le docteur Catherine Benoit,
Iréna, sa fille,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur **Louis,**
Marcel BENOIT
ophtalmologiste,

survenu à Nice.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Mme Gisèle Benoit,
2, allée des Faunes,
parc Liserb,
06000 Nice.

– Mme Marie-José Bergeret,
son épouse,

Florence et Guy,
Yves-Marie et Dominique,
Christian,
ses enfants,

Ismaël, Anne, Carole, Pierre, Marie et Olivier,
ses petits-enfants,
Et les familles Bergeret et Branchu,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marie BERGERET,

survenu à Madrid, le 21 juin 2001, à l'âge de soixante-dix ans.

Selon son souhait, l'incinération aura lieu dans l'intimité familiale.

Un office religieux sera célébré le mardi 3 juillet, à 17 h 30, en l'église réformée de la Bastille, 7 *bis,* rue du Pasteur-Wagner, Paris-11e.

34, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.

– Virginie et Julien,
ses enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacqueline BESNARD,
née **STRUK,**

survenu le 27 juin 2001.

Familles Fitoussi, Mennecier, Struk,
Familles Besnard, Durand.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 29 juin, à 10 h 45, au cimetière de Bagneux.

– Frédérique et Romain Beydon,
ses enfants,
Jacqueline Metifeu,
leur mère,
Anne Eudes,
sa compagne,
Sa tante,
Ses cousins et leurs enfants,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. Jean-Antoine BEYDON,

le lundi 18 juin 2001, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 22 juin, en l'église Saint-Pierre de la Lalinde (Dordogne).

24, rue Castellane,
31000 Toulouse.

– Mme Blanche Castaing,
née Moheng,
ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Charles CASTAING,
agrégé de l'Université,

survenu le 28 juin 2001,à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 30 juin, à 14 h 45, en l'église Notre-Dame-du-Mont, 1, rue de Lodi, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Ni fleurs ni couronnes.

36, rue des Mousses,
13008 Marseille.

– Jean Castelli,
son fils,
Marie-Françoise, Isabelle, Matthieu et Emmanuelle,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Leur famille,
font part du décès de

Mme Toussainte CASTELLI,
née **FRANCHI,**

à La Seyne-sur-Mer, le 18 juin 2001, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Castelnau,
12800 Sauveterre-de-Rouergue.

– La famille et les amis de

Mme Monique CHAMPON-MARY,
née **TREFFORT,**

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 27 juin 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 3 juillet, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris-14e, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue de l'Observatoire,
75006 Paris.

– Ferdinand et Jean,
ses enfants,
Mme Jean Fayeton,
sa mère,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Sylvie COSTES,
médecin du travail,

survenu le 26 juin 2001, à l'âge de cinquante ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le lundi 2 juillet, à 15 h 30, en l'église Saint-Louis de Garches (Hauts-de-Seine).

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Neuilly-sur-Eure (Eure).

11, avenue Henri-Bergson,
92380 Garches.

– Marie-Madeleine Dröm,
son épouse,
Philippe Meunier,
Martine Meunier,
ses beaux-enfants,
Et leurs enfants, Mélanie, Laure, Clarisse et Justine,
ont la tristesse de faire part du décès de

André DRÖM,
journaliste honoraire,

qui s'est éteint le 27 juin 2001, dans sa quatre-vingtième année.

Gémissons, gémissons,
mais espérons !

La cérémonie d'adieu aura lieu le mardi 3 juillet, à 16 heures, au crématorium des Ulis (Essonne), l'Orme à Moineaux, route de Marcoussy, lieu-dit de La Folie-Bessin.

16, avenue de la Providence,
92160 Antony.

– Mme Eliane Setton,
M. et Mme Clément Mizrahi,
Ses cousins et cousines Gandur, Naggiar, Setton, Mizrahi, Gadot, Douek et Eicher,
Ses nombreux amis et amies,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Robert GANDUR,

survenu à Paris, le 24 juin 2001.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 29 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Christine Richet,
Vincent et Catherine Richet,
Clotilde et Pierre Garrigou Grandchamp,
Claudine Perez-Diaz,
ses enfants,
Christophe, Thomas, Audrey, Flavien et Diane, Guillaume, Etienne, Olivier, Pierre-Louis, Eduardo, Elsa,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et tous ses proches,

ont la très profonde tristesse de faire part de la disparition de

Mme Claude-Charles RICHET,
née **Monita FOURNIER,**

survenue le 27 juin 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Anne de Porquerolles, le samedi 30 juin, à 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Porquerolles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ses enfants,
83400 île de Porquerolles.

– Corinne Gelender,
sa fille,
Victor Gelender,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Mme Toni Fortunée GELENDER,

qui s'en est allée rejoindre son fils,

William.

Les obsèques auront lieu le lundi 2 juillet 2001, à 11 h 30, au cimetière du Père-Lachaise. Rendez-vous à l'entrée principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Yvette Georges,
son épouse,
Martine Georges-Naïm
et son époux, Serge Naïm,
ses enfants,
Jules, Albert et Auguste Naïm,
ses petits-enfants,
Alain et Marcia Vallabriga
et leur fils Carlos-Eduardo,
ses neveu, nièce et petit-neveu,
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alfred GEORGES,

survenu le 28 juin 2001, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 2 juillet.

On se réunira à 11 h 15, à l'entrée principale du cimetière du Père-Lachaise, 8, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, avenue du Président-Kennedy,
75016 Paris.

– La société Sofrapol Paris
a le triste regret de faire part de la perte, le 28 juin 2001, de son père spirituel et fondateur d'exception.

Tous ceux et toutes celles qui ont eu la chance et l'honneur de travailler à ses côtés,
Guy Benkemoun,
Denisa-Marina Brostain,
Kira Lévina
Et Nadia Mahiou,
sont meurtris par la brutale disparition de

M. Alfred GEORGES,

qui restera dans leur cœur et dans leur mémoire pour toujours.

– Michel Leperre,
Anne et Bernard Tort-Leperre,
Olivier Leperre et Nathalie Laurent,
Charles et Mathilde Tort,
La famille et les proches,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de

Mme Micheline LEPERRE,
née **HUARD,**

survenu en son domicile, le 28 juin 2001.

L'incinération aura lieu le lundi 2 juillet, à 14 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris-20e (entrée place Gambetta).

Ni fleurs ni couronnes.

21, rue Laugier,
75017 Paris.

– L'université Pierre-Mendès-France - Grenoble-II,
Et l'UFR de sciences économiques
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 23 juin 2001, de

M. Gérard MARTIN,
professeur de science économique,
directeur du diplôme national
de 3e cycle, DESS
« Politiques sociales ».

Gérard Martin, par son rayonnement professionnel et par ses grandes qualités humaines, a marqué l'ensemble de la communauté universitaire et surtout plusieurs générations d'étudiants de son DESS. Il a réussi à concilier, au plus haut niveau, enseignement et analyses théoriques et empiriques. Il est devenu un grand spécialiste des politiques sociales locales.

Sa disparition prématurée affecte cruellement ses amis et collègues. Ils expriment leur profonde sympathie à sa famille et à ses proches.

– Le bureau de la section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole pratique des hautes études
a la tristesse d'annoncer le décès de

M. François LESURE,
directeur d'études,
spécialiste de musicologie,

survenu le 21 juin 2001, dans sa soixante-dix-huitième année.

Pierre MAILLES
professeur honoraire de dessin,
officier des Palmes académiques,

s'est éteint paisiblement à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il sera incinéré en toute simplicité le jeudi 5 juillet 2001, à 15 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

De la part de
Marie-Josèphe Mailles,
Jean-Pierre et Danielle Mailles,
Isabelle Mailles,
Denis et Corinne Moulin.

22, rue de Cherbourg,
75015 Paris.

– Mme Virginie Harbonn,
son épouse,
Mariska, David, Philippe, Elisabeth,
ses enfants, leurs conjoints et ses petits-enfants,
Michel et Geri Harbonn,
Jacqueline et Vincent Le Goascoz,
son frère, sa sœur, leur conjoint et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques HARBONN,

survenu le 22 juin 2001, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Remerciements

– Béatrice et Claude Loutrel Dumont,
ses enfants,
Catherine et Saverio Bianchi Loutrel,
Bernard Loutrel,
ses petits-enfants,
Sophie et Marion,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Dumont, Monnier, Dominjon et Busque,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné toute leur sympathie et leur soutien lors du décès du professeur

René DUMONT.

144, avenue Napoléon,
1180 Bruxelles (Belgique).

Anniversaires de décès

– In memoriam.

Roger BONNET,
8 juin 1926 - 30 juin 2000.

Sa famille.

– Le 30 juin 2000,

Victor FELDMAN

quittait les siens.

Sa famille,
Ses amis
se souviennent.

– Cet ardent sanglot qui roule d'âge en âge.

Jean-Jacques POULIQUEN

nous a quittés le 30 juin 1999.

Sa famille,
Ses amis
ne l'oublient pas.

Soutenances de thèse

Philosophie
Université Paris-X - Nanterre.

Le jeudi 5 juillet, Hubert Cambier défendra la thèse ayant pour intitulé : **« La philosophie de Karl Raimund Popper. Du Cercle de Vienne à une métaphysique de la vie. Etude critique »** en vue de l'obtention du grade de docteur en philosophie.

Directeur de thèse : M. Dominique Lecourt ; membres du jury : M. Didier Deleule, président ; Mme Antonia Soulez ; MM. Alain Boyer et Allan Janik.

Université Paris-X - Nanterre, 5 juillet, à 14 heures, bâtiment B, salle de thèse no 1.

HERMÈS
PARIS

SALLE GAVEAU

45, RUE LA BOÉTIE, PARIS 8E
(MÉTRO MIROMESNIL)

■

DU MARDI 26 JUIN AU SAMEDI 30 JUIN INCLUS,
SE TIENDRONT LES VENTES TRADITIONNELLES DE SOLDES
DE 9 H À 18 H SANS INTERRUPTION.

Autorisation préfectorale n° 01/763 VDN établie à Paris le 14 juin 2000
pour la période du 26 au 30 juin 2001 inclus.Hermès Sellier, RCS 696 520 410 Paris

CONCENTRATION **Le numéro un mondial de l'industrie du sucre, l'allemand Südzucker, a annoncé, vendredi 29 juin, qu'il venait de prendre le contrôle de la société française Saint-Louis Sucre (SLS). ● L'ACQUISITION sera effective après l'accord de Bruxelles. Elle permet au financier belge Albert Frère de réaliser une plus-value de 600 millions de francs en quelques mois. ● CE RAPPROCHEMENT franco-allemand sonne le coup d'envoi de grandes manœuvres dans l'industrie du sucre. L'autre grande société française, Béghin-Say, qui va s'introduire en Bourse le 2 juillet, suscite déjà beaucoup de convoitises. ● FRÉDÉRIC ROSTAND, qui va devenir président du directoire de Saint-Louis, explique dans un entretien au *Monde* que l'opération n'aura pas d'effet négatif sur l'emploi. Elle devrait, de plus, créer de nouvelles synergies entre l'entreprise et les betteraviers.**

Südzucker lance les grandes manœuvres dans le sucre en achetant Saint-Louis

Le géant allemand a annoncé, vendredi 29 juin, qu'il venait d'acquérir la société française. Alors que l'entreprise rivale, Béghin-Say, suscite, elle aussi, beaucoup de convoitises, cette opération donne le coup d'envoi d'un vaste mouvement d'alliances dans ce secteur

ON AURAIT pu s'attendre à une joute longue ; c'est en fait une bataille-éclair, et c'est un groupe allemand qui remporte la première manche : le numéro un mondial de l'industrie du sucre, Südzucker, a annoncé vendredi 29 juin, qu'il a pris le contrôle de la société française Saint-Louis Sucre (SLS), sous réserve de l'approbation des autorités européennes compétentes en matière de concentration.

Comme *Le Monde* (du 23 juin) l'avait révélé, une rumeur circulait suggérant que les deux principaux groupes industriels français, présents dans ce secteur, Eridania-Beghin-Say (EBS) et SLS, qui contrôlent à eux deux près de 60 % du marché hexagonal, pouvaient être à vendre. D'abord, les deux sociétés disposaient d'un actionnariat qui était enclin à se retirer.

En second lieu, cette industrie, protégée par un système européen de quotas et de prix garantis, risque d'approcher, au-delà de 2006, une phase de déréglementation. Il semblait donc probable que, pour s'y préparer, elle s'engage dans une phase de concentration et d'alliances, d'autant que les grands clients des sucriers – Danone, Coca-Cola, Nestlé... – sont, eux aussi, engagés dans une course au gigantisme et souhaitent traiter globalement avec les industriels du sucre, pour des contrats dits « multipays ».

C'est ce que confirme l'acquisition de SLS par l'allemand Südzucker. On se doutait en effet que l'actionnariat de la société n'était pas stable. SLS, qui n'est pas cotée, était contrôlée depuis mars 2000 à 99,7 % par la Financière Franklin Roosevelt, elle-même détenue à 46,9 % par Worms & Cie (essentiellement la famille Agnelli), 2 % par le management et 51 % par Inveparco, une structure rassemblant Albert Frère et quelques-uns de ses amis belgo-luxembourgeois.

ACTIONNARIAT INDUSTRIEL

Or, on pouvait penser qu'Albert Frère pourrait passer la main si une belle plus-value se profilait. C'est ce qui s'est passé. Südzucker, qui a réalisé l'opération *via* sa filiale belge, la Raffinerie Tirlemontoise, a déboursé 1,6 milliard d'euros (10,5 milliards de francs) pour acquérir 100 % de la Financière Franklin Roosevelt, et reprendre à sa charge la dette de SLS, évaluée à près de 1 milliard d'euros. Au passage, Albert Frère aurait réalisé une plus-value de près de 600 millions de francs avant impôt, par rapport à la somme déboursée seize mois plus tôt. Parallèllement, Südzucker pourrait se désengager d'autres activités. Vendredi, Nestlé a annoncé être en négociation pour racheter Schoeller, la filiale du sucrier spécialisée dans les crèmes glacées.

La société SLS troque donc un actionnariat financier pour un actionnariat industriel. Et c'est le second aspect révélateur de l'opération : cette industrie est bel et bien entrée dans une phase de concentration. Südzucker, qui est contrôlé à 51 % par des betteraviers allemands, 10 % par la Deutsche Bank et le reste, dans le public, est déjà fortement implanté en Europe. Avec la société française, il va donc renforcer sa force de frappe, puisque SLS est le deuxième sucrier français et le quatrième européen. La société, qui emploie 1 700 salariés permanents en France, dans cinq sucreries, une raffinerie et trois ateliers de conditionnement, a des intérêts dans les pays de l'Est et contrôle 13,8 % de Ebro Puleva, le premier sucrier espagnol.

L'opération devrait se faire sans déclencher de vagues au sein de SLS, qui avec ses 730 000 tonnes, dispose de 22 % des quotas français. Tout juste le PDG actuel, Pierre Moraillon, devrait-il abandonner son poste pour entrer chez Worms & Cie, mais c'est le numéro deux, Frédéric Rostand, actuellement directeur général, qui deviendra lundi 2 juillet président du directoire, avec un management inchangé. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde (lire ci-dessous)*, M. Rostand assure que l'opération n'entraînera aucune restructuration et que les accords entre l'entreprise et les betteraviers resteront inchangés. De source professionnelle, on croit même savoir qu'il n'est pas exclu que les planteurs français puissent, à terme, être conviés à prendre une petite fraction du capital du nouveau groupe.

BIENTÔT UNE SECONDE MANCHE

Rondement menée, l'affaire n'en soulève pas moins une interrogation : et, maintenant, que va-t-il se passer pour Béghin-Say ? Va-t-elle à son tour changer de main ? On sait que Eridania-Béghin-Say, filiale à 54 % du groupe italien Montedison, a décidé de se scinder en quatre sociétés distinctes, correspondant aux grands métiers du groupe (sucre, amidon, huiles et nutrition animale). Une société indépendante, Béghin-Say, numéro deux mondial (1,2 million de tonnes, soit 36 % des quotas français), va donc être introduite en Bourse lundi.

Comme nous l'avions indiqué, des grandes manœuvres autour de cette société, visiblement à vendre, ont donc aussi commencé. Même si elle s'en défend, la Confédération générale des producteurs de betteraves a approché le Crédit agricole pour obtenir le financement de 12 milliards de francs nécessaire à l'acquisition de Béghin-Say. Mais la Banque verte a jugé le projet peu réaliste. Un autre schéma aurait donc été mis à l'étude, pour des rachats par des coopératives de planteurs de certains sites de Béghin-Say, dans l'hypothèse d'une vente par appartement. Le patron de Béghin-Say, Jérôme de Pelleport, manifeste, de son côté, un petit agacement quand on l'interroge sur l'avenir : « *Laissez-moi au moins réaliser ma scission* », ironise-t-il.

Mais l'arrivée de Südzucker ne va-t-elle pas modifier la donne ? M. Rostand ne donne aucun détail sur les intentions de son nouvel actionnaire. Mais on observera que la question ne lui apparaît pas hors d'actualié. Se dirige-t-on, donc, vers une offre faite par le nouveau groupe Südzucker-SLS, agissant seul, ou bien vers une offre, formulée par ce groupe, de conserve, avec les betteraviers, conduisant à une solution de partage à l'image de ce qui est déjà advenu, dans le passé, avec l'ex-Compagnie française de sucrerie ? Certains experts pensent que les Allemands ont payé SLS très cher et que la vigilance de Bruxelles risque, maintenant, d'interdire au nouveau groupe de lorgner sur Béghin-Say. Vrai ou faux ? La seconde manche commence...

L. M.

Les géants mondiaux du secteur

PRODUCTION MONDIALE DE **SUCRE** EN 2000 — en **millions** de **tonnes**

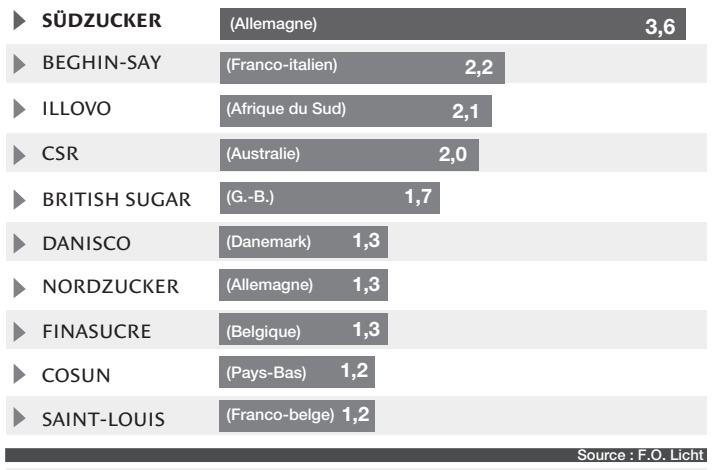

Source : F.O. Licht

En acquérant Saint-Louis, le groupe allemand Südzucker consolide sa place de leader mondial.

Les turbulences d'une société qui avait des rêves de grandeur

LA CESSION de Saint-Louis Sucre clôt l'histoire mouvementée d'un groupe qui s'était rêvé, un temps, en grand rival de Danone à la tête de l'industrie française de l'agroalimentaire. Tout commence en 1986. Bernard Dumon, alors patron de Saint-Louis Bouchon, en quête de diversifications, lance sur Lesieur une offre publique d'échange (OPE) et ramasse en Bourse 95 % de l'entreprise. Mais l'italien Ferruzzi, alors mené par le flamboyant Raul Gardini, convoite aussi Lesieur : il contre-attaque en entrant à hauteur de 14 % dans le capital de Saint-Louis. M. Dumon appelle à la rescousse son actionnaire français, Worms & Cie, qui monte à 29 % dans son capital. Mais les Worms, plus financiers qu'industriels, finissent par se mettre d'accord avec Ferruzzi sur le dos de M. Dumon, le contraignant à céder au groupe italien l'essentiel de Lesieur. Saint-Louis récupère au passage 3 milliards de francs de cash.

M. Dumon se tourne alors vers le papier : il acquiert, en 1988, 40 % d'Arjomari qu'il fusionne en 1990 avec le britannique Wiggins Teape Appleton, pour former Arjo Wiggins Appleton (AWA), premier groupe papetier européen. Le PDG n'a toutefois pas renoncé à l'alimentaire. Epaulé par l'Ifil, holding de la famille Agnelli que Worms & Cie a invitée à son capital, il s'immisce dans la bataille boursière sur Perrier en 1992. Cette fois, il se heurte à Nestlé et BSN (Danone), alliés pour la circonstance, qui ne lui laissent que des miettes et une participation de 3,8 % dans Danone. M. Dumon envisagera de s'emparer d'Eridania-Béghin-Say, après la faillite en 1993 de Ferruzzi-Montedison, mais son décès en janvier 1995, dans un accident d'avion, mettra fin à la saga industrielle de Saint-Louis, qui aura multiplié son chiffre d'affaires par sept en dix ans. Daniel Melin, successeur de M. Dumon, quittera le groupe début 1997 après avoir élagué quelques branches. Worms & Cie échappe à une OPA de François Pinault en 1997. Les Agnelli finissent par fusionner la holding avec Saint-Louis, pour se retrouver à la tête de 20 % d'un conglomérat détenant 100 % de Générale sucrière, 52 % de la Compagnie nationale de navigation (CNN) et 40 % d'AWA (racheté à 100 % par Worms en mai 2000).

La vente de Saint-Louis Sucre par les Italiens (et leur allié belge Albert Frère) aux Allemands pourrait être le prélude à un retrait de la famille Agnelli de l'agroalimentaire. Umberto Agnelli n'avait-il pas déclaré, en mars, que la participation de l'Ifil détenue dans Danone, via Worms, était désormais à considérer comme « *du cash* » ?

Pascal Galinier

La très enrichissante semaine d'Albert Frère

C'EST une des semaines comme les aime Albert Frère : active, efficace et enrichissante... En quelques jours, il a très bien vendu Saint-Louis et a assuré, avec l'agrément de la famille, son emprise sur le groupe de luxe Taittinger, convoité depuis deux ans. Plus que jamais investi dans les affaires, le financier belge goûte ces coups qui renforcent – s'il en était encore besoin – son prestige et son influence dans le monde parisien, où désormais il fait figure de parrain.

Quand l'allemand Südzucker est venu lui offrir de racheter Saint-Louis, l'homme d'affaires a rapidement été convaincu. Sa prise de contrôle du groupe sucrier, en mars 2000, a toujours été faite dans une optique de placement : toute la place financière pariait alors sur une évolution rapide du sort de Saint-Louis, sans ligne directrice depuis la disparition de son président mythique, Bernard Dumon. Quinze mois après avoir pris, avec de mystérieux amis investisseurs, une participation de 51,1 % dans le groupe français, par le biais de la Financière Franklin Roosevelt, Albert Frère sort avec une plus-value estimée autour de 600 millions de francs avant impôt. Pour un homme qui a toujours été attentif à faire grossir « *sa galette* », l'épilogue est plus que satisfaisant.

Trois jours plus tôt, Albert Frère a eu le plaisir de se voir investi par les Taittinger. « *Albert Frère a vocation, s'il le désire, à devenir copartenaire avec nous de notre groupe qui sera un jour sous la responsabilité des deux familles* », a indiqué Claude Taittinger, lundi 25 juin, lors d'une réunion familiale à Reims. La déclaration a sonné comme une victoire pour le financier. L'empire Taittinger avec ses hôtels de luxe (le Crillon, le Lutétia, Martinez), ses champagnes, et ses Cristalleries de Baccarat le tente.

ADMIS PAR LA FAMILLE TAITTINGER

Depuis deux ans, il a patiemment tissé sa toile pour se faire admettre par la famille. Sous la menace d'un éclatement du groupe de luxe après la prise de participation de 13,04 % de deux financiers américains Guy Wyser-Pratte et Asher Edelman, les Taittinger ont d'abord accepté du bout des lèvres l'arrivée de l'homme d'affaires belge. Ne revendiquant aucune place au conseil, aucun traitement particulier, il a entamé de patientes discussions avec les deux financiers américains pour leur racheter leur participation. Lorsque l'affaire a été mûre, il a demandé à la famille Taittinger, si elle acceptait ce rachat. Incapable de sortir par elle-même de la situation, celle-ci a acquiescé avec soulagement. Désormais, Albert Frère détient 13,5 % de Taittinger et 17 % du groupe du Louvre. « *La famille qui avait resserré les rangs sous le coup de l'agression extérieure va reprendre ses disputes. Albert Frère, lui, se retrouve en position d'arbitre. Dans tous les cas, il est gagnant* », constate un banquier. Choisira-t-il de prendre le contrôle de Taittinger ou de vendre ? Beaucoup pensent qu'il n'a pas arrêté sa décision et qu'il se laissera, comme souvent, guider par les circonstances.

Ce type de dossiers est désormais ceux qui amusent Albert Frère. Plus actif que jamais, il est à l'affût de tous ces cas où il peut jouer un rôle-clé, favoriser des évolutions de capital, et empocher au passage de jolies plus-values. Pour le reste, sa fortune est faite et se gère tranquillement. A coups d'apports, d'échanges, il est parvenu à transformer son patrimoine qui repose sur des positions de premier actionnaire dans trois groupes mondiaux : TotalFinaElf, Suez et Bertelsmann.

Martine Orange

Frédéric Rostand, président du directoire de Saint-Louis Sucre

« Nous poursuivrons notre croissance en France et à l'étranger »

« Quel jugement portez-vous sur le changement d'actionnariat de votre entreprise ?

– Je ne peux que m'en réjouir. Nous perdons un actionnariat qui était d'abord financier pour en avoir un nouveau dont la logique est d'abord industrielle, même s'il nous apporte tous les moyens financiers nécessaires, notamment pour nous alléger de notre endettement. En quelque sorte, avec Südzucker, nous avons le meilleur des deux mondes : nous avons la vision à long terme de l'actionnariat de planteurs, et nous disposons aussi des moyens que lui procure sa cotation en Bourse, pour assurer notre refinancement. C'est pour nous le meilleur actionnariat possible, puisqu'il sera durable et qu'il nous donnera les moyens de notre développement.

– Les professionnels de la filière vont être sous le choc. Ils vont penser que cette opération donne le coup d'envoi d'un gigantesque mouvement de concentration et de restructuration.

– Non, à l'heure où certains opérateurs français vont investir au Brésil, je trouve plutôt réconfortant que Südzucker vienne investir en France. C'est la preuve de la solidité de notre filière. C'est même un vote de confiance.

– Quelles sont les conséquences pour vos fournisseurs ou pour vos salariés ?

- Dans les deux cas, je peux en donner l'assurance : aucune ! Dans le cas de nos fournisseurs planteurs de betteraves, nous respecterons à la lettre nos accords interprofessionnels. J'ai même le sentiment que l'arrivée de Südzucker, qui est contrôlé à 51 % par des betteraviers allemands, aura pour effet de rendre de nouveaux partenariats possibles. Quant à notre politique sociale, elle restera exemplaire, comme elle l'a toujours été. L'opération n'entraînera aucune nouvelle fermeture de site, aucune restructuration. Il n'y aura donc aucun effet sur l'emploi.

– C'est la loi du genre : qui dit absorption dit restructuration...

– A ceux qui pourraient nourrir cette crainte, je peux répondre qu'elle n'est pas fondée. En effet, Saint-Louis Sucre a pratiquement achevé sa restructuration industrielle, la capacité et la localisation de ses usines sont aujourd'hui cohérentes avec leurs zones d'approvisionnement betteravier. L'ancrage local des outils de production est une caractéristique de notre secteur d'activité.

– La Commission européenne n'aura-t-elle pas de bonnes raisons de penser que l'opération contrevient aux règles sur les concentrations et la concurrence ?

– Je suis surpris par votre question, car les activités des deux entreprises sont complémentaires géographiquement. En effet, Südzucker est très peu présent en France, principal marché de Saint-Louis Sucre. J'ajouterai que l'industrie du sucre à l'échelle européenne ne connaît pas un degré élevé de concentration et que le regroupement de nos deux sociétés ne représente que 21,4 % du quota européen.

– Depuis que Montedison a annoncé la partition en quatre sociétés distinctes de sa filiale Eridania-Beghin-Say, on murmure que l'une d'entre elles, au moins, Beghin-Say, c'est-à-dire, le pôle sucre, pourrait aussi être à vendre. Le cas échéant, Südzucker pourrait-il, selon vous, être aussi intéressé ?

– Je ne saurai répondre en lieu et place de Südzucker. En ce qui concerne Saint-Louis Sucre, il va de soi qu'une telle perspective, si toutefois elle venait à se confirmer – et c'est là une réserve de taille —, ne saurait nous laisser indifférents. D'une manière générale, Saint-Louis Sucre poursuivra sa politique de croissance externe en France et à l'étranger. »

Propos recueillis par Laurent Mauduit

Microsoft échappe au démantèlement, mais pas à l'abus de position monopolistique

Bill Gates, le fondateur du groupe de logiciels, souhaite parvenir à un règlement amiable

La cour d'appel a rejeté, jeudi 28 juin, la sanction de démantèlement prononcée, en juin 2000, par le juge Thomas Penfield Jackson. En revanche, elle a confirmé le jugement de première instance considérant que Microsoft avait abusé de sa position de monopole. Le numéro un mondial du logiciel espère désormais parvenir à un règlement amiable, mais le département de la justice réfléchit aux différentes options possibles.

NEW YORK
de notre correspondante

Même si Bill Gates et ses collaborateurs affichaient, jeudi 28 juin, une mine à sabrer le champagne qu'on ne leur avait pas vue depuis longtemps, le moment n'est pas encore venu pour Microsoft de donner congé à ses bataillons d'avocats. Après le verdict de la cour d'appel fédérale, qui a cassé jeudi la décision du juge de première instance condamnant le numéro un mondial du logiciel au démantèlement, Microsoft est pratiquement assuré d'échapper au sort subi par AT & T, démantelé en 1984 pour violation de la loi antitrust ; mais la société de Bill Gates n'est pas absoute pour autant et, toujours affligée de l'étiquette de monopole, pourrait bien devoir faire face encore à des années de contentieux judiciaire.

La décision de la cour d'appel, prise à l'unanimité de ses sept juges, comporte deux volets. Le volet qui fait triompher Bill Gates est celui qui rejette la sanction de démantèlement en deux sociétés distinctes, l'une produisant les systèmes d'exploitation et l'autre le reste des logiciels, prononcée en juin 2000 par le juge Thomas Penfield Jackson. La cour d'appel casse ce jugement pour des raisons de forme et de fond : d'abord parce que le juge Jackson, *« en donnant secrètement des interviews aux médias et en se livrant à des commentaires offensants sur les dirigeants de Microsoft en dehors du tribunal, a donné une impression de parti pris »*. Les propos du juge au *New Yorker* par exemple, dans lequel l'arrogance de Bill Gates se voyait comparée à celle de Napoléon, et ses collaborateurs à un gang de rue, n'ont pas été du goût du président de la cour d'appel, aux yeux duquel le juge Jackson a *« dépassé les limites »*. Cette attitude a en tout cas disqualifié le juge Jackson pour la suite des opérations, et c'est devant un nouveau juge d'instance que l'affaire est renvoyée pour être, en principe, de nouveau jugée. Quant au fond, la cour d'appel semble avoir des doutes sérieux sur la solution du démantèlement de Microsoft et reproche, en particulier, au juge Jackson de ne pas avoir assez bien expliqué les raisons pour lesquelles il jugeait nécessaire une scission de l'entreprise.

En se félicitant de cette décision, Bill Gates, fondateur et président de Microsoft, a souligné qu'elle *« levait un nuage »* au-dessus de sa société ; de ce point de vue, l'horizon est en effet incontestablement plus clair qu'il y a un an.

Mais – c'est le deuxième volet de la décision – la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance considérant que Microsoft avait illégalement tenté de maintenir son monopole sur les systèmes d'exploitation. Selon la loi américaine, la position de monopole n'est pas illégale en soi, c'est l'abus de la position monopolistique qui l'est. Sur la plupart des charges retenues contre Microsoft pour avoir illégalement maintenu son monopole sur les systèmes d'exploitation, la cour d'appel a donné raison au juge Jackson. Elle a confirmé, par exemple, que les accords de licence conclus par Microsoft avec des fabricants d'ordinateurs comme Dell et Gateway étaient illégaux. De même que les accords exclusifs passés avec des sociétés offrant l'accès à Internet comme AOL. Ou que les menaces formulées à l'égard d'Intel pour l'empêcher d'utiliser Java.

LES REINS ASSEZ SOLIDES

Dans ce volet cependant, la cour d'appel n'a pas suivi le juge Jackson qui considérait comme illégale la vente liée et exclusive du navigateur Internet Explorer avec le système d'exploitation Windows. Non, Microsoft n'a pas cherché illégalement à monopoliser le marché des navigateurs, dit la cour d'appel, tout en spécifiant que cette position ne doit pas être généralisée à d'autres contentieux dans la high-tech. Dans le nouveau procès, si nouveau procès il y a, le parquet fédéral devra prouver que Microsoft a *« réduit la concurrence au-delà de la raison »*. Les juges d'appel ont exprimé la crainte qu'interdire aux entreprises de vendre ensemble certains logiciels, sans possibilité de les séparer, risquerait de freiner l'innovation.

Cette position incite fortement Microsoft à reprendre avec le département de la justice les négociations sur un règlement à l'amiable du conflit, et Bill Gates n'a pas caché jeudi que cette hypothèse était de loin celle qu'il préférait. Le département de la justice, lui, prend le temps *« d'examiner ses options »*. La sénateur Patty Murray de l'Etat de Washington, où Microsoft a son siège social, est convaincue que le jugement de jeudi *« ouvre la voie à une négociation de règlement à l'amiable. C'est une belle victoire pour Microsoft »*. Interrogé sur MSNBC, Bill Gates a estimé que le dossier était désormais *« beaucoup plus limité »* et que si elle devait être rejugée, l'affaire se présentait dans *« un cadre plus positif »*.

Certains experts notent cependant qu'un éventuel règlement à l'amiable n'est pas sans danger pour Microsoft, dans la mesure où il entérinerait l'accusation d'abus de position de monopole, ce qui risquerait d'inciter ses concurrents à l'attaquer en justice, pour abus de position de monopole, précisément, et à tenter de l'enliser dans des procédures judiciaires sans fin. D'autres font remarquer que, libéré du parquet fédéral, Microsoft a les reins assez solides pour supporter des années de contentieux : après tout, la société continue de dominer 90 % du marché des systèmes d'exploitation et 85 % du marché des navigateurs sur le Web. Et le cours du titre Microsoft a augmenté de près de 70 % depuis le début de l'année.

Sylvie Kauffmann

Thomson-CSF aurait bien tenté de déstabiliser Matra entre 1993 et 1996

LA JUSTICE vient de recueillir de nouveaux éléments étayant les accusations du groupe Matra-Lagardère, auteur d'une plainte, en 1996, pour extorsion de fonds ; il estimait avoir été, entre 1993 et 1996, victime d'une tentative de déstabilisation de la part d'un avocat américain, William Lee, proche de la société Thomson-CSF (aujourd'hui rebaptisée Thales). Mis en examen, le 19 juin, pour *« complicité de tentative d'extorsion de fonds, complicité de faux et usage et complicité d'abus de biens sociaux »*, l'ancien directeur des affaires juridiques du groupe Thomson, Olivier Lambert, a, en effet, reconnu devant les enquêteurs que M. Lee, qui travaillait pour Thomson, *« était chargé d'une action contre Matra »*.

M. Lambert n'a pas donné l'identité des commanditaires de cette *« action »*, mais il a précisé que l'ancien président du groupe Thomson, Alain Gomez, était intervenu personnellement lors de la rédaction des contrats liant Thomson et M. Lee. M. Lambert a indiqué que certaines clauses du contrat signé entre la direction de Thomson et M. Lee – et les honoraires y afférents – *« se référaient »* à cette *« action contre Matra »*. Jusqu'à présent, les anciens dirigeants de Thomson, M. Gomez et l'ex-secrétaire général, Pierre Cabanes, avaient démenti tout lien avec M. Lee dans le cadre d'une éventuelle opération de déstabilisation de Matra. Mais ils avaient admis avoir rémunéré cet avocat pour des missions à Taïwan.

Les déclarations de M. Lambert ont été recueillies dans une enquête ouverte, à Paris, sur les démarches effectuées par un groupe d'actionnaires minoritaires qui a contesté les conditions de la fusion, à la fin de 1992, du groupe Matra et de la société Hachette. Portant le contentieux devant le tribunal de commerce, puis, fin 1995, devant la justice pénale, ce groupe d'actionnaires mené par l'un d'entre eux, Jean-Pierre Mallen, et William Lee, estimaient que Matra avait dissimulé des actifs pour faciliter cette fusion. Ils dénonçaient l'omission, qualifiée par eux de volontaire, d'un contrat signé, le 18 novembre 1992, entre Matra et Taïwan portant sur la fourniture d'armements et de missiles : l'absence de cette transaction dans le bilan de Matra aurait faussé les conditions de l'échange de titres entre Hachette et Matra.

« EXTORSION » CONTRE « RÉPARATION »

M. Mallen (signataire des plaintes) et M. Lee ont tenté, entre 1993 et 1995, de monnayer l'arrêt des procédures dans le cadre d'une transaction financière dont le montant est passé de 140 à 70 millions de francs, au fil des contacts avec les représentants de Matra. Cette rétribution est interprétée par Matra comme une tentative d'extorsion de fonds. La justice paraît estimer, pour sa part, que le groupe Thomson pourrait avoir instrumentalisé ces plaignants pour déstabiliser Matra. Pour MM. Lee et Mallen, au contraire, il s'agissait d'une démarche très courante dans les pays anglo-saxons, qualifiée de *« class action »*, qui consiste à demander réparation d'un préjudice financier au nom d'un groupe d'actionnaire.

L'éventuelle intervention de Thomson dans cette opération est désormais formalisée par M. Lambert, mais aussi par des éléments matériels. Les enquêteurs possèdent notamment plusieurs notes d'honoraires, d'un montant de 500 000 francs, établies aux termes d'un contrat conclu, le 7 juin 1995, entre l'une des sociétés de M. Lee, Thomson trilatérale, et le groupe Thomson. Lors des perquisitions conduites dans les anciens locaux de Thomson, les gendarmes ont trouvé, annexés à ce contrat, des comptes rendus rédigés par M. Lee, relatant dans le détail les différentes étapes de l'affaire menée contre Matra.

Au cours de sa garde à vue, M. Lambert a, par ailleurs, été interrogé sur la présence, dans ce contrat, d'un article (le 6b) qui faisait référence à l'action de M. Lee contre Matra. Il a expliqué aux gendarmes que *« cette clause avait été demandée par M. Gomez »*. *« Je me souviens*, a-t-il ajouté, *que cela avait donné lieu à de nombreuses discussions. Je n'ai plus ça en tête, mais l'idée, de mémoire, était de prendre en compte le fait que M. Lee, qui travaillait pour Thomson, était chargé d'une action, par des gens que je ne connais pas, contre Matra. »* Sollicité à plusieurs reprises, l'avocat de M. Lambert, Me Guy Danet, n'a pas souhaité répondre aux questions du *Monde*.

Ces nouveaux éléments confortent, à présent, la thèse de l'accusation selon laquelle Thomson aurait surfacturé des honoraires versés à M. Lee pour des missions réalisées à Taïwan afin de rémunérer, en sous-main, l'action de M. Lee contre Matra. Pour sa part, M. Gomez, mis en examen et interrogé par les juges dans la nuit du 12 au 13 juin, a assuré avoir joué un simple rôle de conciliateur lors du conflit qui opposait M. Lee et le groupe Matra. Son avocat, Me Roland Poynard, a indiqué au *Monde* qu'il ne désirait pas s'exprimer sur le fond du dossier.

Jacques Follorou

Mieux que des soldes ou des remises
LES MEILLEURS PRIX
MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
TOUTES LES GRANDES MARQUES

MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
CANAPÉS ● SALONS ● CLIC-CLAC...
Cuirs - Tissus - Alcantara
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

Toyota et PSA vont construire ensemble une petite voiture

C'EST OFFICIEL, Toyota et PSA Peugeot Citroën vont construire ensemble une petite voiture. PSA a confirmé, vendredi 29 juin, *« la prochaine signature d'un accord de coopération pour le développement et la fabrication d'une plate-forme commune »*. Le français et le japonais veulent produire un modèle *« plus petit que ce qui existe actuellement dans nos gammes respectives »*, précise-t-on chez PSA, qui parle même de *« nouveau concept »*.

Le prix de cette petite voiture pourrait tourner autour de 6 000 euros (contre 8 000 à 9 000 euros pour la Peugeot 106, la Citroën Saxo ou la Toyota Yaris). Les discussions entre les deux constructeurs devraient être finalisées le 12 juillet. Certains points ne sont pas encore tranchés, notamment le site où sera fabriqué la voiture. *« Pour le moment tout est ouvert, seule certitude, cette usine sera en Europe »*, explique-t-on chez PSA. La Hongrie, la République tchèque ou la Slovaquie font figure de favoris. La production, qui selon la presse japonaise pourrait atteindre 300 000 à 400 000 véhicules par an, devrait démarrer en 2004. Cette petite voiture serait équipée d'un moteur de 800 à 1 000 cm^3. Mais contrairement au concept de voiture à 5 000 euros sur lequel travaille Renault, le projet PSA-Toyota ne serait pas uniquement destiné aux pays émergents.

PARTAGE DES COÛTS

L'alliance nouée entre PSA et Toyota cadre bien avec la stratégie des deux groupes. Tous deux ont fait le choix de rester indépendants en se tenant à l'écart du mouvement de fusions qui a touché le secteur automobile depuis trois ans. PSA comme Toyota ont préféré nouer des coopérations ponctuelles qui n'impliquent pas de participations capitalistiques.

L'intérêt de ce projet de petite voiture est le partage des coûts d'investissements. PSA coopère déjà avec Renault sur les moteurs V6 et les boîtes automatiques, avec Fiat sur les véhicules utilitaires et les monospaces, et avec Ford pour la production de moteurs diesel. Le constructeur français, dont les moyens restent limités du fait de sa taille (il est deux fois moins gros que Toyota), peut, ainsi, à moindres frais se développer sur un nouveau créneau.

De son côté, Toyota est ravi de trouver un partenaire européen, alors qu'il a décidé de passer à la vitesse supérieure sur le Vieux Continent, la seule région du monde où il perd de l'argent ; la présence du constructeur japonais y reste marginale, avec seulement 3,7 % du marché. Mais Toyota s'est donné les moyens d'accroître ses ventes avec son usine de Valenciennes (Nord) inaugurée en mai. La coopération avec PSA donnera un nouveau coup d'accélérateur à sa stratégie européenne.

Stéphane Lauer

M. Schröder appelle la BCE à « prendre ses responsabilités »

LE CHANCELIER ALLEMAND Gerhard Schröder a estimé vendredi 29 juin devant le Bundestag, à Berlin, que la Banque centrale européenne (BCE) devait *« prendre ses responsabilités »* en matière de politique monétaire pour soutenir la croissance en Allemagne et dans la zone euro. Cet appel à la baisse des taux va renforcer la pression sur la BCE, déjà critiquée pour son immobilisme dans le contexte du ralentissement économique.

Ces dernières semaines, le ministre des Finances, Hans Eichel, a lui aussi invité la BCE à agir : jeudi, dans un entretien avec l'hebdomadaire *Wirtschaftswoche*, il a estimé que l'institut d'émission pourra mener *« une autre politique monétaire »* dès que les pressions actuelles sur les prix se seront amoindries – ce qui semble être le cas au vu des derniers chiffres. Les dirigeants allemands sont de plus en plus inquiets pour la croissance, tandis que l'objectif du chancelier de réduction du nombre de chômeurs à 3,5 millions en 2002 semble de plus en plus hors de portée. Les instituts de conjoncture prévoient une croissance comprise entre 1,3 et 1,7 %.

Rumeurs d'OPA de Fiat sur Montedison

SELON DES RUMEURS circulant jeudi soir sur les marchés financiers milanais, le groupe Agnelli se prépare à faire une entrée en force dans Montedison. La bataille pour le contrôle de la holding industrielle, dans laquelle EDF est présent avec une part de 20 %, est donc sur le point de s'intensifier.

La presse italienne de vendredi matin évoque une série d'hypothèses souvent contradictoires : les holdings du groupe Agnelli, Ifi et Ifil, pourraient constituer une société où entreraient également EDF et Romain Zaleski, autre actionnaire important de Montedison. Cette société lancerait ensuite une OPA sur la totalité du capital de Montedison, défiant ainsi la banque d'affaires Mediobanca, longtemps actionnaire principal de Montedison. Autre possibilité, le groupe Agnelli constituerait avec d'autres entreprises italiennes une société qui pourrait même, selon certains, reprendre la part d'EDF. L'Ifil a démenti ces rumeurs jeudi soir, tandis que Fiat s'est refusé à tout commentaire.

EDF verra ses comptes audités par son autorité de régulation

JEAN SYROTA, président de la Commission de régulation de l'électricité (CRE), a présenté vendredi 29 juin son deuxième rapport annuel d'activité. *« L'année écoulée a été une année de transition. l'ouverture du marché en France a été globalement assurée mais des travaux doivent être menés à leur terme, comme la séparation comptable de l'opérateur historique »*, estime la CRE dans son rapport. C'est pourquoi celle-ci a annoncé qu'elle *« fera usage de ses pouvoirs en procédant à des enquêtes sur les comptes d'EDF »* pour vérifier la véracité des chiffres fournis par l'opérateur. En matière de concurrence, la CRE juge le marché français *« facilement accessible »* mais déplore que le régulateur italien attribue des capacités de transit inférieures à ce que permet la technique.

Le noyau dur du Crédit Lyonnais arrive à échéance

À PARTIR de vendredi 29 juin, les actionnaires membres du Groupe des actionnaires partenaires (GAP), mis en place au moment de la privatisation, sont libres de vendre leur participation, jusqu'ici gelée. Mais les autres membres de ce club ont un droit de préemption pendant encore deux ans. Le GAP, qui contrôle 32 % du capital de la banque française, est composé du Crédit agricole (10 %), d'AGF-Allianz (6 %), d'Axa, de la banque allemande Commerbank (4 %), de la banque espagnole BBVA (3,75 %) et de la banque italienne Banca Intesa (2,75 %). Les cartes sont entre les mains de l'Etat qui a toujours fait part de son intention de céder ses 10 % au Crédit agricole, premier pas vers l'adossement du Lyonnais à la banque verte.

Air Littoral s'achemine vers le dépôt de bilan

LE PERSONNEL d'Air Littoral, réuni en assemblée générale jeudi 28 juin au soir à Montpellier, a décidé d'organiser un référendum pour *« désapprouver »* l'attitude du comité d'entreprise (CE) qui refuse de donner son avis sur les plans de reprise. Selon Gilles Cusin, porte-parole de l'intersyndicale, les représentants du personnel ont refusé de le faire, *« faute d'avoir eu le temps d'étudier les projets »*.

La direction a fixé au 30 juin la date butoir avant un dépôt de bilan et voulait que le CE exprime un avis sur les trois plans de reprise (*Le Monde* du 29 juin).

La procédure du dépôt de bilan avait été retenue, dès le 15 juin, pour les autres filiales de Swissair et Marine-Wendel, AOM et Air Liberté. Les élus des salariés de ces dernières ont annoncé jeudi qu'une *« cellule de reclassement »* spécifique aux salariés d'AOM-Air Liberté avait été mise en place chez Air France. *« Les critères concernant le recrutement sont actuellement en cours de négociation »*, a précisé le CE.

Forfaits Internet illimités en septembre

PERÇU par certains comme le moyen de permettre enfin à Internet de décoller en France, l'accès forfaitaire illimité au réseau Internet devrait être lancé en septembre, a indiqué jeudi 28 juin l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). A cette date, a précisé Jean-Michel Hubert, président de l'ART, les fournisseurs d'accès privés à Internet devraient bénéficier d'un tel accès au réseau local de France Télécom. Cela leur permettra de proposer, à des tarifs qu'ils auront eux-mêmes choisis, des offres d'accès illimité. La proposition de l'ART se fonde sur une offre que lui a transmise France Télécom, pressée par le gouvernement d'offrir un forfait raisonnable. En janvier, le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, avait prôné des forfaits à moins de 200 francs par mois.

BMW
ZOL
Nouvelle série 3 Compact
01 55 20 66 68

De plus en plus de journalistes sont menacés de mort par l'ETA

L'organisation indépendantiste a fait de la lutte contre la presse qui ne soutient pas ses thèses une priorité. Les menaces, les cocktails Molotov, les explosions de colis piégés constituent le quotidien dangereux des journalistes locaux. Une chaîne de solidarité est organisée par Reporters sans frontières

BILBAO
de notre envoyée spéciale

Une exposition de vaches colorées paissant sur les berges du rio Nervion qui traverse Bilbao. Un rayon de soleil, quelques poussettes, on pourrait croire à un mercredi comme les autres, dans une ville européenne parmi d'autres. Si c'est bien ici l'Europe, à huit cents kilomètres seulement de Paris, à deux heures de route de Bayonne, le Pays basque espagnol n'est pas une démocratie, disent les journalistes, qui risquent tous les jours leur vie sous la menace terroriste. Dans cette région autonome du nord de l'Espagne, l'organisation séparatiste basque ETA, qui prône la lutte armée pour asseoir son projet de Pays basque indépendant, a fait, depuis 1995, sa cible de la presse, qu'elle accuse d'être à la solde de Madrid. Les journalistes constitueraient un front d'opposition à combattre par *« la dénonciation et les pressions »*, et même par *« la lutte armée »*. L'ETA et ses sympathisants espèrent ainsi changer la ligne éditoriale des journaux d'information qui critiquent l'organisation.

REPORTAGE

Face à la violence, les rédactions ont pris des mesures strictes de sécurité

« L'ETA vise tous les journalistes, qu'ils soient nationalistes ou non nationalistes », indique Bingen Zupiria, le directeur de la télévision publique basque ETB. Mais le pire se trouve du côté des journaux. *« Il y a suffisamment d'éléments concrets pour affirmer que la situation est plus dangereuse qu'avant »*, lâche Angel Arndo, le directeur du quotidien *El Correo-El Pais vasco*. La menace n'est pas nouvelle. *« Fin 1996, nous avons recensé les premières menaces,* raconte un journaliste particulièrement exposé. *Des tracts nous traitaient* de *"traîtres basques"*, *on essayait de nous intimider par des menaces peintes en face de la porte de notre domicile. Mais on savait qu'on ne risquait pas grand-chose »*. A cette époque, le ton est déjà dur, et la lutte contre les médias non sympathisants, un objectif affirmé. Le parti de Herri Batasuna recueille 10 % des voix aux élections basques du 13 mai (*Le Monde* du 15 mai), interdit aux journalistes « espagnolistes » l'accès à ses conférences de presse. Le Parti national basque (PNV), au gouvernement, appelle au boycottage du journal *El Diario vasco*. Au même moment, les militants de Jarrai, organisation de jeunes séparatistes radicaux, se lancent dans le combat de rue (*Kale Borroka*, en basque). Ils multiplient les jets d'explosifs, les cocktails Molotov contre les domiciles des journalistes, parfois même ceux de leurs parents. Certains sont contraints à l'exil comme Carmen Gurruchaga, journaliste d'information politique, qui échappe de justesse à l'explosion d'une bombe à son domicile. Fin 1996, début 1997, pour les plus exposés – les patrons de médias et l'ensemble des chroniqueurs politiques –, l'atmosphère devient irrespirable. Puis la trêve arrive. Pendant quatorze mois, de 1998 à novembre 1999, l'ETA cesse ses attentats. C'est la première respiration, en quarante années de dictature franquiste puis de menaces terroristes, pour les habitants du Pays basque, ses avocats, ses commerçants, ses élus politiques et ses journalistes. Elle sera de courte durée.

CONSIGNES STRICTES

Depuis le début de l'année 2000, la violence a redoublé. Contre la presse aussi. Des colis piégés sont désamorcés, en mars contre Carlos Herrera, journaliste à la radio nationale. L'antenne locale du *Diario vasco* est saccagée. En mai, un journaliste meurt sous les balles alors qu'il rentre à son domicile : José Luis Lopez de Lacalle, journaliste au bureau de San Sebastian d'*El Mundo*, était une plume politique critique. Fervent démocrate, il avait passé cinq années en prison sous la dictature franquiste. *« Ils choisissent une cible facile,* raconte l'un des journalistes dont le nom, la photo, l'adresse, les numéros de téléphones et détails personnels ont été retrouvés sur des listes saisies par la police sur des commandos. *Le type est âgé, il doit avoir soixante-deux ou soixante-trois ans, à cette époque il s'est retiré en Guipuzcoa. »* Un « fief étarra ». Le 10 novembre, c'est au tour d'un jeune couple, Aurora Intaxaustu, journaliste à *El Pais* (San Sebastian), et de son mari, Juan Palomo, journaliste à la télévision Antena 3, de réchapper à une bombe posée sur leur palier. En ouvrant leur porte, ils abîment le détonateur et épargnent ainsi la vie de leur fils de dix-huit mois qu'ils tenaient dans les bras.

Dans les rédactions, cet attentat manqué est un séisme. *« Nous avons pour la première fois constaté qu'ils ne visaient plus seulement les directeurs de médias ou les journalistes d'information politique mais que tous les rédacteurs, même de base, étaient menacés »*, confie un journaliste sportif. Des soutiens psychologiques sont organisés dans les journaux. Des professionnels de la sécurité imposent des consignes strictes : changement d'horaires, gardes du corps, caméras à l'entrée des rédactions, surveillance de la rue avant de sortir... On gare les voitures d'une certaine façon et on ne prend le volant qu'après avoir scruté le châssis avec une lampe de poche. Ni hystériques, ni paranoïaques, les journalistes sont tendus dans la maîtrise du risque. D'autant que depuis le début de l'année, c'est l'escalade. Le 15 mai, Gorka Landaburu, correspondant du magazine *Cambio 16* et de Radio-France, est victime de l'explosion d'une lettre piégée : 150 grammes d'un explosif, sans doute volé en France, lui coupent les mains et lui détruisent un œil et un tympan.

Les journalistes locaux organisent une manifestation et diffusent un communiqué : *« Nous voulons dire à l'ETA qu'à aucun prix nous ne céderons au chantage et à l'action des pistolets et des bombes »*, affirment-ils après l'attentat, déterminés. L'association Reporters sans frontières (RSF) s'est saisi de la question et a présenté au début de l'année un travail de synthèse au Parlement européen. L'association de défense de la liberté de la presse a appelé les médias d'Europe à exprimer leur solidarité avec les journalistes basques. De leur côté, les quatre directeurs des principaux journaux locaux visés par les terroristes devaient se réunir, vendredi 29 juin, à Bilbao pour tenter de faire front ensemble.

F. Am.

Les principaux journaux visés par la violence

● **Le groupe de presse El Correo.** Il possède une dizaine de journaux régionaux dont *El Correo-El Pueblo vasco*, première diffusion au Pays basque, avec 150 000 exemplaires. Aussi visé, *El Diario vasco*, autre journal de San Sebastian, vendu à 95 000 exemplaires. L'ETA et sa vitrine politique HB-EH les accusent de *« défigurer »* l'organisation séparatiste et d'être soutenus par la famille royale.

● **Le groupe Prisa.** Il édite le quotidien national *El Pais* de Madrid et une version basque avec une dizaine de pages supplémentaires consacrées à l'actualité locale. Cette édition est diffusée à 15 000 exemplaires au Pays basque. Prisa possède aussi les radios Ser et Antena 3, qui ont fait à Bilbao l'objet de nombreuses attaques.

● ***ABC* (groupe Prensa Espagnola)**. Il est lui aussi accusé d'être vendu à la cause « espagnoliste ».

● **Deux titres indépendants.** *El Mundo* : relativement peu vendu au Pays basque, il couvre la région avec des journalistes et des bureaux locaux.

L'un de ses journalistes a été tué ; autre cible, le *Diario de Navarra*.

Ander Landaburu, directeur délégué du quotidien « El Pais » au Pays basque espagnol

« Ici, on nous tue pour nos idées »

Ander Landaburu, cinquante-cinq ans, est né à Paris alors que son père est vice-président du premier gouvernement basque en exil. Entré en Espagne en 1968, il quitte l'ETA où il militait. Journaliste à l'agence Reuters, cofondateur en 1971 de l'hebdomadaire *Cambio 16*, il est grand reporteur, couvre l'annexion du Sahara occidental par Rabat en 1975 et le mouvement sandiniste en Amérique latine, puis devient correspondant à Paris et à Bruxelles pour *Cambio 16*. En 1997, il entre au journal *El Pais* comme directeur délégué au Pays basque.

« Vous êtes le frère du journaliste Gorka Landaburu, blessé en mai par l'explosion d'un courrier piégé. On a vu votre nom sur des listes de cibles trouvées sur des commandos de l'ETA. Etes-vous en danger ?

– Pas obligatoirement. Mais la menace se resserre. A mon âge, de toute façon, le risque physique n'est plus si important.

– Comment cette menace se manifeste-t-elle ?

– Vous recevez des lettres anonymes : "Attention à tes informations, cesse de critiquer l'organisation". Leurs organes de communication vous citent comme un journaliste "espagnoliste" à la solde du ministère de l'intérieur du gouvernement espagnol. On peint en face de chez vous des insultes. Il y a aussi des campagnes comme celle dont j'ai fait l'objet en 1983 parce que j'avais monté une "une" du magazine *Cambio 16* pour dénoncer l'impôt révolutionnaire prélevé sur les petits commerçants de la vieille ville de Bilbao. J'ai été traité de "vendu" sur des affiches placardées dans toute la ville pendant les fêtes de Bilbao. En ce moment, sur des tracts, ils nous traitent de "chiens de la plume", nous interdisent d'aller aux conférences de presse de HB-EH, la vitrine politique de l'ETA.

» Il s'agit d'un sentiment d'insécurité diffus, qui se manifeste par des choses concrètes, mais vous ne savez pas d'où cela va venir. C'est peut-être un voisin, une vieille connaissance, le fils d'un proche qui va donner des renseignements qui permettront de vous atteindre. Des gens que vous connaissez meurent, d'autres proches sont blessés dans des attentats ou les évitent de justesse. Votre inquiétude grandit.

ANDER LANDABURU

– Que vous reprochent les nationalistes séparatistes ?

– L'ETA et son entourage nous reprochent d'être non-nationalistes, ce qui ne veut rien dire pour moi, dont le père fut le vice-président du gouvernement basque en exil et l'un des fondateurs du Parti national basque actuel (PNV). J'ai été militant de l'ETA engagé dans la lutte contre la dictature franquiste jusqu'en 1969. Aujourd'hui, on nous accuse d'être des journalistes à la solde de Madrid. Et, dernièrement, d'avoir empêché la réalisation d'un pacte secret qui projetait de jeter, pendant la trêve des attentats il y a deux ans, les bases d'un territoire basque de sept provinces. Tout cela est un non-sens.

» Personne ne se rend compte de ce qui se passe ici. L'ETA n'est pas un parti nationaliste indépendantiste, c'est une organisation terroriste. Il y a des indépendantistes dans les partis politiques parlementaires, comme le PNV, qui ne sont pas des terroristes. La communauté internationale n'a pas conscience qu'il ne s'agit pas d'un débat politique. L'ETA paraît encore auréolée de sa lutte contre Franco, c'est une erreur d'appréciation. Cette organisation n'est plus une militante de la démocratie depuis longtemps. C'est un groupe fasciste qui prône la violence pour arriver à ses fins. Ici, on nous tue pour nos idées.

– Dans quelles conditions travaillez-vous et vivez-vous aujourd'hui ?

– Au journal, on a renforcé tous les systèmes de sécurité et on scanne tout le courrier avant de l'ouvrir. Nous changeons tout le temps d'horaires, de lieux. Après avoir longtemps rechigné, je vis en permanence, depuis le mois de février, avec une protection rapprochée. Comme d'autres. Je ne peux pas aller me promener seul avec ma femme, je ne suis pas allé au cinéma depuis décembre, je ne sors plus au théâtre, je ne vais plus voir de match de football, ce que j'aimais bien faire de temps en temps, avant. Quand mon petit-fils est venu pour les vacances, je n'ai même pas pu sortir une fois avec lui comme n'importe quel grand-père. C'est vraiment très pénible.

– Pensez-vous pouvoir continuer longtemps sous ce régime ?

– Je me considère de nouveau comme un militant antifasciste et je dédie ma vie personnelle et professionnelle à la presse. Mais c'est difficile. J'ai l'intuition, ce n'est qu'une intuition, que cela risque d'être dur encore cet été. Il faudrait qu'enfin, avec le nouveau gouvernement qui sera constitué le 11 juillet, il y ait une volonté politique claire, des consignes strictes données contre la violence. En tout cas, je ne peux pas partir. C'est maintenant qu'il faut qu'on reste. C'est le moment où il faut lutter, comme professionnel et comme citoyen. Je ne vais quand même pas leur laisser la baraque ! »

Propos recueillis par Florence Amalou

« L'Express » et « L'Expansion » réunis dans une société commune

DENIS JEAMBAR, responsable du pôle informations générales du groupe Vivendi Universal Publishing (VUP), par ailleurs président du directoire de *L'Express,* a annoncé, jeudi 28 juin, le rapprochement dans une société commune, à partir du 1er janvier des groupes Express et Expansion. Devant les élus du comité d'entreprise des deux sociétés, il n'a précisé ni les modalités ni les conséquences de cette réunion qui concerne environ 700 salariés. *« Les rédactions conserveront leur autonomie rédactionnelle »*, a-t-il néanmoins promis.

Troisième secteur rattaché au pôle de VUP, le groupe L'Etudiant n'est pas concerné par cette mesure. Parallèlement, les dirigeants du groupe Expansion ont annoncé le passage au rythme mensuel de magazine économique éponyme dont la parution était jusqu'à présent bimensuelle.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : Vivendi Universal lance une offre publique d'achat (OPA),** sur Studio Canal au prix de 14,5 euros par action. *« Cette offre fait partie de l'ensemble des dispositions arrêtées pour favoriser l'efficacité et la "profitabilité" du groupe Canal + au sein de Vivendi Universal »,* précise Vivendi. Le calendrier de l'opération n'a pas été divulgué.

■ **PRESSE : la diffusion de la presse en France a connu, en 2000, sa première année de croissance depuis cinq ans,** avec 4,36 milliards d'exemplaires vendus, soit une hausse de 0,36 %, par rapport à 1999, selon Diffusion-Contrôle (ex-OJD). *Aujourd'hui en France, Les Echos, Ouest-France, Nord Littoral, Oise Hebdo, Femme, Télécâble Satellite Hebdo* font partie des quatorze lauréats des Etoiles de l'OJD 2001.

■ **Alain Giraudo, est nommé directeur du quotidien *Centre Presse*,** quotidien départemental du groupe Midi libre. Alain Giraudo a été rédacteur en chef au *Monde* et a fondé *Le Monde Interactif*.

À NOS LECTEURS. L'augmentation de capital de la Société des lecteurs (SDL) du *Monde*, qui s'est déroulée du 22 mai au 15 juin, a été réalisée. 58 853 actions nouvelles ont été émises, pour un montant de 8 239 420 francs. En conséquence, le montant du capital de la SDL s'élève désormais à 38 885 300 francs, divisé en 388 853 actions.

Catherine Tasca encourage une médiation entre les NMPP et « Le Parisien »

SOLLICITÉ de toutes parts dans le conflit qui oppose les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) au groupe Amaury, le gouvernement, par la voix de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, s'est décidé à intervenir. Alors que, depuis lundi 25 juin, la distribution du *Parisien* et d'*Aujourd'hui en France* est toujours bloquée dans la capitale et une bonne partie de la France par la direction des NMPP, Mme Tasca a, dans un communiqué publié jeudi 28 juin, exprimé ses préoccupations et esquissé des pistes de solutions.

La ministre ne pouvait prendre parti dans l'origine de cette crise. Cela ne l'empêche pas de renvoyer dos à dos les protagonistes. Si elle *« déplore la décision unilatérale du groupe Amaury de ne plus faire assurer la distribution du Parisien par les NMPP »*, elle s'inquiète parallèlement *« du refus sans précédent des NMPP de diffuser les deux titres »*. En revanche, sur l'issue du conflit, elle prend nettement position en faveur de l'accord intervenu le 17 juin entre le groupe Amaury et les deux branches du Syndicat CGT du Livre. *« C'est un début de réponse qui peut régler les difficultés actuelles »,* précise-t-elle.

Avalisée par Yves de Chaisemartin, président du Conseil supérieur des Messageries (CSM), cette solution avait été sévèrement rejetée par Yves Sabouret, directeur général des NMPP (*Le Monde* du 27 juin). Ecarté des discussions et *« mis devant le fait accompli »*, il avait, en outre, estimé *« illégales »* les clauses du compromis intervenu. Face au blocage de la situation, Mme Tasca a choisi d'appuyer la proposition de médiation engagée conjointement par Yves de Chaisemartin et Christian Phéline, commissaire du CSM. Ces deux derniers ont prévu de réunir l'ensemble des parties mardi 3 juillet, et la ministre espère que se *« dégage une solution conforme aux principes et aux objectifs de la loi Bichet »* sur l'organisation de la distribution. Les NMPP, de leur côté, devaient confirmer leur participation à l'issue d'un conseil de gérance réuni dans la matinée du vendredi 29 juin.

SURCOÛT DE LA DISTRIBUTION

Dans son communiqué, Mme Tasca confirme *« l'engagement du gouvernement »* dans la prise en charge d'une partie du surcoût de la distribution des quotidiens nationaux sans en préciser toutefois ni le montant ni les modalités. Ces démarches s'effectuent sous l'œil attentif du Syndicat CGT du Livre. Vigilant sur le respect de la loi Bichet, l'organisation qui met en cause directement le groupe Hachette, entend *« peser de tout son poids pour résister à la vague libérale qui s'empare des éditeurs »*. Plus directement, elle envisage une *« action de surveillance toute particulière »* des NMPP à la veille de la rencontre de la dernière chance, le 3 juillet.

Michel Delberghe

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **GE/HONEYWELL : la Commission européenne aurait rejeté** les nouvelles propositions de l'américain General Electric, qui devait convaincre les autorités de la concurrence européennes de donner leur feu vert à la fusion avec Honeywell, affirme l'édition électronique du *Wall Street Journal* jeudi 28 juin au soir. GE a refusé de commenter ces informations.

● **FREIGHTLINER : la filiale de construction de poids-lourds** de DaimlerChrysler a annoncé la suppression de 1 120 emplois (sur 15 800) à partir du 6 juillet et la réduction de sa production. Ces suppressions d'emplois sont indépendantes du plan de restructuration de Freightliner que DaimlerChrysler doit présenter d'ici la fin de l'automne.

● **VOLVO : le constructeur automobile suédois** a été mis en examen pour *« homicide involontaire »* jeudi à Saverne (Bas-Rhin), dans le cadre d'une instruction menée sur un accident mortel survenu en 1999 et impliquant un véhicule du constructeur (*Le Monde* du 2 juin).

● **GENERAL MOTORS/SUZUKI : les deux constructeurs automobiles** ont annoncé la commercialisation d'une voiture développée conjointement et destinée au marché japonais.

● **360NETWORKS : l'entreprise canadienne de fibres optiques** a annoncé jeudi qu'elle se plaçait sous les lois canadienne et américaine de la protection des faillites. Récemment abandonnée par Alcatel, qui s'est désengagé de son investissement de quelques 500 millions de dollars (590 millions d'euros), la firme cherchait à combler un trou de plus de 300 millions de dollars.

● **DANONE : la Banque européenne pour la reconstruction** et le développement (BERD) a annoncé, jeudi 28, qu'elle investissait 21 millions de dollars, soit *« une part minoritaire »*, dans Danone Industrie, filiale russe du groupe français et deuxième compagnie de produits laitiers frais en Russie.

● **HIGHWAVE OPTICAL : le fabricant français de composants optiques** pour les télécommunications a annoncé, vendredi 29 juin, la mise en place de mesures de chômage partiel qui pourraient toucher des effectifs *« de l'ordre de 500 personnes »*.

SERVICES

● **NOKIA : le géant finlandais des télécommunications** a annoncé, jeudi 28, la suppression d'un millier d'emplois dans sa branche réseaux, qui emploie 23 000 salariés, d'ici à la fin de l'année. Le nombre de ces licenciements est plus de deux fois supérieur à celui annoncé en mars.

● **KPN : l'opérateur historique de télécommunications néerlandais**, très endetté, a annoncé, jeudi, la vente pour 572 millions d'euros des actions qu'il détenait dans Vodafone.

● **VIVENDI UNIVERSAL : le groupe français va acquérir** pour 100 millions d'euros 2 % de Elektrim Telekomunikacja (ET), devenant ainsi majoritaire à 51 % de cette filiale du groupe Elektrim, qui lui-même détient la majorité du premier opérateur de téléphonie mobile polonais, PTC (Era-GSM).

● **SAP : le numéro un européen du logiciel de gestion intégrée** d'entreprise a annoncé, vendredi, qu'il allait accroître sa part dans Commerce One à 20 % et payer jusqu'à 225 millions de dollars (266,5 millions d'euros).

● **LÉON DE BRUXELLES : la chaîne de restauration** a annoncé, jeudi 28, que le tribunal de commerce de Nanterre a décidé de placer le groupe en redressement judiciaire et de le faire bénéficier d'une période d'observation de six mois.

● **GEODIS/SERNAM : le groupe de transport et logistique** Geodis, filiale de la SNCF, a annoncé, jeudi 28, qu'il n'avait toujours pas reçu le feu vert de la Commission européenne pour son projet d'accord avec le Sernam, autre filiale de la SNCF, et va devoir réexaminer le protocole d'accord conclu en 2000 à ce sujet, dont la validité prend fin le samedi 30 juin.

FINANCES

● **ARESE : l'agence française de notation sociale et environnementale** va lancer, le 2 juillet, en partenariat avec Stoxx Limited, un indice boursier qui reflètera la performance boursière des sociétés de la zone euro les plus engagées au plan social et environnemental.

EUROPE

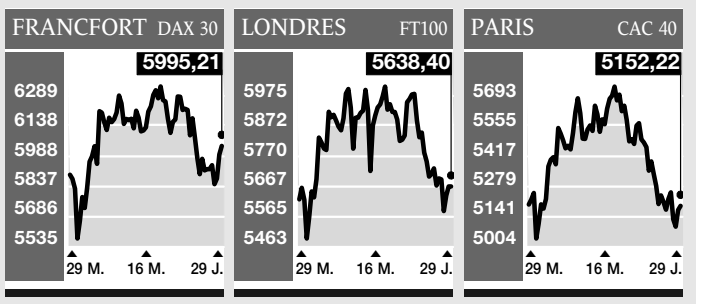

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 29/06	Var. % 28/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	....	....	....
EUROPE	STOXX 50	....	....	....
EUROPE	EURO STOXX 324	....	....	....
EUROPE	STOXX 653	....	....	....
PARIS	CAC 40	5152,22	0,36	– 13,06
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3514,55	0,33	– 12,63
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	564,56	0,29	– 11,46
BRUXELLES	BEL 20	2878,52	0,63	– 4,83
FRANCFORT	DAX 30	5995,21	0,39	– 6,81
LONDRES	FTSE 100	5638,40	0,54	– 9,39
MADRID	STOCK EXCHANGE	8880,40	0,28	– 2,52
MILAN	MIBTEL 30	37086,00	0,20	– 15,17
ZURICH	SPI	7136,50	– 0,20	– 12,28

AMÉRIQUES

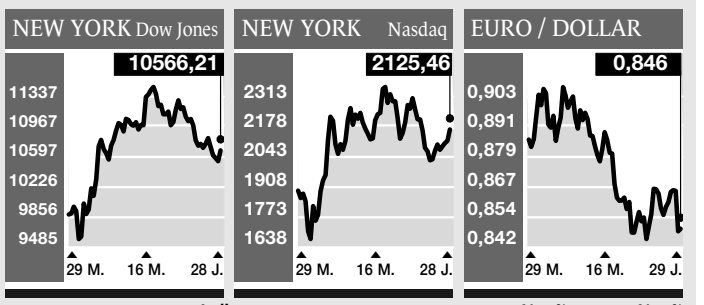

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 28/06	Var. % 27/06	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10566,21	1,26	– 2,05
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1226,20	1,25	– 7,13
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2125,46	2,44	– 13,97
TORONTO	TSE INDEX	7600,05	0,92	– 14,93
SAO PAULO	BOVESPA	14390,97	....	– 5,69
MEXICO	BOLSA	373,37	– 0,02	18,16
BUENOS AIRES	MERVAL	409,64	– 1,80	– 1,71
SANTIAGO	IPSA GENERAL	107,40	0,41	11,88
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7420,31	1,38	8,72

ASIE - PACIFIQUE

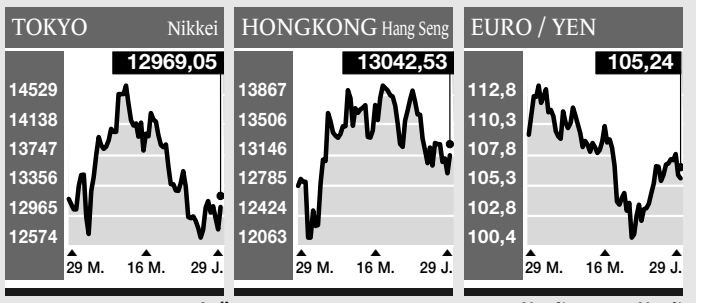

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 29/06	Var. % 28/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	12969,05	2,28	– 5,92
HONGKONG	HANG SENG	13042,53	1,67	– 13,60
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1721,35	0,80	– 10,66
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	73,20	2,19	15,55
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3425,20	2	8,57
BANGKOK	SET	21,67	0,28	16,32
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3445,44	1,19	– 13,26
WELLINGTON	NZSE-40	2086,05	1,26	9,70

ÉCONOMIE

Le FMI va abaisser ses prévisions de croissance pour l'Allemagne

LE FONDS MONÉTAIRE international (FMI) va de nouveau abaisser sa prévision de croissance pour l'Allemagne en 2001 à 1,3 % contre 1,9 % auparavant, rapporte le *Financial Times Deutschland* de vendredi 29 juin, en citant des sources proches de l'institution. Cette nouvelle révision à la baisse, qui devrait être officialisée en juillet ou en août, selon le quotidien, intervient alors que la plupart des instituts économiques et experts outre-Rhin ont déjà abaissé ces dernières semaines leurs prévisions, tablant désormais sur 1,7 % à 1,2 %. L'Allemagne est particulièrement affectée par le tassement de la conjoncture mondiale du fait de l'importance de ses exportations.
Le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, croit possible une croissance de 1,7 % en 2001 en Allemagne, à condition toutefois que l'économie connaisse un *« net redressement »* au deuxième semestre, a-t-il dit jeudi 28 juin.

■ **FRANCE : la croissance de l'économie ne dépassera pas 2,3 % en 2001** et le nombre de créations d'emplois diminuera, a indiqué jeudi 28 juin l'Insee.
■ **Le chiffre d'affaires en volume du commerce de détail a été quasi-stable** au mois d'avril par rapport à mars, mais en retrait de 0,5 % sur les trois derniers mois (février à avril) comparé aux trois précédents mois. L'activité du commerce de détail demeure en hausse de 2,8 % sur un an.
■ **Les prix industriels (énergie et industries agroalimentaires inclus) ont progressé** de 0,5 % en mai sur un mois, et de 2,8 % sur un an, selon les chiffres de l'Insee.

■ **ESPAGNE : le déficit extérieur s'est creusé de 0,7 % en avril,** à 3,5 milliards d'euros, par rapport au même mois de 2000, a indiqué jeudi le ministère de l'économie. Sur les quatre premiers mois de 2001, le déficit de la balance commerciale a augmenté de 1,2 %, à 12,54 milliards d'euros.

■ **ITALIE : l'inflation a été plus importante que prévu en juin,** avec une hausse de l'indice national des prix à la consommation de 3 % sur douze mois et de 0,3 % sur le mois, selon une première estimation diffusée jeudi par l'Institut national de la statistique (Istat).

■ **JAPON : les dépenses des ménages salariés ont baissé** de 2,6 % sur un an, a annoncé vendredi le ministère des affaires publiques.
■ **Les prix à la consommation se sont contractés** de 0,5 % sur un an en mai, après une baisse de 0,4 % le mois précédent.
■ **Le taux de chômage a progressé à 4,9 % en mai au Japon**, retrouvant ainsi son niveau le plus élevé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

■ **ÉTATS-UNIS : les membres du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) se sont prononcés** à neuf voix contre une pour une réduction d'un demi-point des taux directeurs lors de leur avant-dernière réunion le 15 mai, selon le compte-rendu publié jeudi. Lors de cette rencontre, le président de la banque de réserve fédérale de Kansas City, Thomas Hoenig, s'est prononcé pour une baisse de seulement un quart de point. *« Compte tenu des mesures rapides et fermes déjà prises, Hoenig a estimé qu'une approche plus prudente devrait maintenant limiter le risque d'une politique trop accommodante qui risquerait d'attiser l'inflation à terme »*, lit-on dans le compte-rendu. A l'issue de son comité de mercredi, la Fed a baissé ses taux d'un quart de point.

■ **CANADA : l'indice des prix des matières premières a progressé** de 0,6 % en mai par rapport à avril, et de 2 % sur un an, selon les données publiées jeudi par Statistique Canada. Le repli des prix du bois a compensé la hausse des combustibles minéraux et des substances végétales, expliquant la progression modérée de l'indice au mois de mai.

■ **RUSSIE : l'agence de notation financière Standard and Poor's a annoncé, jeudi, le relèvement de la note de la dette** long terme et court terme de la Russie, en roubles et en devises, en raison de l'amélioration de l'environnement économique russe.

■ **MEXIQUE : l'économie mexicaine fait face à une décélération qui se prolongera jusqu'au quatrième trimestre,** a estimé jeudi le gouverneur de la Banque du Mexique (Banxico, Central), Guillermo Ortiz. Le secrétaire à l'économie, Luis Ernesto Derbez, a estimé que la croissance pourrait être inférieure à 2 %.

■ **POLOGNE : le ministre des finances polonais a révisé en nette baisse jeudi sa prévision de croissance** du produit intérieur brut (PIB), qui est ramenée de 3,8 % à 2 % pour 2001.

VALEUR DU JOUR

Infogrames supprime 20 % de ses effectifs

POUR la première fois de son histoire, l'éditeur de jeux vidéo lyonnais a présenté, jeudi 28 juin, un plan de restructuration. La société dirigée par Bruno Bonnell envisage de supprimer 20 % de ses effectifs, soit 400 emplois. Cette réduction d'effectifs s'accompagne d'une réorganisation complète.
Les investisseurs n'ont guère réagi à cette information. Le prix de l'action Infogrames était quasi inchangé à la Bourse de Paris. Vendredi, en début de séance, le cours progressait de 0,31 %, à 19,3 euros. Mais l'entreprise, qui a longtemps été une des valeurs chouchoutées par le marché, est très loin de son niveau historique de mars 2000. Le titre se négociait alors à 60 euros. Depuis, la valorisation boursière de la société lyonnaise a fondu des deux tiers.
L'éclatement de la bulle spéculative n'explique pas tout. Depuis que l'entreprise créée par Bruno Bonnell a fait le grand saut outre-Atlantique et a pris le contrôle successivement de GT Interactive puis de Hasbro, elle vit un véritable tournant de son histoire. Les investisseurs s'interrogent sur la capacité de cet éditeur de passer du statut de champion européen à celui de groupe aux ambitions mondiales.
Bruno Bonnell, le charismatique PDG, a donc passé beaucoup de temps aux Etats-Unis pour tenter de réorganiser les équipes, d'autant que les sociétés acquises n'étaient pas au mieux de leur forme. L'annonce faite jeudi, marque un nouveau pas dans ce processus d'intégration et une rupture toujours plus marquée d'Infogrames avec ses racines villeurbanaises. L'entreprise, se réorganise en deux entités. La première se consacre au marché des jeux de masse avec deux pôles, l'un à Boston, l'autre à Lyon, la seconde s'intéresse aux jeux d'action (*core game*) avec deux implantations, l'une à Los Angeles, l'autre à Londres. La réduction d'effectifs qui accompagne cette répartition des rôles touchera les Etats-Unis et l'Europe avec respectivement 250 et 150 suppressions d'emplois. Bruno Bonnell a, d'autre part, réaffirmé son objectif de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2001-2002.

Laurence Girard

Action Infogrames

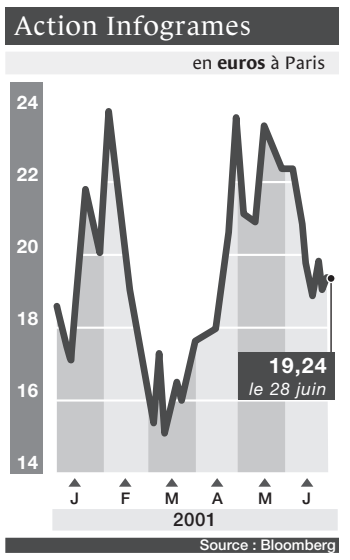

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 affichait une légère hausse de 0,18 %, vendredi 29 juin, dans les premiers échanges, à 5 142,85 points. Jeudi, l'indice des principales valeurs de la Bourse de Paris avait terminé la séance en hausse de 1,5 %, à 5 133,56 points.

FRANCFORT

PRINCIPAL INDICATEUR de la place allemande, l'indice DAX des trente premières valeurs se dépréciait de 0,12 %, vendredi matin, à 5 964,59 points. L'indice DAX avait terminé en hausse de 2,38 %, jeudi, à 5 971,77 points.

LONDRES

BAROMÈTRE du marché britannique, l'indice Footsie des cent premières capitalisations était en repli de 0,12 %, vendredi dans les premières transactions, à 5 631,20 points. L'indice Footsie avait terminé en hausse de 0,54 %, jeudi, à 5 638,4 points.

TOKYO

LES VALEURS JAPONAISES ont nettement rebondi, vendredi, soutenues par la progression des places américaines la veille, et notamment du Nasdaq. L'indice de référence Nikkei, qui recense les 225 premières capitalisations boursières, a gagné 2,3 %, soit 289,17 points, pour terminer à 12 969,05 points. Cette hausse de l'indice japonais intervient après deux séances consécutives de baisse.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont nettement progressé jeudi 28 juin. Riche en valeurs de technologie, l'indice de la Bourse électronique Nasdaq a gagné 2,45 %, à 2 125,64 points. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, s'est apprécié de 1,26 %, à 10 566,21 points. Enfin, l'indice Standard & Poor's 500, représentatif d'un plus grand nombre de valeurs, a progressé de 1,25 %, à 1 226,23 points. La victoire juridique de Microsoft *(lire aussi page 18)*, qui a échappé au démantèlement par un jugement de la cour d'appel de Washington, a été bénéfique pour le titre Microsoft, qui a progressé de 2,25 %, mais aussi aux autres poids lourds de l'industrie du PC comme IBM (+ 1,39 %), Intel (+ 3,46 %) ou Hewlett Packard (+ 3,02 %).

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat continuait à se tendre sur les marchés obligataires européens, vendredi 29 juin dans les premières transactions. Le taux de l'Obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans s'inscrivait à 5,18 %. Celui de son homologue allemand, le Bund, affichait 5,04 %.

MONNAIES

L'EURO se repliait face au billet vert, vendredi matin, cotant 0,8458 dollar dans les premières transactions. Le yen se raffermissait face à la devise américaine, à 124,04 yens pour un dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	28/06
COURONNE DANOISE	7,4470
COUR. NORVÉGIENNE	7,8840
COUR. SUÉDOISE	9,1925
COURONNE TCHÈQUE	33,7800
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6635
DOLLAR CANADIEN	1,2955
DOLLAR HONGKONG	6,6382
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0665
FORINT HONGROIS	242,1800
LEU ROUMAIN	24817
ZLOTY POLONAIS	3,3727

Cours de change croisés

29/06 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,80447	0,84670	0,12908	1,40665	0,55656
YEN	124,30500	.....	105,24500	16,05000	174,82000	69,19500
EURO	1,18106	0,95016	.....	0,15245	1,66105	0,65730
FRANC	7,74720	6,23080	6,55957	.....	10,89735	4,31165
LIVRE	0,71091	0,57175	0,60205	0,09175	.....	0,39575
FRANC SUISSE	1,79675	1,44510	1,52150	0,23195	2,52745	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 28/06	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,56	4,28	5,17	5,73
ALLEMAGNE	4,54	4,37	5,03	5,63
GDE-BRETAG.	4,56	5,17	5,26	4,99
ITALIE	4,54	4,31	5,44	6,05
JAPON	0,08	0,41	1,13	2,12
ÉTATS-UNIS	3,84	3,61	5,30	5,65
SUISSE	3,10	3,05	3,32	4,06
PAYS-BAS	4,51	4,31	5,19	5,68

Matières premières

En dollars	Cours 28/06	Var. % 27/06
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1564	– 1,32
ALUMINIUM 3 MOIS	1459	– 0,88
PLOMB 3 MOIS	458	– 0,65
ETAIN 3 MOIS	4680	....
ZINC 3 MOIS	893	– 0,78
NICKEL 3 MOIS	6045	– 1,39
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,34	+ 0,35
PLATINE A TERME	152762,50	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	244	+ 0,51
MAIS (CHICAGO)	188,75	– 0,26
SOJA TOURTEAU (CHG.)	167	– 0,54
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	957	+ 1,16
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 29/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	1429	88,31	88,42
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 28/06	Var. % 27/06
BRENT (LONDRES)	25,40	....
WTI (NEW YORK)	0,26	+ 1,06
LIGHT SWEET CRUDE	25,75	+ 0,31

Or

En euros	Cours 28/06	Var % 27/06
OR FIN KILO BARRE	10200	– 0,20
OR FIN LINGOT	10200	– 1,54
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	58,30	– 0,17
PIÈCE SUISSE 20 F	58,30	– 0,17
PIÈCE UNION LAT. 20	57,50	– 1,54
PIÈCE 10 DOLLARS US	198,50	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	381,25	....
PIÈCE 50 PESOS MEX.	375,75	– 2,66

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Après plusieurs séances difficiles, l'action du groupe **Telecom Italia** a repris de la hauteur, jeudi 28 juin, grâce au succès de son opération de titrisation de 700 millions d'euros sur des factures téléphoniques. Telecom Italia a terminé sur un gain de 3,21 %, à 10,46 euros. Sa filiale de téléphonie mobile TIM s'est établie au terme des transactions en hausse de 4,31 %, à 6,08 euros.

● **Vodafone** a terminé en hausse, jeudi, de 11,5 pence, à 157,5 pence (+ 8 %), grâce à une rumeur de marché selon laquelle la banque espagnole BSCH n'a pas l'intention de vendre sa part de 2,7 % qu'elle détient dans le capital du britannique. Le titre risque cependant de reperdre du terrain, vendredi, le néerlandais KPN ayant annoncé dans la soirée la vente de la totalité de ses 219,7 millions d'actions Vodafone.

● **Deutsche Telekom** s'est envolé de 6,82 %, jeudi, le risque semblant s'atténuer de voir certains de ses gros actionnaires se désengager après l'expiration du délai pendant lequel ils ne sont pas autorisés à céder leurs actions.

● **Munich Ré**, la première compagnie mondiale de réassurance, a gagné 3,34 %, jeudi, à 323,70 euros, et le géant **Allianz**, 2,49 %, à 337,71 euros.

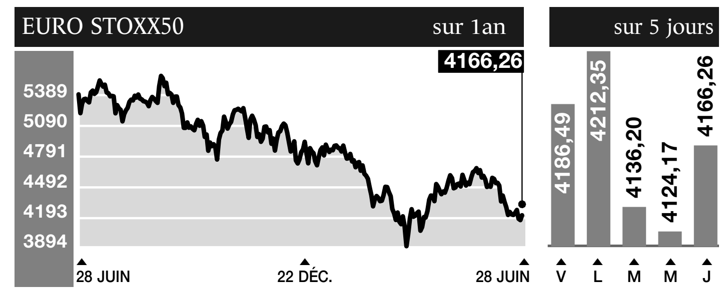

29/06 10 h 16 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/06
AUTOLIV SDR	SE	20,45	....
BASF AG	BE ★	45,25	+ 0,33
BMW	DE ★	39	+ 0,78
CONTINENTAL AG	DE ★	16,40	+ 0,31
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	53	+ 0,76
FIAT	IT ★	23,65	....
FIAT PRIV.	IT ★	15,22	....
MICHELIN	FR ★	37,48	+ 1,52
PEUGEOT	FR ★	316,90	+ 0,60
PIRELLI SPA	IT ★	3,26	....
DR ING PORSCHE	DE ★	381	– 0,52
RENAULT	FR ★	52,15	– 0,86
VALEO	FR ★	47,21	+ 0,45
VOLKSWAGEN	DE ★	54,30	+ 0,56
▶ DJ E STOXX AUTO P		234,66	– 0,06

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	20,46	– 0,24
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	21,92	+ 0,50
ALL & LEICS	GB	13,87	+ 0,84
ALLIED IRISH BA	GB	21,54	– 0,91
ALPHA BANK	GR	24,48	+ 0,33
B.P.SONDRIO	IT ★	11,15	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,21	....
BANK OF IRELAND	GB	19,37	+ 0,60
BANK OF PIRAEUS	GR	12,50	+ 0,32
BANKINTER R	ES ★	40,30	+ 0,07
BARCLAYS PLC	GB	36,52	– 0,32
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	56,90	+ 0,35
BBVA R	ES ★	15,15	+ 0,26
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,96	....
BCA FIDEURAM	IT ★	11,41	....
INTESABCI	IT ★	4,18	....
BCA LOMBARDA	IT ★	10,27	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	18,99	....
BCA P.MILANO	IT ★	4,57	....
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	35	....
B.P.NOVARA	IT ★	7,51	....
B.P.LODI	IT ★	11,11	....
BCA ROMA	IT ★	4,42	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	41,60	+ 0,43
BCP R	PT ★	4,29	....
BIPOP CARIRE	IT ★	4,41	....
BK OF SCOTLAND	GB	13,70	– 0,60
BNL	IT ★	3,76	....
BNP PARIBAS	FR ★	104,50	+ 0,10
BSCH R	ES ★	10,72	+ 0,85
COMIT	IT ★	6,16	....
COMM.BANK OF GR	GR	43,68	+ 2,87
COMMERZBANK	DE ★	29,60	– 0,17
CREDIT LYONNAIS	FR ★	43,37	– 0,16
DANSKE BANK	DK	20,95	– 0,64
DEUTSCHE BANK N	DE ★	85,40	+ 0,12
DEXIA	BE ★	176,80	....
DNB HOLDING	NO	5,23	....
DRESDNER BANK N	DE ★	53,30	+ 0,38
EFG EUROBK ERGA	GR	14,66	+ 0,41
ERSTE BANK	AT ★	58,18	....
ESPIRITO SANTO	PT ★	15,75	....
FOERENINGSSB A	SE	13,82	....
HALIFAX GROUP	GB	13,55	– 0,49
HSBC HLDG	GB	13,95	+ 0,60
IKB	DE ★	15,65	– 0,32
KBC BANCASSURAN	BE ★	42,25	+ 0,60
LLOYDS TSB	GB	11,68	– 0,28
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,75	....
NAT BANK GREECE	GR	34,72	+ 0,87
NATEXIS BQ POP.	FR ★	97,90	– 0,10
NORDEA	SE	6,74	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	17,80	....
ROYAL BK SCOTL	GB	27,47	+ 0,61
S-E-BANKEN -A-	SE	11,20	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	15,01	....
STANDARD CHARTE	GB	15,63	+ 0,86
STE GENERAL-A-	FR ★	70,10	– 0,14
SVENSKA HANDELS	SE	16,81	....
SWEDISH MATCH	SE	5,44	....
UBS N	CH	168,50	....
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,05	....
▶ DJ E STOXX BANK P		318,26	+ 0,16

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	13,16	– 0,23
ACERINOX R	ES ★	34,35	+ 1,36
ALUMINIUM GREEC	GR	33	+ 0,55
ANGLO AMERICAN	GB	17,40	– 0,47
ASSIDOMAEN AB	SE	24,59	....
BEKAERT	BE ★	41,50	+ 0,14
BILLITON	GB	5,82	+ 0,86
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	44,61	....
BUNZL PLC	GB	8,04	+ 0,41
CORUS GROUP	GB	1,03	+ 1,64
ELVAL	GR	4,26	....
HOLMEN -B-	SE	23,61	....
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,80	....
JOHNSON MATTHEY	GB	18	+ 2,94
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	52,14	....
M-REAL -B-	FI ★	6,82	+ 0,29
OUTOKUMPU	FI ★	9,42	....
PECHINEY-A-	FR ★	56,65	– 0,61
RAUTARUUKKI K	FI ★	3,90	....
RIO TINTO	GB	20,56	+ 0,89
SIDENOR	GR	4,14	– 0,96
SILVER & BARYTE	GR	20,68	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,14	– 0,77
STORA ENSO -A-	FI ★	12,68	....
STORA ENSO -R-	FI ★	12,55	– 1,95
SVENSKA CELLULO	SE	24,80	....
THYSSENKRUPP	DE ★	15,20	+ 0,13
UNION MINIERE	BE ★	46,55	+ 0,65
UPM-KYMMENE COR	FI ★	33,40	– 0,60
USINOR	FR ★	12,55	....
VIOHALCO	GR	10,78	+ 0,37
VOEST-ALPINE ST	AT ★	35,85	....
WORMS N	FR ★	19,80	+ 4,21
▶ DJ E STOXX BASI P		178,56	– 0,34

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	164	– 0,73
AKZO NOBEL NV	NL ★	48,97	....
BASF AG	DE ★	45,25	+ 0,33
BAYER AG	DE ★	45	....
BOC GROUP PLC	GB	17,43	– 0,38
CELANESE N	DE ★	25,30	– 1,17
CIBA SPEC CHIMI	CH	68,29	– 0,72
CLARIANT N	CH	333,71	....
DSM	NL ★	41,10	+ 0,27
EMS-CHEM HOLD A	CH	4837,75	– 0,61
ICI	GB	6,96	– 0,71
KEMIRA	FI ★	6,50	....
KON. VOPAK NV	NL ★	23,65	+ 0,21
LAPORTE	GB	11,50	....
LONZA GRP N	CH	686,50	+ 0,29
NORSK HYDRO	NO	49,91	....
RHODIA	FR ★	11,65	– 6,73
SOLVAY	BE ★	56,70	– 1,31
SYNGENTA N	CH	61,21	+ 1,09
TESSENDERLO CHE	BE ★	29,99	+ 1,25
▶ DJ E STOXX CHEM P		372,32	– 0,17

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	190,20	....
AZEO	FR ★	71,95	....
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	33,75	....
INCHCAPE	GB	7,64	....
KVAERNER -A-	NO	8,12	....
MYTILINEOS	GR	6,82	– 0,87
UNAXIS HLDG N	CH	169,82	+ 0,78
ORKLA	NO	21,12	....
SONAE SGPS	PT ★	0,87	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	0,28	+ 6,25
BRITISH TELECOM	GB	7,42	+ 1,36
CABLE & WIRELES	GB	6,73	– 0,73
COLT TELECOM NE	GB	8	+ 2,11
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	25,90	+ 0,97
E.BISCOM	IT ★	65,40	....
EIRCOM	IR ★	1,29	+ 2,38
ELISA COMMUNICA	FI ★	18,31	– 2,35
ENERGIS	GB	3,15	....
EQUANT NV	NL ★	29	....
EUROPOLITAN HLD	SE	6,80	....
FRANCE TELECOM	FR ★	55,35	+ 0,18
HELLENIC TELE (	GR	15,14	+ 0,26
KINGSTON COM	GB	1,92	+ 4,50
KONINKLIJKE KPN	NL ★	6,62	+ 2,64
KPNQWEST NV -C-	NL ★	9,90	+ 7,26
LIBERTEL NV	NL ★	10,25	+ 1,99
MANNESMANN N	DE ★	204,01	....
MOBILCOM	DE ★	14,40	+ 2,86
PANAFON HELLENI	GR	6,30	....
PT TELECOM SGPS	PT ★	8,21	....
SONERA	FI ★	9,20	+ 0,55
SWISSCOM N	CH	282,04	– 0,23
T.I.M.	IT ★	6,08	....
SONG NETWORKS	SE	2,42	....
TDC -B-	DK	43,51	+ 0,47
TELE2 -B-	SE	37,20	....
TELECEL	PT ★	9,65	....
TELECOM ITALIA	IT ★	10,46	....
TELECOM ITALIA	IT ★	5,60	....
TELIA	SE	5,87	....
TISCALI	IT ★	10,02	....
VERSATEL TELECO	NL ★	3,31	+ 3,12
VODAFONE GROUP	GB	2,63	+ 0,63
▶ DJ E STOXX TCOM P		527,72	+ 0,37

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	44,19	+ 0,55
ACS	ES ★	33,10	+ 1,38
AGGREGATE IND	GB	1,39	....
AKTOR SA	GR	6,90	....
AMEY	GB	5,78	+ 5,76
UPONOR -A-	FI ★	17,20	....
AUREA R	ES ★	20,70	– 0,05
ACESA R	ES ★	10,73	– 0,92
BOUYGUES	FR ★	37,25	+ 0,84
BPB	GB	4,41	+ 2,31
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,01	....
BUZZI UNICEM	IT ★	9,25	....
NOVAR	GB	2,55	....
CRH PLC	GB	33,14	+ 0,50
CIMPOR R	PT ★	22,40	....
COLAS	FR ★	63,10	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	15,15	– 0,33
FCC	ES ★	22,60	– 0,09
GRUPO FERROVIAL	ES ★	19,41	– 0,61
HANSON PLC	GB	8,50	– 0,58
HEIDELBERGER ZE	DE ★	50,95	+ 0,49
HELL.TECHNODO.R	GR	6,46	+ 0,94
HERACLES GENL R	GR	13,46	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	22	....
HOLCIM	CH	1306,52	....
IMERYS	FR ★	116	– 0,09
ITALCEMENTI	IT ★	9,37	....
LAFARGE	FR ★	98,75	+ 0,25
MICHANIKI REG.	GR	2,56	+ 0,79
PILKINGTON PLC	GB	1,66	+ 1,01
RMC GROUP PLC	GB	11,17	+ 2,90
SAINT GOBAIN	FR ★	161,40	+ 1,51
SKANSKA -B-	SE	11,20	....
TAYLOR WOODROW	GB	3	....
TECHNIP	FR ★	151,50	....
TITAN CEMENT RE	GR	38,78	+ 0,88
VINCI	FR ★	75,55	+ 0,40
WIENERBERGER AG	AT ★	20,20	....
▶ DJ E STOXX CNST P		229,11	+ 0,47

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	45,71	– 0,85
ADIDAS-SALOMON	DE ★	70	....
AGFA-GEVAERT	BE ★	17,18	....
AIR FRANCE	FR ★	18,78	+ 1,40
AIRTOURS PLC	GB	4,74	....
ALITALIA	IT ★	1,45	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,39	....
AUTOGRILL	IT ★	12,38	....
BANG & OLUFSEN	DK	27,53	+ 2,50
BASS	GB	12,20	– 0,54
BENETTON GROUP	IT ★	16,55	....
BERKELEY GROUP	GB	11,98	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,35	– 3
BULGARI	IT ★	12,01	....
CHRISTIAN DIOR	FR ★	43,28	+ 1,48
CLUB MED.	FR ★	65,40	....
COMPASS GROUP	GB	9	– 2,51
DT.LUFTHANSA N	DE ★	18,40	+ 0,27
ELECTROLUX -B-	SE	16,15	....
EM.TV & MERCHAN	DE ★	2,39	+ 1,70
EMI GROUP	GB	6,63	– 0,50
EURO DISNEY	FR ★	1,05	– 0,94
HERMES INTL	FR ★	163	+ 0,49
HILTON GROUP	GB	3,84	....
HDP	IT ★	4,33	....
HUNTER DOUGLAS	NL ★	32,90	– 3,09
KLM	NL ★	20,70	+ 0,73
LVMH	FR ★	60,05	+ 0,08
MEDION	DE ★	92	– 0,86
MOULINEX	FR ★	3,56	+ 1,71
NH HOTELES	ES ★	14,01	+ 0,07
NXT	GB	5,27	+ 1,27
P & O PRINCESS	GB	6,13	+ 1,37
PERSIMMON PLC	GB	5,45	....
PREUSSAG AG	DE ★	35,90	+ 0,56
RANK GROUP	GB	3,56	....
RICHEMONT UNITS	CH	3019,81	....
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	30,70	+ 1,96
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,05	+ 0,42
SAIRGROUP N	CH	67,79	+ 1,48
SAS DANMARK A/S	DK	10,54	....
SEB	FR ★	55,50	....
SODEXHO ALLIANC	FR ★	55,15	– 1,08
TELE PIZZA	ES ★	2,26	– 0,44
THE SWATCH GRP	CH	1191,34	+ 0,56
THE SWATCH GRP	CH	251,10	....
THOMSON MULTIME	PA	38,01	+ 0,29
J D WETHERSPOON	GB	6,08	– 0,54
WILSON BOWDEN	GB	12,06	....
WM-DATA -B-	SE	3,44	....
WOLFORD AG	AT ★	18,22	....
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,06	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		134,08	+ 0,64

PHARMACIE

ACTELION N	CH	37,42	....
ALTANA AG	DE ★	43,25	– 0,92
ASTRAZENECA	GB	55,01	– 0,33
AVENTIS	FR ★	92,30	+ 0,27
BB BIOTECH	CH	89,51	....
CELLTECH GROUP	GB	19,80	+ 0,42
ELAN CORP	IR ★	43,95	+ 4,02
ESSILOR INTL	FR ★	341	....
FRESENIUS MED C	DE ★	84,95	+ 0,89
GALEN HOLDINGS	GB	13,74	....
GAMBRO -A-	SE	7,61	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	33,06	+ 0,40
H. LUNDBECK	DK	27,35	....
NOVARTIS N	CH	41,14	....
NOVO-NORDISK -B	DK	216,19	....
NOVOZYMES -B-	DK	25,38	....
NYCOMED AMERSHA	GB	8,43	– 0,20
ORION B	FI ★	19,69	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	18,81	....
PHONAK HLDG N	CH	3521,36	+ 0,75
QIAGEN NV	NL ★	25,38	+ 1,97
ROCHE HLDG	CH	95,77	....
ROCHE HOLDING G	CH	8424,93	....
SANOFI SYNTHELA	FR ★	78	+ 1,30
SCHERING AG	DE ★	61,80	+ 0,49
SERONO -B-	CH	1155,14	....
SHIRE PHARMA GR	GB	21,19	+ 0,24
SMITH & NEPHEW	GB	5,95	....
SSL INTL	GB	8,50	....
SULZER AG 100N	CH	371,88	+ 0,71
SYNTHES-STRATEC	CH	717,44	+ 0,18
UCB	BE ★	41,40	+ 0,24
WILLIAM DEMANT	DK	34,91	....
WS ATKINS	GB	13,50	....
ZELTIA	ES ★	12,27	+ 0,16
▶ DJ E STOXX HEAL		595,33	+ 0,47

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,67	– 1,05
BP	GB	9,73	+ 0,34
CEPSA	ES ★	13,30	+ 1,53
COFLEXIP	FR ★	177,90	....
DORDTSCHE PETRO	NL ★	61,50	....
ENI	IT ★	7,76	....
ENTERPRISE OIL	GB	9,94	+ 2,56
HELLENIC PETROL	GR	6,36	+ 0,32
LASMO	GB	2,98	....
LATTICE GROUP	GB	2,20	– 15,82
OMV AG	AT ★	99	....
PETROLEUM GEO-S	NO	12,30	....
REPSOL YPF	ES ★	19,35	+ 0,26
ROYAL DUTCH CO	NL ★	67	+ 0,13
SAIPEM	IT ★	6,19	....
SHELL TRANSP	GB	9,66	– 0,17
TOTAL FINA ELF	FR ★	162,30	– 0,43
IHC CALAND	NL ★	59,95	+ 1,18
▶ DJ E STOXX ENGY P		358,71	– 0,07

(Publicité)

Regardez de plus près.

The Economist

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	17,70	– 0,19
ALMANIJ	BE ★	40,95	+ 1,82
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	19,97	– 0,41
BHW HOLDING AG	DE ★	33,90	....
BPI R	PT ★	2,80	....
BRITISH LAND CO	GB	8,12	....
CANARY WHARF GR	GB	9,08	+ 0,55
CATTLES ORD.	GB	4,82	....
CLOSE BROS GRP	GB	14,42	+ 0,23
COBEPA	BE ★	65	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	23,88	+ 0,46
CORP FIN ALBA	ES ★	25,17	– 1,14
CS GROUP N	CH	195,81	+ 0,17
DEPFA-BANK	DE ★	79,80	+ 0,63
DAB BANK AG	DE ★	16,70	+ 1,52
DROTT -B-	SE	12,51	....
EURAZEO	FR ★	67	– 0,22
FINAXA	FR ★	110	....
FORTIS (B)	BE ★	28,10	+ 0,29
FORTIS (NL)	NL ★	28,06	+ 0,29
GECINA	FR ★	98,80	+ 2,92
GIMV	BE ★	38	– 1,17
GREAT PORTLAND	GB	4,72	....
HAMMERSON	GB	7,85	....
ING GROEP	NL ★	76,14	+ 0,25
LAND SECURITIES	GB	14,48	+ 0,34
LIBERTY INTL	GB	8,83	....
MAN GROUP	GB	15,79	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	128,20	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,14	....
METROVACESA	ES ★	16,63	+ 2,65
MONTEDISON	IT ★	3,04	....
PROVIDENT FIN	GB	12,96	+ 3,03
REALDANMARK	DK	71,17	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	43,45	....
RODAMCO NORTH A	NL ★	48,90	....
SCHRODERS	GB	14,25	– 0,12
SIMCO N	FR ★	76,40	– 0,46
SLOUGH ESTATES	GB	5,50	....
UNIBAIL	FR ★	63	– 0,79
VALLEHERMOSO	ES ★	7,52	+ 0,27
WCM BETEILIGUNG	DE ★	12,40	+ 1,22
▶ DJ E STOXX FINS P		279,36	+ 0,18

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	7,47	– 0,66
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,71	– 0,85
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	45,50	....
BRAU-UNION	AT ★	45,30	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,97	– 0,62
CARLSBERG -B-	DK	50,22	....
CARLSBERG AS -A	DK	44,72	....
COCA COLA HBC	GR	13,46	+ 2,75
DANISCO	DK	43,37	....
DANONE	FR ★	160,80	+ 0,50
DELTA HOLDINGS	GR	6,80	+ 1,19
DIAGEO	GB	12,68	– 1,54
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,54	+ 0,21
ERID.BEGH.SAY	FR ★	95,80	+ 1,75
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	43,30	....
HELLENIC SUGAR	GR	7,10	....
KAMPS	DE ★	10,96	....
KERRY GRP-A-	GB	22,47	– 1,38
KONINKLIJKE NUM	NL ★	44,80	– 0,27
MONTEDISON	IT ★	3,04	....
NESTLE N	CH	2474,82	....
PARMALAT	IT ★	1,82	....
PERNOD RICARD	FR ★	81,80	– 1,03
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,49	+ 2,76
SCOTT & NEWCAST	GB	9,13	– 0,36
SOUTH AFRICAN B	GB	8,93	– 0,37
TATE & LYLE	GB	4,61	– 0,36
TOMKINS	GB	3,10	+ 2,19
UNILEVER	NL ★	70	+ 1,38
UNILEVER	GB	9,93	– 0,50
UNIQ	GB	3,40	....
WHITBREAD	GB	10,39	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		260,88	+ 0,08

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	84,25	....
ADECCO N	CH	702,96	....
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,14	....
AGGREKO	GB	7,97	....
ALSTOM	FR ★	32,82	– 2,61
ALTRAN TECHNO	FR ★	55	– 0,18
ALUSUISSE GRP N	CH	829,33	....
ASSA ABLOY-B-	SE	17,41	....
ASSOC BR PORTS	GB	6,56	....
ATLAS COPCO -A-	SE	23,77	....
ATLAS COPCO -B-	SE	23,01	....
ATTICA ENTR SA	GR	7,88	....
BAA	GB	10,89	– 0,76
BBA GROUP PLC	GB	4,34	+ 3,15
BTG	GB	20,88	....
CIR	IT ★	1,52	....
CAPITA GRP	GB	7,77	+ 1,74
CDB WEB TECH IN	IT ★	3,90	....
CGIP	FR ★	34,50	+ 0,15
COOKSON GROUP P	GB	1,91	– 14,18
DAMPSKIBS -A-	DK	7452,67	....
DAMPSKIBS -B-	DK	8191,22	....
DAMSKIBS SVEND	DK	11145,43	+ 3,11
E.ON AG	DE ★	60,80	+ 0,08
EADS SICO.	FR ★	21,60	....
ELECTROCOMPONEN	GB	8,95	– 0,37
EPCOS	DE ★	62	....
EUROTUNNEL	FR ★	1,21	+ 0,83
EXEL	GB	12,71	+ 2,95
XANSA	GB	5,09	– 0,97
GROUP 4 FALCK	DK	136,30	....
FINMECCANICA	IT ★	1,07	....
FINNLINES	FI ★	21,10	....
FKI	GB	4,49	+ 0,37
FLS IND.B	DK	12,62	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	38,50	....
GAMESA	ES ★	24,95	+ 0,20
GKN	GB	11,23	– 0,15
HAGEMEYER NV	NL ★	23,06	+ 0,17
HALKOR	GR	4,28	....
HAYS	GB	2,95	+ 0,56
HEIDELBERGER DR	DE ★	57,20	– 0,52
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	30	....
IFIL	IT ★	6,94	....
IMI PLC	GB	3,84	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	10,85	+ 0,09
IND.VAERDEN -A-	SE	18,49	....
INVESTOR -A-	SE	14,96	....
INVESTOR -B-	SE	14,79	....
ISS	DK	68,35	....
JOT AUTOMATION	FI ★	0,53	+ 3,92
KINNEVIK -B-	SE	23,82	....
COPENHAGEN AIRP	DK	87,95	....
KONE B	FI ★	80	....
LEGRAND	FR ★	223,50	+ 0,18
LINDE AG	DE ★	50	....
MAN AG	DE ★	25,50	....
MG TECHNOLOGIES	DE ★	12,20	....
WARTSILA CORP A	FI ★	23,20	....
METSO	FI ★	13,25	+ 0,76
MORGAN CRUCIBLE	GB	5,22	....
TELE2 -B-	SE	37,20	....
NKT HOLDING	DK	24,84	+ 0,54
EXEL	GB	12,71	+ 2,95
PACE MICRO TECH	GB	5,70	– 9,47
PARTEK	FI ★	11,40	....
PENINS.ORIENT.S	GB	4,47	+ 1,12
PERLOS	FI ★	10,90	....
PREMIER FARNELL	GB	4,39	+ 1,92
RAILTRACK	GB	5,73	+ 2,98
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	12,60	....
RENTOKIL INITIA	GB	4,04	– 2,40
REXAM	GB	5,17	....
REXEL	FR ★	67,40	– 0,59
RHI AG	AT ★	22,80	....
RIETER HLDG N	CH	273,48	– 1,07
ROLLS ROYCE	GB	3,93	+ 1,72
SANDVIK	SE	23,93	....
SAURER ARBON N	CH	385,05	+ 0,86
SCHNEIDER ELECT	FR ★	64,45	....
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,24	....
SECURICOR	GB	2,68	....
SECURITAS -B-	SE	20,78	....
SERCO GROUP	GB	6,21	+ 0,54
SGL CARBON	DE ★	42	....
SHANKS GROUP	GB	2,85	....
SIDEL	FR ★	47,10	– 2,28
INVENSYS	GB	2,20	....
SINGULUS TECHNO	DE ★	23,90	– 0,42
SKF -B-	SE	18,66	....
SMITHS GROUP	GB	13,54	– 0,61
SOPHUS BEREND -	DK	30,35	....
SPIRENT	GB	3,41	+ 1,48
TECAN GROUP N	CH	1059,70	....
TPI	ES ★	5,67	+ 0,35
THALES	FR ★	44,50	+ 0,11
TOMRA SYSTEMS	NO	17,38	....
TRAFFICMASTER	GB	1,64	+ 1,02
UNAXIS HLDG N	CH	169,82	+ 0,78
VA TECHNOLOGIE	AT ★	39	....
VEDIOR NV	NL ★	10,40	– 1,42
VESTAS WIND SYS	DK	53,65	....
VINCI	FR ★	75,55	+ 0,40
VIVENDI ENVIRON	FR ★	49,32	– 0,96
VOLVO -A-	SE	16,97	....
VOLVO -B-	SE	17,79	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		410,34	....

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	1,81	+ 2,83
AEGON NV	NL ★	32,09	– 0,28
AGF	FR ★	65,30	+ 0,69
ALLEANZA ASS	IT ★	12,17	....
ALLIANZ N	DE ★	340	+ 0,59
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	32,85	+ 0,24
BALOISE HLDG N	CH	1155,14	– 0,28
BRITANNIC	GB	15,33	....
CGNU	GB	16,06	+ 1,04
CNP ASSURANCES	FR ★	37,43	+ 1,16
CORP MAPFRE R	ES ★	24,45	+ 0,82
ERGO VERSICHERU	DE ★	169	....
ETHNIKI GEN INS	GR	10,78	+ 0,37
EULER	FR ★	54,65	– 0,64
CODAN	DK	92,65	....
FORTIS (B)	BE ★	28,10	+ 0,29
GENERALI ASS	IT ★	35,20	....
GENERALI HLD VI	AT ★	155	....
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	20,02	+ 0,10
IRISH LIFE & PE	GB	13,52	+ 0,25
FONDIARIA ASS	IT ★	5,89	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,70	+ 1,24
MEDIOLANUM	IT ★	11,95	....
MUENCH RUECKVER	DE ★	327	+ 1,08
SCHW NATL VERS	CH	638,45	....
POHJOLA GRP.B	FI ★	22,95	....
PRUDENTIAL	GB	13,79	– 2,46
RAS	IT ★	14,60	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,72	+ 1,54
SAI	IT ★	18,02	....
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	10,10	– 0,98
SWISS RE N	CH	2316,86	– 0,54
SCOR	FR ★	52,30	....
SKANDIA INSURAN	SE	10,72	....
ST JAMES'S PLAC	GB	6,68	....
STOREBRAND	NO	8,50	....
SWISS LIFE REG	CH	756,93	– 0,35
TOPDANMARK	DK	31,29	....
ZURICH FINL SVC	CH	400,18	– 0,98
▶ DJ E STOXX INSU P		394,54	+ 0,24

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	11,20	+ 1,35
CANAL PLUS	FR ★	3,49	+ 0,29
CAPITAL RADIO	GB	11,02	....
CARLTON COMMUNI	GB	5,53	– 0,60
DLY MAIL & GEN	GB	11,85	– 0,42
ELSEVIER	NL ★	14,63	....
EMAP PLC	GB	11,67	– 0,28
FOX KIDS EUROPE	NL ★	9,85	....
FUTURE NETWORK	GB	0,73	....
GRANADA	GB	2,44	– 2,65
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	4,25	....
GWR GROUP	GB	5,39	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	12,50	+ 2,04
INDP NEWS AND M	IR ★	2,40	....
INFORMA GROUP	GB	5,17	+ 0,65
LAGARDERE SCA N	FR ★	53,20	– 1,12
LAMBRAKIS PRESS	GR	6,84	+ 1,48
M6 METROPOLE TV	FR ★	24,49	+ 0,49
MEDIASET	IT ★	10,10	....
MODERN TIMES GR	SE	26,22	....
MONDADORI	IT ★	8,13	....
NRJ GROUP	FR ★	17,25	– 0,29
PEARSON	GB	19,72	+ 2,41
PRISA	ES ★	12,83	+ 0,86
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	16,70	+ 1,21
PT MULTIMEDIA R	PT ★	12,14	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	27,50	– 2,38
PUBLIGROUPE N	CH	398,21	+ 0,83
REED INTERNATIO	GB	10,29	+ 0,81
REUTERS GROUP	GB	14,88	+ 0,90
RTL GROUP	LU ★	71,50	+ 1,42
SMG	GB	2,65	....
SOGECABLE R	ES ★	23,80	– 0,38
TAYLOR NELSON S	GB	3,38	....
TELEFONICA	ES ★	14,67	+ 0,34
TELEWEST COMM.	GB	1,46	– 1,12
TF1	FR ★	34,50	....
TRINITY MIRROR	GB	6,36	+ 2,13
UNITED PAN-EURO	NL ★	2,69	– 0,74
UTD BUSINESS ME	GB	11,81	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	66,50	+ 2,39
VNU	NL ★	40	+ 1,01
WOLTERS KLUWER	NL ★	31,65	– 0,31
WPP GROUP	GB	11,80	– 0,42
▶ DJ E STOXX MEDIA P		359,05	+ 1,19

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	36,60	+ 0,25
ALTADIS	ES ★	16,29	– 0,06
AMADEUS GLOBAL	ES ★	7,48	– 0,27
ATHENS MEDICAL	GR	4,02	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	82,50	....
AVIS EUROPE	GB	2,24	....
BEIERSDORF AG	DE ★	122,75	– 0,28
BIC	FR ★	42	– 0,94
BRIT AMER TOBAC	GB	9,36	+ 0,71
CASINO GP	FR ★	97,50	– 0,96
CLARINS	FR ★	85	....
DELHAIZE	BE ★	70,15	+ 0,29
COLRUYT	BE ★	42	+ 1,03
FIRSTGROUP	GB	5,90	+ 2,89
FREESERVE	GB	1,57	....
GALLAHER GRP	GB	7,51	– 0,22
GIB	BE ★	44,50	....
GIVAUDAN N	CH	324,49	– 1,40
HENKEL KGAA VZ	DE ★	68,50	+ 0,74
IMPERIAL TOBACC	GB	13,67	– 0,60
JERONIMO MARTIN	PT ★	7,72	....
KESKO -B-	FI ★	8,50	....
L'OREAL	FR ★	75,80	– 0,79
LAURUS NV	NL ★	6,60	– 0,75
MORRISON SUPERM	GB	3,51	– 3,64
RECKITT BENCKIS	GB	16,95	– 0,68
SAFEWAY	GB	6,88	– 0,95
SAINSBURY J. PL	GB	7,39	– 0,45
STAGECOACH HLDG	GB	1,23	....
TERRA LYCOS	ES ★	8,79	+ 0,80
TESCO PLC	GB	4,34	– 0,38
TNT POST GROEP	NL ★	24,23	+ 0,96
WANADOO	FR ★	5,82	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		409,12	+ 0,03

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	8,95	....
AVA ALLG HAND.G	DE ★	40,27	....
BOOTS CO PLC	GB	9,78	– 2,16
BUHRMANN NV	NL ★	10,95	+ 2,34
CARREFOUR	FR ★	62,65	....
CASTO.DUBOIS	FR ★	249	– 0,40
CC CARREFOUR	ES ★	15,98	+ 0,69
CHARLES VOEGELE	CH	131,48	....
D'IETEREN SA	BE ★	190,20	....
DEBENHAMS	GB	7,52	....
DIXONS GROUP	GB	3,86	....
GAL LAFAYETTE	FR ★	178,50	+ 1,71
GEHE AG	DE ★	46,50	– 0,85
GREAT UNIV STOR	GB	10,16	– 0,33
GUCCI GROUP	NL ★	97,80	+ 0,10
HENNES & MAURIT	SE	20,29	....
KARSTADT QUELLE	DE ★	35,70	....
KINGFISHER	GB	6,59	+ 1,02
MARKS & SPENCER	GB	4,21	– 0,39
MATALAN	GB	7,94	....
METRO	DE ★	43,75	+ 0,81
NEXT PLC	GB	15,39	– 0,64
PINAULT PRINT.	FR ★	168,50	+ 0,54
SIGNET GROUP	GB	1,33	....
VALORA HLDG N	CH	216,55	– 1,64
VENDEX KBB NV	NL ★	15,25	+ 0,66
W.H SMITH	GB	9,18	+ 1,47
WOLSELEY PLC	GB	8,68	....
▶ DJ E STOXX RETL P		322,35	+ 0,18

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	33	+ 0,58
ALCATEL-A-	FR ★	23,86	....
ALTEC SA REG.	GR	3,80	+ 1,60
ARM HOLDINGS	GB	4,61	– 0,36
ARC INTERNATION	GB	1,16	....
ASML HOLDING	NL ★	26,25	+ 0,61
BAAN COMPANY	NL ★	2,66	– 0,37
BALTIMORE TECH	GB	0,53	+ 10,34
BAE SYSTEMS	GB	5,60	+ 0,30
BROKAT	DE ★	3,15	+ 1,61
BULL	FR ★	1,94	+ 2,11
BUSINESS OBJECT	FR ★	28,70	– 1,34
CAP GEMINI	FR ★	83,15	+ 1,34
COMPTEL	FI ★	9,35	+ 0,54
DASSAULT SYST.	FR ★	45,21	+ 0,87
ERICSSON -B-	SE	6,42	....
F-SECURE	FI ★	1,02	+ 2
FILTRONIC	GB	2,45	+ 4,96
FINMATICA	IT ★	15,81	....
GETRONICS	NL ★	4,89	+ 1,66
GN GREAT NORDIC	DK	10,54	– 1,26
INFINEON TECHNO	DE ★	28,80	– 0,35
INFOGRAMES ENTE	FR ★	19,34	+ 0,52
INTRACOM R	GR	16,90	+ 0,96
KEWILL SYSTEMS	GB	1,49	....
LEICA GEOSYSTEM	CH	335,02	– 0,20
LOGICA	GB	14,23	+ 0,59
LOGITECH INTL N	CH	367,93	+ 0,36
MARCONI	GB	4,21	+ 1,20
NOKIA	FI ★	25,50	....
OCE	NL ★	12,30	+ 0,41
OLIVETTI	IT ★	2,07	....
PSION	GB	1,57	+ 4,40
SAGE GRP	GB	4,77	+ 9,51
SAGEM	FR ★	59,15	+ 1,11
SAP AG	DE ★	164,50	– 1,50
SAP VZ	DE ★	153,99	....
SEMA	GB	9,25	....
SEZ HLDG N	CH	693,74	....
SIEMENS AG N	DE ★	71	– 0,28
MB SOFTWARE	DE ★	1,60	....
SPIRENT	GB	3,41	+ 1,48
STMICROELEC SIC	FR ★	38,90	+ 0,80
THINK TOOLS	CH	21,06	....
THUS	GB	0,66	....
TIETOENATOR	FI ★	25,31	+ 0,64
▶ DJ E STOXX TECH P		501,41	– 0,21

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	8,44	....
AEM	IT ★	2,31	....
BRITISH ENERGY	GB	4,29	+ 1,17
CENTRICA	GB	3,79	– 0,43
EDISON	IT ★	10,42	....
ELECTRABEL	BE ★	231,60	+ 0,26
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,85	....
ENDESA	ES ★	18,61	+ 0,32
ENEL	IT ★	3,62	....
EVN	AT ★	37,30	....
FORTUM	FI ★	4,81	– 0,62
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,20	– 0,78
HIDRO CANTABRIC	ES ★	25,48	....
IBERDROLA	ES ★	15,18	+ 0,40
INNOGY HOLDINGS	GB	3,61	+ 2,83
ITALGAS	IT ★	10,30	....
KELDA	GB	6,41	....
NATIONAL GRID G	GB	8,77	+ 0,76
INTERNATIONAL P	GB	5,07	....
OESTERR ELEKTR	AT ★	104,45	....
PENNON GROUP	GB	10,19	....
POWERGEN	GB	11,93	....
SCOTTISH POWER	GB	8,65	– 1,14
SEVERN TRENT	GB	12,68	+ 2,68
SUEZ	FR ★	37,37	– 0,05
SYDKRAFT -A-	SE	25,24	....
SYDKRAFT -C-	SE	20,67	....
FENOSA	ES ★	21,30	– 0,23
UNITED UTILITIE	GB	10,94	– 2,08
VIRIDIAN GROUP	GB	11,25	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		320,88	+ 0,13

EURO NOUVEAU MARCHÉ

29/06 10 h 16 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 28/06
AIRSPRAY NV	20	....
ANTONOV	0,35	....
C/TAC	2,30	....
CARDIO CONTROL	2,49	....
CSS	23,90	....
HITT NV	7,60	....
INNOCONCEPTS NV	18,80	....
NEDGRAPHICS HOLD	5,50	....
SOPHEON	0,99	....
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,03	....
UCC GROEP NV	7	....

BRUXELLES

ARTHUR	4	....
ENVIPCO HLD CT	0,48	....
FARDIS B	16,55	....
INTERNOC HLD	0,58	....
INTL BRACHYTHER B	7,51	....
LINK SOFTWARE B	3,95	....
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	87,60	....
BB MEDTECH ZT-D	16,90	....
BERTRANDT AG	11,80	....
BETA SYSTEMS SOFTWA	5,30	– 5,19
CEYONIQ	7,30	+ 2,82
CE CONSUMER ELECTRO	8,37	+ 1,45
CENIT SYSTEMHAUS	12	– 1,48
DIALOG SEMICOND	4,65	+ 0,43
DRILLISCH	2	+ 0,50
EDEL MUSIC	4,50	....
ELSA	6,60	....
EM.TV & MERCHANDI	5,90	....
EUROMICRON	14,53	....

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne - **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande - **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche - **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède - **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **Alcatel** gagnait 2,47 %, vendredi 29 juin, dans les premiers échanges, pour coter 24,45 euros. La société devrait donner des précisions sur son programme *« sans usines »* devant un comité européen de groupe, vendredi (*Le Monde* des 28 et 29 juin).

● Le titre **PSA** gagnait 0,76 %, vendredi matin, à 317,4 euros. Le groupe est sur le point d'annoncer un accord avec Toyota pour la production en Europe d'une voiture petit modèle *(lire page 18)*. PSA Peugeot Citroën divise le nominal de son titre par six aujourd'hui.

● Le titre **Rhodia** était en baisse de 2,32 %, à 12,20 euros, vendredi 29 juin dans la matinée, après avoir touché un plus bas de 11,50 euros. Le groupe chimique vient d'annoncer que son résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (Ebitda) du deuxième trimestre 2001 devrait être inférieur de 20 % à celui du premier trimestre, en raison d'une conjoncture *« fortement dégradée »*.

● L'action **Vivendi Universal** était en hausse de 4 % vendredi matin, à 67,55 euros. Le groupe a annoncé l'annulation de 22 millions d'actions, soit l'équivalent de 1,97 % de son capital, dans le cadre d'une modification technique de la couverture de ses plans de stock-options. Cette opération augmente le profit par action.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 29 JUIN — **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juillet

France ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ACCOR	❯	46,09	302,33	−0,02	3
AGF	❯	64,30	421,78	−0,85	...
AFFINE(EXIMM		39,64	260,02	...	...
AIR FRANCE G	❯	18,85	123,65	+1,78	54
AIR LIQUIDE	❯	164,50	1079,05	−0,42	11
ALCATEL	❯	24,39	159,99	+2,22	2
ALCATEL O		14	91,83	+3,70	2
ALSTOM	❯	33	216,47	−2,08	6
ALTRAN TECHN	❯	55,50	364,06	+0,73	0,50
ATOS ORIGIN	❯	82,50	541,16	+4,36	1
ARBEL		...	...	...	4
AVENTIS	❯	91,85	602,50	−0,22	3,82
AXA	❯	33,03	216,66	+0,79	2,29
BAIL INVESTI	❯	124,90	819,29	+0,16	16
BAZAR HOT. V		...	...	...	50
BIC	❯	42,05	275,83	−0,83	3,82
BIS		...	...	...	20
BNPPARIBAS	❯	103,80	680,88	−0,57	4
BOLLORE	❯	260,60	1709,42	+0,23	8
BOLLORE INV		53,20	348,97	−0,56	16
BONGRAIN		45,03	295,38	−2,11	1
BOUYGUES	❯	37,33	244,87	+1,06	1
BOUYGUES OFF	❯	52	341,10	−2,26	1,52
BULL#	❯	1,89	12,40	−0,53	2
BUSINESS OBJ	❯	28,70	188,26	−1,34	0,10
B T P (LA CI		...	...	...	50
BURELLE (LY)		58,80	385,70	−2	100
CANAL +	❯	3,51	23,02	+0,86	0,75
CAP GEMINI	❯	82,90	543,79	+1,04	8
CARBONE-LORR	❯	43,55	285,67	+1	2
CARREFOUR	❯	62,55	410,30	−0,16	2,50
CASINO GUICH	❯	98,15	643,82	−0,30	1,53
CASINO GUICH		67,10	440,15	−0,59	1,53
CASTORAMA DU	❯	249	1633,33	−0,40	25
CEA INDUSTRI		224,80	1474,59	+0,81	250
CEGID (LY)		98,35	645,13	+0,87	3,80
CFF.RECYCLIN		48,02	314,99	+1,09	...
CGIP	❯	34,30	224,99	−0,44	2
CHARGEURS PR		...	...	...	100
CHRISTIAN DA		108	708,43	...	2
CHRISTIAN DI	❯	43	282,06	+0,82	2
CIC -ACTIONS		117	767,47	−0,09	100
CIMENTS FRAN	❯	50,90	333,88	+1,29	4
CLARINS	❯	85,10	558,22	+0,12	8
CLUB MEDITER	❯	66,50	436,21	+1,68	4
CNP ASSURANC	❯	37,16	243,75	+0,43	4
COFACE	❯	79,80	523,45	+0,38	...
COFLEXIP	❯	...	...	...	1,60
COLAS	❯	63,10	413,91	...	1,50
CONTIN.ENTRE		...	...	...	15,25
CPR		58	380,46	...	8
CRED.FON.FRA		12,97	85,08	+0,54	6,50
CREDIT LYONN	❯	43,40	284,69	−0,09	...
CS COM.ET SY		8,99	58,97	−8,45	15,25
DAMART		80	524,77	+1,27	1
DANONE	❯	159,30	1044,94	−0,44	1
DASSAULT-AVI		...	...	...	8
DASSAULT SYS	❯	45,60	299,12	+1,74	1
DE DIETRICH		70	459,17	...	4
DEVEAUX(LY)#		82,95	544,12	−0,18	20
DEV.R.N-P.CA		14,50	95,11	...	100
DMC (DOLLFUS		9,81	64,35	−1,80	4
DYNACTION		26,98	176,98	−0,07	...
EIFFAGE	❯	80,45	527,72	+0,56	8
ELIOR	❯	13,30	87,24	−0,37	...
ELEC.MADAGAS		21	137,75	...	100
ENTENIAL(EX		37,10	243,36	+0,27	...
ERAMET	❯	35,50	232,86	+0,42	20
ERIDANIA BEG	❯	96,15	630,70	+2,12	10
ESSILOR INTL	❯	340	2230,25	−0,29	3,50
ESSO		80,60	528,70	−2,89	50
EULER	❯	55	360,78	...	...
EURAZEO	❯	67	439,49	−0,22	...
EURO DISNEY	❯	1,04	6,82	−1,89	...
EUROTUNNEL	❯	1,19	7,81	−0,83	0,15
FAURECIA	❯	65,70	430,96	+1,86	7
FIMALAC	❯	41,75	273,86	−0,71	4,40
F.F.P. (NY)		109,50	718,27	+2,24	2
FINAXA		...	...	...	3,05
FONC.LYON.#		31,05	203,67	−1,11	2
FRANCE TELEC	❯	56,40	369,96	+2,08	4
FROMAGERIES		...	...	...	1,50
GALERIES LAF	❯	177,80	1166,29	+1,31	2
GAUMONT #		43,80	287,31	...	50
GECINA	❯	97,05	636,61	+1,09	100
GENERALE DE		18,01	118,14	−2,65	0,75
GEOPHYSIQUE	❯	...	...	...	2
GFI INFORMAT	❯	18,11	118,79	+2,37	2
GRANDVISION	❯	22,43	147,13	−0,18	10
GROUPE ANDRE		126	826,51	...	8
GROUPE GASCO		81	531,33	...	15
GR.ZANNIER (		93	610,04	...	10
GROUPE PARTO		74,35	487,70	...	91
GUYENNE GASC	❯	86,15	565,11	+0,12	4
HAVAS ADVERT	❯	12,60	82,65	+2,86	0,40
IMERYS	❯	117,90	773,37	+1,55	8
IMMOBANQUE		127	833,07	+0,79	16
IMMEUBLES DE		21,50	141,03	−1,96	10
INFOGRAMES E	❯	19,39	127,19	+0,78	...
IM.MARSEILLA		...	...	...	50
INGENICO	❯	24,05	157,76	+0,21	1
ISIS	■❯	...	...	...	8
JC DECAUX SA	❯	15,55	102	−1,27	...
KAUFMAN ET B	❯	19,61	128,63	+1,61	0,51
KLEPIERRE	❯	104	682,20	−0,95	50
LAFARGE	❯	98,85	648,41	+0,36	25
LAGARDERE	❯	54,20	355,53	+0,74	40
LAPEYRE	❯	53,10	348,31	−0,75	2
LEBON (CIE)		...	...	...	...
LEGRAND	❯	222,20	1457,54	−0,40	2
LEGRAND ADP		181,40	1189,91	+0,11	2
LEGRIS INDUS	❯	52,50	344,38	+0,77	3
LIBERTY SURF		4,10	26,89	+2,50	0,80
LOCINDUS		134,30	880,95	+0,22	23
L'OREAL	❯	76,50	501,81	+0,13	0,20
LOUVRE #		97,55	639,89	−0,26	15
LVMH MOET HE	❯	59,85	392,59	−0,25	0,30
MARINE WENDE	❯	56,75	372,26	+1,52	8
MAUREL ET PR		13,64	89,47	−0,07	50
METALEUROP		4,95	32,47	+1,23	25
MICHELIN	❯	36,96	242,44	+0,11	2
MARIONNAUD P		104,90	688,10	+1,55	3,50
MONTUPET SA		15,15	99,38	+3,06	10
MOULINEX		3,58	23,48	+2,29	3
NATEXIS BQ P	❯	98,90	648,74	+0,92	16
NEOPOST	❯	29,75	195,15	+0,85	1
NEXANS	❯	27,65	181,37	−0,54	1
NORBERT DENT		23,60	154,81	−1,63	1,60
NORD-EST		28,28	185,50	+3,97	7,63
NRJ GROUP	❯	17,10	112,17	−1,16	...
OBERTHUR CAR	❯	10,15	66,58	+1,50	1
OLIPAR		8,20	53,79	+1,11	60
ORANGE	❯	9,56	62,71	+0,74	1
OXYG.EXT-ORI	■	400,30	2625,80	+4,16	15,25
PECHINEY ACT	❯	57,50	377,18	+0,88	15,25
PECHINEY B P		53	347,66	+1,53	15,25
PENAUILLE PO	❯	69,40	455,23	+0,58	2
PERNOD-RICAR	❯	82,65	542,15	...	20
PEUGEOT	❯	317,10	2080,04	+0,67	6
PINAULT-PRIN	❯	168,90	1107,91	+0,78	20
PLASTIC OMN	❯	93	610,04	−0,75	20
PSB INDUSTRI		82,40	540,51	...	10
PUBLICIS GR	❯	28,23	185,18	+0,21	0,40
REMY COINTRE	❯	34,25	224,67	−1,78	1,60
RENAULT	❯	52,70	345,69	+0,19	25
REXEL	❯	67,70	444,08	−0,15	1
RHODIA	❯	12,20	80,03	−2,32	15
ROCHETTE (LA		7,80	51,16	+0,52	2
ROYAL CANIN	❯	109	714,99	...	3
ROUGIER #		68,50	449,33	+0,07	100
RUE IMPERIAL		...	...	...	200
SADE (NY)		...	...	...	100
SAGEM S.A.	❯	59,30	388,98	+1,37	1
SAGEM ADP		41,79	274,12	+1,95	1
SAINT-GOBAIN	❯	159,60	1046,91	+0,38	16
SALVEPAR (NY		...	...	...	8
SANOFI SYNTH	❯	77,70	509,68	+0,91	2
SCHNEIDER EL	❯	64,15	420,80	−0,47	8
SCOR	❯	52,20	342,41	−0,19	...
S.E.B.	❯	55,80	366,02	+0,54	3
SEITA		46,16	302,79	+0,35	50
SELECTIBAIL(		15,39	100,95	...	15
SIDEL		47,20	309,61	−2,07	2,40
SILIC		167,80	1100,70	−1,29	16
SIMCO	❯	76,45	501,48	−0,39	100
SKIS ROSSIGN		16,48	108,10	+0,18	25
SOCIETE GENE	❯	69,85	458,19	−0,50	1,25
SODEXHO ALLI	❯	55	360,78	−1,35	4
SOGEPARC (FI		85,50	560,84	−16,18	50
SOMMER-ALLIB		55	360,78	+0,64	1
SOPHIA	❯	32,80	215,15	...	10
SOPRA #	❯	67,80	444,74	+1,04	4
SPIR COMMUNI	❯	84,90	556,91	+1,07	4
SR TELEPERFO	❯	27,15	178,09	+4,91	2,50
STUDIOCANAL		...	...	...	2
SUCR.PITHIVI		330	2164,66	+1,85	100
SUEZ LYON.DE	❯	37,62	246,77	+0,62	2
TAITTINGER		861	5647,79	+3,49	150
THALES	❯	43,65	286,33	−1,80	3
TF1	❯	34,02	223,16	−1,39	0,20
TECHNIP	❯	...	...	...	20
THOMSON MULT	❯	37,95	248,94	+0,13	3,75
TOTAL FINA E	❯	162	1062,65	−0,61	10
TRANSICIEL #	❯	44,80	293,87	+0,67	1
UBI SOFT ENT	❯	40,49	265,60	−1,22	2
UNIBAIL	❯	63,20	414,56	−0,47	5
UNILOG	❯	90,10	591,02	−0,99	1
USINOR	❯	12,50	81,99	−0,40	...
VALEO	❯	46,65	306	−0,74	3
VALLOUREC	❯	65	426,37	+0,15	20
VIA BANQUE		...	...	...	100
VICAT		61,20	401,45	−0,49	4
VINCI	❯	74,10	486,06	−1,53	10
VIVENDI ENVI	❯	49,80	326,67	...	13,50
VIVENDI UNIV	❯	67,50	442,77	+3,93	5,50
WANADOO	❯	5,94	38,96	+2,06	0,30
WORMS (EX.SO		20	131,19	+5,26	1,53
ZODIAC	❯	289	1895,72	−0,14	10

International ▶ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ADECCO		55,10	361,43	+0,64	1
AMERICAN EXP		46,80	306,99	+2,16	0,20
AMVESCAP EXP		20,25	132,83	+1	0,25
ANGLOGOLD LT		42,55	279,11	−2,74	0,50
A.T.T. #		25,30	165,96	−0,51	1
BARRICK GOLD		17,90	117,42	−0,06	...
COLGATE PAL.		73,40	481,47	+3,38	1
CROWN CORK O		...	...	...	5
DE BEERS #		...	...	...	...
DIAGO PLC		...	...	...	0,29
DOW CHEMICAL		40,50	265,66	+2,66	2,50
DU PONT NEMO		55	360,78	−1,17	0,30
ECHO BAY MIN		1,11	7,28	−4,31	...
ELECTROLUX		15,73	103,18	+0,06	5
ELF GABON		155	1016,73	−2,45	17
ERICSSON #	❯	6,43	42,18	+3,54	1
FORD MOTOR #		29,30	192,20	+0,69	0,01
GENERAL ELEC		58,15	381,44	+2,56	0,06
GENERAL MOTO		74,50	488,69	−1,39	1,67
GOLD FIELDS		5,21	34,18	−0,76	0,50
HARMONY GOLD		6,75	44,28	−0,74	0,50
HITACHI #		11,25	73,80	...	50
HSBC HOLDING	❯	13,97	91,64	−0,57	0,50
I.B.M.	❯	135,50	888,82	−0,07	0,50
I.C.I.		6,90	45,26	−1,43	1
ITO YOKADO #		53,30	349,63	+4,31	50
I.T.T. INDUS		52,90	347	−0,19	1
KINGFISHER P	❯	6,53	42,83	−1,06	0,13
MATSUSHITA		17,92	117,55	−1,81	50
MC DONALD'S		32,21	211,28	−1,23	...
MERK AND CO		78,20	512,96	+1,16	...
MITSUBISHI C		9,27	60,81	+0,65	50
NESTLE SA #	❯	249,60	1637,27	+0,28	1
NORSK HYDRO		47,60	312,24	−2,54	20
PFIZER INC		49,34	323,65	−0,32	0,05
PHILIP MORRI		57,10	374,55	+1,06	0,33
PROCTER GAMB		74,95	491,64	+0,20	...
RIO TINTO PL		...	...	...	0,10
SCHLUMBERGER		62	406,69	+0,73	0,01
SEGA ENTERPR		21	137,75	+0,96	50
SHELL TRANSP		9,63	63,17	+0,31	0,25
SONY CORP. #	❯	78	511,65	−0,57	50
T.D.K. #		54,15	355,20	−1,55	50
TOSHIBA #		6,20	40,67	+4,20	50
UNITED TECHO		87,80	575,93	+0,06	5
ZAMBIA COPPE		0,49	3,21	...	0,24

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 28 JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 11**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM		10,31	67,63	+2,08
AB SOFT		4,20	27,55	−4,55
ACCESS COMME		6,09	39,95	−0,16
ADL PARTNER		13,29	87,18	+1,53
ADL PARTNER		6,30	41,33	−10
ALGORIEL #		5,75	37,72	...
ALPHAMEDIA		1,15	7,54	−2,54
ALPHA MOS #		3,50	22,96	−1,41
ALPHA MOS BO	◆	0,70	4,59	...
ALTAMIR & CI		119	780,59	...
ALDETA	◆	5	32,80	...
ALTI #		9,60	62,97	+0,52
A NOVO #	❯	26,20	171,86	+0,73
ARTPRICE COM		10,01	65,66	+2,14
ASTRA		0,72	4,72	−4
AUFEMININ.CO		2,11	13,84	+2,93
AUTOMA TECH		5,67	37,19	−12,77
AVENIR TELEC	❯	2,50	16,40	+5,49
AVENIR TELEC	◆	1,48	9,71	...
BAC MAJESTIC		4,18	27,42	+4,50
BARBARA BUI		15,49	101,61	−1,34
BCI NAVIGATI		5,80	38,05	−2,03
BELVEDERE		27,05	177,44	+11,78
BOURSE DIREC		3,14	20,60	+4,67
BRIME TECHNO		47,80	313,55	−0,10
BRIME TECHN		1,08	7,08	+8
BUSINESS ET		11,99	78,65	+0,17
BUSINESS INT		3,03	19,88	−1,94
BVRP ACT.DIV	❯	17,51	114,86	+2,10
CAC SYSTEMES	◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER		8	52,48	−0,25
CARRERE GROU		17,49	114,73	+0,29
CAST		10,40	68,22	−0,95
CEREP		95	623,16	+15,85
CHEMUNEX #		0,12	0,79	...
CMT MEDICAL		16	104,95	−1,84
COALA #		15,09	98,98	−3,95
COHERIS ATIX		16,40	107,58	+2,50
COIL		13,30	87,24	−3,62
CION ET SYS		2,80	18,37	−3,45
CONSODATA #		19	124,63	+2,10
CONSODATA NV	◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN		3,10	20,33	−3,43
CROSS SYSTEM		2,92	19,15	−2,67
CRYO #	◆	6,75	44,28	...
CRYONETWORKS.	◆	3,01	19,74	...
CYBERDECK #		0,93	6,10	−3,13
CYBER PRES.P		12,10	79,37	+21
CYBERSEARCH		3,98	26,11	+4,74
CYRANO #		0,67	4,39	+6,35
DALET #		3,19	20,93	−3,33
DATASQUARE #		3,35	21,97	...
DATATRONIC		3,75	24,60	+4,46
DESK #		0,86	5,64	+19,44
DEVOTEAM #	❯	27,71	181,77	−2,77
DMS #		13,20	86,59	+0,84
DMS	◆	14,50	95,11	...
D INTERACTIV		4,48	29,39	−0,44
DIREKT ANLAG		16,10	105,61	...
DIREKT ANLAG		13,55	88,88	+1,04
DURAND ALLIZ		0,75	4,92	...
DURAN DUBOI		14,50	95,11	+3,57
DURAN BS 00	◆	0,18	1,18	...
EFFIK #		11,35	74,45	+0,44
EGIDE #		105	688,75	+5,11
EMME NV		11,20	73,47	−0,44
ESI GROUP		22	144,31	+0,92
ESKER		4,81	31,55	+0,21
EUROFINS SCI		18	118,07	+10,77
EURO.CARGO S		11,50	75,44	−1,71
FIMATEX #	❯	2,90	19,02	−1,69
FI SYSTEM #	❯	3,85	25,25	+7,54
FI SYSTEM BS		0,22	1,44	+37,50
FLOREANE MED		7,85	51,49	−1,75
GAMELOFT COM		1,32	8,66	+6,45
GAUDRIOT #		36,69	240,67	−1,11
GENERIX #		25	163,99	−3,06
GENESYS #		25,40	166,61	+1,60
GENESYS BS00	◆	4,70	30,83	...
GENSET	❯	11,35	74,45	+2,53
GL TRADE #		43	282,06	+0,47
GUILLEMOT #		20,10	131,85	−4,29
GUYANOR ACTI		0,25	1,64	...
HF COMPANY		53	347,66	−2,93
HIGH CO.#		105,90	694,66	−1,03
HIGH CO ACT.	◆	89	583,80	...
HIGH BON DE	◆	4,61	30,24	...
HIGHWAVE OPT	❯	9	59,04	−3,23
HIGHWAVE OPT	◆	13,98	91,70	...
HIMALAYA		3,43	22,50	...
HI MEDIA		1,52	9,97	+1,33
HOLOGRAM IND		7,68	50,38	−0,52
HUBWOO.COM		2,58	16,92	−0,77
IB GROUP.COM		5,35	35,09	+6,36
IDP		1,81	11,87	−8,59
IDP BON 98 (	◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B	◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B	◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	◆	9	59,04	...
ILOG #		16,10	105,61	+4,55
IMECOM GROUP		1,75	11,48	−1,13
INFOSOURCES		0,75	4,92	−2,60
INFOSOURCE B	◆	1,45	9,51	...
INFOTEL #		31,75	208,27	+1,76
INFO VISTA		5,45	35,75	+10,55
INTEGRA NET	❯	2,31	15,15	+2,67
INTEGRA ACT.		...	...	...
INTERCALL #	◆	1,74	11,41	...
IPSOS #	❯	70,40	461,79	−0,28
IPSOS BS00	◆	2,98	19,55	...
ITESOFT		3,20	20,99	−2,74
IT LINK		4,29	28,14	+4,63
IXO		0,83	5,44	−4,60
JOLIEZ REGOL	◆	1	6,56	...
KALISTO ENTE		1,76	11,54	+22,22
KALISTO ACT.	◆	1,87	12,27	...
KEYRUS PROGI		2	13,12	+5,26
KAZIBAO		0,86	5,64	−9,47
LA COMPAGNIE		9,90	64,94	+6,45
LEXIBOOK #		16,80	110,20	−1,47
LINEDATA SER		20,93	137,29	+2,25
LYCOS EUROPE		1,09	7,15	−4,39
MEDCOST #		6,60	43,29	+6,45
MEDIDEP #		116	760,91	+8,72
MEMSCAP		4,59	30,11	−3,37
METROLOGIC G		63,45	416,20	−0,08
MICROPOLE		8,66	56,81	+3,10
MILLIMAGES		10,08	66,12	+2,86
MONDIAL PECH		3,43	22,50	+0,29
MULTIMANIA		4,10	26,89	+9,33
NATUREX		13,96	91,57	+0,14
NET2S #		9,30	61	+10,19
NETGEM	❯	4,99	32,73	...
NETVALUE #		2,05	13,45	−2,38
NEURONES #		3,98	26,11	−1
NICOX #		66,60	436,87	+5,55
OLITEC		22,50	147,59	...
OPTIMS #		2,20	14,43	+1,38
OXIS INTL RG		0,31	2,03	+34,78
PERFECT TECH		11,55	75,76	−2,53
PERF.TECHNO.	◆	0,40	2,62	...
PHARMAGEST I		17,90	117,42	+1,65
PHONE SYS.NE	◆	1,50	9,84	...
PICOGIGA		7,90	51,82	+5,05
PROSODIE #		39	255,82	−2,01
PROSODIE BS	◆	11,49	75,37	...
PROLOGUE SOF		6,70	43,95	−2,90
PROXIDIS		0,90	5,90	−14,29
QBIOGENE	◆	4,90	32,14	...
QUALIFLOW		10,90	71,50	+5,83
QUANTEL		3,45	22,63	...
R2I SANTE		8,05	52,80	...
R2I SANTE BO	◆	0,03	0,20	...
RECIF #		27,75	182,03	+5,92
REPONSE #		17,05	111,84	−11,38
REGINA RUBEN		0,89	5,84	...
RIBER #		6,05	39,69	+2,54
RIGIFLEX INT		111	728,11	+2,59
RISC TECHNOL		9,99	65,53	−1,58
SAVEURS DE F		8,10	53,13	...
GUILLEMOT BS		9,15	60,02	−8,04
SELF TRADE		2,93	19,22	−3,93
SILICOMP #		32	209,91	−2,29
SITICOM GROU		11,24	73,73	+3,12
SODITECH ING		7	45,92	−6,67
SOFT COMPUTI		5,38	35,29	−2,18
SOI TEC SILI	❯	19,21	126,01	−2,73
SOI TEC BS 0		12	78,71	...
SOLUCOM		41	268,94	−2,40
SOLUCOM ACT.	◆	47,76	313,29	...
SQLI		2,57	16,86	−0,39
SQLI ACT.NOU	◆	3,10	20,33	...
STACI #		2,60	17,05	...
STELAX		0,65	4,26	...
SYNELEC #		14,95	98,07	−0,33
SYSTAR #		7,85	51,49	+1,95
SYSTRAN		3,75	24,60	−2,09
TEL.RES.SERV		3,74	24,53	+1,36

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 29 JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE		41	268,94	−1,94
ACTIELEC TEC		6,50	42,64	−1,96
ALGECO #	■	95,20	624,47	...
ALTEDIA		35,80	234,83	+8,48
ALTEN (SVN)	❯	97,90	642,18	+3,93
APRIL S.A.#(		21	137,75	−0,94
ARKOPHARMA #		142,40	934,08	+0,28
ASSYSTEM #		53,50	350,94	−0,93
AUBAY		8,28	54,31	+0,24
BENETEAU #		106	695,31	+0,95
BOIRON (LY)#		81,15	532,31	−2,76
BONDUELLE		44,50	291,90	+1,14
BQUE TARNEAU	◆	98	642,84	...
BRICORAMA #		54	354,22	...
BRIOCHE PASQ		78,50	514,93	...
BUFFALO GRIL		11,49	75,37	+1,68
C.A. OISE CC	◆	102	669,08	...
C.A. PARIS I		75	491,97	−0,27
C.A.PAS CAL		155	1016,73	...
CDA-CIE DES		46	301,74	...
CEGEDIM #		46,05	302,07	...
CIE FIN.ST-H	◆	125,10	820,60	...
CNIM #	■	58	380,46	−0,85
COFITEM-COFI	◆	58,25	382,09	...
DANE-ELEC ME		2,80	18,37	...
ENTRELEC GRO		60,80	398,82	+0,66
ETAM DEVELOP		11,01	72,22	+1,76
EUROPEENNE C		49,95	327,65	...
EXPAND S.A.	◆	54,85	359,79	...
FINATIS(EX.L	◆	140	918,34	...
FININFO		34	223,03	−1,45
FLEURY MICHO		23,90	156,77	−1,24
FOCAL (GROUP		67,85	445,07	−0,15
GENERALE LOC		25,69	168,52	−0,04
GEODIS		42,90	281,41	+0,26
GFI INDUSTRI		28,96	189,97	+0,87
GRAND MARNIE	◆	7989,50	52407,68	...
GROUPE BOURB	◆	46	301,74	...
GROUPE CRIT		17,29	113,41	+1,71
GROUPE J.C.D		150,40	986,56	...
HERMES INTL	❯	163	1069,21	+0,49
HYPARLO #(LY		30,99	203,28	−0,03
IMS(INT.META		8,11	53,20	+0,12
INTER PARFUM		70	459,17	−1,41
JET MULTIMED		40	262,38	...
LAURENT-PERR		33,10	217,12	−1,19
LDC		131,90	865,21	−0,08
LECTRA (B) #		4,69	30,76	−0,21
LOUIS DREYFU		9,50	62,32	+0,53
LVL MEDICAL	◆	39	255,82	...
M6-METR.TV A	❯	24,40	160,05	+0,12
MANITOU #		63	413,25	...
MANUTAN INTE		43	282,06	...
PARC DES EXP	◆	117	767,47	...
PCAS #		21,82	143,13	+2,44
PETIT FOREST		43	282,06	+1,18
PIERRE VACAN		64,50	423,09	+1,74
PINGUELY HAU	❯	17,20	112,82	+1,18
POCHET	◆	101,10	663,17	...
RADIALL #		82,10	538,54	+2,63
RALLYE (LY)	❯	58,30	382,42	−1,93
ROCANI(EX FI	◆	13,64	89,47	...
RODRIGUEZ GR	❯	63,20	414,56	−0,16
SABATE SA #		30	196,79	+1,76
SECHE ENVIRO		95	623,16	−0,05
SINOP.ASSET	◆	20	131,19	...
SIPAREX CROI		30	196,79	...
SOLERI	◆	268	1757,96	...
SOLVING #		70,50	462,45	+0,86
STEF-TFE #		48,90	320,76	−0,20
STERIA GROUP		105	688,75	−4,11
SYLEA		47,95	314,53	...
SYLIS #		24	157,43	+0,42
SYNERGIE (EX		37,80	247,95	+5,32
TEAM PARTNER		11,41	74,84	−0,70
TRIGANO	❯	41,50	272,22	+3,75
UNION FIN.FR		35	229,58	+0,29
VILMOR.CLAUS		72,60	476,22	+0,83
VIRBAC		81,50	534,60	+0,25

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 28 juin**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	27,65	181,37	28/06
AGIPI ACTIONS (AXA)	29,13	191,08	28/06
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2462,08	16150,19	28/06
BNP MONÉ PLACEMENT C	13514,04	88646,29	28/06
BNP MONÉ PLACEMENT D	11799,06	77396,76	28/06
BNP MONÉ TRÉSORERIE	153805,26	1008896,37	28/06
BNP OBLI. CT	163,27	1070,98	28/06
BNP OBLI. LT	33,48	219,61	28/06
BNP OBLI. MT C	150,68	988,40	28/06
BNP OBLI. MT D	138,23	906,73	28/06
BNP OBLI. SPREADS	182,16	1194,89	28/06
BNP OBLI. TRÉSOR	1930,89	12665,81	28/06
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1805,35	11842,32	27/06
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	110,98	727,98	27/06
BP MEDITERRANÉE DÉV.	64,62	423,88	27/06
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	109,24	716,57	27/06
BP OBLIG. EUROPE	51,18	335,72	28/06
BP SÉCURITÉ	101604,11	666479,27	28/06
EUROACTION MIDCAP	144,05	944,91	28/06
FRUCTI EURO 50	111,22	729,56	28/06
FRUCTIFRANCE C	93,02	610,17	27/06
FRUCTIFONDS FRANCE NM	206,37	1353,70	27/06
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	518,04	3398,12	26/06
NORD SUD DÉVELOP. D	399,79	2622,45	26/06
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	55,69	365,30	28/06
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	19,53	128,11	28/06
ÉCUR. ACTIONS FUTUR	71,06	466,12	28/06
ÉCUR. CAPITALISATION C	43,29	283,96	28/06
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	47,17	309,41	28/06
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	46,69	306,27	28/06
ÉCUR. EXPANSION C	14541,36	95385,07	28/06
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	41,62	273,01	28/06
ÉCUR. INVESTISSEMENTS	57,36	376,26	28/06
ÉCUR. MONÉTAIRE C	221,10	1450,32	28/06
ÉCUR. MONÉTAIRE D	190,67	1250,71	28/06
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	179,78	1179,28	28/06
ÉCUR. TECHNOLOGIES	44,35	290,92	28/06
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	273,92	1796,80	28/06
ÉPARCOURT-SICAV D	27,90	183,01	28/06
GÉOPTIM C	2280,20	14957,13	28/06
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,14	250,18	28/06
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,10	223,68	28/06
ÉCUREUIL VITALITÉ C	43,54	285,60	28/06
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	422,03	2768,34	28/06
ATOUT EUROPE C	566,57	3716,46	28/06
ATOUT FRANCE C	218,21	1431,36	28/06
ATOUT FRANCE D	197,73	1297,02	28/06
ATOUT FRANCE ASIE D	87,16	571,73	28/06
ATOUT FRANCE EUROPE D	197,10	1292,89	28/06
ATOUT FRANCE MONDE D	49,11	322,14	28/06
ATOUT MONDE C	61,78	405,25	28/06
ATOUT SÉLECTION D	118,03	774,23	28/06
CAPITOP EUROBLIG C	98,81	648,15	28/06
CAPITOP EUROBLIG D	81,52	534,74	28/06
CAPITOP MONDOBLIG C	43,63	286,19	28/06
CAPITOP REVENUS D	172,75	1133,17	28/06
DIÈZE C	454,06	2978,44	28/06
INDICIA EUROLAND D	123,63	810,96	27/06
INDICIA FRANCE D	415,24	2723,80	27/06
INDOCAM AMÉRIQUE C	46,07	302,20	28/06
INDOCAM ASIE C	21,78	142,87	28/06
INDOCAM FRANCE C	371,89	2439,44	28/06
INDOCAM FRANCE D	305,69	2005,19	28/06
INDOCAM MULTI OBLIG. C	183,28	1202,24	28/06
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	86,78	569,24	27/06
CAPITOP MONÉTAIRE C	189,58	1243,56	30/06
CAPITOP MONÉTAIRE D	186,82	1225,46	30/06
INDOCAM FONCIER	101,34	664,75	28/06
INDOCAM VAL. RESTR. C	306,42	2009,98	27/06
MASTER ACTIONS C	47,11	309,02	26/06
MASTER DUO C	14,79	97,02	26/06
MASTER OBLIGATIONS C	30,42	199,54	26/06
MASTER PEA D	14,03	92,03	26/06
OPTALIS DYNAMIQ. C	20,16	132,24	27/06
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,90	123,98	27/06
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,46	127,65	27/06
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,71	116,17	27/06
OPTALIS EXPANSION C	16,59	108,82	27/06
OPTALIS EXPANSION D	16,19	106,20	27/06
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,92	117,55	27/06
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,73	103,18	27/06
PACTE SOL. LOGEM.	77,69	509,61	26/06
PACTE SOL.TIERS MONDE	82,62	541,95	26/06
CIC BANQUES			
AURECIC	113,75	746,15	28/06
CAPIRENTE MT C	35,27	231,36	27/06
CAPIRENTE MT D	26,78	175,67	27/06
CIC AMÉRIQUE LATINE	129,17	847,30	28/06
CIC CONVERTIBLES	5,80	38,05	28/06
CIC COURT TERME C	33,77	221,52	28/06
CIC COURT TERME D	26,71	175,21	28/06
CIC ECOCIC	405,21	2658	28/06
CIC ELITE EUROPE	143,96	944,32	27/06
CIC ÉPARGNE DYNAM. C	2040,93	13387,62	28/06
CIC ÉPARGNE DYNAM. D	1609,78	10559,46	28/06
CIC EUROLEADERS	429,94	2820,22	28/06
CIC FRANCE C	39,63	259,96	28/06
CIC FRANCE D	39,63	259,96	28/06
CIC HORIZON C	66,65	437,20	28/06
CIC HORIZON D	66,65	437,20	28/06
CIC MENSUEL	1434,33	9408,59	28/06
CIC MONDE PEA	32,44	212,79	28/06
CIC OBLI COURT TERME C	24,29	159,33	28/06
CIC OBLI COURT TEME D	19,31	126,67	28/06
CIC OBLI LONG TERME C	15,04	98,66	28/06
CIC OBLI LONG TERME D	15,04	98,66	28/06
CIC OBLI MONDE	394,61	2588,47	22/06
CIC ORIENT	167,47	1098,53	28/06
CIC PIERRE	36,48	239,29	28/06
MONEY CIC DOLLAR	1403,59	....	28/06
Fonds communs de placements			
CIAL PEA SÉRÉNITÉ	836,72	5488,52	22/06
CIC EUROPEA C	12,30	80,68	28/06
CIC EUROPEA D	11,96	78,45	28/06
CIC EURO OPPORTUNITÉ	552,34	3623,11	28/06
CIC HIGH YIELD	102,77	674,13	28/06
CIC JAPON	10,42	68,35	28/06
CIC MARCHÉS ÉMERGENTS	1178,69	7731,70	22/06
CIC NOUVEAU MARCHÉ	6,94	45,52	28/06
CIC PROFIL DYNAMIQUE	25,75	168,91	27/06
CIC PROFIL ÉQUILIBRE	20,01	131,26	27/06
CIC PROFIL TEMPÉRÉ C	138,32	907,32	27/06
CIC TAUX VARIABLES	192,61	1263,44	22/06
CIC TECHNO. COM	104,55	685,80	28/06
CIC USA	21,43	140,57	28/06
CIC VAL. NOUVELLES	349,74	2294,14	28/06
LÉOPARD MULTIVALOR	273,58	1794,57	27/06
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	224,52	1472,75	28/06
LION 20000 C/3 11/06/99	484,54	3178,37	20/06
LION 20000 D/3 11/06/99	423,01	2774,76	20/06
SICAV 5000	175,03	1148,12	28/06
SLIVAFRANCE	304,35	1996,41	28/06
SLIVARENTE	38,83	254,71	28/06
SLIVINTER	169,81	1113,88	28/06
TRILION	744,18	4881,50	27/06
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C	198,54	1302,34	28/06
ACTILION DYNAMIQUE D	187,02	1226,77	28/06
ACTILION PEA DYNAMIQUE	73,56	482,52	28/06
ACTILION ÉQUILIBRE C	186,01	1220,15	27/06
ACTILION ÉQUILIBRE D	173,91	1140,77	27/06
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	176,44	1157,37	28/06
ACTILION PRUDENCE C	175,08	1148,45	27/06
ACTILION PRUDENCE D	163,15	1070,19	27/06
INTERLION	228,22	1497,03	27/06
LION ACTION EURO	100,15	656,94	28/06
LION PEA EURO	101,45	665,47	28/06
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	24,17	158,54	28/06
CM EUROPE TECHNOL	4,99	32,73	28/06
CM FRANCE ACTIONS	38,62	253,33	28/06
CM MID. ACT. FRANCE	35,27	231,36	28/06
CM MONDE ACTIONS	346,27	2271,38	28/06
CM OBLIG. LONG TERME	105,23	690,26	28/06
CM OPTION DYNAM.	33,17	217,58	28/06
CM OPTION ÉQUIL.	53,99	354,15	28/06
CM OBLIG. COURT TERME	161,70	1060,68	28/06
CM OBLIG. MOYEN TERME	333,56	2188,01	28/06
CM OBLIG. QUATRE	163,76	1074,20	28/06
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,23	126,14	28/06
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	145,26	952,84	28/06
ASIE 2000	80,60	528,70	28/06
NOUVELLE EUROPE	237,13	1555,47	28/06
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3532,19	23169,65	28/06
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3278,33	21504,44	28/06
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	335,80	2202,70	28/06
ST-HONORÉ FRANCE	62,05	407,02	28/06
ST-HONORÉ PACIFIQUE	107,67	706,27	28/06
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	127,87	838,77	28/06
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	396,92	2603,62	28/06
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	107,89	707,71	28/06
WEB INTERNATIONAL	31,67	207,74	28/06
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	222,71	1460,88	27/06
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	6612,03	43372,07	27/06
STRATÉGIE INDICE USA	10221,04	67045,63	27/06
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	105,66	693,08	28/06
ADDILYS D	104,82	687,57	28/06
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	29,40	192,85	28/06
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	28,48	186,82	28/06
AMPLITUDE EUROPE C	35,55	233,19	28/06
AMPLITUDE EUROPE D	34,05	223,35	28/06
AMPLITUDE FRANCE	92,69	608,01	28/06
AMPLITUDE MONDE C	255,60	1676,63	28/06
AMPLITUDE MONDE D	229,26	1503,85	28/06
AMPLITUDE PACIFIQUE C	19,39	127,19	28/06
AMPLITUDE PACIFIQUE D	18,53	121,55	28/06
ÉLANCIEL EURO D PEA	110,45	724,50	28/06
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	45,38	297,67	28/06
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	33,56	220,14	28/06
GÉOBILYS C	118,96	780,33	28/06
GÉOBILYS D	108,47	711,52	28/06
INTENSYS C	20,35	133,49	28/06
INTENSYS D	17,30	113,48	28/06
KALEIS DYNAMISME C	233,31	1530,41	28/06
KALEIS DYNAMISME D	226,91	1488,43	28/06
KALEIS DYNAMISME FR C	85,41	560,25	28/06
KALEIS ÉQUILIBRE C	206,67	1355,67	28/06
KALEIS ÉQUILIBRE D	200,22	1313,36	28/06
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,81	1258,19	28/06
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,41	1216,21	28/06
KALEIS TONUS C	78,13	512,50	28/06
OBLITYS C	111,06	728,51	28/06
OBLITYS D	109,32	717,09	28/06
PLÉNITUDE D PEA	45,33	297,35	28/06
POSTE GESTION C	2581,10	16930,91	28/06
POSTE GESTION D	2288,10	15008,95	28/06
POSTE PREMIÈRE	7013,92	46008,30	28/06
POSTE PREMIÈRE 1 AN	41676,13	273377,49	28/06
POSTE PREMIÈRE 2-3	8970,42	58842,10	28/06
PRIMIEL EUROPE C	62,72	411,42	28/06
REVENUS TRIMESTRIELS	784,78	5147,82	28/06
THÉSORA C	184,23	1208,47	28/06
THÉSORA D	153,80	1008,86	28/06
TRÉSORYS C	46750,83	306665,34	28/06
SOLSTICE D	360,10	2362,10	28/06
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	93,24	611,61	28/06
DÉDIALYS MULTI-SECT.	70,59	463,04	28/06
DÉDIALYS SANTÉ	101,39	665,07	28/06
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	38,84	254,77	28/06
DÉDIALYS TELECOM	48,38	317,35	28/06
POSTE EUROPE C	89,97	590,16	28/06
POSTE EUROPE D	85,81	562,88	28/06
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	193,70	1270,59	28/06
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	177,81	1166,36	28/06
REMUNYS PLUS	101,80	667,76	28/06
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	156,55	1026,90	28/06
CADENCE 2 D	154,43	1012,99	28/06
CADENCE 3 D	152,82	1002,43	28/06
CONVERTIS C	237,63	1558,75	28/06
INTEROBLIG C	58,33	382,62	28/06
INTERSÉLECTION FR. D	81,40	533,95	28/06
SÉLECT DÉFENSIF C	193,95	1272,23	28/06
SÉLECT DYNAMIQUE C	263,77	1730,22	28/06
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	177,04	1161,31	28/06
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	158,82	1041,79	28/06
SÉLECT PEA 1	225,11	1476,62	28/06
SG FRANCE OPPORT. C	484,61	3178,83	28/06
SG FRANCE OPPORT. D	453,76	2976,47	28/06
SOGENFRANCE C	521,40	3420,16	28/06
SOGENFRANCE D	469,87	3082,15	28/06
SOGEOBLIG C	110,19	722,80	28/06
SOGÉPARGNE D	45,42	297,94	28/06
SOGEPEA EUROPE	247,21	1621,59	28/06
SOGINTER C	67,61	443,49	28/06
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	16,95	111,18	27/06
DÉCLIC ACTIONS FRANC	57,95	380,13	27/06
DÉCLIC ACTIONS INTER	39,39	258,38	28/06
DÉCLIC BOURSE PEA	55,09	361,37	27/06
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,34	113,74	27/06
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,95	111,18	27/06
DÉCLIC PEA EUROPE	26,76	175,53	27/06
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	66,93	439,03	27/06
FAVOR	362,98	2380,99	28/06
SOGESTION C	50,91	333,95	27/06
SOGINDEX FRANCE C	579,92	3804,03	27/06

LÉGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SCIENCES **Les sociétés informatiques spécialisées dans la traduction automatique, comme les français Systran et Softissimo, ne cessent d'améliorer les performances de leurs systèmes. ● IBM vient de faire son entrée sur ce marché qui, selon certains experts, pourrait approcher les 400 millions de dollars en 2003. ● EN DEPIT de ces progrès, réalisés grâce à des dictionnaires multilingues et des ensembles de règles toujours plus volumineux, les logiciels de traduction restent limités par leur incapacité à accéder à la compréhension du langage humain. ● CERTAINS chercheurs pensent que ce handicap peut être surmonté par un travail méthodique et exhaustif de classification du lexique. ● D'AUTRES s'efforcent au contraire d'insuffler aux ordinateurs une forme d'intelligence, en leur donnant des capacités d'apprentissage. Mais cet objectif reste encore très lointain.**

Le langage résiste toujours à la traduction automatique

Malgré leurs performances croissantes, les systèmes de traitement du langage naturel butent sur le problème de la compréhension. Tandis que certains chercheurs espèrent le résoudre par un travail méthodique sur le lexique, d'autres misent sur l'intelligence artificielle

LES RECHERCHES sur la traduction automatique revèleraient-elles surtout la complexité du couple que forment la langue et la pensée humaine ? Après un demi-siècle de travaux, le but semble toujours lointain. *« Mais peut-être pas inaccessible »*, affirment les chercheurs, qui tentent de surmonter les obstacles par des voies parfois divergentes.

Le premier écueil est constitué par les expressions toutes faites – mots composés, locutions, idiotismes – qui pullulent dans le langage naturel. Ce que Gaston Gross, directeur du Laboratoire de linguistique informatique (LLI, CNRS-université Paris-XIII), appelle *« le figement »*. Le français courant compte au bas mot 300 000 suites figées qu'il est impossible de traduire littéralement. Une banale pomme de terre ne se traduit pas en anglais par « apple of earth ». Le « bleu » de peur bleue, fleur bleue, colère bleue ou zone bleue ne correspond en aucun cas à « blue ».

Mais les chausse-trapes viennent surtout de la polysémie de la plupart des termes usuels. Le Petit Robert recense *« 60 000 mots et leurs 300 000 sens »*, soit une moyenne de 5 significations par mot. Or, les plus usités, tels que les verbes « prendre » ou « mettre », sont aussi ceux qui ont le plus grand nombre d'acceptions et donc de traductions possibles. Selon le contexte, « porter » se traduira en anglais par « to carry », « to bear », « to take » ou, s'il s'agit d'un vêtement, « to wear ». Comment choisir ?

« La solution est de considérer que l'unité minimale d'analyse n'est pas le mot, mais la phrase », explique Gaston Gross. Selon lui, le problème peut être résolu en considérant l'ensemble formé par le verbe, le sujet et les compléments, et en établissant des *« classes d'objets »* exhaustives. Le moteur de traduction qui repérerait comme complément de « porter » un élément répertorié parmi les vêtements opterait alors, sans hésiter, pour « to wear ».

Classer de la sorte l'intégralité du lexique d'une langue tiendrait de l'œuvre de bénédictin, peu gratifiante pour des linguistes et dissuasive pour une entreprise. Néanmoins, rien ne s'y s'oppose d'un point de vue conceptuel, ce dont est persuadé Gaston Gross : *« Pour obtenir une traduction correcte, il faut au préalable avoir recensé le millier de classes nécessaires à la description automatique du français. Ce travail est immense mais sa réalisation n'est pas utopique. »*

COMPRENDRE POUR TRADUIRE

Tous les chercheurs ne partagent pas le même optimisme. *« La traduction automatique bute sur le problème de la compréhension »*, juge Laurence Danlos, qui dirige l'équipe de Traitement automatique du langage naturel (Talana, CNRS-université Paris-VII) : *« On ne peut pas traduire sans comprendre ; or, on ne sait pas simuler la compréhension du langage sur ordinateur, c'est-à-dire calculer une représentation sémantique d'un texte suffisamment abstraite pour pouvoir effectuer un raisonnement »*, précise-t-elle. D'où l'incapacité des systèmes actuels à dissiper les ambiguïtés dont fourmille le langage naturel. Ceux-ci traduisent sans sourciller « Julie mange un avocat » par « Julie eats a lawyer », c'est-à-dire un homme de loi. Il ne serait pas très difficile d'inscrire dans leurs programmes l'alternative entre le fruit (« avocado ») et le juriste. Mais l'affaire se complique : pour choisir la bonne traduction, le logiciel devra avoir classé le fruit parmi les comestibles et le juriste parmi les humains, et mémorisé que seul le premier est compatible avec le verbe manger ; or, ce dernier peut lui-même avoir plusieurs acceptions (manger une entreprise, de l'essence, de l'argent, le morceau...) en fonction de son complément. *« Pour désambiguïser "avocat", il faut désambiguïser "manger" et pour désambiguïser "manger" il faut désambiguïser "avocat". Les ambiguïtés croisées donnent lieu à une explosion combinatoire »*, souligne Laurence Danlos.

PRÉCISION BIENVENUE

Paradoxalement, ces ambiguïtés sont purement virtuelles. Aucun humain n'hésiterait une seconde sur la nature de l'avocat mangé. C'est la machine qui *« surgénère »*, comme on le dit d'un réacteur nucléaire, une multiplicité d'hypothèses. Aussi les systèmes de traduction donnent-ils les meilleurs résultats lorsqu'ils sont dédiés à un domaine précis (le droit, l'informatique, l'immobilier) où les amphibologies sont réduites.

Pour lever les équivoques de la langue générale, il faudrait inculquer à l'ordinateur une somme astronomique de connaissances linguistiques et extra-linguistiques : interpréter correctement l'énoncé « Paul heurte le vase. Il se brise » nécessite d'avoir intégré que la céramique est plus fragile que le corps humain et, de fil en aiguille, de maîtriser les lois de la nature. Laurence Danlos n'en perd pas pour autant espoir : *« Les systèmes de traduction automatique continueront de progresser lentement mais sûrement. »* A ses yeux, les progrès viendront des spécialistes de l'intelligence artificielle et des cogniticiens.

Introduire une forme d'intelligence dans les systèmes de traitement automatique du langage, c'est l'ambition des chercheurs du Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS, à Orsay. *« La langue ne fonctionne pas comme un code dont les clés seraient les mêmes pour tous,* explique Gérard Sabah, responsable du département d'études sur la communication homme-machine. *Derrière le sens littéral, il y a un sens profond, lié aux intentions et aux situations de communication. Ce sont ces informations implicites qui sont primordiales dans les mécanismes de production et de compréhension du langage. »* Dans un contexte particulier, l'injonction « prends une chaise ! » sera une invite non pas à s'asseoir ou à emporter un siège, mais à monter sur lui pour saisir un objet haut placé.

Pour tenter de modéliser ces mécanismes, les chercheurs établissent une analogie entre les représentations mentales du cerveau humain et les représentations formelles de l'informatique. De même qu'un individu associe au mot « chaise » des images et des expériences personnelles, des « graphes conceptuels » définissent des liens avec des attributs (quatre pieds, une assise, un dossier), une fonction (asseoir), une catégorie (meuble)...

« Le problème est qu'une telle représentation est toujours incomplète. Il est impossible d'entrer dans un système toutes les informations dont il aura besoin dans tous les contextes », souligne Gérard Sabah. D'où l'idée de donner à l'ordinateur des *« capacités d'apprentissage et d'acquisition de connaissances sur le monde. »* A cet effet, l'équipe du Limsi a imaginé de nourrir un système de traitement automatique du langage avec plusieurs textes portant sur le même sujet, afin qu'il établisse des recoupements, des rapprochements ou des distinctions et qu'il effectue lui-même des connexions. Une aptitude qui pourrait ensuite être appliquée à la traduction automatique.

Le projet n'en est encore qu'au stade expérimental. Gérard Sabah ne sous-estime pas la difficulté : *« Apprendre à la machine à apprendre, à améliorer ses performances, à s'adapter, est l'un des plus grands défis jamais posés à la recherche. Sa résolution demande le concours de toutes les sciences de la cognition, car le langage n'est pas un processus isolé au sein des processus cognitifs. »* Il se montre néanmoins confiant : *« On arrivera à créer des systèmes intelligents... un jour. »*

Pierre Le Hir

Pièges lexicaux

Les associations de substantifs ou d'adjectifs qui, combinés, s'éloignent de leur sens premier (« clé des champs », « cercle vicieux », « arme blanche »...), les expressions verbales (« prêter l'oreille », « boire sec », « prendre une veste »...), mais aussi les multiples locutions adverbiales ou circonstancielles (« sous peu » donnant une indication temporelle et non spatiale, « histoire de » exprimant une finalité...) représentent autant de pièges pour des logiciels de traduction.

Ces embûches ne sont toutefois pas les plus difficiles à éviter. Il suffit, pour les déjouer, de recenser de façon systématique ces tournures et de les introduire dans les dictionnaires électroniques multilingues. *« C'est une question de temps et d'argent, ce qui rebute la plupart des fabricants et explique que ce travail ne soit fait que très partiellement, mais cela ne pose pas de problème fondamental »*, assure Gaston Gross, directeur du Laboratoire de linguistique informatique.

Systran, Softissimo, IBM... De la guerre froide à la bataille sur Internet

LA TRADUCTION automatique fait l'objet d'un affrontement planétaire, dont la nature et le terrain évoluent avec le temps. D'abord politique, l'enjeu est devenu économique.

Les premiers essais, menés dans le climat de guerre froide des années 1950, s'apparentaient à une activité d'espionnage ou de veille militaire : l'Amérique, humiliée par la mise en orbite du premier satellite Spoutnik, le 4 octobre 1957, prend conscience de l'avance des savants soviétiques et investit de gros moyens dans un programme de décryptage automatique du russe.

Mais ses ingénieurs ne tardent pas à déchanter : la méthodologie utilisée à l'époque – une transcription mot à mot – est inexploitable et les documents doivent être retraduits manuellement. Les recherches sont brutalement stoppées.

La traduction automatisée suscite un regain d'intérêt dans les années 1970. De nouveaux programmes sont lancés, notamment sous l'impulsion de la Commission européenne, dont les besoins de traitement de documents multilingues avoisinent 1 million de pages par an.

INTERNET CHANGE LA DONNE

Des systèmes plus élaborés voient alors le jour, dédiés à des applications spécialisées : informations météorologiques, documentations techniques (les besoins de l'industrie aérospatiale se chiffrent en milliards de pages par an)... Cependant, devant les difficultés rencontrées pour concevoir des systèmes généralistes, les crédits scientifiques s'étiolent. Beaucoup d'équipes, comme celle du Groupe d'étude pour la traduction automatique (GETA, CNRS-université Grenoble-I), se tournent vers la « traduction assistée par ordinateur », conçue comme un outil au service d'un traducteur humain.

L'avènement d'Internet a bouleversé la donne, en démultipliant les besoins d'une traduction réellement automatique. La société française Systran (100 personnes, 60 millions de francs de chiffre d'affaires), pionnière de cette technologie et leader sur le marché, a été la première, en 1998, à proposer un service de traduction en ligne. Elle revendique aujourd'hui le titre de premier opérateur mondial de traduction sur la Toile, avec 4 millions de pages traitées quotidiennement et plus de 300 000 sites utilisant son système SystranLinks.

IBM DANS LA PARTIE

La jeune société Softissimo (20 permanents, 18 millions de francs de chiffre d'affaires), française elle aussi, lui a emboîté le pas, avec ses logiciels de traduction Reverso. Et, tout récemment, le géant américain IBM est entré dans la partie, avec son WebSphere Translation Server.

Aucun de ces systèmes ne prétend offrir une traduction de très bonne qualité. L'objectif est simplement de permettre de comprendre, de façon approximative, le sens général d'un texte rédigé dans une langue inconnue de l'internaute.

Au demeurant, la Toile constitue avant tout, pour ces opérateurs, une vitrine de promotion des logiciels de traduction vendus aux particuliers et, surtout, aux entreprises ou aux administrations.

ÉVENTAIL ÉLARGI

« Internet apporte de la visibilité à nos produits. Notre marché principal est celui des entreprises, qui ont de plus en plus besoin d'une solution de traduction intégrée à leur chaîne documentaire », explique Dimitrios Sabatakakis, PDG de Systran.

Le patron de Softissimo, Theo Hoffenberg, considère lui aussi le marché des entreprises comme très prometteur : *« La traduction automatique représente aujourd'hui un très petit volume d'activité. Mais il va se développer avec les intranets, qui demandent des solutions de traduction adaptées à des secteurs professionnels et des besoins particuliers. »*

C'est dans cette optique que les fabricants ne cessent d'améliorer les performances de leurs traducteurs. Par l'éventail des couples de langues d'abord : 28 paires pour le système le plus complet de Systran (dont le russe, le chinois, le japonais ou le coréen), une douzaine pour Softissimo. Par la rapidité du traitement ensuite, quasi instantané pour un document de quelques pages. Par la personnalisation des services enfin : enrichissement des dictionnaires, création de lexiques particuliers et ajout de règles, choix entre des variantes de traduction...

Même s'ils sont loin de pouvoir remplacer des traducteurs humains, ces systèmes deviennent de précieux auxiliaires pour les entreprises, dans un contexte de mondialisation et de montée en puissance du commerce électronique. Ce n'est sûrement pas à la légère qu'IBM a décidé de se lancer sur ce marché, où sont également présentes la société belge Lernoult et Hauspie (dont est actionnaire Microsoft) ainsi que plusieurs firmes japonaises. Selon certains experts, ce marché pourrait approcher les 400 millions de dollars en 2003.

P. L. H.

Le rêve inachevé d'une grammaire universelle

LES LINGUISTES et les informaticiens œuvrant au traitement automatique du langage poursuivent, à leur manière, une aventure intellectuelle dont les prémices remontent au début du XXe siècle. Rompant avec une approche dominée par l'analyse historique et comparée des langues, le Suisse Ferdinand de Saussure est le premier à adopter, dans son *Cours de linguistique générale* (1916), un point de vue « structural ». Celui-ci considère la langue comme un système dont le fonctionnement est régi par des règles formelles, qu'il convient de mettre au jour. Dans son sillage apparaissent plusieurs courants « fonctionnalistes », qui envisagent la langue comme un assemblage de pièces dotées de fonctions précises.

Mais le projet le plus novateur est celui que forme, à la fin des années 1950, l'Américain Noam Chomsky, avec sa « grammaire générative ». Il part du postulat qu'il existe une structure profonde du langage, une grammaire universelle dont dériveraient toutes les langues, susceptible d'être décrite par un petit nombre de règles. Cette théorie sera formalisée par un modèle « standard », que son auteur sera contraint de modifier à plusieurs reprises : dans les années 1970, il formule une « théorie standard étendue », pour tenir compte des impasses auxquelles il se heurte, avant d'en venir, au début des années 1990, à un « programme minimaliste », pour simplifier un modèle devenu par trop complexe.

CINQ MINUTES POUR UNE PHRASE

L'espoir d'une formalisation complète de la langue à partir d'un nombre réduit de règles grammaticales a été, dans une large mesure, déçu. Sans être abandonné pour autant. Très tôt, certains des élèves de Noam Chomsky ont entrepris de revisiter sa théorie en s'attachant non plus aux seules structures syntaxiques mais également au niveau sémantique, c'est-à-dire au contenu du discours. De cette volonté d'articulation entre lexique, syntaxe et sémantique sont nées les « grammaires d'unification » actuelles, à la base des recherches les plus avancées dans le domaine de la traduction automatique.

Ces travaux restent encore cantonnés aux laboratoires. *« Nous disposons aujourd'hui de grammaires formelles opérationnelles. Mais nous ne savons pas les traiter efficacement par ordinateur : il faut cinq minutes à un gros calculateur pour traduire une phrase, ce qui est inconcevable pour un système commercial »*, indique Kim Gerdes, thésard au laboratoire langues, textes, traitements informatiques et cognition (Lattice, CNRS-université Paris-VII). Les systèmes de traduction automatique disponibles sur le marché laissent de côté, pour l'essentiel, le niveau sémantique.

La plupart de ces systèmes procèdent en effet en trois étapes : une analyse du texte source à traduire ; un transfert dans la langue cible à l'aide de dictionnaires bilingues et de règles d'équivalences lexicales ; enfin, la génération d'un énoncé correct (accords, construction, place des mots) dans la langue cible. Dans l'idéal, le module d'analyse devrait réaliser une description du texte d'origine non seulement morphologique et syntaxique, mais aussi sémantique. En réalité, ce dernier niveau d'analyse, le plus complexe, n'est pas atteint. A la place, les systèmes actuels se nourrissent de pages de dictionnaires et de règles, loin du rêve de Chomsky.

P. L. H.

La frénésie des soldes

Débutées mardi 26 juin à Paris et dans le nord de la France, les promotions déchaînent les accros à la recherche des produits cultes

*« **SOLDES,** calme et volupté »* au Bon Marché, *« Encore plus pas cher »* chez C & A, *« 3,2,1... Soldes »* chez Carrefour : les enseignes retrouvent l'artillerie lourde pour les soldes d'été, les derniers étiquetés en francs avant le passage à l'euro en janvier 2002. Au Printemps Haussmann, on ne compte pas moins de 25 000 pancartes pour indiquer les promotions. Le grand magasin parisien, qui réalise 24 % de son chiffre d'affaires annuel au moment des soldes d'hiver et d'été, n'a pas hésité à recruter 200 saisonniers afin de gérer au mieux le flot des visiteurs (100 000 par jour en période de pointe et 30 000 en moyenne le reste de l'année).

Même constat dans l'enseigne concurrente du boulevard Haussmann, les Galeries Lafayette, où le chiffre d'affaires triple les premières journées pour atteindre environ 30 millions de francs. Car si les Français ont boudé le shopping ce printemps en raison des conditions climatiques défavorables – un argument qui revient à intervalle régulier –, les marques comptent bien stimuler leur boulimie d'achat avant les vacances, en proposant pendant six semaines des remises attractives sur d'importants stocks. Certains profitent même des 35 heures pour sacrifier à ce rituel qui touche aujourd'hui près de huit Français sur dix.

Pour les premiers jours, la cuvée de l'été 2001 s'annonce bonne aux Galeries Lafayette, avec des progressions de 10 % par rapport à l'an passé. *« L'ouverture le 26 juin nous permet d'avoir cinq jours de ventes importantes, car le temps est compté avant le départ en vacances des clients. La stratégie est différente pour les soldes d'hiver, où il y a une progressivité des remises au cours des six semaines,* explique Jean-Michel Hallez, directeur des ventes. *L'objectif est de terminer l'essentiel des soldes vers le 15 juillet pour présenter les nouveautés aux étrangers qui sont de gros consommateurs de mode et s'arrêtent à Paris faire leur shopping au retour des vacances. »*

DES VENTES PRIVÉES

« Mal nécessaire » pour les commerçants qui a généré en 2000, selon les estimations du Credoc, près de 60 milliards de francs (9,15 milliards d'euros), les soldes sont pratiqués avec une certaine retenue par les griffes de luxe, qui ont du mal à accepter la bousculade associée à cette période de réductions. Si les soldes ne commencent que jeudi 4 juillet dans le sud de la France, elles s'achèvent samedi 30 juin dans certaines boutiques parisiennes, qui évitent de s'accoler trop longtemps l'image de soldeur.

Chez Dior, on rechigne même à communiquer sur les réductions proposées du 26 au 30 juin sur le prêt-à-porter signé John Galliano et les accessoires saisonniers. Après un repérage minutieux la semaine précédente, les plus « accros » n'hésitent pas à s'agglutiner devant la boutique Gucci de la rue Royale pour se procurer un des *must have* du moment à moitié prix, du bustier coqué en cuir *« bradé »* 3 075 F (468,78 €) aux escarpins en résille et vernis noir à 950 F (144,83 €). Afin de ne pas perturber l'agencement rigoureux des boutiques, Hermès préfère installer ses soldes dans la salle Gaveau louée pour l'occasion. Mais les Japonais amassés dès l'aube devant les portes du lieu devront se contenter des vieilles collections.

Vuitton, qui confie la création des vêtements depuis 1997 à Marc Jacobs, refuse néanmoins d'être considéré comme une marque de prêt-à-porter et préfère se dispenser de soldes. *« A l'origine, Louis Vuitton est un malletier avec des lignes permanentes qui ne suivent pas les saisons. Nous ne voyons pas la nécessité de solder un sac en toile Monogram qui existe depuis plus de cent ans »*, explique-t-on au sein de la maison fondée en 1854. Le seul moyen d'acquérir à prix cassé une paire de mules ou un trench dessiné par Marc Jacobs est de faire partie des quelques privilégiés conviés aux ventes privées où, dans un climat d'hystérie, hommes et femmes se transforment en portants vivants.

UNE AMBIANCE SURVOLTÉE

« Il faut que la consommatrice qui paye le prix fort ait un avantage. Les parties les plus "mode" de la collection ont ainsi une durée de vie très courte », insiste William Halimi, PDG de Barbara Bui, qui préfère *« ne pas traîner les soldes tout l'été »* et installer les lignes d'automne à la mi-juillet pour satisfaire les acheteurs « d'entrée de saison ». *« Aujourd'hui, les femmes constituent leur garde-robe avec presque une saison d'avance »*, constate-t-on chez Chloé devant la clientèle à l'affût des nouveautés qui recherche ses vêtements d'hiver en juillet et d'été en janvier.

Reste que celles qui ne disposent pas du budget nécessaire pour acheter au prix fort ont encore la possibilité de s'offrir quelques modèles phares de l'été 2001, du tee-shirt à motif banane Chloé (582 F, 88,73 €) à la robe en soie imprimée « oiseau » (1 346 F, 205,20 €) imaginée par le duo Clements-Ribeiro pour Cacharel. Si l'on est prêt à supporter l'ambiance survoltée et les vendeurs excédés de la boutique Colette pendant les soldes, on peut tenter de se constituer une garde-robe griffée, à des prix parfois inférieurs à ceux pratiqués dans les magasins en propre des marques. Mais, dès le 2 juillet, l'enseigne va renouer avec son décor dépouillé pour accueillir la clientèle étrangère, plus rentable, venue assister aux défilés de prêt-à-porter masculin et aux présentations de haute couture.

Anne-Laure Quilleriet

FRÉDÉRIQUE DUMOULIN/JAVA

Chemise en coton, jupe-culotte et ceinture obi, Cacharel.

Escarpin en cuir signé Gucci

D. R.

Adresses

■ **Balenciaga.** La collection d'été est vendue avec 40 % de réduction, veste à basques à 1 880 F (286,60 €). 10, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : 01-47-20-21-11.

■ **Barbara Bui.** Pantalon Barbara Bui Initials à 720 F (109,76 €) au lieu de 1 200 F (182,94 €). 23, rue Etienne-Marcel, 75001 Paris. Tél. : 01-40-26-43-65.

■ **Eric Bompard.** Chez ce spécialiste du cachemire, qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires entre le 15 septembre et le 15 janvier, les soldes d'été sont l'occasion de se munir de pull-overs en prévision des frimas. Le pull à manches courtes en cachemire 4 fils passe de 790 F (120,43 €) à 370 F (56,41 €). Tél. : 01-40-12-00-40.

■ **Burberry.** Paréo en coton imprimé, 630 F (96,04 €) au lieu de 950 F (144,83 €). 8, bd Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 01-40-07-77-77.

■ **Céline.** Jusqu'au 6 juillet, la marque pratique 40 % de réduction sur le prêt-à-porter, les chaussures et 30 % sur une partie de la maroquinerie. 1 620 F (246,97 €) le kimono en crêpe de Chine. 58, rue de Rennes, 75006 Paris. Tél. : 01-45-48-58-55.

■ **Chloé**. Modèle culte de la saison, le jeans incrusté d'un motif cheval est vendu 1 428 F (217,70 €) au lieu de 2 380 F (362,83 €). 54, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 01-44-94-33-00.

■ **Colette.** Soldes des collections d'été jusqu'au 30 juin. Les souliers bicolores Marni passent de 1 500 F (228,67 €) à 600 F (91,47 €), le tee-shirt Viktor & Rolf se vend 475 F (72,41 €) au lieu de 950 F (144,83 €). 213, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 01-55-35-33-90.

■ **Martine Sitbon.** 40 % de réduction avec un tee-shirt imprimé à 540 F (83,32 €). 13, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 01-44-39-84-44.

■ **Miu Miu.** La seconde ligne de Prada est soldée à – 40 % : portefeuille en cuir tressé à 564 F (85,98 €), haut à volants à 870 F (132,63 €), etc. 16, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 01-53-63-20-30.

■ **Sonia Rykiel.** Ceinture en plastique fluo, 240 F (36,59 €), et pull asymétrique, 1 120 F (170,74 €). 175, bd Saint-Germain, 75006 Paris. Tél. : 01-49-54-60-60.

Les enseignes de design et de déco sont aussi de la fête

LES SOLDES concernent aussi l'univers de la maison, jusque dans sa branche la plus contemporaine. Canapés, fauteuils, tables... et objets design s'affichent à des prix intéressants. Certains consommateurs profitent de ce moment pour s'acheter un meuble ou un accessoire qu'ils avaient déjà repéré et trouvé trop cher. Mais beaucoup se laissent surprendre par un coup de foudre inattendu et soudain accessible. *« La plupart des clients ne viennent pas chercher quelque chose de particulier*, remarque l'éditeur Samuel Coriat, fondateur de la maison Artelano. *Ils entrent dans le magasin sans idée préconçue et craquent sur un coup de cœur. »* Pour tous ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, il est encore temps. Le design est de 15 % à 50 % de moins sur de nombreuses enseignes prestigieuses. Notamment chez First Time (25 % à 40 % sur le mobilier et les luminaires), chez Knoll International, Silvera, Artelano, Ligne Roset, Cinna, Roche-Bobois... Dans son magasin du faubourg Saint-Antoine, dans le 11e arrondissement de Paris, Ligne Roset propose une réduction de 15 % à 50 % sur une sélection de modèles d'exposition : canapés, tables, chaises, bibliothèques, lits, linge de lit, tapis, luminaires, accessoires de décoration. Fauteuils French Line de Didier Gomez, bureau et coiffeuse St James de Jean Nouvel sont à moins 20 %, les séries de luminaires Riff de Didier Gomez à moins 40 %, ainsi que le luminaire Sun et Moon de Jean-Charles Castelbajac. Chez Cinna (boulevard Diderot à Paris), la composition d'angle, méridienne plus et dormeuse In Fine, de Pascal Mourgue, et les canapé, fauteuil, pouf Sotto de Thibault Desombre sont à moins 30 %. La boutique Cinna du boulevard Sébastopol offre moins 40 % sur certains tapis et objets de décoration, 25 % à 30 % sur des pièces de mobilier.

Knoll International, qui ne proposait plus de soldes depuis plusieurs années, a changé. A partir du 5 juillet (et jusqu'au 13), l'enseigne américaine annonce d'ores et déjà des *« prix très intéressants »* sur des pièces d'exposition de Mies van der Rohe, Warren Platner, Eero Saarinen... Depuis le 26 juin et durant trois semaines, Artelano propose 40 % sur tous les produits soldés, qui regroupent des fins de série, des produits d'exposition et d'autres qui ont été écartés du contrôle.

DES PRIX SPECTACULAIRES

Les soldes sont loin de toucher tous les magasins de design. En revanche, elles concernent la grande majorité des enseignes de décoration, à l'image des grands magasins tels les Galeries Lafayette ou le Bon Marché, qui affichent des prix spectaculaires sur les accessoires de la maison. A la Samaritaine, par exemple, la banquette BZ Cécile passe de 2 890 F (440 €) à 2 000 F (304 €), le lampadaire Ypora (pied aluminium, abat-jour blanc) est proposé à 1 000 F (152 €) contre 2 990 F (455 €).

Jusqu'au 14 juillet, Conran Shop solde sur tout le magasin, puis uniquement sur le libre-service (hors meubles), la dernière semaine (du 14 au 21 juillet). Maison de famille fait moins 30 % sur pratiquement toute la boutique. Home autour du monde solde jusqu'au 30 juillet, Christian Tortu propose des prix sur les vases, les assiettes, le spray maison... Tapis camouflage en velours synthétique à 1 000 F (152 €), tapis en fibre naturelle de cellulose tissée à 1 200 F (182 €) et tapis Alicante en jute à 1 500 F (228 €) au lieu de 2 500 F (381 €) sont quelques-unes des affaires à réaliser chez Casa Lopez.

Véronique Cauhapé

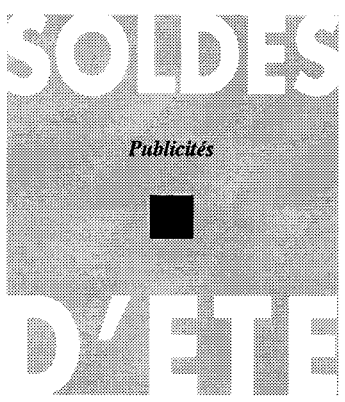

smalto
la différence
SOLDES
remises de 30 à 50%
10h - 19h
Homme : 44, rue François 1er (8e)
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16e)

Dior
SOLDES
DU MARDI 26 AU SAMEDI 30 JUIN 2001
DE 10 H A 19 H
Christian Dior
30, AVENUE MONTAIGNE PARIS 8e
46, RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE PARIS 8e
16, RUE DE L'ABBAYE PARIS 6e

Saint Hilaire
ORFÈVRE A PARIS
SOLDES
EXCEPTIONNELLES
DU 4 JUILLET
AU 24 JUILLET 2001
- 20 à - 40 %
SUR UNE
SÉLECTION D'ARTICLES
GALERIE ROYALE
8 BIS, RUE BOISSY D'ANGLAS
PARIS 8e
DE 9H30 À 18H30

Gien Boutique
SOLDES
"Faïence d'Art" deuxième choix
et Décors hors collection
du mardi 26 juin 2001 au samedi 4 août 2001
18, rue de l'Arcade - 75008 Paris
Horaires : mardi - samedi 10 h - 19 h

PERRONO - BIJOUX
Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide
"PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

L'écurie Prost veut confirmer sa renaissance au Grand Prix de France de formule 1

Elle occupe la huitième place au classement du championnat du monde des constructeurs

Le Grand Prix de France de Formule 1, qui se court, dimanche 1er juillet, sur le circuit de Magny-Cours (Nièvre), est l'occasion rêvée par l'écurie Prost pour démontrer au public français qu'elle vaut mieux que les piètres performances du début de saison. Les trois points gagnés par Jean Alesi (un à Monaco, puis deux au Canada) ont fait renaître l'espoir chez une équipe accablée par la malchance et tourmentée par les rumeurs.

MAGNY-COURS
de notre envoyé spécial

Avant d'affronter le Grand Prix de France sur le circuit de Magny-Cours (Nièvre), dimanche 1er juillet, première étape de la seconde moitié de la saison 2001, Prost Grand Prix a quelques raisons de se réjouir. Les trois points acquis par son pilote Jean Alesi (1 à Monaco au mois de mai et 2 au Canada au mois de juin) ont apporté une bouffée d'oxygène et redonné le goût de la bagarre à l'écurie française d'Alain Prost.

Si la fiabilité a toujours été au rendez-vous avec treize arrivées sur les dix-huit départs de ses deux monoplaces, il manquait ce supplément de performance qui, en course, peut faire de grandes différences. Les aménagements aérodynamiques apportés par Henri Durand, le directeur technique, sur les circuits de la Principauté et de Montréal, conjugués au talent de Jean Alesi lui ont permis de se hisser à la huitième place du classement provisoire des constructeurs et ont fourni à l'écurie les moyens de lutter à armes égales – du moins momentanément – contre une partie de la concurrence.

Non pas contre celle des équipes qui caracolent actuellement en tête (Ferrari, McLaren et de plus en plus en plus souvent Williams), inaccessibles à ce stade de la saison, mais contre le groupe constitué par Jaguar, BAR, Jordan, Arrows et autres Sauber, qui toutes, à des degrés divers, sont confrontées à des problèmes de croissance, et donc de stabilité.

Jaguar, soutenue à grands renforts de moyens par Ford, ne parvient pas à décoller ; Honda, qui motorise BAR et Jordan, ne propulsera vraisemblablement l'année prochaine qu'une seule écurie et Arrows a décidé de ne pas prolonger en 2002 son contrat avec son fournisseur Asiatech (qui développe les anciens moteurs Peugeot).

L'écurie suisse Sauber, probablement la mieux lotie de ce groupe en milieu de classement, est dotée de la même évolution « client » du moteur Ferrari que Prost Grand Prix. Elle souffre des mêmes maux que l'écurie française : des problèmes électroniques, notamment du système de départ automatique, jugé un peu trop « fin », et qui n'ont pas épargné la *Scuderia* depuis le début de la saison.

« Notre objectif aujourd'hui est de se battre dans le peloton pour être en position de marquer des points dans tous les grands prix, confie, optimiste, Alain Prost. *En cela, nous sommes fidèles aux objectifs que nous nous étions fixés au début de l'année. »* Il est bon de rappeler que, à la différence de Sauber, qui exploite un moteur Ferrari depuis 1997, Prost Grand Prix n'en dispose que depuis la fin de l'année 2000.

MARK BAKER/REUTERS

Alain Prost reste mystérieux sur l'avenir de son écurie. Mais, avec de meilleurs résultats, l'optimisme revient.

RENÉGOCIER LE PRIX DU MOTEUR

Henri Durand, arrivé en janvier 2001, et tout le personnel technique basé à Guyancourt (Yvelines) n'ont donc disposé que d'un temps très limité pour développer l'AP04. Lors du Grand Prix de France, Alain Prost apportera de nouvelles modifications aérodynamiques à ses voitures (au niveau du capot moteur et des déflecteurs) destinées à ne pas faire mentir les prévisions du patron.

« Je n'ai pris mes fonctions qu'en janvier et je souhaitais en priorité cerner parfaitement la voiture dans tous les domaines pour que les modifications à apporter soient les bonnes, dit le technicien. *Après les bonnes performances obtenues depuis Monaco, nous attendons impatiemment de mettre ces nouveaux développements à l'épreuve pour notre grand prix à domicile sur un circuit que nous connaissons très bien et où Michelin a déjà obtenu d'excellents résultats en essais »*, explique Henri Durand. Quoi qu'il en soit, les points acquis depuis le début de la saison ne seront pris en compte qu'à partir de 2002 et permettront à Prost Grand Prix de bénéficier d'une meilleure part des revenus commerciaux générés par le business de la F1.

Cette situation devrait permettre à l'écurie d'envisager plus sereinement l'avenir. Une position de force relative qui devrait lui permettre de pouvoir mieux négocier la coûteuse fourniture moteur du constructeur italien, dont les 130 blocs annuels et leur assistance atteignent un coût qui dépasse les 100 millions de francs. La contribution du constructeur d'ordinateurs coréen Acer, dont le nom est dorénavant associé au moteur des monoplaces bleues, est arrivé à point nommé.

Dans sa quête de nouveaux sponsors pour préparer la saison à venir (*« de très bonnes pistes mais aucune annonce ne sera faite à Magny-Cours »*), Alain Prost, qui refuse de commenter une solution plus qu'une autre, se dit confiant. *« Il faut être en avance pour gagner »*, conclut simplement le quadruple champion du monde, assuré d'une feuille de résultats dorénavant mieux fournie, et qui compte bien pouvoir achever sa future monoplace dès le mois de décembre.

Entre février 1997 et mars 1998, le site de Magny-Cours a été le témoin des premiers pas de Prost Grand Prix, issue de l'écurie Ligier, basée à l'époque sur le circuit nivernais. Sera-t-il en juillet 2001 le berceau de sa renaissance ?

Jean-Jacques Larrochelle

Jean Todt songe à l'après-Ferrari

Jean Todt, directeur sportif de Ferrari, qui fête cette année son huitième anniversaire à la tête de la Scuderia à l'occasion du Grand Prix de France de formule 1 à Magny-Cours, a indiqué, jeudi 28 juin, que *« quelqu'un »* prendra sa place après 2004. *« Dans ma tête, c'est décidé,* a-t-il déclaré. *En F1, quoi que vous fassiez, on pense toujours à l'avenir. Si je disais ce qui se passera après 2004, on me demandera alors ce que je ferai après 2010. Nous avons encore deux ans et demi avant la fin de la saison 2004. Dans ma tête, c'est décidé, quelqu'un prendra ma place après 2004. J'espère que, avec mon groupe, je serai capable de choisir les bonnes personnes pour Ferrari. Pour l'heure, toutefois, la première priorité est 2001. Nous devons réussir. Nous travaillons bien actuellement, mais les choses peuvent changer rapidement. Il nous reste encore huit courses, aussi devons-nous rester concentrés sur le présent. »*

Les All Blacks ne craignent pas la fougue des Bleus

Les Français jouent, samedi 30 juin, la dernière rencontre de leur tournée australe (en direct sur Canal+ à 9 heures)

WELLINGTON (Nouvelle-Zélande)
de notre envoyé spécial

Les All Blacks sont impatients d'en découdre avec le XV de France. Le match qui oppose les deux équipes, samedi 30 juin, au stade de Westpac-Trust de Wellington, promet d'être musclé. Après avoir regardé les vidéos des deux rencontres entre la France et l'Afrique du Sud, l'entraîneur néo-zélandais, Wayne Smith, a jugé que son homologue tricolore, Bernard Laporte, alignait une équipe *« physique et dangereuse »*.

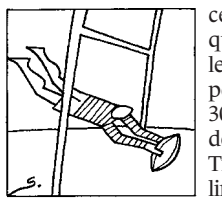
RUGBY

Les Français traînent aujourd'hui encore une réputation de « mauvais garçons » aux antipodes. Le demi de mêlée Justin Marshall, qui s'apprête à jouer son 50e test-match, a récemment expliqué que les Bleus avaient joué de manière brutale lors de leur victoire (42-33) à Marseille, le 18 novembre. Au lendemain de leur défaite en demi-finales de la Coupe du monde, en 1999, à Twickenham (43-31), les All Blacks avaient également accusé les joueurs français d'avoir multiplié les gestes dangereux et douloureux.

Certains rugbymen auraient notamment mordillé les oreilles de leurs adversaires, maltraitant par ailleurs leurs yeux à grands coups de « fourchettes ». Le public néo-zélandais a beaucoup critiqué son équipe pour n'avoir pas su réagir aux attaques des *Froggies*. Le capitaine du XV de France, Fabien Galthié, arrivé à Wellington avec le reste de la sélection, mardi 26 juin, après deux jours de voyage, a avoué, le sourire aux lèvres, n'avoir aucun souvenir de tels actes de violence.

IMAGES NÉGATIVES

Bernard Laporte, lui, a expliqué que la France était venue pour jouer au rugby, *« pas pour attaquer les All Blacks »*. *« J'ai lu que les Néo-Zélandais avaient soif de revanche, ce qui n'est pas du tout le cas de la France*, a ajouté le manager de l'équipe de France, Jo Maso. *Nous avons beaucoup souffert dans le passé d'une image négative, mais nous avons préféré rester au-dessus de tout cela. »*

Les Néo-Zélandais ne se sont pas non plus tous conduits comme des anges ces derniers temps. Lors d'un match contre l'Argentine (67-19), samedi 23 juin, le nouveau capitaine, Anton Olivier, a été puni d'une expulsion de 10 minutes pour un méchant coup de poing donné à un adversaire. De nombreux autres incidents ont entaché cette rencontre, jugée assez décevante par la plupart des observateurs. Les All Blacks ont montré une réelle faiblesse dans le jeu de leurs avants, qui n'ont pas su tenir tête à leurs opposants lors des mêlées, souvent écroulées. Lors d'une seule action, les avants argentins sont parvenus à avancer de 50 mètres. Les attaquants néo-zélandais ont toutefois fait preuve une nouvelle fois d'une redoutable efficacité, avec dix essais marqués contre deux pour les Pumas.

Jonah Lomu, le surpuissant ailier local, n'a pas participé à ce festin offensif. Le colosse, qui travaille de nouvelles techniques afin d'être encore plus difficile à plaquer, veut réparer cet oubli face aux Français. Il a beaucoup à prouver, lui qui a mal supporté d'avoir été exclu de la sélection nationale pour le match contre Samoa (50-6), le 16 juin. En dehors de sa longue absence pour maladie, le champion n'avait en effet jamais manqué une seule rencontre des All Blacks en huit ans de carrière internationale.

LA CARTE JEUNES

Les Français n'ont toutefois jamais bien réussi à ce joueur aux qualités physiques exceptionnelles. Ses deux premières rencontres sous le maillot noir se sont terminés par deux défaites contre la France, en 1994, lors de la tournée des Bleus en Nouvelle-Zélande. Jusqu'à maintenant, Jonah Lomu n'a remporté que deux victoires – les deux fois à Paris – en six rencontres contre le XV tricolore.

Face à la solidité néo-zélandaise, Bernard Laporte a une nouvelle fois décidé de jouer la jeunesse et la fraîcheur. Il a opéré sept changements dans la composition de son équipe. Trois joueurs – David Skrela (demi d'ouverture à Colomiers), Pépito Elhorga (arrière à Agen) et Jean Bouilhou (troisième-ligne à Toulouse) – porteront pour la première fois le maillot tricolore. En première ligne, Olivier Milloud, Olivier Azam et Christian Califano remplaceront Jean-Jacques Crenca, Raphaël Ibanez et Pieter De Villiers, alors qu'en deuxième ligne Lionel Nallet succédera à David Auradou.

« Nous avions la volonté de voir le maximum de joueurs, a confié Jo Maso. *C'est ce que nous avons fait malgré un bilan positif. Nous avons été fidèles à notre ligne de départ en fonction de l'avenir. »* Pour un baptême du feu, un match contre les All Blacks dans le stade de Wellington semble un peu rude, mais les « jeunots » qui viennent de jouer leurs premiers matches en sélection nationale en Afrique du Sud ont montré qu'ils n'avaient pas froid aux yeux.

Frédéric Therin

En attendant la révolution Renault...

MAGNY-COURS
de notre envoyé spécial

L'annonce faite par Renault à la fin de l'année 1999 de réintégrer le paddock de la formule 1, en rachetant l'écurie Benetton, a été l'une des plus excitantes nouvelles du sport automobile de ces dernières années. La marque au losange effectuait ainsi un retour remarqué dans une discipline où elle avait naguère brillé en contribuant grâce à ses moteurs, entre 1992 et 1997, à la conquête de cinq titres des pilotes (pour Nigel Mansell, Alain Prost, Michael Schumacher, Damon Hill et Jacques Villeneuve) et six titres des constructeurs (avec Williams et Benetton).

Renault veut relever le défi, inédit pour elle (elle a frôlé cette réussite en 1983 lorsque Alain Prost pilotait les bolides de jeunes), de gagner avec une voiture entièrement réalisée par ses soins (moteur et châssis). L'initiative a été présentée à Venise, en février, en présence des pilotes titulaires, le Britannique Jenson Button et l'Italien Giancarlo Fisichella.

De plus, après l'introduction du premier moteur turbo, qui après avoir été la risée de la concurrence, s'est avéré insurpassable, et de la première architecture V10 qui finira par être la norme sur les circuits, Renault défend encore une fois des choix techniques révolutionnaires. Le moteur de la nouvelle monoplace dispose de caractéristiques prenant le contre-pied de toutes les pratiques technologiques en cours.

VERS LES 20 000 TOURS/MINUTE

On en sait peu de choses, sinon qu'il a été conçu à l'usine de Viry-Châtillon par Jean-Jacques His, qu'il est très léger, que son angle serait très ouvert (de l'ordre de 111°, ce qui en réduit le centre de gravité) et qu'il disposerait à la place des soupapes d'un système piézo-électrique (ou électromagnétique ?) capable de soutenir des fréquences très élevées de l'ordre de 20 000 tours par minute, soit un gain de quelque 2 000 tours sur la concurrence.

Renault a conçu la saison 2001 comme une année *« de mise au point et non pas de transition »*, tient toujours à préciser Patrick Faure, le président de Renault-Sport qui, comme Christian Contzen, haut responsable moteur de l'écurie naissante, garde une confiance inaltérable dans les choix de Jean-Jacques His. Pourtant, au vu des résultats obtenus depuis le début de la saison, il serait plus en droit de s'inquiéter : alors qu'ils appartiennent à l'une des écuries les plus riches du plateau, les pilotes Benetton-Renault se mesurent actuellement avec ceux de l'italienne Minardi, la moins dotée.

Les autres écuries parviennent, bon gré mal gré, à progresser alors que Benetton-Renault paraît engluée dans des problèmes fondamentaux liés à son audace technologique. Si Giancarlo Fisichella parvient à tirer son épingle du jeu (il est d'ailleurs l'auteur du seul point gagné par l'écurie depuis le début de la saison), Jenson Button, lui, semble avoir le vague à l'âme.

Pour les qualifications du Grand Prix de France, Renault doit utiliser une évolution sensible de son moteur, ce qui constituerait une étape essentielle. Dans la foulée, l'unité d'Enstone, en Angleterre, doit compléter l'ensemble avec un châssis lui aussi évolué. Unifier moteur et châssis est le challenge de Renault. Pas seulement au plan technique mais aussi humain.

J.-J. L.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : les résultats des expertises** visant à détecter d'éventuels produits dopants dans les prélèvements de sang et d'urine des coureurs de l'équipe cycliste US Postal de l'Américain Lance Armstrong ne seront pas connus *« avant au moins un mois »*, a indiqué, jeudi 28 juin, le parquet de Paris. *« Il ne devrait pas y avoir, dans le cadre de cette information judiciaire, de mesures prises à l'encontre des coureurs durant le Tour de France 2001 »*, a-t-il ajouté.

■ **Florent Brard (Festina) a décroché,** jeudi 28 juin, à Argenton-sur-Creuse (Indre) le titre de champion de France du contre-la-montre. A 25 ans, le coureur tourangeau obtient ainsi son premier titre au sein de l'élite. Jeannie Longo-Ciprelli a gagné l'épreuve féminine, ajoutant un 43e titre national à son palmarès.

■ **Alain Bondue n'est pas opposé à** une *« descente de police »* pendant le Tour de France, ce qui *« permettrait de mettre un peu plus les coureurs à égalité »*, a déclaré jeudi 27 juin le manager de la formation Cofidis à l'agence Reuters.

■ **FOOTBALL : jeudi 28 juin, le Danemark** a battu la France au championnat d'Europe féminin (4-3). Avec 2 défaites en 2 matches, les Françaises auront du mal à accéder à la phase finale de l'épreuve.

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO

Au sommaire du numéro de juillet-août

L'état des conflits dans le monde
■ Les nationalismes dans les Balkans
■ La guerre civile en Algérie
■ Les conflits en Afrique noire
■ Le Proche-Orient
■ La Tchétchénie...
un dossier spécial sur les principaux conflits dans le monde.

Et les clés de l'info : 4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux 12F-1,83 €

Quelques nuages au nord, soleil au sud

SAMEDI. Une perturbation peu active traverse le nord de la France dans un champ de pression plutôt élevée. La moitié sud de la France reste dans des hautes pressions.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. En matinée, le ciel est partagé entre nuages et éclaircies, puis les éclaircies l'emportent au fil des heures. Les températures iront de 20 degrés à Brest à 26 degrés à Rennes. Sur le littoral, les températures seront voisines de 20 à 22 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. La matinée sera bien nuageuse, avec quelques ondées. Les éclaircies reviendront par l'ouest dès la fin de matinée et l'après-midi sera agréable. Le thermomètre indiquera entre 22 et 26 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Après quelques brumes ou brouillards possibles le matin en Alsace, le ciel devient de plus en plus nuageux. Des averses se produisent à partir de la mi-journée et des orages isolés éclatent sur le Jura et les Vosges. Les températures sont comprises entre 24 et 27 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Poitou-Charentes, il y aura des nuages en matinée puis l'après-midi sera très ensoleillée. Ailleurs, il y aura des entrées maritimes au sud de la Garonne, puis le soleil brillera largement. Des cumulus se développeront sur les Pyrénées. Le thermomètre indiquera de 22 à 25 degrés sur les côtes et de 26 à 28 degrés dans l'intérieur.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le soleil brille largement sur ces régions. Le thermomètre montera jusqu'à 23 à 28 degrés sur l'Auvergne et le Limousin et 28 à 32 degrés sur Rhône-Alpes.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le soleil brillera largement et le vent se renforcera dans l'après-midi. La tramontane atteindra 50 km/h. Les températures seront comprises entre 28 et 32 degrés.

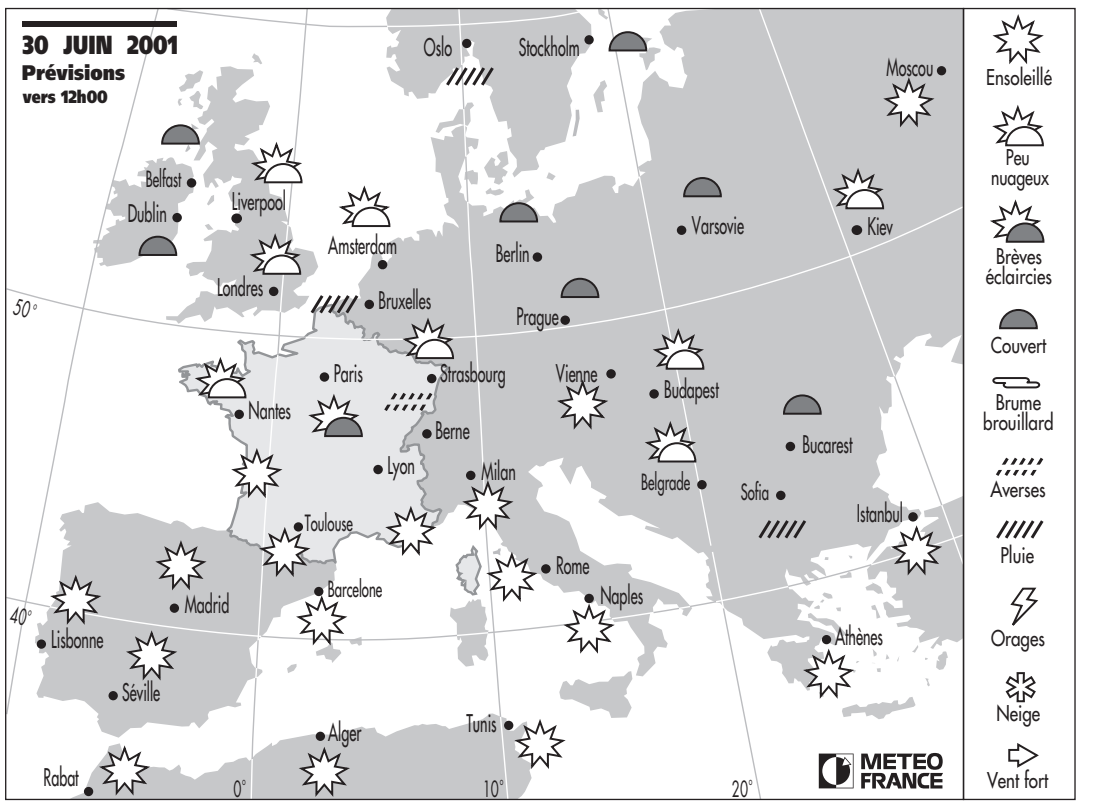

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A Saint-Jean-de-Luz, au bord de l'océan, le Grand Hôtel, belle architecture, confort anglais et grands volumes, prodigue des soins de thalassothérapie. Le « week-end tonique » de 2 nuits et petits déjeuners, 2 repas et 8 soins avec accès à l'espace biomarin de l'institut Hélianthal, y coûte 2 515 F (383 €) par personne en chambre double. Réservations au 05-59-26-35-36.

■ **ANGLETERRE.** Le train Eurostar annonce de nouvelles promotions sur le trajet Paris-Londres. Du 1er juillet au 9 septembre, tous les jours, l'A/R effectué dans la journée, départ avant 10 h 30, retour après 16 heures, ne coûtera que 450 F (69 €) en seconde et 850 F (130 €) en première. Veut-on prolonger la journée et rester également la nuit sur place ? On ajoutera 50 F (8 €) au tarif précédent. Informations et réservations au 08-36-35-35-39 ainsi que dans les gares, boutiques SNCF et agences de voyages.

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUIN 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	17/27	S
BIARRITZ	17/21	S
BORDEAUX	17/26	S
BOURGES	15/27	N
BREST	14/20	S
CAEN	15/22	N
CHERBOURG	14/22	S
CLERMONT-F.	12/27	S
DIJON	12/26	N
GRENOBLE	14/29	S
LILLE	14/22	N
LIMOGES	15/25	S
LYON	16/30	S
MARSEILLE	19/32	S
NANCY	14/25	P
NANTES	13/26	S
NICE	21/27	S
PARIS	17/24	N
PAU	14/25	S
PERPIGNAN	20/31	S
RENNES	15/24	S
ST-ETIENNE	12/28	S
STRASBOURG	16/28	P
TOULOUSE	15/28	S
TOURS	15/26	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/29	P
FORT-DE-FR.	26/30	S
NOUMEA	16/19	P
PAPEETE	23/29	S
POINTE-A-PIT.	26/32	S
ST-DENIS-RÉ.	18/25	S
EUROPE		
AMSTERDAM	16/18	S
ATHENES	22/30	S
BARCELONE	19/26	S
BELFAST	13/17	C
BELGRADE	16/24	S
BERLIN	15/26	C
BERNE	14/27	S
BRUXELLES	16/20	P
BUCAREST	15/27	C
BUDAPEST	15/22	S
COPENHAGUE	14/20	C
DUBLIN	11/18	C
FRANCFORT	15/25	C
GENEVE	16/28	S
HELSINKI	14/23	S
ISTANBUL	19/26	S
KIEV	16/24	S
LISBONNE	18/30	S
LIVERPOOL	13/19	S
LONDRES	14/23	S
LUXEMBOURG	13/21	P
MADRID	19/36	S
MILAN	23/32	S
MOSCOU	15/25	S
MUNICH	14/26	S
NAPLES	21/32	S
OSLO	13/16	P
PALMA DE M.	16/31	S
PRAGUE	15/23	C
ROME	18/29	S
SEVILLE	21/39	S
SOFIA	15/22	P
ST-PETERSB.	16/21	S
STOCKHOLM	13/24	C
TENERIFE	21/26	S
VARSOVIE	13/22	C
VENISE	22/28	S
VIENNE	15/26	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	16/27	S
BUENOS AIR.	10/19	S
CARACAS	23/27	S
CHICAGO	21/31	S
LIMA	15/17	C
LOS ANGELES	17/25	S
MEXICO	12/23	S
MONTREAL	22/28	S
NEW YORK	25/32	S
SAN FRANCIS.	12/20	C
SANTIAGO/CHI	1/15	S
TORONTO	23/30	S
WASHINGTON	24/32	S
AFRIQUE		
ALGER	14/31	S
DAKAR	24/28	S
KINSHASA	21/29	S
LE CAIRE	21/34	S
NAIROBI	15/25	S
PRETORIA	5/18	S
RABAT	18/29	S
TUNIS	20/30	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	25/34	S
BEYROUTH	23/29	S
BOMBAY	27/30	P
DJAKARTA	27/30	S
DUBAI	29/37	S
HANOI	27/31	S
HONGKONG	27/30	C
JERUSALEM	21/30	S
NEW DEHLI	29/33	S
PEKIN	22/34	S
SEOUL	22/28	P
SINGAPOUR	27/31	P
SYDNEY	8/18	S
TOKYO	23/27	C

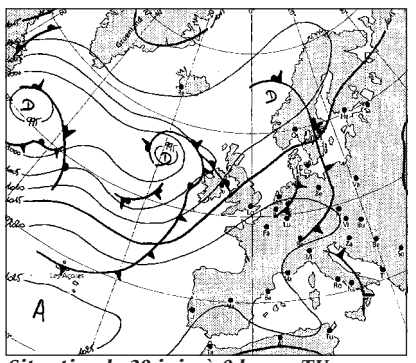

Situation le 29 juin à 0 heure TU

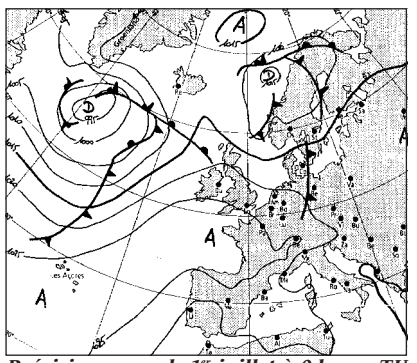

Prévisions pour le 1er juillet à 0 heure TU

TENDANCES

Le parking souterrain, nouveau « lieu de vie »

LES EXPLOITANTS de parkings publics souterrains ont un problème avec les scénaristes. Depuis des lustres, les scripts des films et téléfilms font de ces lieux le théâtre par excellence d'actions violentes. Malgré l'éclairage sophistiqué, les revêtements muraux clairs et multicolores ou la musique d'ambiance qui agrémentent de plus en plus de parcs, la caméra reste fidèle à la noirceur et au silence pesant que déchire le crissement des pneus sur le ciment. Les statistiques de l'Observatoire de la sécurité, mis en place par la profession, suggèrent pourtant que, la nuit, la sécurité des biens et des personnes est souvent mieux assurée dans les sous-sols que dans la rue. Peine perdue. D'après un sondage réalisé début juin par la Sofres (échantillon de mille personnes), 29 % des hommes et 46 % des femmes ne se sentent toujours pas en sécurité dans un parc de stationnement.

Les exploitants ont aussi un problème avec les automobilistes qui préfèrent tourner en rond en quête du dernier emplacement libre en surface plutôt que de prendre directement le chemin du sous-sol. Finalement assez peu dissuasif si on le compare au prix du parking, le montant de l'amende pour stationnement interdit (75 F, 11,43 €, alors que le tarif de la plupart des grandes villes européennes est quatre ou cinq fois supérieur) n'incite pas à jouer la sécurité en allant garer sa voiture sous terre.

D. R.

Le parking souterrain devient un « lieu de vie » pour tenter de mieux sécuriser l'usager.

Egalement confrontés au ralentissement de la construction de nouveaux ouvrages, les « opérateurs de stationnement » ont décidé de faire assaut de bonnes intentions. Offrir le gîte à l'auto ne suffit plus, clament-ils. *« Dans les années 1960-1980, les parkings ont été construits à la hâte puis le confort est devenu une vraie préoccupation. Désormais, nous entrons dans l'ère des services pour l'usager »*, estime Denis Grand, président de VINCI-Park. Numéro un européen, cette société, née fin 2000 de la fusion de Sogeparc et GTM, est un poids lourd de la profession, avec 140 millions de clients accueillis chaque année en France. VINCI-Park vient de se lancer dans une vaste opération de séduction en rendant publique une charte qui sera en vigueur dans ses 900 parcs à la fin de l'année et qui s'accompagne d'un plan d'investissement de 450 millions de francs (68 millions d'euros).

« SERVICE ACCOMPAGNEMENT »

L'accueil, généralement inexistant, sera dorénavant *« irréprochable »*, jurent les dirigeants de la société, qui promettent distributeurs de café et fontaines d'eau, corbeilles de bonbons et fleurs pour les dames à l'occasion de la Fête des mères. Pour parachever olfactivement cette *« nouvelle convivialité »* du parking *« lieu de vie »* flottent dans les allées des effluves de chèvrefeuille, de chlorophylle, de pêche, d'orange, et même de pain, diffusées par le circuit d'aération. Une attention aimable, mais qui peut déclencher de sournois maux de tête.

Plus utile, un kit gratuit de dépannage sera bientôt mis à la disposition des clients victimes d'une défaillance de leur voiture, qu'il s'agisse de prêter des pinces pour ranimer une batterie déchargée ou de fournir une bombe anti-crevaison. Pour celles et ceux qui arrivent les bras chargés de paquets ou redoutent de s'aventurer seuls dans les allées, un *« service accompagnement »*, déjà expérimenté à Montpellier, Fontainebleau et Limoges, sera accessible. Il suffira de se manifester par l'intermédiaire des interphones pour obtenir, gratuitement, l'assistance d'un ou de plusieurs *« grooms »*, comme dans un palace.

Aux motards soucieux de mettre leur machine à l'abri du vol, l'accès aux parkings de VINCI-Park est proposé à un tarif préférentiel avec des emplacements de stationnement implantés devant l'espace d'accueil afin de garantir une surveillance optimale. Quant aux cyclistes, ils pourront garer – gratuitement, cette fois – leur vélo à proximité. Et puisque les parkings se posent comme *« un maillon essentiel de la mobilité urbaine »*, VINCI-Park propose à ceux qui stationnent leur véhicule de louer une bicyclette pour 10 francs, 1,5 euro, par jour, avec si nécessaire un siège-enfant. Par l'intermédiaire de l'association Tandem-services, des montures biplaces seront également mises à la disposition du public.

Les opérateurs en télécommunications sont encouragés à installer des relais permettant d'utiliser sous terre les téléphones mobiles et certains parcs sont d'ores et déjà capables d'indiquer le nombre de places disponibles à chaque niveau. Dans les parkings parisiens, des panneaux électroniques d'information-trafic fournissent les conditions de circulation. Avec le concours du Syndicat des transports d'Ile-de-France, des écrans indiquant l'emplacement et la capacité d'accueil en temps réel des *« parkings-relais »* disséminés dans la capitale seront opérationnels fin 2001.

Pour être vraiment pris au sérieux dans leur aspiration à devenir *« acteurs de la reconquête piétonnière des centres-villes »*, les parkings seraient également bien inspirés de revoir leur mode de tarification. Si les prix (5 à 10 F, 0,7 à 1,5 € de l'heure en province, 11 à 15 F, 1,6 à 2,2 € à Paris) n'ont aucune chance de baisser, le principe traditionnel du *« toute heure engagée est due »*, très rémunérateur mais guère apprécié du public, commence à être battu en brèche, quoique timidement, dans le cadre des nouvelles conventions passées avec les municipalités. Des mécanismes de facturation par demi-heure ou dégressifs (les premières trente minutes plus chères que les suivantes) commencent à apparaître, et l'éventualité d'opter pour un tarif en temps réel n'est plus un tabou. Après accord de la Mairie de Paris, VINCI-Park proposera en septembre des tarifs préférentiels destinés aux résidants. Enfin, le principe de *« chèques stationnement »* offerts par les commerçants devrait se développer.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 152

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

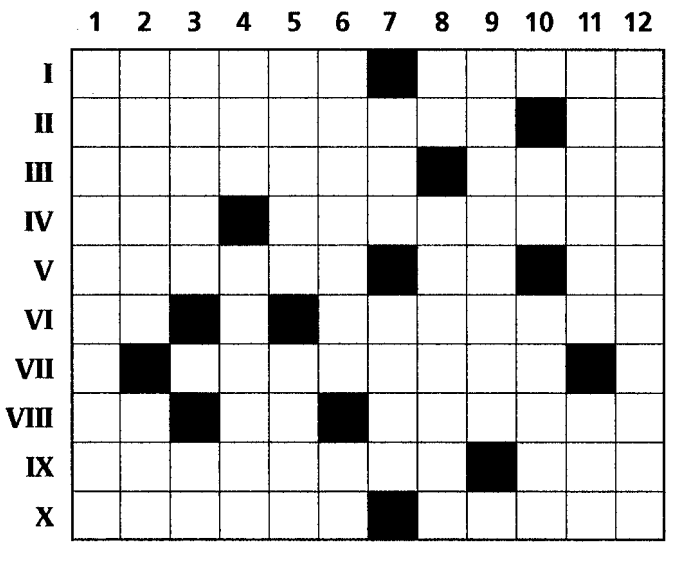

HORIZONTALEMENT

I. Délicat tintement. Moins délicat,et électrifié. - II. Une seule, c'est peu pour trouver une place. Coule au Nord. - III. Fait mal. Reste en général sur ses positions. - IV. Important changement. Suit bien ce qu'il fait. - V. Crée des difficultés pour suivre. Assure la réunion. Conjonction. - VI. Droit sur la table. Met fin. - VII. N'occupait pas la bonne place quand il partait en croisière. - VIII. Possessif. Résistible est son ascension. Sans grand espace. - IX. Fait beaucoup de mousse. Altéré. - X. Promeneur solitaire. Trop souvent entendues.

VERTICALEMENT

1. En faire des tonnes. - 2. Qui devra donc repasser une prochaine fois. Passe et ne revient pas. - 3. Rend difficile le renvoi. Rayons dangereux. - 4. Homme du Sud. Mettait le chef à l'abri des coups. - 5. Les bonnes notes du Centre Pompidou. Devient colin à l'étalage. - 6. Facilite une bonne observation. Cité biblique. - 7. Sans bavure. Grandes pages d'histoire. - 8. En douce. Qui ont plus de chances de rester. - 9. Repartir à la hausse en partant du bas. - 10. Fait la liaison. Jamais entendu. - 11. Communauté humaine. Queue de cerise. - 12. Craquantes quand elles sont croquantes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 151

Horizontalement

I. String. Lames. - II. Poireau. Diva. - III. Enregistré. - IV. RDA. Rée. Ouzo. - V. Musset. Nixon. - VI. Osé. Et. On. - VII. Coin. Sereine. - VIII. Irène. Me. Dot. - IX. Danaïde. Lest. - X. ENA. Soupesée.

Verticalement

1. Spermicide. - 2. Tondu. Oran. - 3. Riras. Iéna. - 4. Ire. Sonna. - 5. Nègres. Eis. - 6. Gaietés. Do. - 7. Usé. Emeu. - 8. Néré. - 9. Adroite. Le. - 10. Mieux. Ides. - 11. EV. Zoonose. - 12. Savonnette.

PHILATÉLIE

Albert Caquot, « père des ingénieurs français »

LA POSTE a mis en vente générale, le lundi 2 juillet, un timbre à 4,50 francs (0,69 euro) dédié à Albert Caquot (1881-1976).

Admis à l'Ecole polytechnique à 18 ans, Albert Caquot choisit le corps des Pont et Chaussées. Durant la première guerre mondiale, il invente un ballon d'observation, de forme allongée, doté d'un empennage, qui figure sur le timbre. Après quelques années passées au ministère de l'air, il rejoint la vie civile, « s'intéresse » au béton et participe à la construction de plus de 300 ponts, dont le pont La Fayette, à Paris, le premier pont à haubans, à Donzère, en 1954, ou le pont levant de Martrou (timbre paru en 1968). Parmi de nombreux ouvrages, on lui doit aussi le barrage de la Girotte en 1949, la grande écluse de Donzère-Mondragon en 1950 (timbre en 1956), l'étude de la structure en béton du Christ de Rio de Janeiro (Brésil) et l'usine marémotrice de la Rance, en 1965 (timbre en 1966).

Notons que la « 1re Conférence internationale Albert Caquot – Modélisation et simulation en génie civil » se déroulera du 3 au 5 octobre à Paris.

Le timbre, au format horizontal 35 × 26 mm, dessiné et gravé par Claude Andréotto, est imprimé en taille-douce en feuilles de quarante.

La vente anticipée « premier jour » se déroulera les samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, à la salle des fêtes de Vouziers (Ardennes), ville natale de l'ingénieur, dont le bureau de poste a mis en service une flamme d'oblitération illustrée à son effigie le 9 décembre 2000.

Pierre Jullien

★ Claude Andréotto dédicacera son timbre sur place le 1er juillet, à partir de 10 heures.

EN FILIGRANE

■ **VENTE.** Le catalogue de la vente à prix nets organisée par Pierre Drijard (Paris, tél. : 01-48-01-04-12) compte 1 032 lots, dont une belle épreuve de luxe du n° 252 « Travail », à 2 500 francs. Un 1 F carmin foncé (n° 18a, certificat Behr) est proposé à 16 000 francs.

■ **ALEXANDRE VIALATTE.** *Les Chroniques des arts ménagers,* d'Alexandre Vialatte (1901-1971), réunies dans un ouvrage paru aux éditions Au signe de la licorne, accompagnent une demande de timbre-poste pour le centenaire de la naissance de l'écrivain. L'Association des amis d'Alexandre Vialatte a profité de l'occasion pour éditer une vignette commémorative (renseignements : Pascal Sigoda, 36, avenue Carnot, 63000 Clermont-Ferrand).

■ **ERNEST PIGNON-ERNEST POUR LES NATIONS UNIES.** L'administration postale des Nations unies (APNU) a émis le 29 mars une série de six timbres sur le thème de l'Année internationale des volontaires, inspirés de tableaux signés Ikko Tanaka, John Terry... et des Français Paul Siché et Ernest Pignon-Ernest (APNU, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10, Suisse).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

TÉLÉVISION **Bernard Pivot présente vendredi 29 juin son dernier « Bouillon de culture », sur France 2, mettant un terme à vingt-huit ans d'émissions littéraires à la télévision publique. ● *« CE QUI a beaucoup changé, c'est la pression commerciale, qui n'existait pas autant auparavant »,* estime Bernard Pivot dans un entretien au *Monde. « Il fallait créer un "no man's land" entre le monde de l'édition, ses tentations, ses privilèges, et moi. »* ● NI CRITIQUE littéraire ni romancier, ce fils d'épiciers lyonnais s'est pourtant taillé une place incontournable dans la république des lettres, en revendiquant le métier de « courriériste ». ● À LA FIN du livre *Le Métier de lire,* Bernard Pivot rêve d'une chaîne consacrée au livre, qui diffuserait *« interviews d'auteurs* (…), *reportages au domicile des écrivains ou dans des lieux dans lesquels l'auteur a placé son récit ;* (...) *des chroniques, des informations, des échos ».***

Les adieux de Bernard Pivot, « interprète de la curiosité publique »

Le présentateur des émissions littéraires « Apostrophes » puis « Bouillon de culture », sur France 2, prend une semi-retraite vendredi 29 juin. Dans un entretien au « Monde », il revient sur ses vingt-huit ans d'antenne, ses distances à l'égard du monde de l'édition, son rapport à la littérature

« Pendant vingt-huit ans, le monde de l'édition vous a regardé à la loupe... Vous, pendant ce temps, comment l'avez-vous vu évoluer ?

– Le monde littéraire reste un monde où il y a encore de la tenue, des manières, de la courtoisie, des usages. Il y a beaucoup de médisance mais, par rapport à la dureté du monde du cinéma, c'est un monde paisible et de bonne qualité. Il a beaucoup évolué, à cause de – ou grâce à – la télévision. Celle-ci a capté une partie de la vie littéraire qui était celle que je suivais au *Figaro*, avec ses débats, ses polémiques. Mais sur le fond la vie éditoriale a-t-elle bien changé ? Je suis allé chez Gallimard pour mon livre d'entretiens avec Pierre Nora. C'est toujours la même chose. La bataille autour du prix Goncourt n'a pas changé. Il y a toujours des suppléments littéraires. Les salons et les foires du livre se sont multipliés, à l'image d'Etonnants voyageurs à Saint-Malo ou de la Foire de Brive. Le livre s'est démocratisé, avec les collections de poche. La vie littéraire s'est déployée d'une autre manière. Ce qui a beaucoup changé, c'est la pression commerciale, qui n'existait pas autant. Avant, il y avait une attachée de presse par maison, maintenant il y en a dix ! La pression sur les livres a été beaucoup plus grande à "Bouillon de culture" qu'à "Apostrophes". La déception quand je n'invitais pas un auteur était plus durement ressentie.

– Vous avez toujours gardé vos distances par rapport à ce monde. Vous l'avez fait dès votre entrée à la télévision ?

– Quand j'étais au *Figaro* aussi j'essayais de garder mes distances, de me protéger. A la télévision, il me semblait normal d'être soumis à un devoir de réserve, de ne tirer aucun revenu du monde littéraire. Il fallait créer un no man's land entre le monde de l'édition, ses tentations, ses privilèges, et moi, qui étais en charge du livre à la télévision publique. Cela me semble normal, j'aime les journalistes crédibles. C'est pour ça qu'on m'a fait confiance. Mes parents, épiciers, étaient d'une grande rigueur. J'ai grandi dans une école familiale où l'on ne transige pas sur l'honnêteté. Je pense que la privatisation de TF1 a été un désastre pour la télévision, mais elle a permis de tripler ou de quadrupler les salaires des animateurs. Ce qui devrait permettre, en principe, d'avoir encore moins de tentations. Mais on ne va quand même pas dire de quelqu'un d'honnête qu'il a du courage !

– A la fin d'"Apostrophes", vous disiez éprouver *"de plus en plus de difficultés à lire des romans"*. Cela a-t-il changé avec l'arrivée d'une nouvelle génération de romanciers ?

– J'étais surtout fatigué des romans historiques. C'est vrai que, pendant un certain temps, j'ai moins lu de fictions. Et puis je suis redevenu un lecteur de romans enragé. Ils me manquaient. Mais j'ai senti poindre un décalage avec cette nouvelle génération d'écrivains. J'ai pris beaucoup de plaisir à lire Houellebecq, un peu moins Christine Angot ou Virginie Despentes, même si je reconnais qu'il y a un style, un ton nouveau. Je me suis demandé si j'étais le lecteur qu'il fallait, si j'étais le plus apte à les questionner. J'ai peu à peu ressenti le besoin de passer le flambeau. L'autre phénomène que j'avais du mal à suivre, c'était le succès de la littérature étrangère. On a vu apparaître dans les librairies un vrai métissage littéraire. J'ai reçu beaucoup d'écrivains confirmés, mais je ne suis pas allé à la découverte des jeunes écrivains étrangers.

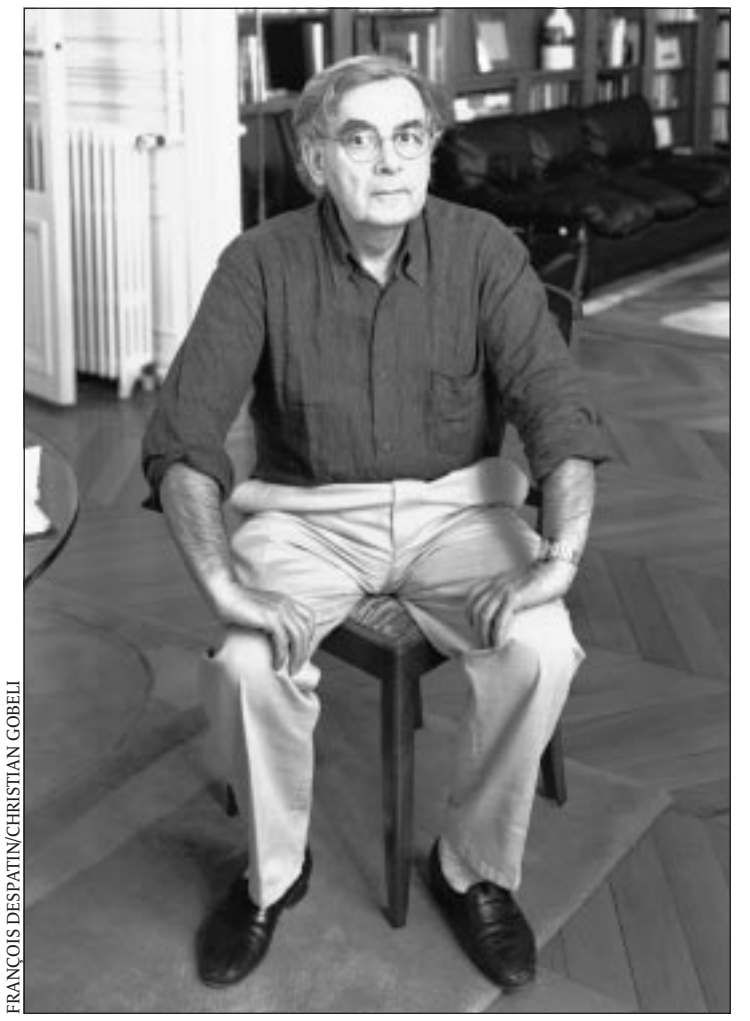

FRANÇOIS DESPATIN/CHRISTIAN GOBELI

Bernard Pivot est arrivé à la télévision en 1973 , après quinze ans au « Figaro Littéraire ».

– Vos dernières émissions sur la situation des centres culturels à l'étranger et sur la bibliothèque de Sarajevo insistent sur les menaces qui pèsent sur la culture et la francophonie...

– Quand on a pensé aux dernières émissions, on a cherché quelque chose de différent. On a choisi ce lieu symbolique de la bibliothèque de Sarajevo où a commencé et fini le XXe siècle. L'idée de l'émission sur les centres culturels est venue de l'actualité, en l'occurrence le rapport très alarmiste d'Yves Dauge sur leur situation (*Le Monde* du 11 juin). C'est un sujet qui me tient à cœur, pour lequel je suis monté au créneau pendant l'émission. "Apostrophes" et "Bouillon de culture" avaient une résonance énorme à l'étranger. J'ai voulu alerter les pouvoirs publics sur cette question. Il faut investir en hommes, en livres, en cassettes. Faire ce qu'a fait Francis Bueb, le directeur du Centre André-Malraux qui est devenu le lieu à la mode de Sarajevo. Il faut exporter des Francis Bueb partout et leur donner de l'argent au lieu de leur couper des crédits. Il faut faire en sorte que les livres soient moins chers à l'étranger. En octobre, je ferai une émission sur le sommet de la francophonie à Beyrouth. Si je fais quelque chose en janvier prochain, ce sera dirigé vers la francophonie et la culture française à l'étranger. Je parle au conditionnel car cela suppose des déplacements, de l'argent et que je n'en ai pas encore discuté avec France Télévision.

– Comment analysez-vous les hommages qui vous sont rendus ? Ça vous flatte, vous amuse ?

– Ce qui me fait plaisir, c'est le double regret des écrivains et du public. Les premiers reconnaissent que j'ai été leur lecteur attentif et souvent admiratif, quelqu'un qui leur a donné la parole en ne se mettant jamais à leur place. Les seconds m'ont fait confiance. J'étais leur interprète, *"l'interprète de la curiosité publique"*, comme dit Pierre Nora. J'étais le chaînon entre ceux qui créent et ceux qui ont envie de lire. Mais à travers moi on célèbre aussi une certaine télévision de service public, populaire mais ambitieuse, qui ne disparaît pas mais qui est menacée à plus ou moins long terme. Je m'en vais au moment où "Loft Story" triomphe !

– Qu'allez-vous faire désormais ? Entrer dans un jury ? A l'Académie française ?

– Je reprends la chronique littéraire du *Journal du dimanche*. Maintenant que je ne suis plus en charge du livre à la télévision, rien ne m'empêche d'intégrer un jury littéraire. Quant à l'Académie française, j'ai eu des appels, mais je ne me vois pas dans ce rôle et ce costume-là.

– A la fin des entretiens avec Pierre Nora, vous imaginez la grille d'une chaîne consacrée aux livres. Est-ce bien un rêve ? France Télévision a étudié la question d'une chaîne sur les livres.

– La première personne à m'avoir parlé de cette idée, c'est Pierre Nora. Je me suis pris au jeu et j'ai bâti une grille imaginaire. Ça relève de l'utopie, mais quand les utopies deviennent réalité, le bonheur n'en est que plus grand... »

Propos recueillis par Alain Salles

★ « Bouillon de culture », vendredi 29 juin à 22 h 50, sur France 2. Bernard Pivot reçoit James Lipton (*Le Monde* du 29 juin), animateur de l'émission « The Actors Studio », dont les prochaines diffusions ont lieu vendredi à 18 h 25, samedi à 8 heures et dimanche à 22 h 35, sur Paris-Première.

Guillaume Durand et son « Campus »

Jeudi 6 septembre, Guillaume Durand présentera la nouvelle émission littéraire de France 2 qui succède à « Bouillon de culture ». « Campus » sera diffusé juste après « Envoyé spécial », trois jeudis sur quatre, le dernier restant réservé au cinéma. Le magazine animé par Guillaume Durand, qui s'est entouré d'une équipe de spécialistes et de critiques, proposera des portraits d'écrivains, des reportages et des débats d'actualité. Le premier invité sera Michel Houellebecq, pour son nouveau roman, *Plateforme.* Le magazine sera réalisé par Philippe Lallemant.

Le rêve d'une chaîne pour les livres

À LA FIN *du* Métier de lire *(Folio-Gallimard, 354 p., 29 F [4,42 €]), Bernard Pivot, à la demande de Pierre Nora, rêve d'une chaîne consacrée au livre :*

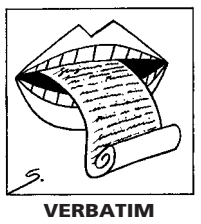

VERBATIM

« Enorme activité de plateau en direct, le soir, de 19 heures à minuit et même plus tard. A chaque genre littéraire sa soirée, par exemple, le lundi le roman français, le mardi l'histoire et la biographie, le mercredi la BD et la poésie, le jeudi le roman étranger, le vendredi les sciences et les sciences humaines, le samedi les documents (le dimanche on propose un florilège de la semaine). Interviews d'auteurs en direct, bien sûr, mais aussi reportages au domicile des écrivains ou dans des lieux dans lesquels l'auteur a placé son récit ou dont il raconte l'histoire.

» Il faudrait insuffler à cette chaîne le dynamisme, l'alacrité, la pétulance, la diversité qu'on trouve à l'intérieur des livres mais dont on ne les crédite pas d'emblée à cause de leur immobilité parallélépipédique. C'est pourquoi il faudrait recevoir, quel que soit le thème de la soirée, l'auteur du « livre du jour » – celui qui le jour même ou dès le lendemain fait ou fera événement, serait-ce précisément à cause de son passage sur la chaîne. On peut concevoir chaque soir, à partir de 22 heures, *(...)* un "Masque et la plume" littéraire quotidien.

» Enfin, des chroniques, des informations, des échos – le mot du jour (chronique du langage), la phrase du jour, les anniversaires littéraires et historiques du jour, des correspondances de l'étranger, des billets de la francophonie, les livres sur le Web, les nouveaux films adaptés de romans, etc., enfin tout ce qui fait vivre et rend changeant, surprenant, passionnant, le monde du livre.

» Le matin, on rediffuserait le programme de la veille.

» Et l'après-midi ? C'est là que je sors mon utopie.

» La chaîne ouvrirait, quelque part dans Paris, un peu à la manière du Circulo de Bellas Artes de Madrid, un lieu de rencontres et de lectures, un café littéraire, où qui voudrait – acteurs, écrivains, lecteurs, amoureux anonymes du livre – viendrait lire, en public, ce qui lui plairait : extraits de classiques, d'ouvrages d'actualité, de journaux intimes, d'inédits, de manuscrits, poèmes, etc. Une caméra fixe enregistrerait le tout et la chaîne diffuserait ce qui lui paraîtrait le plus intéressant. Le direct serait probablement un peu risqué, mais pourquoi pas, après tout ?

» Il faudrait faire de ce lieu de lecture publique un endroit à la mode, en activité, par exemple, de 18 heures à minuit. Chacun viendrait avec un livre ou un manuscrit ou choisirait un livre sur place. Cinq à sept minutes de lecture pour chaque personne, pas plus. Alternance de lecteurs et de textes très différents. Parfois, ô surprise, dans une suite de visages et de voix inconnus, le visage et la voix d'un homme célèbre, d'une femme populaire, dans quelque domaine que ce soit. *(...)* Enfin, pour compléter le programme de notre chaîne imaginaire, on y accueillerait volontiers des rediffusions d'anciennes émissions littéraires ("Lectures pour tous", "Bibliothèque de poche", "Boîte aux lettres", " Apostrophes", "Bouillon de culture", etc.) et de chefs-d'œuvre du cinéma nés du génie solitaire et silencieux des romanciers.

» Rêve terminé. On se réveille ? »

Une ascension inattendue au cœur de la république des lettres

QUAND, croûlant sous les hommages non sans plaisir, Bernard Pivot essaie de faire un bref retour en arrière, il lâche : *« C'est un parcours auquel je ne m'attendais pas du tout. »* Rien ne prédestinait effectivement ce fils d'épicier lyonnais à provoquer de si torrentielles marques d'affection de la république des lettres. Lyonnais d'origine, il cultivera un goût de la province, l'utilisera parfois pour se protéger de Saint-Germain-des-Prés, et s'attirer les faveurs du public : *« Trop courriériste, pas assez journaliste. Trop bourgogne, pas assez bordeaux. Trop direct, pas assez second degré. Trop populaire, pas assez esthète.* (...) *Je n'avais pas de titres universitaires. Je n'écrivais pas, je ne publiais pas. Je n'étais pas de la paroisse »*, écrit-il dans *Le Métier de lire*. De ces supposés défauts, il a fait des atouts avec lesquels il a forgé sa crédibilité.

Les querelles sur sa *« dictature »*, dénoncée par Régis Debray au début des années 1980, semblent bien oubliées alors que la course à l'audience a repoussé les émissions littéraires en troisième ou quatrième partie de soirée. Au moment où il montre, à la faveur d'un ultime « Bouillon de culture », les grands moments de ses émissions, chacun voit défiler ses propres souvenirs : la maison de Soljenitsyne, la théière de Nabokov – remplie, en fait, de whisky –, la robe de chambre d'Albert Cohen, la bouteille de picrate de Bukovski, la lumière de Yourcenar, l'œil aveugle de Borges, la tristesse de Simenon, les bafouillages de Modiano, le numéro de duettistes de Claude Hagège et Raymond Devos.

Il est arrivé à la télévision, en 1973, avec « Ouvrez les guillemets », après quinze ans passé en presse écrite au *Figaro littéraire*. Quinze ans à courir les cocktails pour couvrir la vie littéraire, à pratiquer, selon Alain Bosquet, *« l'art de la chiquenaude intellectuelle et du petit four pour gourmets du verbe et de l'adverbe »*. Il revendique encore aujourd'hui ce métier de *« courriériste »*, qu'il oppose à celui de critique littéraire, placé pour lui encore plus haut. A la fin des années 1960, il avait publié un essai sur *Les Critiques littéraires*, conçu comme un procès dont, d'une même plume, il rédigeait le réquisitoire et la plaidoirie.

« GRATTEUR DE TÊTES »

Ni critique littéraire ni romancier : malgré ces deux petits regrets, Bernard Pivot a construit sa carrière sans ressentiment. Il évoque son roman, *L'Amour en vogue*, dans la réédition du *Métier de lire*. Il fait le lien entre son héros, Valentin, qui est *« gratteur de têtes dans un train fantôme »*, et son travail audiovisuel : *« Gratteur de têtes à la télévision est un très beau métier. »* Publié en janvier 1959 chez Calmann-Lévy, *L'Amour en vogue* est un roman de fin d'adolescence, marqué par Sagan, Blondin, Nimier. Bernard Pivot n'est pas écrivain et il le sait. Il n'en tire qu'une légère nostalgie. La dernière phrase du livre lui ressemble comme deux gouttes d'eau : *« Lyon est une ville merveilleuse : on y mange à l'heure des repas. »*

Les premiers livres sont souvent une préfiguration, même ironique, de l'avenir. Cela vaut pour Pivot : *« Nous redoutions comme la peste les gens bavards, les groupes, la foule, tous les individus.* (...) *Qu'est-ce que le XXe siècle ? La première époque qui ne permette pas qu'on vive ignoré, loin des autres. Nous serons bientôt trois milliards à regarder la Lune ! »* Nous avons été des millions à regarder Pivot.

Quand la rumeur a annoncé que Pivot allait s'arrêter, il y eut un mouvement de panique. Tout le monde était pourtant prévenu dès 1990. Alors que Pierre Nora l'interrogeait sur la science-fiction, il devait répliquer – mais tout le monde avait oublié cette remarque, même lui : *« Au-dessus de 10 000 mètres et au-delà de l'an 2000, je décroche, mon esprit se désagrège, mon attention se liquéfie, je deviens un extraterrestre non lisant. »* Il aura tenu un an de plus, pour faire en sorte que, dans le nouveau millénaire, les amoureux de la littérature ne passent pas pour des extraterrestres.

A. S.

La mort de Jack Lemmon, un acteur presque parfait

Récipiendaire de deux Oscars à Hollywood, le partenaire de Marilyn Monroe dans « Certains l'aiment chaud » est mort le 28 juin, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'un cancer, dans un hôpital de Los Angeles

RUE DES ARCHIVES/AGIP

18 septembre 1964. Sur le plateau de tournage de « La Plus Grande Course autour du monde », de Blake Edwards, au pied de la tour Eiffel.

« PERSONNE N'EST PARFAIT », lui disait son soupirant, avant que le mot *« Fin »* n'envahisse l'écran de *Certains l'aiment chaud.* C'est vrai, Jack Lemmon n'était pas une femme, mais, en jupe et en chapeau cloche, il avait séduit un milliardaire, persuadé d'avoir affaire à une vraie jeune fille. C'est ce qu'on appelle jouer la comédie, et dans ce domaine, Jack Lemmon, qui est mort d'un cancer jeudi 28 juin à l'âge de soixante-seize ans, s'est approché aussi près de la perfection qu'il l'est permis à un acteur. Travesti malgré lui sous la direction de Billy Wilder *(Certains l'aiment chaud,* 1956) ou père éploré, dans *Missing,* de Costa-Gavras, en 1982, Jack Lemmon ne semblait jamais vraiment travailler, disparaissant derrière ses personnages, faisant oublier son travail pour mieux les mettre en valeur.

Les honneurs officiels ont jalonné toute sa carrière : en 1955, un Oscar du meilleur second rôle a récompensé sa troisième apparition à l'écran dans *Permission jusqu'à l'aube,* de John Ford et Mervyn LeRoy. Il devait obtenir celui du meilleur acteur en 1973 pour *Sauvez le tigre,* de John G. Avildsen. A Cannes, il a remporté le prix d'interprétation à deux reprises, pour *Le Syndrome chinois,* de James Bridges, en 1979, puis pour *Missing.* Cette reconnaissance officielle est en fait le fruit d'un anticonformisme discret qui a permis à cet acteur, spontanément porté vers la comédie, de s'aventurer dans des registres ou chez des réalisateurs qui auraient effrayé la plupart de ses collègues hollywoodiens.

La soudaineté de son ascension, au milieu des années 1950, lui a permis de jouer sous la direction de George Cukor et Billy Wilder, mais Jack Lemmon fut l'une des premières stars hollywoodiennes à avoir fait ses armes à la télévision. Né le 8 février 1925 à Newton, Massachusetts, Lemmon étudie le théâtre à Harvard après avoir fait son service militaire dans la marine pendant la seconde guerre mondiale. Lorsqu'il annonce à son père, directeur d'une boulangerie industrielle, qu'il a l'intention d'embrasser le métier d'acteur, celui-ci lui demande s'il ressent de la passion pour ce métier *« parce que,* dit-il, *le jour où une miche de pain ne m'inspirera plus de passion, je prendrai ma retraite ».*

En 1947, les séries télévisées naissantes ont besoin de main-d'œuvre et Jack Lemmon joue dans plusieurs d'entre elles. Sa première apparition à Broadway est relativement brève mais permet à un chercheur de talents de la Columbia de lui proposer un contrat. Harry Cohn, le patron du studio, veut lui attribuer un pseudonyme, *lemon,* en américain, est l'équivalent du navet français. Mais l'acteur tient bon et décroche le premier rôle face à Judy Holliday dans *Une femme qui s'affiche,* de George Cukor.

Deux ans plus tard, en 1956, son rôle d'enseigne dans *Permission jusqu'à l'aube* lui permet de jeter les fondations d'un personnage qu'il reprendra régulièrement jusqu'à la fin de sa carrière : celui de l'homme ordinaire en proie aux caprices du destin et de ses semblables. Son unique western, *Cowboy,* de Delmer Daves, le montre en comptable jeté sur la piste de Santa Fe aux côtés de Glenn Ford.

Jerry, le musicien forcé de se travestir pour échapper à des gangsters, reste la plus belle incarnation burlesque de ce type. *Certains l'aiment chaud* marque également la première collaboration de Lemmon avec Billy Wilder. Face à l'assurance désinvolte de Tony Curtis et à l'érotisme soigneusement calculé de Marylin Monroe, Jack Lemmon plonge avec délices dans l'ambiguïté vertigineuse du double personnage Jerry/Daphne. Pour l'acteur, *« n'importe qui d'autre* (que Billy Wilder) *se serait fait jeter du bureau du producteur avec un script comme ça. En fait, il avait pris un sketch de vaudeville de cinq minutes, deux types déguisés en femmes en train de courir, et il en avait fait un film de deux heures ».* Il retrouve le réalisateur viennois pour *La Garçonnière, Irma la Douce, La Grande Combine, Avanti !* et *Spéciale première.*

DISTINCTION EMPRUNTÉE

En 1965, à l'occasion de *La Grande Combine,* il entame une autre collaboration marquante, cette fois avec un acteur, Walter Matthau. La brusquerie, la rusticité de Matthau sont le complément idéal de la bonne éducation et de la distinction un peu empruntée que Lemmon sait si bien incarner. Lemmon et Matthau se retrouvent pour *Drôle de couple,* de Gene Saks, adapté de la pièce de Neil Simon. Et lorsqu'en 1971, Jack Lemmon passe derrière la caméra pour une unique expérience de réalisateur, il donne le premier rôle de *Kotch* à Matthau. Les deux hommes ont déjà passé l'âge de la retraite lorsqu'ils tournent ensemble *Les Grincheux,* en 1993. Défiant toutes les lois démographiques du marketing hollywoodien, cette comédie sentimentale, réalisée par Donald Petrie, est un gros succès commercial, ce que ne sera pas la très médiocre suite réalisée en 1998.

Dès 1963, Jack Lemmon a affirmé un réel talent dramatique (voire mélodramatique) avec *Le Jour du vin et des roses,* de Blake Edwards, où il met également à profit ses talents de pianiste, mais où il s'inspire aussi de sa condition avouée d'alcoolique, à laquelle son trac permanent n'était sans doute pas étranger. Plus tard, il joue dans des films *« progressistes »* comme *Le Syndrome chinois* ou *Missing.*

Pour ce dernier rôle, l'acteur a raconté comment il lui fallut convaincre Costa-Gavras qu'il avait bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une comédie. Parmi ses apparitions les plus récentes, on se souvient du grand-père fou d'inquiétude de *Short Cuts,* de Robert Altman, ou de l'agent immobilier vieillissant (un rôle qui lui permit de travailler d'égal à égal avec Al Pacino), de *Glengarry Glen Ross,* le film que James Foley a tiré de la pièce de David Mamet.

Jack Lemmon est resté fidèle au théâtre, que ce soit dans les adaptations à l'écran (il est Marcellus dans le *Hamlet* de Kenneth Branagh) ou à Broadway, où il reprend, en 1985, *Le Long Voyage vers la nuit,* d'Eugene O'Neill. En 1998, une suite pas très inspirée de *La Garçonnière* est l'occasion de son dernier rôle au cinéma. Cette année, on a pu entendre sa voix dans *La Légende de Bagger Vance,* de Robert Redford.

Thomas Sotinel

Filmographie

● **1954 :** *Une femme qui s'affiche,* de George Cukor ; *Phffft,* de Paul Robson.
● **1955 :** *Three for the Show,* de H.C. Potter ; *Permission jusqu'à l'aube,* de John Ford et Mervyn LeRoy ; *Ma sœur est du tonnerre,* de Richard Quine.
● **1956 :** *L'Extravagante Héritière,* de Dick Powell ; *L'Enfer des tropiques,* de Robert Parrish ; *Le Bal des cinglés,* de Richard Quine.
● **1958 :** *Cowboy,* de Delmer Dave.
● **1959 :** *L'Adorable Voisine,* de Richard Quine ; *Certains l'aiment chaud,* de Billy Wilder ; *Train, amour et crustacés,* de Richard Quine.
● **1960 :** *La Garçonnière,* de Billy Wilder ; *Le Rafiot héroïque,* de Richard Murphy.
● **1962 :** *L'Inquiétante Dame en noir,* de Richard Quine.
● **1963 :** *Le Jour du vin et des roses,* de Blake Edwards ; *Irma la douce,* de Billy Wilder ; *Oui ou non avant le mariage,* de David Swift ; *Comment tuer votre femme,* de Richard Quine.
● **1965 :** *La Plus Grande Course autour du monde,* de Blake Edwards ; *La Grande Combine,* de Billy Wilder.
● **1967 :** *Luv,* de Clive Donner.
● **1968 :** *Un drôle de couple,* de Gene Saks.
● **1969 :** *Folies d'avril,* de Stuart Rosenberg.
● **1970 :** *The Out-of-Towners,* d'Arthur Hiller.
● **1972 :** *The War Between Men and Women,* de Melville Shavelson ; *Avanti !,* de Billy Wilder.
● **1973 :** *Sauvez le tigre,* de John G. Avildsen.
● **1974 :** *Spéciale première,* de Billy Wilder.
● **1975 :** *Le Prisonnier de la IIe avenue,* de Melvin Frank.
● **1976 :** *Alex and the Gipsy,* de John Korty.
● **1977 :** *Les Naufragés du 747,* de Jerry Jameson.
● **1979 :** *Le Syndrome chinois,* de James Bridges.
● **1980 :** *Un fils pour l'été,* de Bob Clark.
● **1981 :** *Buddy, Buddy,* de Billy Wilder.
● **1982 :** *Missing,* de Costa Gavras.
● **1985 :** *Macaroni,* d'Ettore Scola.
● **1986 :** *That's Life,* de Blake Edwards.
● **1989 :** *Dad,* de Gary David Goldberg.
● **1991 :** *JFK,* d'Oliver Stone.
● **1992 :** *The Player,* de Robert Altman ; *Glengarry Glen Ross,* de James Foley.
● **1993 :** *Short Cuts,* de Robert Altman ; *Grumpy Old Men,* de Donald Petrie.
● **1995 :** *Grumpier Old Men,* de Howard Deutch ; *The Grass Harp,* de Charles Matthau.
● **1996 :** *Getting Away With Murder,* de Harvey Miller.
● **1998 :** *The Odd Couple 2,* de Howard Deutch.

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : le directeur du théâtre du Bolchoï, Anatoli Iksanov, a nommé mercredi 27 juin Alexandre Vedernikov comme chef d'orchestre**. La salle moscovite connaît des bouleversements au sein de sa direction depuis le renvoi en septembre 2000 de son directeur Vladimir Vassiliev, remplacé par Anatoli Iksanov, suivi de la nomination de Guennadi Rojdestvenski comme directeur artistique et chef d'orchestre. Guennadi Rojdestvenki a donné sa démission à la mi-juin, peu après la première de l'opéra *Le Joueur,* de Prokofiev. Alexandre Vedernikov, trente-sept ans, a notamment exercé ses talents à la Scala de Milan. – *(AFP.)*

■ **La 28e édition du Concours international de musique et d'art sonore électroacoustique de Bourges a couronné** l'Allemand Ludger Brümmer, les Britanniques Jonty Harrison et Nicholas Parkin, le Hongrois Andrea Szigetvari, le Français Marc Beugnies et l'Italien Michele Biasutti.

■ **VENTES : un tableau de Claude Monet, *Meules, derniers rayons de soleil,* a été vendu mardi 26 juin à Londres pour 10,12 millions de livres** (16,19 millions d'euros), a annoncé la maison d'enchères Sotheby's. Ce prix dépasse largement l'estimation la plus haute, qui était de 7 millions de livres (11,2 millions d'euros), toujours selon la maison d'enchères, qui a précisé que l'acheteur avait demandé à conserver l'anonymat. *Au parc Monceau,* autre tableau de Monet dont le propriétaire avait convenu de partager les recettes de la vente avec les descendants de son ancien propriétaire, un juif spolié par les nazis, a atteint 4 millions de livres (6,57 millions d'euros).

■ **CINÉMA : la mise en place d'un fonds de financement de 100 millions d'euros**, destiné à la production et à la distribution de films allemands, britanniques, espagnols et italiens, a été annoncée par la Dresdner Bank. Celle-ci s'est alliée avec des distributeurs de ces quatre pays pour créer cet outil financier baptisé Europool et placé sous l'égide du Berlin Film Fund. Elle espère être suivie par l'IBB (Banque berlinoise d'investissement) et par le Sénat de la capitale allemande, pour coproduire une vingtaine de titres à vocation commerciale.

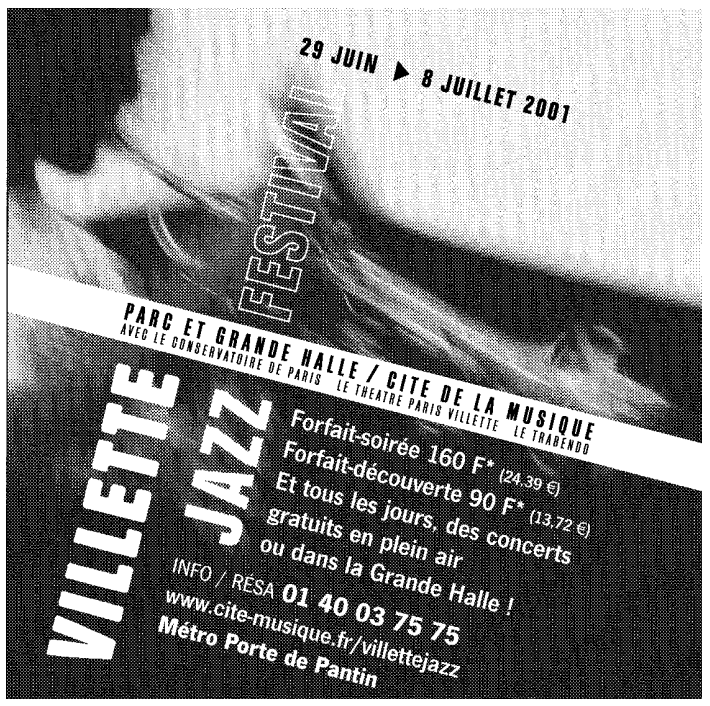

Le monde des arts primitifs se prépare à l'événement de la vente Goldet

La collection de pièces africaines sera mise aux enchères en 644 lots, les 30 juin et 1er juillet, à Paris

DEPUIS plusieurs mois, les galeries d'art primitif se plaignent d'une baisse de leur chiffre d'affaires. Leurs clients, surtout les Américains, *« s'économiseraient »* en prévision de la vente Goldet. *« Un événement aussi important que la dispersion de la collection Helena Rubinstein, en 1966 »*, murmure-t-on dans le 6e arrondissement de Paris, où sont concentrés les marchands dévoués à toutes les formes de *« primitivisme »*. La vente aura lieu le 30 juin et le 1er juillet, à la Maison de la chimie, le commissaire-priseur François de Ricqlès tenant le marteau. En deux jours, 644 lots seront dispersés. *« C'est l'une des deux ou trois collections importantes en France »*, souligne Alain de Monbrison qui, avec Pierre Amrouche, a expertisé les pièces. Les objets ont été présentés au public les 28 et 29 juin. Ils sont tous recensés dans un épais catalogue illustré, accompagnés de notices détaillées. Il y en aura pour tous les goûts et (presque) tous les prix.

D. R.

Le salon d'Hubert Goldet (1945-2000). Un buisson hérissé et mystérieux d'objets et de statues d'Afrique.

Le clou de la vente sera certainement le très beau reliquaire ambété (Gabon), estimé de 4 à 6 millions de francs (610 000 à 910 000 euros). La statue dogon (Mali) attribuée au « Maître des yeux obliques », dont une œuvre est déjà au Louvre, pourrait elle aussi dépasser un million de francs (150 000 euros). Comme la plus belle des figures de reliquaire kota (Gabon) mises en vente ou cette énigmatique table tchokwé (Angola). Ensuite viennent des pièces dont le prix devraient frôler les 500 000 francs (76 224 euros) : une statuette baoulé (Côte d'Ivoire) en bois doré ; un grand masque-casque « esprit de la nuit » igbo (Nigeria) ; un impressionnant masque dan (Côte d'Ivoire) à la gueule plantée de dents aiguës ; ou ce délicat buste féminin coloré loumbo (Gabon), glissé dans son panier-reliquaire.

Il faut aussi signaler le fétiche « Nkonde » vili (République démocratique du Congo) ayant appartenu à Félix Fénéon (250 000 à 300 000 francs, soit 38 112 à 45 734 euros), la grande cuillère cérémonielle dan (Côte d'Ivoire) (600 000 à 800 000 francs, soit 91 469 à 121 959 euros) ou, dans des prix beaucoup abordables (de 15 000 à 70 000 francs soit de 2 286 à 10 671 euros), une série de poulies gouro, baoulé, ou sénoufo (Côte d'Ivoire). L'une d'entre elles, ayant appartenu à Tristan Tzara, est néanmoins estimée à 200 000 francs (30 489 euros).

Beaucoup de pièces de mobilier, poires à poudre, poids à peser l'or, bijoux et instruments de musique ne devraient pas dépasser les 20 000 francs (3 048 euros). A moins que le nom magique de Goldet ne fasse monter les prix de manière irrationnelle.

Hubert Goldet (1945-2000), riche héritier, avait commencé à s'intéresser à l'art contemporain. Il fut, en 1971, l'un des créateurs de la revue *Art Press.* Mais, très vite, ses centres d'intérêt changent. A partir de 1974, il se voue, avec une passion aussi dévorante qu'exclusive, à l'art africain. Pendant un quart de siècle, il se consacre à l'achat mais aussi à l'étude de cet art. Il a d'ailleurs légué sa très riche bibliothèque au futur musée du quai Branly. D'un caractère entier, il discutait avec le même acharnement un modeste objet de la vie quotidienne ou une pièce de musée. L'affaire conclue, il allait rejoindre l'étonnante caverne d'Ali Baba qu'il habitait, avenue Pierre-1er-de-Serbie, un triste rez-de-chaussée sombre, au fond d'une cour, avec des peintures passées et des tentures chocolat.

UN AMONCELLEMENT DE STATUES

Le visiteur qui entrait dans son salon ne manquait d'être ahuri. Au centre de la pièce mal éclairée, il distinguait au milieu d'une très vaste table basse un étonnant amoncellement d'objets, des statues placées les unes à côté des autres, jusqu'à former une sorte de buisson hérissé et mystérieux. Sur les murs, moins chargés, on distinguait quelques tableaux contemporains. La lumière jaune était si faible que le collectionneur vous proposait immanquablement une lampe de poche pour mieux contempler telle ou telle pièce qui surgissait alors dans le halo de la torche. Cet amas soigneusement médité – Hubert Goldet était capable de retrouver immédiatement un objet dans ce magma – était son œuvre, sa fierté. C'est elle qui est aujourd'hui dispersée, avec ses points forts et ses manques, ses coups de cœur et ses faiblesses, ses effets de séries et ses pièces uniques.

Cette collection, vendue à grand bruit et qui attire déjà une foule d'amateurs d'Outre-Atlantique, est fort inégale, affirment certains. D'abord parce que les plus belles pièces ont déjà été retenues par dation. Trois d'entre elles – deux statues dogon (Mali) de très grandes qualité et un appui-tête luba (République démocratique du Congo) non moins remarquable – se trouvent exposées depuis plus d'un an au Pavillon des sessions du Louvre. Elles sont rentrées dans les collections du futur musée du quai Branly du vivant du collectionneur en paiement des droits de succession de son père. Dix autres pièces ont été retenues par la même institution et sont actuellement examinées par la commission des dations.

Ce premier choix prive certainement la collection de ses points forts les plus remarquables. C'est une vente, disent les dénigreurs, pour collectionneurs américains : les provenances sont très sûres, l'authenticité garantie, ce sont de grands classiques, rassurants, mais pas des icônes dans leurs domaines respectifs. Les représentants des musées, qui seront nombreux, ne seront peut-être pas de cet avis.

Emmanuel de Roux

★ Maison de la chimie, 28 *bis* rue Saint-Dominique, Paris-7e. Tél. : 01-40-62-27-48. Samedi 30 juin, à 14 h 30 et à 19 h 30 ; dimanche 1er juillet, à 14 h 30.

Les dernières grandes heures du Festival Orléans'Jazz menacé par la politique

La nouvelle municipalité RPR s'interroge sur la pérennité de ce grand rendez-vous estival

ORLÉANS' JAZZ, jusqu'au 1er juillet. Tél. : 02-38-24-05-05. De 30 F (4,57 €) à 170 F (25,92 €).

ORLÉANS
de notre envoyé spécial

Le chroniqueur de jazz Michel Contat dit un jour : *« Faites-vous peur. Imaginez qu'un matin, le New Morning n'existe plus. »* On pourrait aujourd'hui le paraphraser pour s'interroger sur la pérennité d'Orléans'Jazz. Officiellement, elle n'est pas remise en cause par la nouvelle municipalité qui a succédé à la gauche. Cependant, les services dirigés par le maire Serge Grouard (RPR) s'interrogent. Et le festival, organisé du 26 juin au 1er juillet, pourrait connaître sa dernière édition. Dans *La République du Centre*, le maire explique qu'il n'est pas *« un inconditionnel du jazz »* mais que ses goûts *« n'ont pas à entrer en ligne de compte »*. Exact. Mais il ajoute : *« Ce qui me soucie toutefois, c'est la faible participation du public au regard des locations. »*

Argument comptable régulièrement assené, à droite comme à gauche. Si la culture était systématiquement source d'importantes rentrées d'argent et de profits visibles, cela se saurait. Les industries culturelles le sont. Autre métier, autre politique.

Le budget d'Orléans'Jazz, dirigé depuis 1998 par Armand Meignan, fondateur et directeur de l'Europa Jazz Festival du Mans, est de 3,3 millions de francs (503 081 euros). Neuf mille spectateurs y ont assisté en 1998, douze mille en 2000. Plutôt que d'accumuler les événements d'un soir – une formule pas plus condamnable que cela –, Meignan, sans forcer, a montré qu'un festival pouvait aussi avoir d'autres visées. Il a amené à Orléans des improvisateurs européens, des premières parties de soirée pas gagnées, des vedettes d'abord choisies pour leur vision. Placement à long terme. Le public s'y retrouve, jeune, curieux.

Imaginons. Terminée la fréquentation du Temple de l'église réformée à midi. Des concerts au plus près, intenses, dans la sérénité du lieu. Le clarinettiste Louis Sclavis et la chanteuse Catherine Jauniaux y ont fait un tabac le 26 juin ; le saxophoniste japonais Yasuaki Shimizu y est attendu le 29 pour sa première venue en France. Hervé Bourde, saxophone et flûte, et Karim Touré, percussions, y ont été, le 28, merveilleux d'attentions échangées. Bourde, en toute puissance, lyrique ; Touré, d'une précision musicale qui doit beaucoup à la beauté de ses gestes.

Imaginons. Terminé le « 5 à 7 » de l'Institut, fauteuils un peu décatis, décor baroque. Le pianiste Jean-Marie Machado y laisse entendre, le 27 juin, en fin d'après-midi, l'exigence d'écriture, l'intuition et le bonheur de la mélodie. La contrebassiste Joëlle Léandre et le batteur Christophe Marguet y ont présenté, le 28, leur nouveau quartette. Avec violoniste aux gammes dès le matin et manipulateur de machines sonores.

LE SOUFFLE DE SONNY ROLLINS

Imaginons. Terminés les vols en piqué des martinets au-dessus du Campo Santo, à la nuit tombante. Le cloître aux arcades spartiates a trouvé, avec l'expérience des années, une âme, une vibration. Sonny Rollins y est programmé le 30 juin. Il soufflera dans cet écrin façonné par des artistes du son, Charles Caratini, des lumières, Jean Grison, et de la régie, Thierry Pélissier, Laurent d'Asfeld. Le 27 juin, Steve Coleman, saxophoniste de Chicago en fin de congé sabbatique de presque deux ans, et ses musiciens y ont joué avec une fougue et une humanité communicatives. Juste avant, Claude Barthélémy suggérait que son quintette venait d'offrir *« l'un de* [ses] *meilleurs concerts »*. Des mots que le guitariste ne prononce pas à la légère, pour se convaincre ou épater le chaland.

Coleman a le sourire des grands soirs. Dans son nouvel ensemble, un pilier, le batteur Sean Rickman. Aux deux trompettes, des gamins, vingt ans à tout casser. Percussions, claviers. Tous chantent, frappent dans leurs mains ou sur une cloche. Coleman a laissé en arrière la tension vindicative de ses débuts. il rappelle qu'il a joué avec Dave Holland, que le jazz est autant un acte qu'un genre. Comme l'Afrique, le funk, les cycles répétitifs des musiques sacrées. C'est toute son histoire qui est concentrée, fluide, légère, riante. Coleman, Machado ou Barthélémy seront à Paris pour le Villette Jazz Festival. Orléans peut certainement vivre sans eux. Mais peut aussi vivre un peu mieux avec eux.

Sylvain Siclier

Patrice Fontanarosa met le violon à la portée de tous

PATRICE FONTANAROSA AU CIRQUE D'HIVER. *Danses hongroises*, de Brahms. Par Patrice Fontanarosa (violon et direction), Orchestre de chambre, Marc-Olivier Dupin (orchestration), James Thierree (chorégraphie), Geneviève Soubirou (mise en lumière). Avec la complicité de Coline Serreau. CIRQUE D'HIVER, 110, rue Amelot, Paris-11e. Mo Filles-du-Calvaire. Du lundi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-14-62-51. Jusqu'au 4 juillet.

La chose est à la mode et l'on ne voit pas pourquoi le violon ne ferait pas, lui aussi, son coming out. Après le succès de son disque melting-pot *Violon de l'Opéra*, paru en 1995, et surtout le spectacle *Violon-Passion*, en 1998 aux Bouffes du Nord, Patrice Fontanarosa s'est donc institué nouvel apôtre de la musique classique populaire – vous savez, cette vieille femme savante, ridicule et surannée, qui sent l'eau de lavande et l'arthrite mal soignée, et qu'il est grand temps de relooker tendance.

L'affaire est entendue. Quoi de plus louable en effet que de porter la bonne parole à ceux qui, ayant des oreilles, ne savent pas entendre ? En ces temps de mise à l'index, où le terme même de « classique » sonne comme une injure, où fleurit le terrorisme du tout-esthétique, on ne peut que souscrire. Alors le violon à la portée de tous, pourquoi pas ? Schweitzer jouait bien de l'orgue à Lambaréné... Seulement voilà. En musique comme en littérature (et comme à Lambaréné sans doute), les bons sentiments ne suffisent pas.

IL N'Y A PAS DE SOTS EFFETS

Une intégrale des vingt et une *Danses hongroises* de Brahms – année magyare oblige ! – dans la version transposée pour le violon par le grand Joachim en personne (ami intime de Brahms et dédicataire créateur du *Concerto pour violon*) ? Certes. Une orchestration revisitée par un Marc-Olivier Dupin magistralement rompu aux arcanes brahmsiennes ? On vote pour. Enfin, des *« intermèdes visuels chorégraphiques, acrobatiques et poétiques »* ponctuant le concert façon clip vidéo ? Il n'y a pas de sots effets. Passons sur l'éculée bande de bruitages naturels, la danse hongroise « hip-hopisée » par un jeune danseur black et même sur l'arrivée des musiciens façon fumigènes à la André Rieu. S'en tenir aux éléments pris séparément, c'est constater que rien n'est foncièrement blâmable.

Le problème, c'est le tout. Ah !, le tout, cette macédoine de rythmes et d'effets, ces langueurs stupides, ces accélérations de Foire du Trône, du violon en veux-tu, en voilà... Pas franchement mauvais, non, car Patrice Fontanarosa, à la différence du violoniste cité ci-dessus, sait jouer du violon. Tout simplement insipide. Au fait, à propos de Brahms, si vous aimez, mieux vaut écouter le disque paru chez EMI.

Marie-Aude Roux

Beckett, ou un moment magique de théâtre à l'envers

FRAGMENTS DE THÉÂTRE I & II, de Samuel Beckett. Mise en scène : Annie Perret. Avec Gilles Arbona et Hervé Briaux. ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE, place de l'Odéon, Paris-6e. Mo Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36.

« Pourquoi ne pas vous laisser crever ? », demande quelqu'un à un aveugle qui, assis sur un pliant, joue du violon sur le trottoir, sans un centime dans son vieux quart d'alu. La question est posée par un bonhomme guère plus flambant, infirme dans un fauteuil roulant, un *« estropié »*, dit Beckett. Deux ruines. L'aveugle répond : *« Je suis malheureux, mais pas assez. Ça a toujours été mon malheur : malheureux, mais pas assez. »* L'estropié, lui, songe à *« mettre en terre des pommes de terre »* afin de *« mourir réconcilié avec son espèce »*.

Il semble que Samuel Beckett fasse écho, ici, à deux « flèches de choc » de Shakespeare : *« to be or not to be »* et *« words, words, words »*. Il met la première à l'envers, il dit : *« Se tuer ou ne pas se tuer »*, et il pousse à bout la seconde : les mots que se lancent l'aveugle et l'estropié vivent leur vie, c'est leur affaire à eux, les mots, leur vie entre eux bien plus que celle des deux inconnus de rencontre. Et, du même coup, tout se passe comme si chacun des deux hommes mettait, à écouter les mots qu'il dit, plus de foi et plus d'énergie qu'à les prononcer.

Les mots tiennent-ils la route plus ferme que les vivants ? L'aveugle et l'estropié, déjà pas mal détruits, seraient-ils deux disparus ? Tout acteur est-il, oui ou non, un disparu ? Tout acteur, sans le moins du monde « s'écouter », au vilain sens du mot, n'écoute-t-il pas les mots qu'il dit, quand il n'est pas sourd ? *« Nous n'entendrons jamais plus la voix humaine »*, dit l'estropié, mais ne s'exprime-t-il pas au « futur du passé » ? Samuel Beckett, dans ce *Fragment de théâtre I*, tourne autour de deux des substances premières de la scène : la présence réelle de l'acteur, l'émission réelle des mots. Il les montre de face, de profil, en oblique, figurées ou non figurées, comme fait Braque dans ses toiles cubistes.

C'est pour une part, avec une donnée différente, le même jeu dans *Fragment de théâtre II*. La mort et les mots sont de revue. *« Si j'avais seulement vingt ans de moins, je me foutrais en l'air »*, dit quelqu'un, qui se fait illico répondre : *« Il ne faut jamais dire des bêtises pareilles, même aux amis. »* Nous sommes dans une chambre, très haut au-dessus du sol. La fenêtre est ouverte, un homme est debout sur le balcon, il nous tourne le dos. Dans la chambre, deux hommes « tiennent conseil » : vont-ils dissuader, oui ou non, l'homme du balcon de sauter ? Ils sont irréels, tout au moins de notre temps : peut-être, dans le futur, des administratifs ad hoc tomberont-ils du ciel dans les pattes des suicidaires immédiats, pour examiner leur dossier.

> Samuel Beckett tourne autour de la présence réelle de l'acteur et de l'émission réelle des mots

Là, une fois n'est pas coutume, Beckett fait un petit salut à deux spécialistes : le Kafka des arpenteurs et autres préposés froids, et le Cocteau qui affirme : *« La Mort ne tue pas, elle a ses assassins. »*

Les deux fonctionnaires de Beckett sont méticuleux, appliqués : ils disposent de tout le dossier de leur candidat à la mort, ils sont à la fois policiers, juges d'instruction, assistantes sociales, psychos de service pour le « suivi ». Beckett ne dit pas s'il y aura un suivi : il ferme le rideau sans conclure. Il concède un rien d'humour à l'un de ses deux anges de la mort, qui évoque le sauvetage (mais il n'y était pour rien) d'un suicidé par le gaz : *« Il avait déjà la tête dans le four quand on vient lui dire que sa femme est passée sous une ambulance. Merde, qu'il dit, il ne faut pas rater ça. Et maintenant il a une situation au Printemps. »*

Une très étrange illusion, commune à ces deux courts métrages de théâtre, et sans doute est-ce l'une des choses qui a amusé Beckett : il tord le cou à la vie d'une poigne si dure, si absolue, que les acteurs ne sont pas vrais, qu'ils ne peuvent être complices de ça, même dans l'imaginaire. Gilles Arbona et Hervé Briaux, dans la mesure même où ils jouent comme des as (sous l'œil attentif de la mise en scène d'Annie Perret), ne sont pas là sans être là, comme des acteurs, mais sont là en étant là, carrément, comme des hommes « vrais ». La même chose pour les mots. *« Words, words, words ; To be or not to be »* : un moment magique de théâtre à l'envers.

Michel Cournot

SORTIR

PARIS

6e Festival de la Mouffe
Mouffetard, l'un des plus anciens quartiers de Paris, dans le Ve arrondissement, fait la fête. Le 100e anniversaire de la loi du 1er juillet 1901 lui en fournit l'occasion. A l'initiative de l'association Lézarts de la Bièvre , aidée des Amis de la Mouffe et avec le soutien du *Monde,* leur voisin, les rues de ce quartier vont s'animer jusque dans leurs moindres recoins. Au programme, musique et chanson, brocante, et pour la première fois Journées portes ouvertes des artistes et créateurs, qui permettront de visiter quarante-sept lieux d'exposition (entre 11 heures et 20 heures) au terme d'un parcours ludique. Un autre circuit à dominante scientifique est proposé, à travers ce quartier qui a connu son lot de chercheurs et de savants (Pasteur, le couple Curie...). Enfin, place Monge, le 30 juin à 21 heures, un grand bal populaire sera donné.
Lézarts de la Bièvre, 24, rue de l'Arbalète, Paris-5e. Les 30 juin et 1er juillet. Tél. : 01-43-31-54-77. Libre accès.

Hélène Grimaud
Le Festival d'Auvers-sur-Oise se termine en beauté avec une invitée de marque à laquelle il laisse carte blanche. Deux soirées consacrées au romantisme allemand et à la musique française. Après une partie d'introduction en récital brahmsien (*Intermezzi opus 117* et *Rhapsodies opus 79*), c'est au violoniste Renaud Capuçon de jouer seul la *Sonate n° 2* de Nicolas Bacri avant de donner la réplique au piano dans la *Sonate n° 1* de Schumann puis celle de Ravel. Le lendemain, c'est au second des frères Capuçon, Gautier le violoncelliste, que la belle Hélène donne rendez-vous dans des *Phantasiestücke* de Schumann et la *Sonate n° 1 opus 38* de Brahms, avant de clore avec l'une des pièces maîtresses de la musique de chambre, le fameux *Quintette* de Schumann.
Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise). Eglise Notre-Dame, place de l'Eglise. 21 heures, le 30. Tél. : 01-30-36-77-77. De 80 F à 290 F.

Manolito y su Trabuco et Candido Fabré
Le jazz, on le sait, invite de plus en plus souvent des musiques cousines – métisses tout comme lui – à participer aux événements qui lui sont consacrés. Cette semaine à La Villette, le même jour que Steve Coleman et Joey Baron, il y aura donc de la musique cubaine au festival de jazz, avec le groupe de Manolito. Pour ce concert parisien, il invite le chanteur Candido Fabré, formidable sonero capable d'improviser sur n'importe quoi : les yeux d'une fille dans le public ou la table de multiplication.
Grande Halle de La Villette. Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e, Mo Porte-de-Pantin. 22 h 30, le 30 juin. Tél. : 01-40-03-75-75. Entrée gratuite.

Martine à la plage
Rien de mieux, pour passer une soirée inénarrable et pouvoir la raconter, que de filer à la Goutte d'Or. A l'Olympic Café, à 19 heures, puis en face, au 29, chez Mano et Fils, on peut admirer le petit combo intitulé Martine à la plage : trois filles drôles, ivres de talent, à peine adultes, accordéon, flûte, contrebasse, voix diverses et flûtiaux, c'est le plus irrésistible des spectacles de l'heure. Sauf Uzeste, elles n'ont bien sûr retenu l'attention d'aucun des festivals patronaux de l'été.
Olympic Café, 20, rue Léon, Paris-18e. Mo Château-Rouge. 19 heures, le 30 juin. Tél. : 01-42-52-29-93. 40 F.

RENNES

Dans, la danse bretonne se met en scène
Depuis 1950, la confédération Kendalc'h de Rennes se bat pour la défense et l'évolution du patrimoine breton : chant choral, musique et danse. Regroupant 170 associations, elle propose un spectacle-panorama des traditions bretonnes avec neuf ensembles de toute la région. Sur le plateau, 500 danseurs mettront le public au pas de la gavotte ou du plinn du centre de la Bretagne.
Rennes (Ille-et-Vilaine). Liberté, esplanade du Général-de-Gaulle. 14 heures, le 1er juillet. Tél. : 02-99-67-11-66. 80 F.

GUIDE

REPRISES FILM

Le crime était presque parfait
d'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1954). Projection en 3 dimensions.
Centre Pompidou, entrée par la Piazza, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 30 (cinéma 1). Tél. : 01-44-78-12-33. 20 F et 27 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Confession d'Abraham
de Mohamed Kacimi, mise en scène de Michel Cochet.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris-1er. Mo Palais-Royal. 18 h 30, le 30. Tél. : 01-40-23-45-80. Entrée libre sur réservation.

Mathieu Lours (orgue)
Intermèdes musicaux de la Renaissance.
Ecouen (Val-d'Oise). Château (Musée national de la Renaissance). 15 heures, le 30. Tél. : 01-34-38-38-50. 25 F.

Richard Galliano, Eddy Louiss
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 30. Tél. : 01-44-84-44-84. De 130 F à 160 F.

Steve Coleman
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 30. Tél. : 08-03-07-50-75. De 130 F à 160 F.

Carlos Maza
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, le 30. Tél. : 08-03-07-50-75. De 130 F à 160 F.

Joey Baron
Le Trabendo, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 22 h 30, le 30. Tél. : 01-49-25-89-99.

Jacques Higelin, the Skatalites, Diziz la Peste
Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise). Abbaye de Maubuisson, rue Richard-de-Tour. 13 heures, le 30. De 110 F à 150 F.

Omara Portuondo
Parc floral de Paris, bois de Vincennes, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 h 30, le 30. Tél. : 01-55-94-20-20. 10 F.

Omar Pene
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Oberkampf. 22 heures, le 30. Tél. : 01-42-71-41-41. 165 F.

Nuit des Suds
Avec Tarace Boulba, Salim, Jovenes Clasicos del Son, DJs).
Cabaret sauvage, parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e, Mo Porte-de-Pantin. 23 heures, le 30 juin. 90 F.

Nurhan Ozcan et Orfüzz
Guinguette Pirate, quai François-Mauriac, Paris-13e. Mo Quai-de-la-gare. Tél. : 01-56-29-10-20. Jonque au pied de la BNF, Paris-13e.

RÉGIONS

Joëlle Bouvier
Marseille (Bouches-du-Rhône). La Vieille-Charité, 2, rue de la Vieille-Charité. 22 heures, le 1er juillet. Tél. : 04-91-99-02-50. 110 F.

Karine Saporta
Montpellier (Hérault). Opéra Berlioz-le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle. 20 h 30, le 1er juillet. Tél. : 04-67-60-07-40. 120 F.

L'Enlèvement au sérail
de Mozart. Chœur de l'Opéra de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Hans Graf (direction), Jacob Peters-Messer (mise en scène).
Bordeaux (Gironde). Grand Théâtre, place de la Comédie. 15 heures, le 1er juillet ; 20 heures, les 3 et 5 juillet. Tél. : 05-56-00-85-95. De 50 F à 300 F.

Le jazz au fil de la Seine...

Jazz in Paris, une collection de 71 références concoctée à partir des enregistrements à Paris des plus grands artistes de jazz.

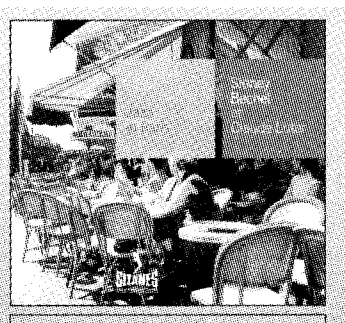

22 Sidney Bechet et Claude Luter 159 821-2

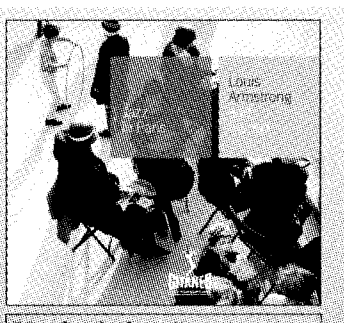

51 Louis Armstrong And friends 013 979-2

Aux soleils de La Nouvelle-Orléans.
Armstrong, Bechet : deux trajectoires solaires, deux héros aimés et amoureux de Paris et, surtout, deux inventeurs de musique dont les sonorités imprègnent notre imaginaire collectif bien au-delà des frontières de la jazzosphère. Et tout autour, des constellations d'étoiles et de météores, disciples, amis ou partenaires. Avec sur le cd du trompettiste, entre autres surprises, la voix moins "blues" que "sprechgesang" de Marlene Dietrich...

JAZZ magazine · FIP · UNIVERSAL · GITANES

EN VUE

■ **David Ireland**, 103 ans, ancien combattant halluciné de la première guerre mondiale, est mort, jeudi 28 juin, à Cupar en Ecosse, dans l'hôpital psychiatrique où il séjournait depuis 80 ans.

■ Un légionnaire à la retraite connaissant, selon son avocat, des *« difficultés de réinsertion dans la société »* après 19 années passées sous les drapeaux, et un *« petit problème d'alcool »*, a été condamné par le tribunal correctionnel de Thionville pour avoir, de sa fenêtre, tiré avec un fusil de guerre sur deux jeunes qui venaient de salir le trottoir en renversant une boisson lactée.

■ Les propriétaires n'auront plus à se gratter grâce au « chat anallergique » génétiquement modifié mis au point par le professeur **Xiangzhong Yang**, spécialiste du clonage au centre de biotechnologie de l'université du Connecticut.

■ Web Neopets.com, *« premier site en termes de durée de connexion »*, propose aux internautes américains d'élever des animaux domestiques virtuels.

■ Les employés d'une banque de la banlieue de Strasbourg ont piégé dans le sas d'entrée, jeudi 28 juin en attendant la police, un allergique en traitement venu retirer de l'argent en combinaison intégrale, ganté, chaussé de lunettes noires et coiffé d'un chapeau de paille à large bord pour se protéger du soleil.

■ Après avoir vidé sous la menace d'une arme le coffre d'une agence de l'Emlak Bank à Istanbul, **Arif Korkut**, employé mécontent, ricanant et tirant en l'air, jetait en pluie 32 milliards de livres turques aux passants.

■ **Uthen Youngprapakorn**, responsable de la ferme aux crocodiles de Samut Prakan en Thaïlande, lance un appel aux vétérinaires du monde entier pour sauver deux sauriens siamois qui n'ont qu'une seule cavité anale.

■ Le personnel, ému, a prévenu les parents, après que le directeur d'une maternité de Harbin en Chine, partisan de la politique de l'enfant unique, eut ordonné de laisser un bébé dans un tiroir posé sur un balcon.

■ **Simon Gibson,** photographe amateur, chercheur néo-zéalandais, basé en Antarctique, a fait poser nus ses collègues à plat ventre sur des blocs de glace pour illustrer son calendrier de l'année.

■ Jeudi 28 juin, un automobiliste roulant à vive allure en Arabie saoudite, où cinq personnes meurent en moyenne chaque mois dans des accidents provoqués par des camélidés, a tué d'un coup dix chameaux.

Christian Colombani

Les intellectuels juifs francophones et l'Intifada

Le bimensuel « Tribune juive » leur donne la parole. La plupart d'entre eux, souvent de gauche, font état de leur « déception » à l'égard des Palestiniens

LES INTELLECTUELS juifs francophones peuvent-ils encore jouer un rôle sur la scène proche-orientale ? Le bimensuel *Tribune juive* a posé la question à douze universitaires, écrivains ou rabbins, que l'on classe habituellement à gauche. Or, estime le directeur de la rédaction Olivier Guland, leurs réponses sont *« étonnamment convergentes »*. Les personnalités interrogées *« s'expriment quasiment d'une seule voix »*. Que disent-ils ? D'abord que le dialogue est bloqué, au Proche-Orient bien sûr, mais aussi en France, à l'intérieur de la sphère intellectuelle. *« La réflexion et le dialogue sont au point mort, car on ne peut dialoguer par-dessus des cadavres. On assiste aujourd'hui à un vrai blocage »,* déplore l'universitaire

Maurice-Ruben Ayoun. Le sociologue Michel Wieviorka regrette, lui, que les intellectuels soient *« à la traîne des politiques »*.

« SENS DU POIL »

Tous s'accordent sur la nécessité de rétablir un dialogue. Mais avec qui ? *« On nous répète que les Palestiniens ont fourni une élite au monde arabe »*, explique le rabbin Gilles Bernheim. Mais *« où sont les intellectuels arabes qui donneraient d'autres raisons de fierté aux jeunes que celle d'apparaître dans les médias les mains rouges de sang, et offriraient d'autres modèles auxquels s'identifier que ceux des kamikazes ? »*, s'interroge-t-il. Plus que jamais, les intellectuels juifs tentent de se justifier face à l'accusation de tiédeur à l'égard d'Israël, qui leur est si souvent adressée. Une accusation que l'écrivain André Chouraqui reprend à son compte : *« Beaucoup d'intellectuels de gauche qui se sont prononcés sur la crise se sont aveuglément trompés, alors que nous savions, nous qui vivions en Israël, ce qu'il en était sur le terrain. »* L'écrivain Albert Memmi revendique, lui, ce soutien critique à l'Etat hébreu : *« L'inconditionnalité absolue serait une erreur de la part des intellectuels. Cela n'a pas toujours été facile, nous n'avons pas toujours été compris. On a préféré le plus souvent ceux qui caressent dans le sens du poil. »*

Pourtant, comme d'autres personnalités interrogées, Albert Memmi a le sentiment d'avoir été *« floué »*. Et c'est peut-être dans cette déception à l'égard des Palestiniens que réside le véritable changement d'attitude des intellectuels juifs. *« Nous avons cru que les propositions d'Ehoud Barak étaient enfin celles qu'il fallait faire pour obtenir la paix. Hélas, le Mouvement national palestinien a préféré poursuivre la guerre que de se contenter d'une paix relative »*, développe Albert Memmi. Pour Bernard-Henri Lévy, *« la paix reste l'objectif. C'est même le seul objectif »*, parce que *« l'alternative à cette paix, ce n'est pas la guerre mais l'enfer »*. L'écrivain juge que les médias français donnent parfois le sentiment de traiter *« toute cette affaire de manière injuste, partiale »*. *« Mais à nous, au lieu de nous lamenter, de riposter, de rétablir les faits, de restaurer les conditions d'un vrai débat démocratique »*, conclut-il.

Le rabbin Marc-Alain Ouaknin pense, pour sa part, que les responsables religieux peuvent aider à renouer le dialogue : *« Le conflit dit du Proche-Orient est en fait un conflit qui ne sera jamais résolu tant que la question religieuse, la question théologique, théologico-politique, ne sera pas réglée. »* Il faut donc *« que les rabbins, les hommes d'Eglise, les imams montrent l'exemple de la fraternité entre eux »*. André Chouraqui lui fait écho lorsqu'il déplore que, *« si le dialogue* [du judaïsme] *avec le monde chrétien a fait des bonds en avant, le dialogue avec le monde musulman est moribond »*.

Xavier Ternisien

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

DANS LA PRESSE

RFI
Jacques Rozenblum

■ Slobodan, *« l'homme libre »* en serbe, ne l'est déjà plus depuis trois mois. Le président déchu, qui prétendait qu'il ne serait jamais capturé vivant, croupissait pourtant depuis le 1er avril à la prison centrale de Belgrade. Son arrestation n'avait pas déclenché de guerre civile, et son transfert devant le Tribunal pénal international non plus. Désormais, les Serbes ne sont plus préoccupés que de *« normalité »*. Ils veulent tout simplement oublier le *serial loser* qui les avait entraînés dans une aventure sanglante et dont le palmarès est éloquent : six ans de guerre sur douze ans de règne, avec pour tout résultat des défaites, des massacres, des drames. Il y a neuf mois, lorsque la population l'avait enfin répudié, les manifestants scandaient *« Milosevic, suicide-toi et libère la Serbie ! »* Chez cet homme dont le père, la mère et l'oncle se sont tous suicidés, la fascination morbide, l'attirance pour l'abîme, étaient en effet légendaires. La suite prouva que, s'il était suicidaire, c'était uniquement pour les autres.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La journée d'hier restera comme une date fondamentale dans l'élaboration d'un système pénal international digne de ce nom. *(...)* Que le plus haut responsable politique de bien des crimes commis dans l'ex-Yougoslavie se retrouve face à des juges est remarquable à plusieurs égards. D'abord, parce que la comparution devant le TPI du chantre de la Grande Serbie met un terme aux craintes de voir ce tribunal ne s'en prendre qu'à des seconds couteaux, voire à des lampistes. *(...)* Autre avancée remarquable : l'ex-maître en xénophobie de Belgrade n'a pas été capturé au coin d'un bois par un quelconque commando de l'OTAN, mais a été remis au TPI par le gouvernement serbe. *(...)* Troisième motif de satisfaction : l'arrivée de Milosevic à La Haye moins de deux ans après sa chute, le fait qu'il ne se soit trouvé aucun pays pour l'accueillir, constitueront dorénavant un excellent sujet de méditation pour tout candidat à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité.

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
Flora Lewis

■ La session spéciale de trois jours des Nations unies sur le sida convoquée par Kofi Annan n'a pas encore donné beaucoup de résultats en ce qui concerne les fonds promis, mais elle a aidé à attirer l'attention sur un désastre mondial en progression. Ce fléau est un autre aspect de la mondialisation. Une attitude concertée et mondiale est nécessaire pour y faire face. *(...)* M. Annan a rendu une nouvelle fois un éminent service dans l'esprit de ce que peut et doit être l'ONU pour l'humanité en montrant cette évidence et en appelant à l'action. Il n'y a vraiment aucune excuse à ne pas poursuivre cette tâche.

www.elculebron.com

La grande tradition hispanique de la telenovela a gagné le Net

CHANTAL est propriétaire de deux appartements à Madrid. Elle vit dans le premier et a divisé le second en quatre studios, plus un salon commun servant de lieu de rencontre entre les locataires. Au rez-de-chaussée, Chantal possède également un bar de rencontres homosexuelles, le Tabata. L'intrigue de *E-namorarte* (« tomber amoureux »), un feuilleton en vidéo spécialement créé pour l'Internet, se déroule entre ces trois étages.

E-namorarte a été imaginé par Laventana Indiscreta, un grand portail multiservices. Depuis octobre 2000, des épisodes de deux minutes sont diffusés gratuitement le lundi et le jeudi à 18 heures. Les abonnés à ce *culebron* (série sentimentale) reçoivent par courrier électronique un résumé de l'épisode et un lien pour y accéder directement. Le chapitre 35, intitulé « Tabata, la nuit », y est décrit en ces termes : *« Julien avoue son amour à David, tandis que Carlos dit le sien à Julien. »* Sur la vidéo, on peut voir deux hommes assis sur des poufs, discutant à voix forte pour couvrir le bruit de la

musique. Julien embrasse David, qui quitte les lieux, aussitôt remplacé par Carlos.

Outre son mode de diffusion, l'originalité d'*E-namorarte* réside surtout dans les thèmes abordés : les scènes d'amour et de rupture se déroulent dans un univers réaliste, sur fond de conflit de générations, de chômage et d'homosexualité. Certains acteurs sont déjà célèbres : Paloma Cela, qui joue le rôle de Chantal la tenancière, est une actrice de *telenovelas* ; Maria Pajeres vient du théâtre ; Gonzas Rios anime une émission de télévision intitulée « Tu as besoin d'amour ». Tous disent avoir accepté de tourner dans *E-namorarte* par curiosité envers Internet. Afin d'accroître l'audience, les producteurs réussissent de temps à autre à attirer des acteurs très connus pour de courtes apparitions. Ainsi, dans le chapitre 4, Sergio Satanassa, la *drag queen* la plus célèbre d'Espagne, chante l'un de ses tubes, vêtue d'un fourreau rose et coiffée d'une perruque de même couleur. L'actrice Mirta Miller, qui a tourné avec Carlos Saura, a également été vue dans plusieurs épisodes.

D'autres expériences de feuilletons en ligne lancées l'an dernier en Espagne ont échoué : une série d'épouvante interactive a été rapidement abandonnée, de même qu'un dessin animé diffusé quotidiennement par tranches d'une minute. En revanche, El Culebron semble en passe de réussir son pari : les internautes espagnols sont aussi friands de séries sentimentales que l'ensemble de la population.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

JAPON

■ Selon une enquête réalisée pour le groupe de presse Impress, 6,5 millions de Japonais utilisent désormais leur téléphone portable pour se connecter à Internet. En février 2000, ils étaient à peine 30 000.

APRÈS NAPSTER, AIMSTER

■ Aimster, le nouveau site d'échange gratuit de fichier musicaux inspiré de Napster, a remporté une première victoire judiciaire contre la RIAA, l'association professionnelle des éditeurs de musique. A sa demande, un tribunal fédéral a accepté d'examiner sa situation au regard de la loi sur le copyright, alors que la RIAA considérait cette demande comme une manœuvre de procédure. Le tribunal a refusé de déférer le dossier à la justice de New York, où 36 éditeurs ont porté plainte contre Aimster. Contrairement à Napster qui met en place un système de libre échange anonyme, Aimster permet aux utilisateurs d'échanger de la musique uniquement avec des correspondants désignés par eux. Le contrôle de ce type d'activité pourrait être une violation de la vie privée.

www.aimster.com
www.riaa.org

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Faire bleu *par Luc Rosenzweig*

DANS LE NORD et l'Est de la France, l'expression « faire bleu » désigne le comportement d'un salarié qui a décidé de s'absenter de son travail sans raison valable. Directement traduite de l'allemand « blau machen », à moins que ce ne soit l'inverse, elle invite à l'escapade illicite vers les horizons d'azur, bien loin des désagréments liés à l'exercice quotidien d'une activité professionnelle. En ce qui nous concerne, il serait plus exact d'écrire que nous nous sommes laissé aller à « faire gris », par référence à la teinte de cet écran de télévision que nulle impulsion venue de la zappette n'a fait, ce jeudi soir, chatoyer de ses mille couleurs habituelles.

L'expérience, avouons-le, nous a tellement plu que nous avons décidé de la prolonger, et nous nous sommes alors opportunément souvenu que notre âge nous autorisait à passer de l'autre côté du guichet de la redistribution entre les générations. Pour être tout à fait clair, et en tenant compte de la segmentation de notre public, précisons, pour les militaires, que nous sommes désormais versé dans le cadre de réserve des chroniqueurs, et, à l'intention des universitaires, que nous sommes maintenant devenu émérite dans cette fonction. Il ne nous appartient pas, en revanche, de décréter que nous sommes digne d'accéder à un honorariat, que seuls les pairs et compères en pensum quotidien calibré sont autorisés à conférer à celle ou celui des leurs qui s'en va vers un repos bien mérité.

Nulle joie, pourtant, n'est complète si elle n'est mêlée d'un peu de chagrin. Celui qui anticipe, par exemple, le manque provoqué par l'absence de ce lien immatériel impalpable, mais bien réel, qui relie le chroniqueur à ses lecteurs. Quelques messages lui parviennent, pourtant, sous la forme d'un courrier dont le contenu témoigne des sentiments de toute nature que peuvent provoquer, chez les honnêtes gens et d'autres moins honnêtes, des propos diffusés à un nombre considérable d'exemplaires. Messages d'approbation, de désaccord plus ou moins colérique, de précisions rectifiant erreurs et *lapsus calami*. Nous n'avons, malheureusement, répondu qu'à un nombre infime de ces missives, d'abord parce que regarder la télévision prend du temps, et ensuite en raison du lâche abandon à notre épouse de la correspondance familiale, ce qui a fait de nous un lamentable épistolier.

Nous arrivons ainsi à la fin ultime de l'espace qui nous est imparti, avec encore la désagréable impression d'avoir oublié de parler de ce dont nous sommes chargé, le programme télévisé de la veille. Un oubli qui sera, nous n'en doutons pas, bientôt réparé par notre successeur, à qui nous souhaitons bonne chance.

VENDREDI 29 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les Mausolées de l'amour. **Forum**
22.00 Nouveaux urbanismes, nouveaux ghettos ? **Forum**
23.05 Sculpture et « nouveaux réalistes ». **Forum**

MAGAZINES

20.50 Thalassa. Grand large. **France 3**
21.00 Recto verso. Invité : Claude Chabrol. **Paris Première**
21.00 Top bab. Black Crowes. **Canal Jimmy**
22.50 Bouillon de culture. La dernière : Inventaire avant fermeture définitive. Invités : Denise Bombardier ; Georges Charpak ; Annie Cohen-Solal ; Isabelle Huppert ; Gilles Lapouge ; James Lipton ; Fabrice Luchini ; Amélie Nothomb ; Jean d'Ormesson ; Erik Orsenna ; Patrick Rambaud ; Jean Tulard. **France 2**
23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**

DOCUMENTAIRES

19.00 Biographie. Frank Serpico. **La Chaîne Histoire**
19.45 En quête de l'Histoire. Le pont sur la rivière Kwai : la tragique réalité. **La Chaîne Histoire**
19.55 Histoires de chevaux. La police montée canadienne. **Odyssée**
20.00 Pilot Guides. Le Groenland et l'Islande. **Voyage**
20.15 Reportage. La tortue qui pleurait. **Arte**
20.20 Les Couleurs de « Jour de Fête ». **Odyssée**
20.30 Métal et mélancolie. Vivre à Lima. **Planète**
21.55 Le Retour des Russes. **Planète**
22.00 Sous la mer. Baleines et orques. **Voyage**
22.00 Dancing in the Street. [4/10]. R-E-S-P-E-C-T. **Canal Jimmy**
22.00 My Vote Is My Secret. **Histoire**
22.05 Les Grandes Batailles. Trafalgar. **La Chaîne Histoire**
22.15 Jörg Immendorf. Les mauvaises langues. **Arte**
22.40 Le Mystère du Taj Mahal. **Planète**
23.15 Journal d'un globe-trotter. Finlande. **Odyssée**
23.30 Le Combat des humbles, libération du centre de la France. [3/3]. La victoire. **Planète**
0.15 Histoire de France. « Dormir » avec l'ennemi. **La Chaîne Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Ligue mondiale. Phase finale (demi-finale). **Eurosport**
20.25 Athlétisme. Golden League. Réunion de Rome (Italie). **Canal +**

DANSE

22.45 La Fiancée aux yeux de bois. Chorégraphie de Karine Saporta. Musique de Jean-Marc Zelwer. Avec Marie Cool, Luc Favrou, Anne Meteier, Nouchka Ovtchinnikoff, James Razafimanantsoa, Jacky Henser. **Mezzo**

MUSIQUE

21.00 Wynton Marsalis à Montréal. Enregistré en 1982. **Muzzik**
22.30 Béla Fleck & The Flecktones. Spectrum de Montréal 1998. **Muzzik**
23.05 Jimi Hendrix Plays Berkeley. Berkeley, 1970. **Canal Jimmy**
23.30 Betty Carter. Montréal, 1982. **Muzzik**
0.40 Jazz à Vienne 1998. Vienne, 3 juillet 1998. **Muzzik**

THÉÂTRE

20.30 Les Fausses Confidences. Pièce de Marivaux. **Festival**
22.00 Bunny's Bar. Pièce de J. Balasko. **Paris Première**

TÉLÉFILMS

20.45 L'Oncle Paul. Gérard Vergez. **Arte**
20.45 Obsession coupable. Robert Young. **RTL 9**
20.55 Le Vent de la Toussaint. Gilles Béhat ○. **TMC**
23.45 La Dixième Muse d'Elgar. Paul Yule et Nigel Gearing. **Mezzo**

SÉRIES

18.10 Le Caméléon. L'armée des lâches ◇. **M 6**
19.30 Hill Street Blues. L'ours en plus ◇. **Monte-Carlo TMC**
20.50 P.J. Baby-sitter ◇. Premier amour ◇. **France 2**
20.55 Stargate SG-1. Répliques ◇. Exode ◇. **M 6**
22.50 Ally McBeal. Falling up (v.o.). **Téva**

FILMS

15.45 Ladyhawke, la femme de la nuit ■■
Richard Donner (Etats-Unis, 1984, 120 min) ◇. **Ciné Cinémas 3**
15.55 Capitaine Conan ■■
Bertrand Tavernier (France, 1996, 130 min) ◇. **Cinéstar 1**
16.35 Imitation of Life ■■
John M. Stahl (Etats-Unis, 1934, v.o., 110 min) ◇. **Ciné Classics**
20.30 Les Garçons ■■
Mauro Bolognini (Italie, 1959, v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
20.45 Trente secondes sur Tokyo ■■
Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, 135 min). **TCM**
21.00 Ascenseur pour l'échafaud ■■■
Louis Malle (France, 1958, 90 min) ◇. **Cinétoile**

21.00 Les Douze Salopards ■
Robert Aldrich. Avec Lee Marvin, Ernest Borgnine (Etats-Unis, 1967, v.o., 145 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
21.00 Tout feu tout flamme ■■
Jean-Paul Rappeneau (France, 1981, 105 min) ◇. **Ciné Cinémas 2**
22.05 Les Deux Rivales ■■
Francesco Maselli (Italie, 1964, v.o., 90 min) ◇. **Ciné Classics**
0.05 Les Fruits de la passion ■■
Shuji Terayama (France, 1980, 85 min) ◇. **Cinéfaz**
0.30 Lucky Jo ■■
Michel Deville (France, 1964, 90 min) ◇. **Cinétoile**
0.50 Le Faux Coupable ■■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, 110 min). **TCM**
1.55 L'Atalante ■■■
Jean Vigo (France, 1934, 100 min) ◇. **Ciné Classics**
2.00 La Vipère ■■
William Wyler (Etats-Unis, 1941, 110 min) ◇. **Cinétoile**
3.45 Le Journal du séducteur ■■
Danièle Dubroux (France, 1995, 95 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.25 Sunset Beach.
18.15 Exclusif.
18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.50 L'Été des records.
23.00 Sans aucun doute.
1.20 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

17.35 Hartley, cœurs à vif ◇.
18.25 Nash Bridges ◇.
19.10 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.55 **Journal, Météo.**
20.50 Soirée polar. P.J. *Baby-sitter* ◇.
21.40 *Premier amour* ◇.
22.45 Bouche à oreille.
22.50 Bouillon de culture. La dernière : Inventaire avant fermeture définitive.
1.20 De Cadet-Rousselle à Johnny : une balade en chansons.

FRANCE 3

17.55 C'est pas sorcier.
18.20 Un livre, un jour.
18.25 Questions pour un champion.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.50 Thalassa. Grand large.
22.10 Faut pas rêver.
Japon : Les tatoueurs de Tokyo.
France : Le lifting de Grévin.
Californie : Slab City.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde.
1.20 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

17.55 La Cape et l'Epée.
► En clair jusqu'à 20.00
18.10 Animasia ◇.
18.40 Spin City ◇.
19.00 Le Journal.
19.15 Best of Nulle part ailleurs ◇.
19.55 Le Zapping.
19.59 Rien que des monstres ◇.
20.00 Daria ◇.
20.25 Athlétisme. Réunion de Rome.
22.45 Meilleur espoir féminin ■
Film. Gérard Jugnot ◇.
0.20 Seinfeld. Quand Jerry rencontre Sally ◇.

LA CINQUIÈME/ARTE

19.00 Tracks. Paradise Park. French électro.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La tortue qui pleurait.
20.45 L'Oncle Paul.
Téléfilm. Gérard Vergez.
22.15 Grand format. Jörg Immendorf.
23.45 La Vie Sexuelle des Belges ■
Film. Jan Bucquoy.
1.10 Le Dessous des cartes. Diamants.

M 6

17.10 Highlander ○.
18.10 Le Caméléon ◇.
19.05 et 20.40, 0.20 **Loft Story.**
19.49 I-minute.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◇.
20.55 Les Aventures du vendredi.
Stargate SG-1. Répliques ◇.
21.45 Exode ◇.
22.35 Sliders, les mondes parallèles.
Un monde dévasté ◇.
23.25 Un monde de répression ○.
0.15 12 films : Le racisme au quotidien.
Lettre à Abou. Emilie Deleuze.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black & Blue.
21.30 Cultures d'islam.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.
Claude Riehl à propos d'Arno Schmidt (*Tina ou de l'immortalité*).
0.40 Chansons dans la nuit.
1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand.
Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Jacques Mercier. Œuvres de Berlioz, Ravel.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club. Sara Lazarus, voix, Alain Jean-Marie, piano, Gilles Naturel, contrebasse, Andrea Michelutti, batterie.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir.
Balzac et les romantiques allemands. Œuvres de Beethoven, Mozart, Weber.
22.55 Les Rendez-vous du soir.
Polyphonies Corses. Par l'Ensemble vocal U Fiatu Muntese. Œuvres de tradition corse.

Le Monde TELEVISION

Arte

20.45 L'Oncle Paul
Il était une fois une famille franco-nigérienne avec une maman blanche, un papa noir, et trois petits garçons nés au Niger mais désireux de connaître la France. L'oncle Paul (Pascal Légitimus), frère d'Omar, est chargé d'accueillir la famille à l'aéroport. Gérard Vergez a écrit et réalisé ce conte, dédié à son petit fils franco-nigérien. Un regard original et tendre sur la culture africaine.

France 2

22.50 Bouillon de culture
Titré « La dernière : inventaire avant fermeture définitive », cet ultime numéro du magazine culturel de Bernard Pivot réunit écrivains et artistes chers au présentateur : Isabelle Huppert, Jean d'Ormesson, Amélie Nothomb, Erik Orsenna, Fabrice Luchini, Gilles Lapouge, Georges Charpak, Denise Bombardier, Annie Cohen-Solal, Jean Tulard et Patrick Rambaud. Sera également sur le plateau l'Américain James Lipton, doyen de l'Actor's studio et présentateur de l'émission du même nom (retransmise en France sur Paris Première), qui a pour habitude de soumettre à ses invités le fameux « questionnaire de Pivot ».
L'animateur devrait être de retour sur France 2 en janvier 2002 pour un nouveau rendez-vous culturel dont le détail n'est pas encore arrêté. En septembre, une nouvelle émission, présentée par Guillaume Durand, prendra le relais de ce magazine.

SAMEDI 30 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : L'avenir du Maroc. Invité : Prince Moulay Hicham. **LCI**
21.00 Le Prix de la culture. **Forum**
22.00 Espagne, la « génération innocente ». **Forum**
23.00 Opéra sauvage dans les prairies. **Forum**

MAGAZINES

14.15 La Nuit de « Bouillon de culture ». De Cadet-Rousselle à Johnny : une balade en chansons. Invités : Claude Duneton ; Jean-Marie Périer ; Martin Pénet ; Françoise Le Golvan ; Marie Nimier ; Marc Lambron ; Maxime Leforestier ; Philippe Meyer. **TV 5**
18.00 Courts particuliers. François Berléand. **Paris Première**
18.15 Des racines et des ailes. Porquerolles : La petite perle du Sud. Cuba dans tous ses états. Mon paradis à moi. **TV 5**
18.55 Union libre. Mimi Mathy. **France 2**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 30 juin 1951 : Mossadegh, le pétrole et la naissance du Tiers-Monde. **Arte**
19.00 Petites histoires du cinéma. Julien Duvivier. **Ciné Classics**
20.25 Le Club. Patricia Hitchcock. **Ciné Classics**
21.35 Metropolis. Musée de la Préhistoire du Verdon. Jacques Sternberg. PhotoEspana 01. **Arte**
22.15 Bouillon de culture. La Dernière : Inventaire avant fermeture définitive. Invités : Denise Bombardier ; Georges Charpak ; Annie Cohen-Solal ; James Lipton ; Fabrice Luchini ; Amélie Nothomb ; Jean d'Ormesson ; Erik Orsenna ; Patrick Rambaud ; Jean Tulard. **TV 5**
22.30 La Route. Invités : Philippe Starck et Jean-Baptiste Mondino. **Canal Jimmy**
22.45 Tout le monde en parle. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.30 Carnets de plongée. [3/10]. L'or rouge de Bonifacio. **La Cinquième**
17.30 Les Leçons de musique de Leonard Bernstein. Qui est Gustav Mahler ? **Mezzo**
17.40 L'Atoll de Bikini. **Odyssée**
18.00 La Révolte des marionnettes. **Planète**
18.05 Les Volcans. **La Cinquième**
18.20 Les Patamodeleurs. Une photo de famille. **Canal +**
18.30 Un homme libre. [2/2]. La vie d'Ernö Fisch. **Planète**
19.15 Ces héros qui trahirent Hitler. **La Chaîne Histoire**
19.25 Tapie à la télé. [2/2]. **Canal +**
19.30 Le Monde fascinant des animaux. [1/3]. Prairies et déserts. **Planète**
20.00 My Vote Is My Secret. **Histoire**
20.00 Voyage pratique. Lisbonne. **Voyage**
20.15 Architectures. [4/5]. Charléty, un stade de notre temps. **Arte**
20.30 Sur la route. Otjikoto, lac de légende de Namibie. **Voyage**
20.35 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Karos d'Ethiopie, les amoureux du fleuve. Les Rendilles, chameliers rouges du Kenya. **Canal +**
20.45 L'Aventure humaine. Les Momies des Canaries. **Arte**
20.50 Yoko Ono. **Odyssée**
22.00 Pilot Guides. Le Chili et l'île de Pâques. **Voyage**
22.10 Des animaux et des stars. Les guépards avec Holly Hunter. **Disney Channel**
22.15 Citizen Barnes. Un rêve américain. **Planète**
22.30 Soldats des mers. **Chaîne Histoire**
23.15 Métal et mélancolie. Vivre à Lima. **Planète**
23.40 La Terre en question. Chico Mendès, mort pour l'Amazonie. **Odyssée**
0.10 La Jungle new-yorkaise. **Odyssée**
0.10 Dancing in the Street. [4/10]. R-E-S-P-E-C-T. **Canal Jimmy**
1.00 Pilot Guides. Le Groenland et l'Islande. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Motocyclisme. Championnats du monde de vitesse. Grand Prix des Pays-Bas. La course des 500 cc. **Eurosport-France 2**
14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (6e jour). **Pathé Sport**
14.00 Rugby. Tournée des Lions britanniques (1er test match) : Australie - Lions britanniques. **Canal +**
15.00 Formule 3000. Grand Prix de France. **Eurosport**
15.25 Basket-ball. Championnat Pro A. Finale, match d'appui : Asvel - Pau-Orthez. **France 2**
16.15 Automobilisme. Super Racing Week-end 2001. Qualifications. **Eurosport**
17.30 Handball. Coupe de France masculine. Finale : PSG - Montpellier. **Eurosport**
19.30 Volley-ball. Ligue mondiale. Finale. **Eurosport**
20.30 Equitation. Championnats d'Europe 1er tour individuel. **Paris Première**
21.00 Football. Coupe du monde 2002. Eliminatoires Zone Afrique (groupe C). Maroc - Egypte. **Eurosport**
23.15 Boxe. Championnat d'Europe des poids mouche : Alexander Mahmutov (Rus.) - Jason Booth (GB). **Eurosport**

MUSIQUE

17.10 Debussy. *Prélude à l'après-midi d'un faune.* Par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus. **Mezzo**
17.45 J.S. Bach, 48 Préludes & Fugues. Enregistré à Venise, en 2000. Avec Joanna McGregor, piano. **Muzzik**
18.30 Classic Archive. Enregistré à Paris, 1965, 1966 et 1969. Avec Pierre Fournier, violoncelle ; Jean Fonda, piano. **Mezzo**
19.30 Dvorák à Prague. Enregistré en 1993. Par l'Orchestre symphonique de Boston et le Chœur philharmonique de Prague. **Muzzik**
21.00 Le Songe d'une nuit d'été. Opéra de Britten. Enregistré à Glyndebourne, en 1986. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink. **Mezzo**
21.00 Baroque Duet. Enregistré en 1992. Avec Kathleen Battle, soprano ; Wynton Marsalis, trompette. **Muzzik**
21.05 Les Vingt Ans de Kassav'. Bercy, juin 1999. **RFO Sat**
22.55 The Nat « King » Cole Show 18. Enregistré len octobre 1957. **Muzzik**
23.25 The Nat « King » Cole Show 16. Las Vegas, septembre 1957. **Muzzik**
23.40 Celibidache dirige l'Orchestre de la Radio de Stuttgart. Enregistré en 1981. **Mezzo**

THÉÂTRE

0.30 Alarmes, etc. Pièce de Michael Frayn. **France 3**

TÉLÉFILMS

17.25 Le Censeur du lycée d'Epinal. Marc Rivière. **Festival**
19.05 Des vacances mouvementées. Richard Benjamin. **Disney Channel**
20.30 La Caracole. Marco Pauly [1 et 2/2]. **Festival**
20.30 La Belle et le Casse-cou. Bradford May ◇. **CinéCinémas**
20.50 L'Amour en héritage. Kevin Connor et Douglas Hickox [3 et 4/4] ◇. **Téva**
20.55 Mireille et Vincent. Jean-Louis Lorenzi. **France 3**
22.40 Terre violente. Michael Offer [1/3]. ◇. **Arte**

SÉRIES

17.05 Dawson. Délires en la demeure. **TF 1**
20.00 Ally McBeal. Falling up (v.o.). **Téva**
22.15 Code Quantum. La fiancée (v.o.) ◇. **Série Club**
0.35 Le Damné. Episode pilote ○. **Série Club**
2.35 Les Sopranos. Au plaisir (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.00 Les Garçons ■■
Mauro Bolognini (Italie, 1959, v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
13.35 Zazie dans le métro ■■
Louis Malle (France, 1960, 90 min) ◇. **Cinétoile**
14.00 Tequila Sunrise ■
Robert Towne (Etats-Unis, 1988, 120 min) ○. **TCM**
14.35 Deux sous de violettes ■
Jean Anouilh (France, 1951, 100 min) ◇. **Ciné Classics**
16.00 La Dernière Torpille ■
Joseph Pevney (Etats-Unis, 1958, 105 min). **TCM**
16.15 Le Tombeur ■
Roy Del Ruth (Etats-Unis, 1933, v.o., 80 min) ◇. **Ciné Classics**
17.45 La Mort aux trousses ■■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1959, 135 min). **TCM**
22.00 Bird ■■■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1988, 165 min). **TCM**
22.20 Une vraie blonde ■■
Tom DiCillo (Etats-Unis, 1997, 100 min). **RTBF 1**
23.00 Les Carrefours de la ville ■■
Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1931, v.o., 90 min) ◇. **Ciné Classics**

23.25 Ascenseur pour l'échafaud ■■■
Louis Malle. Avec Félix Marten, Jeanne Moreau (France, 1958, 85 min) ◇. **Cinétoile**

0.30 Imitation of Life ■■
John M. Stahl. Avec Claudette Colbert, Louise Beawers (Etats-Unis, 1934, v.o., 110 min) ◇. **Ciné Classics**
0.30 Ainsi va la vie ■
Forest Whitaker (Etats-Unis, 1998, v.o., 110 min) ◇. **Ciné Cinémas 3**
0.35 Le Journal du séducteur ■■
Danièle Dubroux (France, 1995, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
0.50 On connaît la chanson ■■
Alain Resnais (France, 1997, 115 min) ◇. **Canal +**
0.55 Le Feu follet ■■■
Louis Malle (Fr. - It., 1963, 105 min) ◇. **Cinétoile**
4.00 Carrie au bal du diable ■■
Brian De Palma (Etats-Unis, 1976, 95 min) ◇. **Cinéfaz**
4.00 Tout feu tout flamme ■■
Jean-Paul Rappeneau (France, 1981, 105 min) ◇. **Ciné Cinémas 3**
4.00 Notre histoire ■■
Bertrand Blier (France, 1984, 105 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.40 Flipper.
16.30 Will & Grace.
17.05 Dawson.
17.55 Sous le soleil.
18.55 et 20.50 **Qui veut gagner des millions ?**
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
21.50 La Soirée sauvage.
0.00 Un atout de charme.
Téléfilm. Ralph Portillo ◇.

FRANCE 2

13.50 Motocyclisme.
Grand Prix des Pays-Bas.
15.10 Tiercé.
15.25 Basket-ball. Championnat Pro A. Play-off. Asvel - Pau - Orthez.
17.20 Rugby. Test match : Nouvelle-Zélande - France.
18.00 Athlétisme.
Championnats de France Elite.
18.55 et 1.20 **Union libre.**
19.56 et 20.45 **Tirage du loto.**
20.00 et 1.00 **Journal, Météo.**
20.55 Fort Boyard.
22.45 Tout le monde en parle.

FRANCE 3

13.20 C'est mon choix pour le week-end.
14.45 Côté jardins.
15.15 Côté maison.
15.40 Chroniques d'en haut.
16.40 Un couple peu ordinaire.
Téléfilm. Paul Seed.
18.25 Questions pour un champion.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix ce soir.
20.55 Mireille et Vincent.
Téléfilm. Jean-Louis Lorenzi.
22.30 Météo, Soir 3.
22.55 Soirée frissons. Piège de diamants. Téléfilm. David Winning ◇.
0.30 Les Comédies de l'été. Alarmes, etc. Pièce de théâtre de Michael Frayn.

CANAL +

13.30 Seinfeld ◇.
14.00 Rugby. Australie - Lions britanniques.
15.45 2267, ultime croisade ◇.
16.25 Le Journal des sorties.
16.50 Balle perdue dans les neiges.
Téléfilm. Rob King ○.
18.20 Les Patamodeleurs ◇.
► En clair jusqu'à 20.00
18.45 Robbie le renne dans la grande course polaire
Film. Richard Goleszowski ◇.
19.15 Le Journal.
19.25 Tapie à la télé.
20.00 Tout la cape et l'Epée ◇.
20.35 L'Été des docs : Samedi doc.
Dans la nature avec Stéphane Peyron. Karos d'Ethiopie, les amoureux du fleuve ◇.
21.30 Les Rendilles, chameliers rouges du Kenya.
22.20 Samedi sport.
23.00 Oxygen.
Film. Richard Shepard ◇.
0.25 Seinfeld. Tenue correcte exigée ◇.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Magazine de la santé.
14.05 Sur les Docs.
15.35 Sur les chemins du monde.
Le Grès navajo.
16.35 Découverte. La Tunisie.
17.30 Carnets de plongée.
18.05 Les Volcans.
18.55 Je suis un citoyen du monde.
19.00 Histoire parallèle.
19.45 Météo, Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes.
20.15 Architectures.
20.45 L'Aventure humaine.
Les Momies des Canaries.
21.35 Metropolis.
22.40 Terre violente.
Téléfilm. Michael Offer. [1/3] ◇.
0.15 Music Planet. Eminem.

M 6

13.30 Players ◇.
14.20 Drôle de chance ◇.
15.15 Zorro ◇.
15.45 Los Angeles Heat ◇.
16.40 Bugs ◇.
17.40 Amicalement vôtre ◇.
18.35 et 20.40, 23.40 **Loft Story.**
19.15 Turbo.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.40 Cinésix.
20.50 La Trilogie du samedi.
Charmed. *Les sept péchés capitaux.*
21.45 Sentinel. *Protection rapprochée* ◇.
22.40 Roswell. *Un nouveau départ* ◇.
23.30 L'Equipée nature.
23.35 12 films, le racisme au quotidien.
Petits riens. Xavier Durringer.
0.40 Au-delà du réel, l'aventure continue.
La peur elle-même ○.
1.25 The Practice. Caméras cachées ◇.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Jazz à l'affût.
20.50 Mauvais genres.
22.05 Etat de faits. Les ermites.
23.00 Œuvres croisées.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Tamerlano. Par The English Concert, dir. Trevor Pinnock, Monica Bacelli (Tamerlano), Thomas Randle (Bajazet), Elisabeth Norberg-Schulz (Asteria), Graham Pushee (Andronico), Anna Bonitatibus (Irene), Antonio Abete (Leone).
23.00 Le Bel Aujourd'hui.
Pierre-Laurent Aimard et Florent Boffard, pianos, Michel Cerutti et Daniel Ciampolini, percussions. Œuvres de Schoeller, Kurtag, Ligeti, Reich, Nancarrow, Donatoni.

RADIO CLASSIQUE

19.00 Intermezzo.
Œuvres de Berlioz, Paganini, Liszt.
20.00 Les Rendez-vous du soir.
Vivaldi et son temps. Œuvres de Vivaldi, Corrette, Cédeville, Pisendel, Bach, Hadyn, Monn.
22.00 Da Capo.
Le chef d'orchestre Willem Mengelberg. Œuvres de von Weber, Beethoven, Mozart, Tchaïkovsky, Voormolen.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◇ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
◇ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde TELEVISION

Radio Classique

22.00 Da Capo : Willem Mengelberg
Toutes les preuves accumulées pour révéler l'ancienneté des liens de Karajan avec les nazis n'ont jamais entamé l'image de cet artiste. Moins compromis, Willem Mengelberg (1871-1951), qui dirigea le Concertgebouw d'Amsterdam de 1895 à 1945, a connu un destin inverse. Privé du soutien d'une maison de disques, il fut mis, en 1947, hors d'état de diriger durant quatre ans. Sa mort rendit la sanction définitive.

Arte

22.40 Terre violente
Rediffusion d'une saga en trois volets déjà programmée sur Arte en 1998, adaptée du roman de Jacqueline Sénès. Un siècle d'histoire calédonienne à travers le destin de trois femmes. Le premier épisode (*Hélène*) commence en 1888, en Nouvelle-Calédonie. Une famille française – un couple et ses deux enfants –, débarque sur le Caillou. En route pour prendre possession de leurs terres, ils improvisent une halte au bord d'une rivière, ignorant le caractère sacré des lieux. Trois Kanaks surgissent. Le jeune garçon s'affole et tire. Seule Hélène, âgée de dix ans, survivra à la fusillade. Elle est confiée à un vieux paysan. Au fil des ans, elle apprendra à respecter les Kanaks et nouera son destin à cette terre du bout du monde. Une fiction réalisée par Michael Offer, inspirée d'un scénario proposé par Jean-Marie Colombani, Jean-Pierre Sinapi et Daniel Tonnachella. Avec Claire Nebout et Bernard Verley.

Le Monde

SAMEDI 30 JUIN 2001

La Cour de justice ne sera pas saisie du dossier visant Dominique Strauss-Kahn

Le procureur général près la Cour de cassation écarte le soupçon de « concussion »

L'ANCIEN MINISTRE des finances Dominique Strauss-Kahn ne comparaîtra pas devant la Cour de justice de la République (CJR). Le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, a annoncé, jeudi 28 juin, sa décision de ne pas transmettre à la commission des requêtes de la haute juridiction le dossier relatif au dégrèvement fiscal consenti au couturier Karl Lagerfeld. Dans un communiqué, le magistrat a indiqué que *« manquaient les indices justifiant la saisine de la CJR »* – seule compétente pour poursuivre un ministre sur des faits commis dans l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, dans la lettre qu'il a adressée à la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, M. Burgelin a estimé que le dossier dont il était saisi, même *« s'il révèle une incontestable imprudence »*, ne *« contient pas, en l'état, les indices d'une infraction commise par M. Strauss-Kahn dans l'exercice de ses fonctions ministérielles »*.

Sur le fondement d'une ordonnance délivrée le 21 mai par le juge d'instruction Marc Brisset-Foucault, chargé de l'enquête sur les conditions d'enregistrement et de diffusion de la fameuse cassette de l'ex-financier occulte du RPR Jean-Claude Méry, le parquet de Paris avait requis, le 23 mai, la saisine de la CJR, aux fins d'éventuelles poursuites contre M. Strauss-Kahn, des chefs de *« corruption »* et de *« concussion »* (*Le Monde* du 31 mai).

Le soupçon portait sur le dégrèvement fiscal accordé à M. Lagerfeld en 1999, à une période coïncidant avec la remise au ministre de la fameuse bande vidéo par l'avocat Alain Belot. Ce dernier, qui avait été le collaborateur de M. Strauss-Kahn à l'Assemblée nationale, était le défenseur de M. Lagerfeld. Dans sa lettre à la garde des sceaux, M. Burgelin relève que, pour cette raison, *« M. Strauss-Kahn aurait dû être particulièrement circonspect »* car *« toute mesure favorable qu'il prendrait à l'égard de M. Lagerfeld serait susceptible* [...] *d'éveiller des soupçons de complaisance »*. Après examen des pièces du dossier d'instruction, il souligne toutefois *« la conformité de l'attitude de M. Strauss-Kahn aux suggestions des services compétents de son ministère »*.

En transmettant la procédure à M. Burgelin, le 12 juin, le procureur général de Paris avait déjà contredit, une première fois, le juge et le parquet en écartant le soupçon de *« corruption »* : il estimait que rien ne permettait de supposer un échange entre la cassette de M. Méry et la transaction sur le dossier fiscal de M. Lagerfeld (*Le Monde* du 13 juin). Le procureur général près la Cour de cassation a, quant à lui, repoussé le soupçon de *« concussion »* – qui porte sur l'attribution d'un avantage fiscal illégal. Il invoque notamment le rapport adressé sur cette affaire par l'ancien sous-directeur du contrôle fiscal à la direction générale des impôts (DGI) à la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, le 25 septembre 2000, dans lequel le haut fonctionnaire revendiquait l'initiative de la transaction avec M. Lagerfeld. *« Il est bien difficile, dans ces conditions, de déceler des indices d'une attitude concussionnaire de M. Strauss-Kahn »*, a conclu M. Burgelin.

H. G.

Le dossier du juge Renard sera instruit à Paris

LA COUR DE CASSATION a dessaisi, jeudi 28 juin, le tribunal de Nice des poursuites engagées contre le doyen des juges d'instruction niçois, Jean-Paul Renard. C'est un juge parisien qui instruira l'information ouverte pour *« détournement de finalité d'informations nominatives qui font l'objet d'un traitement informatisé, faux et usage »*. Le juge Renard est accusé d'avoir consulté à 44 reprises, entre janvier 1998 et septembre 1999, le bulletin numéro un du casier judiciaire pour transmettre des informations à la Grande loge nationale française (GLNF) sur trente-trois candidats à la franc-maçonnerie (*Le Monde* du 8 juin). Le juge Renard a par ailleurs longuement été entendu, jeudi, par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), saisi par la garde des sceaux d'une demande de suspension provisoire du magistrat. Yves Lebourdon, le président de la chambre de l'instruction d'Aix-en-Provence, est venu témoigner en sa faveur. Le CSM devait rendre sa décision vendredi 29 juin.

L'assemblée générale de la Société des rédacteurs du « Monde »

LA SOCIÉTÉ des rédacteurs du monde (SRM) a réuni, jeudi 28 juin à l'Institut national d'agronomie à Paris, son assemblée générale ordinaire annuelle. Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité. Deux nouveaux rédacteurs ont été élus au conseil d'administration : Laurence Caramel et Jean-Louis Saux. Ils succèdent à Nicole Vulser et Hugues Hénique qui, élus en 1998, ne sollicitaient pas un nouveau mandat. Le nouveau conseil d'administration de la SRM est ainsi composé des douze membres suivants : Marie-Béatrice Baudet, Henri de Bresson, Laurence Caramel, Jean-Michel Dumay, Christine Garin, Christophe Jakubyszyn, Alain Lompech, Hervé Morin, Michel Noblecourt, Emmanuel de Roux, Jean-Louis Saux et Sylvia Zappi. Présidé par Michel Noblecourt, vice-président du conseil de surveillance du Monde SA, le conseil a reconduit le bureau sortant : Christine Garin, membre du conseil de surveillance du Monde SA, et Emmanuel de Roux comme vice-présidents, Alain Lompech comme trésorier et Henri de Bresson comme secrétaire.

Les séjours de Jacques Chirac payés en espèces ont surtout revêtu un caractère privé

LA *« RÉFLEXION »* annoncée par les services du procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, se poursuivait, vendredi matin 29 juin, à propos d'une éventuelle audition du président de la République en qualité de *« témoin assisté »* dans l'enquête consacrée aux voyages de Jacques Chirac et de son entourage. Le parquet avait été saisi, une semaine auparavant, par les trois juges d'instruction chargés de l'enquête sur les marchés des lycées d'Ile-de-France, Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke, après la découverte du règlement en argent liquide de nombreux déplacements et séjours du chef de l'Etat, alors maire de Paris, et de ses proches, entre décembre 1992 et mars 1995 – pour un montant de 2 429 306 francs.

Jeudi 28 juin, la présidence de la République n'avait émis aucun commentaire après la publication, par *Le Monde* (daté 29 juin), d'informations dévoilant que M. Chirac s'était inquiété en personne des développements de l'enquête portant sur des voyages, au point d'avoir appelé leur organisateur attitré, Maurice Foulatière, au lendemain de sa première convocation par la brigade financière, le 12 avril 2000.

Ce dernier a déclaré aux policiers, le 21 juin, que le président lui avait alors demandé de s'adresser à son conseiller pour les questions judiciaires, le magistrat Jean-Claude Antonetti, *« si une information complémentaire était demandée par la police ou la justice »*. M. Antonetti s'est lui aussi refusé à toute déclaration sur ces élements, confirmant néanmoins que le numéro de téléphone inscrit à la main par M. Foulatière sur un document saisi par les enquêteurs était bien celui de son combiné mobile.

CONVOCATIONS INÉLUCTABLES

Pour l'heure, l'enquête reste suspendue dans l'attente des réquisitions du parquet, qui pourraient conduire les juges à se déclarer *« incompétents »* pour entendre M. Chirac, ainsi que l'ont fait, sur d'autres affaires, les magistrats Patrick Desmure et Eric Halphen. Les convocations de l'épouse du président et de sa fille Claude, conseillère à l'Elysée, apparaissent en revanche inéluctables, celles-ci figurant à de nombreuses reprises sur la liste des voyages et séjours réglés en espèces.

L'examen de cette liste, reconstituée par les enquêteurs après les perquisitions effectuées dans une agence de voyages de Neuilly (Hauts-de-Seine) et au domicile de M. Foulatière, atteste que les déplacements concernés ont, le plus souvent, revêtu un caractère personnel et non politique. Y figurent quatre voyages auxquels l'ancien maire de Paris semble avoir pris part, à l'instar du séjour à New York, en juillet 1993, qu'il effectua avec sa fille Claude et un garde du corps. Interrogé sur un séjour au Japon, entre les 19 juillet et 11 août 1994, qui mentionnait *« M. et Mme Chodron »*, M. Foulatière a indiqué que *« les époux Chodron sont en fait M. et Mme Chirac »*, l'épouse du président étant issue de la famille Chodron de Courcel. Une interprète accompagnant cette dernière a également bénéficié d'un billet acquitté en espèces.

MENTION : « MAIRIE DE PARIS »

Parmi d'autres séjours au Japon apparaît un voyage en groupe auquel participait M. Chirac alors candidat à l'Elysée, et dont la facture fut adressée, le 28 février 1994, au siège du RPR. Sur le devis de ce voyage, retrouvé par la police, figurait la mention : « Mairie de Paris ». C'est à propos de ce déplacement, a-t-il précisé, que M. Chirac l'avait prévenu en ces termes : *« Mme Casetta vous appellera pour le règlement »*, ajoutant que l'ex-directrice administrative du RPR l'avait en effet contacté peu après. *« L'intitulé du voyage était « Mairie de Paris » parce que, dans les faits, M. Chirac avait participé à son élaboration et au contrôle de son paiement »*, a expliqué le voyagiste.

Les bénéficiaires identifiés des voyages visés par l'instruction incluent aussi le sénateur (RPR) Maurice Ulrich, conseiller du chef de l'Etat, dont un séjour à l'île Maurice, à la fin de 1992, avec des membres de sa famille, fut également réglé (339 548 francs) en espèces. Amie du couple Chirac, Claude Pompidou, veuve de l'ancien président, bénéficia de deux voyages à Salzbourg (Autriche) au mois d'août de 1994 et de 1995, pour le festival Mozart, ainsi que d'un séjour en Syrie en 1996 et d'un autre aux Etats-Unis en compagnie de Bernadette Chirac, mentionné dans la liste de l'agence sous le pseudonyme commun de *« Pompichac »*. Une amie de la famille du chef de l'Etat semble par ailleurs s'être fait offrir un voyage en Espagne en 1993, et certains membres de la famille de Mme Chirac de vols vers l'île Maurice ou la station balnéaire de Quiberon.

L'agent de voyages ayant affirmé que les sommes étaient apportées à l'agence dans des enveloppes par des chauffeurs de M. Chirac venus de la Mairie de Paris, il a indiqué ne pas s'être *« interrogé spécialement sur l'origine de ces espèces »* avant de concéder devant les policiers : *« A posteriori, je ne peux que constater avec vous l'anormalité de cette situation »*.

Hervé Gattegno

Une conversation avec Patrick Modiano

Pour « Le Monde », l'auteur de « Dora Bruder » a écrit « Ephéméride », une promenade nostalgique dans Paris et dans ses souvenirs

IL N'AIME guère parler. Patrick Modiano éprouve même un certain embarras avec la conversation. Ce n'est pas le moindre de ses charmes, dans une époque saturée de paroles inutiles, comme si tout ce bruit était indispensable, non pour dire quelque chose, mais pour s'assurer que rien ne sera dit. Pour « communiquer », c'est-à-dire pour brasser du vide. Patrick Modiano, lui, ne « communique » pas. Il écrit. Il est concentré sur sa parole intérieure. Et, régulièrement, il demande à des lecteurs de le rejoindre dans cette intimité singulière, de retrouver avec lui un rythme, des obsessions, des lieux, des atmosphères, des personnes... en un mot : un style.

Gallimard
Le Monde

Parfois, on se dit qu'il faut tout de même lui faire violence. Le pousser vers un plateau de télévision, insister pour un grand entretien dans un journal. Essayer de forcer sa porte, comme le veut l'une des lois du journalisme. Il accepte avec tant de gentillesse qu'on n'est pas tenté d'en abuser, sauf à considérer que le journalisme est nécessairement une agression, une violence faite à l'autre. Alors, le plus souvent, on reprend, grâce à lui, et avec bonheur, cette forme de dialogue presque perdue, et pourtant délicieuse : les petits mots manuscrits. Là, il répond sans contrainte, rapidement, avec concision et précision.

C'est ainsi que, pour *Le Monde,* il a accepté d'écrire *Ephéméride*, une promenade nostalgique dans Paris et dans le souvenir, qui est comme un concentré de « l'esprit Modiano » : délicatesse, sentiment d'étrangeté et pourtant de proximité, comme un air de « déjà vu »... Mais où ? Quand ? Comment ? Dans un roman de Modiano sans doute. Mais lequel ?

C'est ainsi qu'il a fait parvenir son texte, en se demandant si c'était *« vraiment »* une nouvelle. Qu'importe. On ne mène pas ici une réflexion sur un genre littéraire, on se promène avec Patrick Modiano, et c'est plus qu'agréable.

> « Comme le disait Gide, les nouvelles sont faites pour être lues d'un coup, en une seule fois. C'est la meilleure définition, mais elle reste très vague »

C'est ainsi enfin, de lettre en lettre, que nous avons parlé de la nouvelle, non pas pour savoir s'il avait répondu correctement à une commande, mais pour mieux comprendre son goût des textes brefs. *« En effet,* dit-il, *j'aimerais bien écrire des livres d'une vingtaine de pages. »* On se souvient alors de ces trois récits magnifiques qui composent *Des inconnues* (Gallimard, 1999). Chacun fait un peu plus de vingt pages, mais il n'y a pas un mot de trop. Il y a là, comme jamais, le désir de Modiano d'écrire bref, de retirer tout le superflu. Trois jeunes femmes, dont le lecteur ignorera presque tout, se remémorent la fin de leur adolescence. Le « je » qu'affectionne Modiano est ici au féminin. Et c'est une réussite exemplaire.

A coup sûr, ce livre, ni vraiment roman ni recueil de nouvelles, a été écrit par un amoureux des textes courts. *« Oui, bien sûr, je suis un lecteur de nouvelles*, précise Modiano. *Je citerai, au hasard,* Sylvie*, de Nerval,* Le Rideau cramoisi*, de Barbey d'Aurevilly,* Dans son coin natal*, de Tchekhov,* La Danseuse d'Izu*, de Kawabata... Mais la liste serait longue ! D'Edgar Poe à Carson McCullers, de Stevenson à Nabokov, de Kafka à Pavese, de Henry James à Scott Fitzgerald, c'est pratiquement toute la littérature. »*

Pourquoi des nouvelles ? Quelles sensations particulières apportent-elles ? *« Parce qu'elles donnent une émotion forte et immédiate. Comme le disait Gide, les nouvelles sont faites pour être lues d'un coup, en une seule fois. C'est la meilleure définition, mais elle reste très vague, puisqu'elle pourrait s'appliquer, par exemple, à certains poèmes en prose de Baudelaire. »*

Au fond, nouvelle, roman, est-ce tellement important ? L'essentiel n'est-il pas de construire son univers d'écrivain, cohérent, unique ? *« Oui, chez moi,* conclut Patrick Modiano, *ce sont toujours les mêmes "personnages" ou les mêmes thèmes qui resurgissent, mais par à-coups, avec des reprises, et pas d'un seul mouvement et en un seul gros volume. »*

Josyane Savigneau

Lire notre cahier spécial

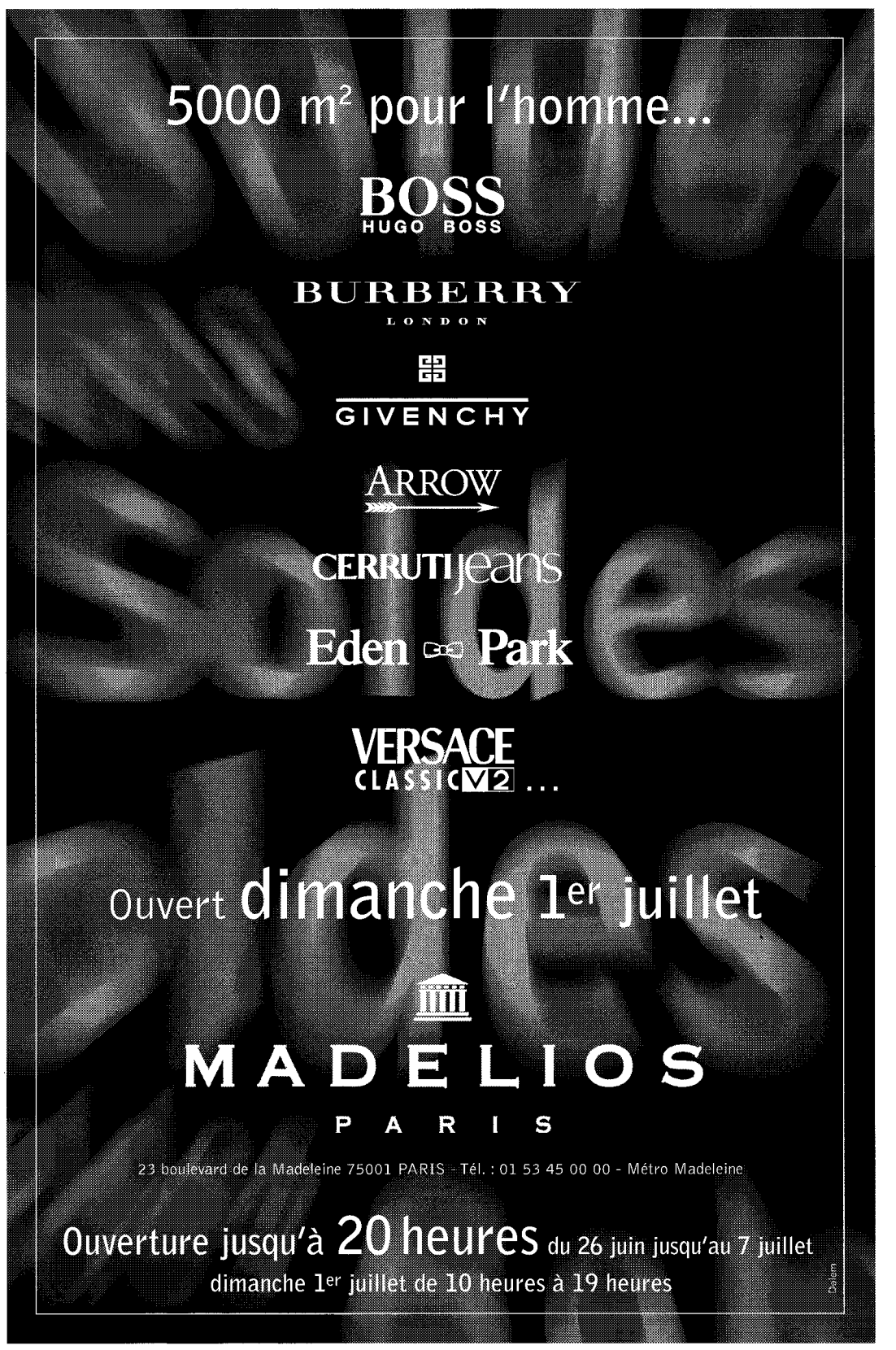

Tirage du *Monde* daté vendredi 29 juin 2001 : 532 936 exemplaires. 1-3

PATRICK MODIANO

EPHÉMÉRIDE

Gallimard - Le Monde

PATRICK MODIANO

AFP

***« J'ai l'impression depuis plus de trente ans d'écrire le même livre – c'est-à-dire l'impression que les vingt livres publiés ne forment en fait qu'un seul livre »*, écrit Patrick Modiano dans *La Petite Bijou*, son dernier roman. Sans doute parce que chacun de ses récits est construit à partir d'une absence et d'une nostalgie, avec pour cadre principal les années noires de l'Occupation, mais aussi les années 1950 et 1960 . On y retrouve toujours la même petite musique envoûtante et des personnages errants, en quête d'identité. Dans « Ephéméride », il nous invite à une *« promenade nostalgique dans Paris et dans le souvenir, qui est comme un concentré de l'"esprit Modiano" »*, observe Josyane Savigneau (*lire son portrait-rencontre en dernière page du quotidien*).**

Né en 1945 à Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine, Patrick Modiano a publié son premier roman, *La Place de l'Etoile*, en 1968 (prix Roger-Nimier) et obtenu, dix ans plus tard, le prix Goncourt, pour *Rue des boutiques obscures* (1978). Il est aussi le scénariste de *Lacombe Lucien* (1974), le film de Louis Malle. Et l'auteur d'une pièce de théâtre : *La Polka* (1974). Tous ses romans sont publiés chez Gallimard.

©Patrick Modiano 2001

Ephéméride

Pas beaucoup de promeneurs, hier, rue Gay-Lussac. Je crois même que j'étais le seul à suivre cette rue légèrement en pente dont la trouée se perd vers je ne sais plus quel horizon. Juste avant d'arriver dans la zone des Ursulines, j'ai remarqué à la vitrine d'une librairie la couverture d'un livre dont le titre était : *L'Assassinat de Pierre Bosmans*. Une couverture d'un blanc sale. En son milieu, une tache orange sur laquelle était inscrit en caractères noirs : ASSASSINAT. La couverture et le titre étaient en harmonie avec ce dimanche et cette rue. Le lendemain, je suis revenu acheter le livre. Il retraçait un fait divers. Quatre jeunes gens de dix-huit ans – dont une fille – fréquentent à Paris le même cours secondaire. Un beau jour, trois d'entre eux décident de tuer le quatrième. Le meurtre est commis par P., un après-midi de décembre, dans une allée forestière des environs de Paris. Quel en était le mobile ? Une rivalité, puisque Pierre Bosmans et P. étaient amoureux de la fille. Et les quatre jeunes gens vivaient coupés de la réalité, dans un climat oppressant de mythomanie. Pierre Bosmans leur avait fait croire qu'il avait une maîtresse richissime habitant l'hôtel Crillon, une somme d'argent de 2 millions, et qu'il était agent secret et trafiquant d'armes.

Je me suis demandé si les trois complices de ce crime habitaient encore Paris aujourd'hui et quel souvenir ils gardaient de leurs dix-huit ans et du cauchemar où ils avaient pataugé. Je les imaginais, préparant le meurtre à la sortie de leur cours, par des journées grises, comme ce dimanche. Ils tenaient un dernier conciliabule autour d'une table de café et leurs voix étaient couvertes par les crépitements du billard électrique. Ils sortaient du café et se retrouvaient dans une rue voisine de la rue Gay-Lussac, aussi droite, aussi morne, mais dont le nom avait une sonorité plus funèbre : la rue Monge.

Les dimanches soir d'hiver, le vent soufflait sur la place du Panthéon. A droite, une lumière derrière les vitres : le commissariat de police, l'un des plus inquiétants de Paris. Hier, j'ai cru revivre un mauvais rêve. C'était l'heure de rentrer au lycée, là-bas, tout au fond de la place. J'y avais été pensionnaire à dix-sept ans. Chaque soir, vers 5 heures, je voyais la foule des élèves sortir par le porche et nous ne restions qu'un petit nombre

dans la cour de « récréation » avant de rentrer en « étude ». Je ne me souviens plus très bien de mes camarades d'internat. Parfois il en est ainsi pour ceux qui ont fait un séjour en prison : ils tâchent d'oublier leurs compagnons de cellule. Trois garçons venus de Sarreguemines préparaient l'Ecole normale supérieure. Un Martiniquais de ma classe se joignait souvent à eux. D'un autre élève qui portait toujours une pipe, une blouse grise et des charentaises, on disait qu'il n'avait pas quitté l'enceinte du lycée depuis trois ans. Je me souviens aussi, vaguement, de mon voisin de dortoir : un petit roux, que j'ai aperçu deux ou trois ans plus tard, de loin, boulevard Saint-Michel dans un uniforme de bidasse, sous la pluie. Après l'extinction des feux, un veilleur de nuit traversait les dortoirs, une lanterne à la main, et vérifiait si chaque lit était bien occupé. C'était l'automne de 1962, mais aussi le XIXe siècle et peut-être une époque encore plus reculée dans le temps.

Mon père est venu une seule fois me rendre visite dans cet établissement. Le proviseur du lycée, qu'il avait averti par téléphone de son passage, m'avait donné l'autorisation de l'attendre sous le porche de l'entrée. Ce proviseur portait un joli nom : Adonis Delfosse.

Je revois la silhouette de mon père, là, sous le porche, mais je ne distingue pas son visage, comme si sa présence dans ce décor de couvent médiéval me paraissait irréelle. La silhouette d'un homme de haute taille, sans tête.

Je ne sais plus s'il existait un parloir. Il me semble que notre entrevue a eu lieu au premier étage dans une salle qui devait être la bibliothèque, ou bien la salle des fêtes. Nous étions seuls, assis à une table, l'un en face de l'autre. Mon père m'exposait les projets qu'il avait formés pour mon avenir.

Il souhaitait que je parte au service militaire en devançant l'appel. Les quatre années qui ont suivi – jusqu'à ce que j'atteigne l'âge de la majorité –, il n'a pas renoncé à ce projet. Il voulait lui-même régler toutes les formalités à la caserne de Reuilly. Puis ce serait le départ pour une autre caserne, vers l'est.

Je l'ai raccompagné jusqu'au porche du lycée. Je l'ai vu s'éloigner sur la place du Panthéon. Un jour, mon père m'avait confié qu'il fréquentait lui aussi, à dix-huit ans, le quartier des Ecoles. Il avait tout juste assez d'argent pour prendre en guise de repas un café au lait et quelques croissants au Dupont-Latin. En ce temps-là, il avait un voile au poumon. Je ferme les yeux et je l'imagine remontant le boulevard Saint-Michel, parmi les sages lycéens et les étudiants d'Action française. Son Quartier latin à lui, c'était plutôt celui de Violette Nozière. Il avait dû la croiser souvent sur le boulevard. Violette, la belle écolière du lycée Fénelon, qui élevait des chauves-souris dans son pupitre.

Le Pont Saint-Michel (1953), par Robert Doisneau

En 1945, juste après ma naissance, mon père décide de vivre au Mexique. Les passeports sont déjà prêts. Mais, au dernier moment, il change d'avis. Il s'en est fallu de peu qu'il quitte l'Europe après la guerre. Trente années plus tard, il est allé mourir en Suisse, pays neutre. Entre-temps, il s'est beaucoup déplacé : le Canada, la Guyane, l'Afrique équatoriale, la Colombie. Ce qu'il a cherché en vain, c'était l'eldorado.

Vers 1952, dans une petite maison de Jouy-en-Josas, rue du Docteur-Kurzenne, j'écoutais la radio le jeudi après-midi à cause des émissions pour les enfants. Les autres jours, j'entends quelquefois le bulletin d'information. Le speaker rend compte du procès de ceux qui ont fait *LE MASSACRE D'ORADOUR.* Les sonorités de ces mots me glacent le cœur aujourd'hui, comme ces jours-là où je ne comprenais pas très bien de quoi il s'agissait.

Un soir, au cours de l'une de ses visites, mon père est assis en face de moi dans le salon de la maison de la rue du Docteur-Kurzenne, près du bow-window. Il me demande ce que je voudrais faire dans la vie. Je ne sais pas quoi lui répondre.

De 1953 à 1956, à Paris, je vais avec mon frère à l'école communale de la rue du Pont-de-Lodi.

Mystère de la cour du Louvre, des deux squares du Carrousel et des jardins des Tuileries où je passe de longs après-midi avec mon frère. Pierre noire et feuillages des marronniers, sous le soleil. Le théâtre de verdure. La montagne de feuilles mortes contre le mur de soubassement de la terrasse, au-dessous du Musée du Jeu de paume. Nous avions numéroté les allées. Le bassin vide. La statue de Caïn et d'Abel dans l'un des squares disparus du Carrousel. Et la statue de La Fayette dans l'autre square. Le lion en bronze des jardins du Carrousel. La balance verte contre le mur de la terrasse du bord de l'eau. Les faïences et la fraîcheur du « lavatory » sous la terrasse des Feuillants. Les jardiniers. Le bourdonnement du moteur de la tondeuse à gazon, un matin de soleil, sur une pelouse, près du bassin. L'horloge aux aiguilles immobiles du côté de la porte sud du Palais. Et la marque au fer rouge sur l'épaule de Milady.

Les lectures, quelques années plus tard. Certaines m'ont marqué :
Fermina Marquez
La Colonie pénitentiaire
Les Amours jaunes
Le Soleil se lève aussi
Dans d'autres livres, je retrouvais le fantastique des rues :

RAPHO

Le jardin
des Tuileries en 1944,
par Robert Doisneau

Marguerite de la nuit
Rien qu'une femme
La Rue sans nom

Il traînait encore dans les bibliothèques des infirmeries de collège quelques vieux romans qui avaient survécu aux deux dernières guerres et qui se tenaient là, très discrets, de peur qu'on ne les descende à la cave. Je me souviens d'avoir lu *Les Oberlé* de René Bazin.

Mais surtout je lisais les premiers Livres de poche qui venaient de paraître, et ceux de la collection Pourpre, reliés de carton. Pêle-mêle, de bons et de mauvais romans. Beaucoup d'entre eux ont disparu des catalogues. Parmi ces premiers Livres de poche, quelques titres ont gardé pour moi leur mystère :

La Rue du Chat-qui-pêche
La Rose de Bratislava
Marion des Neiges

Le dimanche, promenade avec mon père et l'un de ses comparses du moment. Stioppa. Mon père le voit souvent. Il porte monocle et ses cheveux sont si gominés qu'ils laissent une trace quand il appuie la tête sur le dossier du canapé. Il n'exerce aucun métier. Il habite dans une pension de famille avenue Victor-Hugo. Parfois, nous allions, Stioppa, mon père et moi, nous promener au bois de Boulogne.

Un autre dimanche, mon père m'emmène, je me demande bien pourquoi, au Salon nautique, du côté du quai Branly. Nous rencontrons l'un de ses amis d'avant-guerre, « Paulo » Guérin. Un vieux jeune homme en blazer. Je ne sais plus s'il visitait lui aussi le Salon ou s'il y tenait un stand. Mon père m'explique que « Paulo » Guérin n'a jamais rien fait sinon monter à cheval, piloter de belles voitures, et séduire des filles. Que cela me serve de leçon : oui, dans la vie, il faut des diplômes.

Cette fin d'après-midi-là, mon père avait l'air rêveur comme s'il venait de croiser un fantôme. Chaque fois que je me suis retrouvé sur le quai Branly, j'ai pensé à la silhouette un peu épaisse, au visage qui m'avait paru empâté sous les cheveux bruns ramenés en arrière, de ce « Paulo » Guérin. Et la question demeurera à jamais en suspens : que pouvait-il bien faire, ce dimanche-là, sans diplômes, au Salon nautique ?

Parfois mon père m'accompagnait le lundi matin à la Rotonde, porte d'Orléans. C'était là où m'attendait le car qui me ramenait au collège. Nous nous levions vers 6 heures, et mon père en profitait pour donner des rendez-vous dans les cafés de la porte d'Orléans avant que je prenne le car. Cafés éclairés au néon les matins d'hiver où il fait encore nuit noire. Sifflements des percolateurs. Les gens qu'il rencontrait là lui parlaient à voix basse. Des

RAPHO

Le Bois de Boulogne (1953), par Robert Doisneau

forains, des hommes au teint rubicond de voyageurs de commerce, ou à l'allure chafouine de clercs de notaires provinciaux. A quoi lui servaient-ils exactement ? Ils avaient des noms du terroir : Quintard, Chevreau, Picard.

Un dimanche matin, nous sommes allés en taxi dans le quartier de la Bastille et de la République. Mon père a fait arrêter le taxi une vingtaine de fois devant des immeubles, boulevard Voltaire, avenue de la République, boulevard Richard-Lenoir. Chaque fois, il déposait une enveloppe chez le concierge de l'immeuble. Appel à d'anciens actionnaires d'une société défunte dont il avait exhumé les titres ? Peut-être cette Union minière indochinoise ? Un autre dimanche, il dépose ses enveloppes le long du boulevard Pereire.

Sur la cheminée de sa chambre, plusieurs volumes de « Droit maritime » qu'il étudie. Il pense à mettre en chantier un pétrolier en forme de cigare.

Promenades du dimanche avec mon père et un ingénieur italien, créateur d'un brevet pour « fours autoclaves ». Mon père sera très lié, aussi, avec un certain M. Held, « radiesthésiste », qui avait toujours dans sa poche un pendule.

Un soir, dans l'escalier, mon père m'a dit une phrase que je n'ai pas très bien comprise sur le moment – l'une des rares confidences qu'il m'ait faites : *« On ne doit jamais négliger les petits détails. Moi, malheureusement, j'ai toujours négligé les petits détails. »*

Il aurait souhaité que je sois ingénieur agronome. Il pensait que c'était un métier d'avenir. S'il attachait tant d'importance aux études, c'est que lui n'en avait pas faites et qu'il était un peu comme ces gangsters qui veulent que leurs filles soient éduquées au pensionnat par les « frangines ». Il parlait avec un léger accent parisien – celui de la cité d'Hauteville –, et il employait, de temps en temps, des mots d'argot. Mais il pouvait inspirer confiance à des bailleurs de fonds, car son allure était celle d'un homme aimable et réservé, de haute taille, et qui s'habillait de costumes très stricts.

Vers quinze, seize ans, je prenais le car, à Annecy, pour aller à Genève où quelquefois j'étais en compagnie de mon père. Nous déjeunions dans un restaurant italien avec un nommé Picard. L'après-midi, il avait des rendez-vous. Etrange Genève. Des Algériens tenaient de longs conciliabules dans le hall de l'Hôtel du Rhône.

Je marchais jusqu'à la vieille ville. Au retour, le car franchissait la frontière au crépuscule sans s'arrêter pour le contrôle de la douane. Saint-Julien. Cruseilles.

A Annecy, une promenade sur le Paquier quand les vacances étaient finies. L'automne, déjà. Nous passions devant la préfecture et Annecy redevenait une ville de province. Nous croisions un vieil Arménien, toujours seul, dont on disait qu'il était un commerçant très riche et qu'il donnait beaucoup d'argent aux filles et aux pauvres.

Et la voiture de sport grise de Jackie Giroud, carrossée par Allemano, tourne autour du lac, lentement, pour l'éternité.

Vers Noël 1962, je suis recueilli par des amis, à Saint-Lô. La ville a été anéantie sous les bombardements et reconstruite après la guerre. Près du haras, il reste encore une zone de baraquements provisoires. En province, à Annecy, à Sant-Lô, c'était encore l'époque où tous les rêves et les promenades nocturnes échouaient devant la gare d'où partait le train pour Paris.

A Saint-Lô, j'ai lu *Les Illusions perdues*, ce Noël 1962. J'occupais toujours la même chambre au dernier étage de la maison. Sa fenêtre donnait sur la route. Je me souviens que chaque dimanche, à minuit, un Algérien remontait cette route vers les baraquements, en se parlant doucement à lui-même.

Ce soir, Saint-Lô m'évoque la fenêtre éclairée du *Rideau cramoisi*, comme si j'avais oublié d'éteindre la lumière dans mon ancienne chambre ou dans ma jeunesse.

Barbey d'Aurevilly était né dans les environs. J'avais visité sa maison.

A Paris, à la même époque, je vais déjeuner chez Raymond Queneau, le samedi. Souvent, au début de l'après-midi, nous prenons ensemble un taxi, et de Neuilly nous revenons tous deux sur la Rive gauche.

Il me parle d'une promenade qu'il avait faite avec Boris Vian dans une petite rue que presque personne ne connaît, tout au fond du XIIIe arrondissement, entre le Quai de la Gare et la voie ferrée d'Austerlitz : rue de la Croix-Jarry. Il me conseille d'y aller.

Plus tard, chaque fois que nous nous verrons, nous parlerons de cette rue de la Croix-Jarry. Il y a quelque temps, j'ai lu que les moments où Queneau a été le plus heureux, c'était quand il devait écrire des articles sur Paris pour *L'Intransigeant* et qu'il se promenait l'après-midi à travers les rues.

Je me demande si ces années mortes en valaient vraiment la peine. Les seuls instants où j'étais vraiment moi-même : ceux où je me retrouvais seul dans les rues, comme Queneau, à la recherche des chiens d'Asnières.

J'avais deux chiens en ce temps-là. Ils s'appelaient Jacques et Paul. A Jouy-en-Josas, en 1952, nous avions une chienne, mon frère et moi, qui s'appelait Peggy et qui s'est fait écraser, un après-midi, rue du Docteur-Kurzenne. Queneau aimait beaucoup les chiens.

Il m'avait parlé d'un western où l'on assistait à une lutte sans merci entre des Indiens et des Basques. La présence des Basques l'avait beaucoup intrigué et l'avait fait rire. J'ai fini par trouver quel était ce film : *Thunder in the sun*, « Caravane vers le soleil », un western en Technicolor de Rusel Rouse, avec Susan Hayward, Jeff Chandler et Jacques Bergerac. Le résumé indique bien : Les Indiens contre les Basques. J'aimerais voir ce film en souvenir de Queneau dans un cinéma Bikini, Magic ou Neptuna que l'on aurait oublié de détruire, au fond d'un quartier perdu.

Le rire de Queneau. Moitié geyser, moitié crécelle. Mais je ne suis pas doué pour les métaphores. C'était tout simplement le rire de Queneau.

Au printemps 1966, à Paris, j'ai remarqué un changement dans l'atmosphère, une variation de climat que j'avais déjà sentie, à treize ans en 1958 puis à la fin de la guerre d'Algérie. Mais cette fois-ci, en France, aucun événement important, aucun point de rupture – ou alors, je l'ai oublié. Je serais d'ailleurs incapable, à ma grande honte, de dire ce qui se passait dans le monde en avril 1966. Nous sortions d'un tunnel, mais de quel tunnel, je l'ignore. Et cette bouffée de fraîcheur, nous ne l'avions pas connue, les saisons précédentes.

Etait-ce l'illusion de ceux qui ont vingt ans et qui croient chaque fois que le monde commence avec eux ? L'air m'a paru plus léger, ce printemps-là.

Soyons franc jusqu'au bout : ma mère et moi, en 1963, nous avions vendu à un Polonais que nous connaissions et qui travaillait au marché aux puces, les quatre costumes presque neufs, les chemises et les trois paires de chaussures Weston avec embauchoirs de bois clair qu'avait laissés dans un placard Robert Fly, un ami de mon père, qui avait habité chez nous. Il avait disparu d'un jour à l'autre, avec sa DS 19.

Nous n'avions pas un sou, cet après-midi-là. Tout juste la menue monnaie que m'avait remise l'épicier de la rue Dauphine, contre des bouteilles en consigne.

Par la suite, j'ai volé quelques livres chez des particuliers ou dans des bibliothèques. Je les ai vendus car je manquais d'argent.

Tu es à Paris, chez le juge d'instruction, comme le disait Apollinaire dans son poème. Et le juge me présente des photos, des documents, des pièces à conviction.

Et pourtant, ce n'était pas cela, ma vie.

Le printemps de 1967. Les pelouses de la Cité universitaire. Le parc Montsouris. A midi, les ouvriers de la Snecma venaient dans le café, au bas de l'immeuble.

Café, place d'Alésia
(1950), par
Louis Stettner

La place des Peupliers, l'après-midi de juin où j'ai appris qu'ils acceptaient mon premier livre.

Le bâtiment de la Snecma, la nuit, comme un paquebot échoué sur le boulevard Kellermann.

Un soir de juin, au Théâtre de l'Atelier, place Dancourt. Une curieuse pièce d'Audiberti : *Cœur à cuir*. Elle se jouait seulement pour quelques représentations.

Roger travaillait comme régisseur à l'Atelier. Le soir du mariage de Roger et de Chantal, j'avais dîné avec eux dans un petit appartement, sur cette même place Dancourt où la lumière des réverbères tremble. Puis ils étaient partis en voiture vers une banlieue lointaine. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

Peut-être tous les gens croisés au cours de ces années-là, et que je n'ai plus eu l'occasion de revoir, continuent-ils à vivre dans une sorte de monde parallèle, à l'abri du temps, avec leurs visages d'autrefois. J'y pensais tout à l'heure, le long de la rue déserte, sous le soleil.

Aujourd'hui, 26 mai 2001, au début de l'après-midi, je me suis rendu compte que cette mince pellicule de minces événements pouvait se déchirer et se diluer d'un instant à l'autre. Je marchais rue du Val-de-Grâce et rue Pierre-Nicole. Quartier calme des Feuillantines. On dirait que l'air y est léger et garde l'écho des années révolues.

« Le jardin était grand, profond, mystérieux. »

J'avais perdu tous les minuscules points de repère de ma vie. Des lambeaux de souvenirs me traversaient qui n'étaient plus les miens, mais ceux d'inconnus, et je ne pouvais pas leur donner une forme précise. Il me semblait que j'avais habité par ici dans une vie antérieure. J'y avais laissé quelqu'un.

Place de la Bastille (1949), par Robert Doisneau